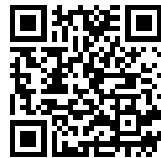

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

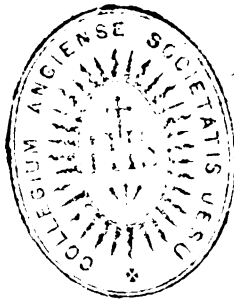
ENGHIEN

H 171 / 34



HISTOIRE
DES
SOUVERAINS PONTIFES
ROMAINS.

—
TOME V.



PARIS,
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.



HISTOIRE
DES
SOUVERAINS PONTIFES
ROMAINS,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME, A FLORENCE ET A VIENNE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GOTTINGUE ET DE L'ACADÉMIE TYRÉNIENNE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE,
CHEVALIER COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

TOME CINQUIÈME.

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,
RUE JACOB, 56.

—
1847.

?

HISTOIRE

DES

SOUVERAINS PONTIFES

ROMAINS.

232. URBAIN VII. 1590.

Nous avons marché avec rapidité, puisque nous sommes arrivé à l'an 1590. Fidèle à notre coutume, nous allons résumer, en peu de mots, les faits consignés dans le tome quatrième.

Il s'ouvre par le règne du grand Léon X. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit. Cette vie sublime s'est écoulée entre les magnificences d'un règne de gloire et les tribulations d'un pontificat semé de douleurs, d'une suite de longs déchirements pour l'Église. Nous entrerons dans quelques détails de plus sur les mœurs de Léon X.

Un calviniste anglican lui rend plus de justice que ses coreligionnaires. Roscoë juge ainsi ce pape,

après avoir balancé les opinions et les jugements divers des historiens : « Il nous reste les témoignages
 « les plus satisfaisants sur la pureté de mœurs qui
 « distingua ce pape, tant dans sa première jeu-
 « nesse que lorsqu'il parvint au suprême pontifi-
 « cat ; et l'exemple de chasteté et de décence qu'il
 « a donné est d'autant plus remarquable, qu'il
 « était plus rare dans le siècle où il a vécu. »

Seul de ceux qui ont imposé leur nom à leur siècle, Léon X obtint de plus cette renommée de sagesse qui rend encore ce nom plus glorieux. Non-seulement ce siècle fut celui des grands hommes, mais des femmes aussi s'y distinguèrent, telles que Constance d'Avalos, Tullie d'Aragon, Laure Balthivi, Victoire Colonna, Véronique Gambara, Gaspara Strampra.

Quant à l'affection tendre que ce pape ressentit pour Raphaël et Michel-Ange, quant à cette protection amicale et généreuse qu'il étendit sur eux avec tant de constance, la postérité a ratifié ce jugement, tant il a paru empreint d'une justice exacte ; il n'y a pas encore un siècle, dans l'éloge de Montesquieu, placé en tête du cinquième volume de l'Encyclopédie (Paris, 1755), le plus fougueux des philosophes s'exprimait ainsi :

« Montesquieu alla de Venise à Rome, dans cette
 « ancienne capitale du monde, *qui l'est encore au-*
 « *jourd'hui à certains égards.* Il s'appliqua surtout
 « à examiner ce qui la distingue aujourd'hui le
 « plus, les ouvrages de Raphaël et ceux de Michel-

« Ange : il n'avait pas fait une étude particulière
« des beaux-arts ; mais l'expression dont brillent
« les chefs-d'œuvre en ce genre, saisit infaillible-
« ment tout homme de génie. Accoutumé à étudier
« la nature, il la reconnaît quand elle est imitée,
« comme un portrait ressemblant frappe tous ceux
« à qui l'original est familier. Malheur aux pro-
« ductions de l'art dont toute la beauté n'est que
« pour les artistes ! »

Voilà Diderot qui se rencontre avec Léon X sans le vouloir, et qui justifie l'enthousiasme d'un pape pour les deux plus étonnants génies du seizième siècle. Ceux-ci rendaient au centuple à leur protecteur l'immortalité qu'ils avaient reçue de lui.

Sous Adrien VI, la valeureuse île de Rhodes fut conquise par les Turcs. Le zèle du pontife ne connut pas de bornes pour consoler le catholicisme. On dit que ce pape n'aima pas les arts ; mais il se laissa instruire par ceux qui savaient tout ce que Rome doit à ces illustres ornements de tous les pontificats : il garda peut-être ses répugnances, mais il ne les fit pas éclater ; et il n'omit aucun soin, aucun calcul d'habileté pour contenir Luther, ce *refor-geur de toutes les hérésies condamnées et ensevelies* ès siècles précédents.

Clément VII, préoccupé de ces accusations qu'on avait lancées, presque de toutes parts, contre le caractère belliqueux de Jules II, ne prit peut-être pas toutes les mesures convenables pour mettre Rome à l'abri des attaques d'une armée dont la

moitié au moins paraissait composée de serviteurs éprouvés du saint-siège. Ceux-là aussi déclarèrent à Rome une guerre implacable. Rien n'était préparé pour la défense. Aucune puissance ne pourrait me contraindre à répéter le récit de scènes semblables. Mais Dieu ménagea la seule vengeance que pût prendre un pontife. Le monarque hypocrite qui priait si ardemment pour un prisonnier qu'il eût pu délivrer d'un seul mot, ce roi désordonné fut contraint, même au milieu des détours de sa politique, et précisément à cause de la force morale que cette politique rencontrait dans la puissance du saint-siège, fut contraint de s'agenouiller devant sa victime, qui, avec magnanimité, le couronna dans la ville de Bologne, en faisant marcher de front les droits du saint-siège et le sentiment de pardon qui nécessairement anime tous les pontifes.

Un autre roi sentit l'effet de la même puissance morale. Il se sépara de Rome : mais est-il certain que tous ses successeurs persisteront dans une résolution désastreuse, désormais sans objet ? Les peuples qu'on a tant appelés à professer des doctrines pourraient bien un jour ne plus ratifier, avec une obéissance aussi complète, cet abandon de tout esprit d'ordre et de vérité. Ceux qu'on invite à raisonner sur *le mal* dans toutes ses phases, ne pourraient-ils pas aussi se croire appelés à raisonner sur *le bien* ? Et comme jamais Rome n'a été plus sage et plus habile, qui sait bien si à cette

sagesse et à cette habileté la Providence n'a pas réservé la plus brillante des récompenses, accompagnée d'un triomphe pur et sans tache? L'agneau s'est livré à la douleur *pour tous*, et non pas seulement *pour des fragments de nations*, qui ne suffisent pas à son immense amour.

Un ami passionné de la France, Paul III, cherche à ramener Henri VIII dans les voies de la douceur, et il excommunie de nouveau celui qui ne sait plus contenir des épouvantables sentiments de férocité. Henri punit, du dernier supplice, des courtisanes qu'il a séduites par l'appât du partage d'un trône. Le vice sanglant doit rendre compte à Rome d'une conduite qui révolte par le spectacle d'une frénésie inouïe. Les échafauds voient tomber aussi les têtes des plus nobles soutiens du catholicisme. La vertu de la clémence n'est plus connue dans la Grande-Bretagne, cette contrée qui a produit et qui produira sans cesse tant de talents, de vertus, de courage, en marchant toujours avec les nations voisines à la tête de la civilisation universelle.

En pressant Michel-Ange d'exposer le Moïse, Clément VII avait désiré en finir avec une autre pensée qui tourmentait ses nuits; la même pensée agita aussi celles de Paul III. Il semblait à ces deux pontifes que c'était à Rome qu'il convenait de présenter, dans l'édifice attenant à son temple si grandiose, le terrible enseignement du jugement dernier. Avec quelle éloquence ces lignes, tracées

entre l'épouvante et la béatitude, ne viennent-elles pas dire aux méchants : « *Voilà le sort que tu as mérité ;* » aux bons : « *Élève-toi vers ce séjour que tu es digne de contempler !* » Les préceptes de l'Église sont là tout entiers. Ils ont peut-être ramené à la foi plus d'âmes que nous ne le pouvons savoir. Les secrets de Dieu sont impénétrables. Il ne châtie pas toujours ; c'est qu'apparemment il est quelquefois satisfait. O si puissante inspiration de Michel-Ange ! ô si constante protection des pontifes ! que ne devons-nous pas à des rencontres qui ont pu devenir si fécondes pour consoler l'Église des ravages de Luther !

Jules III, qui, n'étant que cardinal del Monte, avait été président du concile de Trente, voulut qu'il continuât ses utiles travaux, et qu'il pourvût à tous les besoins de l'Église, avec cette abondance, cette maturité, ce discernement comme surhumain, dont nous recueillons encore les fruits.

Jules III fonda le collège germanique, et la direction de cet établissement fut confiée à Ignace de Loyola. Ce pontife éclairé introduisit des réformes dans la daterie, et il institua une congrégation de six cardinaux chargés d'examiner ce qu'il y avait à corriger dans la collation des bénéfices.

Le même pape ordonna divers travaux pour amener à Rome des eaux bienfaisantes qui devaient assainir cette ville, destinée à posséder toutes les natures diverses de grandeur, d'aménité et de véritable magnificence.

Une des médailles de ce pontificat semble promettre à l'Angleterre qu'elle aura la félicité de rentrer dans la foi.

Admirons ces paroles de Marcel II : « Aucun homme n'est plus misérable que le pontife romain. » Ce pape ne voulait pas de Suisses à Rome ; nous croyons que dans cette circonstance il avait tort. Plus le pontife romain est *misérable*, moins il doit se livrer à la première faction qui veut le perdre. Marcel II manifesta une singulière horreur pour le népotisme.

Paul IV, Carafa, fut moins bien conseillé. Il aima et éleva trop ses neveux : plus tard il voulut réprimer leurs fautes ; mais à quatre-vingt-trois ans peut-on aisément se promettre de conserver une force de caractère qui allie la mesure, la prudence, la dignité, à cette sorte d'amende honorable qu'on s'inflige soi-même devant tout un peuple ? Paul mourut, rendu suffisamment à la vertu de la modération ; mais il ne put réparer tout le mal qu'il avait fait dans quelques moments de faiblesse, où il n'écoutait que la voix de la parenté.

Du reste, Paul IV eut la gloire de contribuer à rétablir l'observance du jeûne dans la sainte Église.

Sous le règne de Pie IV, on punit, mais trop sévèrement, les neveux de Paul IV, dont la mémoire fut réhabilitée sous le règne suivant.

Le concile de Trente continua de briller de son éclat accoutumé sous Pie IV, qui ordonna de clore cette assemblée, qu'il est permis de regarder comme

une image fidèle et un complément parfait de tous les conciles précédents.

J'ai cru à propos de citer la profession de foi que tout ecclésiastique, recevant un bénéfice, doit prononcer à haute et intelligible voix, ou écrire de sa main.

Une promotion de vingt-deux cardinaux fut une digne récompense de tant de travaux, de tant de résolution, de tant de patience; et l'Europe entière eut part à ce bienfait.

Il me semble que je n'ai rien à ajouter en ce qui concerne saint Pie V.

J'ai loué son historien, M. de Falloux, qui ne devrait pas s'arrêter dans une voie si honorable, et qui peut hardiment entreprendre d'écrire les annales d'un autre pontife. Les noms, les mérites, les droits, ne manquent pas. La politique intérieure est une préoccupation qui a ses avantages; mais pour tant de sujets qui s'y distinguent, que reste-t-il après de si ardentes agitations? L'histoire a des palmes bien autrement honorables; le zèle sans capacité et sans volonté forte peut rester en arrière; le talent, le style, l'esprit d'observation, la piété éclairée, ont des devoirs indispensables à remplir. J'adjurerai toujours ces divers présents de Dieu de ne pas refuser le combat. Le duc de Laval-Montmorency (Adrien) disait qu'en fait de sentiment de fidélité, il *avait des devoirs dans le sang*: l'homme réfléchi, éprouvé, l'homme des saintes pratiques et de la prière, l'homme qui possède à un degré éminent les

délicatesses de la parole et l'art d'enseigner le vrai, *a des devoirs dans la conscience*. Dieu ne fait pas tous les jours des hommes d'élite: c'est à ceux qu'il a jetés dans le champ de la lutte, qu'il convient de s'armer, de combattre, et de vaincre. Je sais bien qu'on peut ainsi se préparer des peines, des mécomptes, des ennuis, des insomnies, des ingrattitudes; mais qu'est-ce que toutes ces misères devant le bonheur d'avoir fait son devoir? D'ailleurs, rien de ce qui est purement écrit en français ne meurt et ne doit mourir. Rejeté pendant sa vie, on est repris après sa mort; on est au moins copié, si l'on tombe dans les mains des infidèles, et il se trouve bien enfin un *Clément de Dijon* qui remet chaque chose à sa place, et qui venge le talent dépouillé et méconnu, qui le venge d'une obscurité passagère qu'on ne doit plus voir se renouveler.

Nous croyons avoir jeté un jour nouveau sur quelques-unes des scènes de la Saint-Barthélemy. Qu'il eût été malheureux qu'un règne aussi beau que celui de Grégoire XIII eût commencé directement sous de tels auspices, et qu'on eût eu le droit d'accuser ouvertement les premiers actes de ce pontife! Non, comme il arrive à Rome et comme il arrive partout, un prince, un monarque à son début ne trouve pas là, près du trône où il s'assied, l'autorité suprême entièrement complète qui devrait l'attendre, le sceptre moral auquel tous seraient tenus d'obéir. Particulièrement dans les circonstances où il s'est agi d'une élection, les esprits

sont ballottés par les flots qui agitent encore quelquefois le navire après qu'une tempête a cessé de gronder. Le ciel est tout azur et l'atmosphère est sereine, et cependant les vagues paraissent irritées, et ne pas vouloir se laisser retirer le mouvement précipité auquel elles ont été abandonnées pendant l'orage. De même, après l'adoration du pontife, les protecteurs qui agissaient comme en maîtres, les opposants qui, lassés d'une résistance inutile, se sont enfin rendus, ceux-là même qui n'ont fait que des vœux circonspects, et qui ont tant de fois dit : « *Prenez garde de nous compromettre* ; » tous ces bataillons d'amis, d'adversaires, toute cette foule de timidités qui ont adressé tant de vœux que personne n'a entendus ; ces multitudes qui ont eu véritablement le pouvoir de critiquer, de peser, de repousser, de proposer jusqu'à des capitulations, ne déposent pas si facilement le pouvoir qu'il est si doux de s'attribuer. Voilà ce qui est advenu lors de l'élection de Grégoire XIII. D'abord ce pape était âgé de 70 ans. Une catastrophe portant avec soi l'épouvante avait jeté la France dans la stupeur. Le cardinal Charles de Lorraine survenait encore à travers cet amas de dépits mal obéissants : disposant de sommes énormes en or, il jetait cet or au peuple dont il était entouré ; il entraîna le pontife dans une orbite irrégulière. Qu'on relise ces pages où j'ai essayé de retracer cet état de choses, qui est vrai, quoiqu'à peine compréhensible. Il a donc existé deux Grégoire XIII, celui qui a paru

avoir été élu pape et maître depuis le 13 mai 1572, jusqu'aux premiers jours de septembre de la même année. Mais ce souverain n'était pas le maître; on criait : *Vive Grégoire XIII!* et Grégoire XIII n'était pas encore pontife. Ce Charles, créature de Paul III, ce Charles, que Pie IV avait nommé le *second pape*, et que saint Pie V appelait *le pape d'au delà des monts* (voyez tome IV, page 159); ce Charles commandait en dictateur. A Rome, le *second pape* était le premier. Ce fut lui qui ordonna à Grégoire XIII de le suivre à Saint-Louis des Français; ce fut lui qui eut l'audace de publier en son nom des notifications; ce fut lui qui anima les artistes, qui trouva naturel et sans conséquence (je ne vais pas plus loin) que l'on frappât la médaille qui représente l'ange exterminateur; ce fut lui, lui seul, qui gouverna Rome et le saint-siège pendant les derniers mois de 1572. Cet autre pape français eût pu rappeler le souvenir d'Avignon; enfin, le Vatican était à ses pieds sans le reconnaître. La tiare seule manquait à cette usurpation.

Contemplons à présent l'autorité directe de Grégoire. Tout ce qui survient désormais est noble, grand, savant, clément, ami de la concorde. Nous ne répéterons pas les acclamations de l'Europe pour remercier l'auteur de la réformation du calendrier.

Ici apparaît le règne de Sixte-Quint, ce règne de force, de commandement et de volonté respectée. Un point peut-être a pu sembler nous avoir échappé; mais en rappelant, en faisant connaître, comme

pour la première fois, la lettre de Marie Stuart à Sixte-Quint, et le récit de l'abominable supplice, j'aurais dû peut-être parler avec quelques détails des accusations lancées contre la reine. Voici sur cette question l'opinion de Gabriel-Henri Gaillard, auteur de *l'Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*. Cet historien, entraîné par un ardent amour de la vérité, critique judicieux, juge intègre, a plaidé contradictoirement le procès, et sa conscience proclame Marie Stuart innocente.

On ne se lasse pas de suivre Sixte-Quint, embellissant Rome, la couvrant d'obélisques magnifiques, entreprenant la tâche la plus difficile pour un souverain d'un pays peu étendu, la tâche d'amasser un trésor, et réussissant à réunir des sommes si considérables, qu'une partie s'est encore retrouvée sous Pie VI pour apaiser la voracité du Directoire.

On a pu voir l'établissement de la bibliothèque Vaticane; on aura remarqué sans doute les paroles de Sixte-Quint aux ambassadeurs de la Ligue, qui l'avaient trompé.

La collection numismatique de Sixte-Quint est à elle seule un monument élevé à la gloire d'un si grand pontife. Quelques flatteries se sont glissées auprès de ces témoignages de grandeur et de libéralité; mais l'ensemble offre une suite admirable de faits, de fondations, d'hommages à la religion, et de pensées aussi grandes que neuves.

Encouragé plutôt qu'effrayé par tant de faits qu'il m'a fallu rapporter, je vais continuer mon travail;

j'ai à m'occuper maintenant du règne d'Urbain VII.

Urbain VII, appelé d'abord Jean-Baptiste Castagna, naquit à Rome le 4 août 1521, d'une noble famille de Gènes. A Bologne, il fut reçu docteur dans l'un et l'autre droit. Son oncle, le cardinal Verallo, était légat en France. Jean-Baptiste devint son auditeur. Jules III le fit référendaire de la signature de justice, et ensuite archevêque de Rossano vers 1553. En cette qualité il assista au concile de Trente. Par ordre de Pie IV, rien ne se résolvait, pour ce qui concernait l'autorité pontificale, sans la permission de Castagna. Les pères voyant ses talents et son aptitude, voulurent qu'il fût préfet des congrégations. Il donna beaucoup de conseils qui assurèrent l'heureuse issue des opérations de cette assemblée. Jules III l'avait nommé gouverneur de Fano; Paul IV, de Pérugia et de l'Ombrie. Par le commandement de Pie IV, il accompagna le cardinal Boncompagni, légat en Espagne, celui qui fut depuis Grégoire XIII. Jean-Baptiste avait reçu la qualité de nonce, et résida pendant sept ans avec ce titre à Madrid, où il tint sur les fonts de baptême la princesse Isabelle, fille aînée de Philippe II. Revenu à Rome, il eut assez de désintéressement pour se démettre sans pension de l'archevêché de Rossano; et Grégoire XIII l'envoya comme nonce à Venise, d'où il le transféra pour un an au gouvernement de Bologne. De là il passa à Cologne, pour assister à un traité que l'évêque de Liège dirigeait afin de ramener la paix entre le roi Catholique et les Pro-

vinces-Unies. Enfin, après une vie si active et si remplie d'actes glorieux, le même pape le créa cardinal le 12 décembre 1583, et l'envoya légat à Bologne.

Après les funérailles de Sixte-Quint le 7 septembre, quand on eut entendu le discours pour l'élection du successeur, récité par Antoine Boccapaduli, 53 cardinaux entrèrent en conclave: ils essayèrent d'abord de mettre le trirègne sur la tête de Marc-Antoine Colonna; mais ils ne purent s'entendre, et alors ils élurent d'un commun accord le cardinal Castagna, le 15 septembre 1590. Il voulut s'appeler Urbain VII, pour ne pas oublier, disait-il, l'urbanité qu'il désirait montrer à tous. On disait que Sixte-Quint, qui l'aimait beaucoup, lui avait prédit le pontificat. A ce sujet on rapporte qu'étant à table avec lui dans une campagne, Sixte-Quint (Peretti), en servant des poires, en avait trouvé qui étaient gâtées, et qu'il avait dit: « Les Romains actuellement n'aiment pas les poires; bientôt, bientôt « ils auront les châtaignes. »

Jaloux de montrer l'à-propos de son nom, Urbain fit faire un dénombrement des pauvres de Rome pour leur distribuer des aumônes; en même temps il accorda des libéralités aux cardinaux qui avaient peu de fortune.

Dans les premiers temps de son règne, il ordonna la réforme de la daterie, et voulut que l'on continuât les édifices commencés par Sixte-Quint, disant que quand ils seraient terminés, on y appo-

serait des inscriptions en l'honneur de Sixte, et non pas les armoiries du nouveau pontife.

Quelques-uns de ses parents étaient accourus à Rome; il les renvoya par le même chemin, sans office, sans dignité, sans aucun avantage; il signifia à son neveu Mario Millini, gouverneur du château Saint-Ange, qu'il ne devait pas accepter le titre d'excellence qu'on a coutume de donner aux proches parents des pontifes, et commanda à tous de ne pas prendre de titre supérieur à celui qu'ils avaient auparavant.

Néanmoins il donna un canonicat de St.-Pierre à Fabrice Verallo, son neveu, l'exhortant à se contenir dans la modération primitive, et à exercer religieusement l'office de chanoine.

Il ne voulut enfin employer aucun de ses parents dans les charges de la cour, afin de pouvoir châtier sévèrement ceux des agents qui commettraient quelque délit.

On attendait de ce pontife un gouvernement correspondant à ses belles qualités, lorsqu'un symptôme de maladie, qui s'était déclaré le lendemain de son élection, donna des inquiétudes pour sa vie. Dès ce moment jusqu'à sa mort, tous les jours il se confessait, il communiait, et toute la ville de Rome ne cessait d'adresser à Dieu des prières. On faisait des processions publiques; on exposait le saint sacrement; on n'oubliait aucun exercice pieux pour obtenir de Dieu la guérison d'un si bon pontife.

Alors il pensait à transférer sa résidence à Monte-Cavallo, lieu où l'air est plus pur, et beaucoup de cardinaux se disposaient à l'y accompagner; mais l'étiquette, si austèrement observée par les maîtres des cérémonies, ne permettait pas que le pape se fit voir dans Rome avant d'être couronné; et, au lieu de le transporter de nuit, pour qu'il ne fût vu de personne, on renonça à ce projet.

Le pape continuait de s'affaiblir; il confirma son testament, par lequel il laissait à la confraternité de l'*Annunziata* tout son patrimoine, s'élevant à 30,000 écus, pour fournir des dots à de pauvres filles. Il rendit ensuite grâces à Dieu de ce qu'il le rappelait assez tôt pour qu'il n'eût pas à rendre compte de son pontificat. Certes, il n'aurait pas démenti les plus heureuses espérances qu'on avait bien voulu concevoir; et, après treize jours de règne, à l'âge de 69 ans non accomplis, il mourut le 27 septembre 1590, avant d'être couronné. Cependant on avait déjà frappé la médaille du couronnement; elle servit pour le successeur, après qu'on eut changé le nom et la figure. Il fut déposé au Vatican, jusqu'à ce qu'on lui eût élevé un tombeau dans l'église de la Minerve.

Pendant un règne si court, on eut cependant le temps de frapper plusieurs médailles. Voici les miennes :

1° VRBANVS VII. PONT. MAX. ANNO I. Au revers : SPONSVM MEVM DECORAVIT CORONA. « *La couronne a décoré mon époux.* »

On avait probablement préparé cette médaille d'avance, et elle ne put être distribuée au peuple, puisque Urbain ne fut pas couronné, et mourut avant la cérémonie.

Une femme assise, tenant une croix de la main gauche, présente une mitre de la main droite.

2° SIC LVCEAT LVX VESTRA. « *Que votre lumière brille ainsi !* » (Matth., V, 16.)

Un chandelier à sept branches.

C'est à peu près celui qui est sculpté sous l'arc de Titus à Rome. La différence consiste en ceci : dans l'arc de Titus, on voit le candélabre tel qu'il avait été rapporté de Jérusalem. Les sept branches sont distinctes ; mais on n'y voit pas de réservoir prêt à recevoir l'huile qui doit produire la lumière. Dans la médaille, le candélabre est autrement composé : chaque branche a son réservoir garni d'huile, et la lumière s'agite en sens différents.

On croit que cette médaille fut frappée pendant le conclave, et que l'inscription avait pour but de solliciter un choix pareil à celui qui venait de placer la tiare sur la tête d'Urbain.

3° DEXTERA DOMINI FACIAT VIRTVTEM. « *Que la main de Dieu donne le courage !* 1591. » Le pape sur son trône remet un étendard à un guerrier agenouillé. On pense que cette médaille appartient au règne de Grégoire XIV, qui donna l'étendard de l'Église au comte Hercule Sfrondati, son neveu, prêt à partir pour la France. Au milieu de

l'étendard on voit Jésus-Christ sur la croix, et deux saintes femmes.

Du Molinet décrit une autre médaille :

NON POTEST ABSCONDI. « *Elle ne peut pas être cachée.* » Le verset 14 du chapitre V de l'évangile de saint Matthieu porte ces mots : *Non potest civitas abscondi super montem ; « Une ville placée sur une montagne ne peut être cachée. »* La médaille représente une ville élevée sur un mont ; on distingue une église avec un dôme, et une colonne surmontée d'une statue, et ressemblant à la colonne Trajane ou à la colonne Antonine. Le sens mystique de cette médaille est que l'Église ne peut pas plus être cachée, qu'une ville qui se trouve au haut d'une montagne.

Bonanni décrit ces autres médailles :

1° OMNIBVS GRATVS. « *Agréable à tous.* » La veille de la mort du pape, les églises de Rome étaient remplies de prêtres et de fidèles qui priaient Dieu de rendre la santé au saint-père. Après sa mort on frappa cette médaille, qui attestait la tendresse de tous pour le pontife.

Cette pièce offre dans le champ la tiare suspendue. Près de l'exergue, le globe de la terre accolé à la crosse et à la croix pontificales. Le globe est ici le symbole de l'universalité du catholicisme.

2° ROMA. La scène de l'Annonciation. Ce type est souvent répété dans la numismatique des pontifes.

3° POPVLI QVIES ET SECVRITAS. « *Le repos et la sé-*

curité du peuple. » Un jeune homme tenant l'*hasta* et une balance; à gauche, aux pieds du jeune homme, un casque; dans l'exergue, GEN. P. R., *génie du peuple romain*. Alors ce fut sans doute moins un fait qu'un augure qui dicta cette médaille à l'artiste.

4^o IN VERBO TVO. « *Sur ta parole.* » Saint Pierre auréolé, dans la barque, tirant les filets remplis de poissons. C'est encore là un hommage posthume.

Venuti, dans son ouvrage sur les médailles pontificales ¹, donne au règne d'Urbain VII une médaille de plus : IVSTITIA ET CLEMENTIA OSCVLATÆ SUNT. « *La Justice et la Clémence se sont embrassées.* » Deux femmes s'embrassant. Ensuite le même auteur dit que cette pièce appartient au règne de Clément VIII; et il faut remarquer ici que les gardiens des coins de tant de médailles font souvent volontairement des confusions de nom, de règne et de coin. Le revers frappé sous un pape antérieur est donné à un pape plus récent, surtout quand ce revers a une signification importante, et rappelle de nobles vertus qui s'asseyent souvent sur le trône pontifical. J'ai eu soin d'avertir quand j'ai soupçonné de telles erreurs, ou je me suis abstenu de citer la médaille incertaine.

Le saint-siège fut vacant deux mois et sept jours.

¹ *Numismata Romanorum pontificum præstantiora, per Rodolphinum Venuti Cortonensem aucta et illustrata*; Rome, 1744, in-4^o.

233. GRÉGOIRE XIV. 1590.

Grégoire XIV, appelé d'abord Nicolas Sfrondati, appartenait à une noble famille de Milan. Elle descendait de Conrad, Allemand, qui dans le temps d'Othon IV était venu s'établir en Italie. La mère de Nicolas, Anne Visconti, qui n'était enceinte que de sept mois, fut frappée de mort; et par l'opération césarienne on se décida à extraire Nicolas, qui vint ainsi au monde le 11 février 1535.

L'enfant, longtemps débile, acquit plus tard un peu de force. On l'envoya étudier à Pérougia, à Padoue et à Pavie, où il reçut les insignes du doctorat. Encore jeune, il fut appelé à faire partie de la maison de Charles Borromée. Le 12 mars 1560, Pie IV nomma Nicolas évêque de Crémone, puis lui ordonna d'aller à Trente. Ce fut lui qui rédigea le décret célèbre par lequel la pluralité des bénéfices est prohibée¹. Le saint-siège se montra si satisfait des services de Nicolas, qu'il fut promu, malgré lui, à la pourpre par Grégoire XIII le 12 décembre 1583, sous le titre de Sainte-Cécile.

Les électeurs sacrés étant entrés dans le conclave au nombre de 52, le 8 octobre, en nommèrent

¹ Oldoini, dans les *Addit.* à Chacon, tome IV, col. 217.

gouverneur Octave Bandini, qui fut depuis cardinal. Ils avaient en vue divers sujets. Le cardinal Montalto voulait faire élire le cardinal Scipion Gonzague, qui s'opposa à ce dessein avec une insistance aussi noble que courageuse, et força Montalto d'abandonner ce projet.

On parvint à réunir un assez grand nombre de voix pour le cardinal Gabriel Paleotto; mais ces voix ne suffisaient pas. Comme il était survenu deux nouveaux cardinaux, il fallait obtenir trente-six voix. Enfin, le 5 décembre 1590, vers les dix-sept heures (midi), les cinquante-six électeurs élurent *a voti aperti, à vœux ouverts*, la personne du cardinal Sfrondati, âgé alors de cinquante-cinq ans. Ainsi il se trouva sur-le-champ honoré de cette charge qu'il n'attendait pas, et que surtout il ne désirait pas. En ce moment il demeura si étonné, que, se retournant vers les cardinaux qui l'appelaient *santo padre* à l'unanimité, il leur dit : « Dieu vous le pardonne! mais qu'avez-vous fait ? »

Cependant il refusait de marcher, il versait des larmes; sa voix se perdait dans les sanglots. On introduisit la *sedia gestatoria*, et on le porta, malgré lui, dans la basilique Vaticane, au milieu des acclamations du peuple qui lui souhaitait un long règne.

On sait que Grégoire XIII avait donné la pourpre au cardinal Nicolas, et l'on se rappelait qu'il la

¹ Vittorelli, dans Chacon, tom. IV, col. 216.

refusait en s'écriant : « Mais il y a une foule de prélats qui sont plus dignes que moi. » Les cardinaux, retrouvant la même modestie, n'en étaient que plus animés à vaincre toutes les nouvelles résistances. Il s'agissait, tout en ne proférant aucune parole, de consentir à recevoir un nom. Celui de Grégoire fut prononcé, et un sentiment de reconnaissance, qui se manifestait par un léger sourire, fut sa seule réponse; mais c'était un commencement tacite de consentement. On profita de ce léger signe pour se hasarder à préparer la cérémonie du couronnement de Grégoire XIV¹, qui eut lieu le 8 décembre.

Le 13 du même mois, Grégoire prit possession de Saint-Jean de Latran.

Dans le temps où il était cardinal, sa modestie, sa science, son innocence de mœurs, l'avaient rendu cher à saint Philippe Néri et à Ignace de Loyola. Grégoire ayant cru devoir offrir le chapeau à saint Philippe, le saint, se servant des raisons que le cardinal Nicolas lui-même avait alléguées pour refuser autrefois la pourpre, le remercia vivement, sans consentir à accepter cet honneur. On rapporte que lorsque saint Néri alla présenter ses respects à Grégoire, celui-ci se leva, courut au-devant du religieux, et lui dit : « Nous sommes plus grand que

¹ C'était encore le temps des anagrammes : dans les mots *Gregorius decimus quartus*, on trouve aussi *murus custodiaque gregis*, « le mur et la garde du troupeau. »

« vous en dignité, mais vous êtes bien plus grand que nous en sainteté. » Sur-le-champ il lui ordonna de s'asseoir, et même de mettre son chapeau sur sa tête.

Pour manifester le respect qu'il portait aux vertus d'Ignace, il confirma, en 1591, l'institut et la constitution de la compagnie de Jésus.

Nous voyons ici figurer d'une manière assez remarquable le fameux Arnauld d'Ossat, depuis cardinal. On parlera de lui avec plus de détails quand il sera honoré de la confiance entière de Henri IV. Nous nous bornons en ce moment à mentionner les démarches qu'il fit au nom de la reine Marguerite, sœur du roi, qui voulait que la cour romaine fit célébrer des obsèques solennelles en l'honneur du roi de France Henri III. Mais ce prince était mort excommunié, et il était difficile d'obtenir cette condescendance de Rome, qui même ne voulait pas faire de réponse. D'Ossat enfin obtint un bref; mais il ne dut pas satisfaire S. M. Le pape, après l'avoir félicitée de ce qu'elle avait fait dire des messes et de ce qu'elle s'imposait des jeûnes et des aumônes pour le salut des morts, dit ensuite : *Ornatus sepulturæ, doloris castrum, et funeris pompa, virorum vivorum solatia sunt, non subsidia mortuorum. Piis certe animabus quæ nullis jam culpis obnoxie ad Dominum migrarunt, vilis aut nulla sepultura non nocet, sicut impiis et peccatorum nexibus detentis pretiosa non prodest.* « Les ornements d'un tom-

beau, un camp de douleur, la pompe funéraire, sont des consolations aux hommes vivants, mais non pas des secours en faveur des morts. Pour les âmes pieuses qui, exemptes de fautes, se sont envolées dans le Seigneur, il importe peu qu'il y ait un vil tombeau et même qu'on n'en élève pas, comme un tombeau précieux ne dégage en rien les impies et ceux qui sont captifs dans les liens du péché. »

A l'exemple de Grégoire XIII et de Sixte-Quint, le pape renouvela publiquement par la constitution *Romanus pontifex* celle de saint Pie V, qui défendait d'aliéner et d'accorder en fief les biens de l'Église romaine. Toute la ville de Rome applaudit à cet acte de justice et de courage.

En ce moment Alphonse II, duc de Ferrare, vint à Rome accompagné d'une suite de six cents gentilshommes. Grégoire le reçut avec magnificence, le logea dans le palais, et le traita de même qu'il aurait traité le plus puissant des souverains. Le but secret du voyage d'Alphonse était de solliciter en faveur d'une autre famille, la famille d'Este, la réversibilité du duché de Ferrare. Alphonse était le dernier de la maison d'Este qui jouissait de ce duché, et avant de mourir il voulait faire présent de cette possession à une maison amie, au lieu de la restituer au saint-siège, qui était le seigneur suzerain du pays. Grégoire confia le soin d'examiner cette demande à treize cardinaux, et il décida, sur leur

rapport, qu'il ne pouvait pas accorder cette faveur sans offenser la constitution *Romanus pontifex* ¹.

Atteint malheureusement de quelque accès de népotisme, Grégoire nomma cardinal son neveu Paul-Émile Sfrondati, qui n'était âgé que de trente et un ans.

Par une constitution nouvelle, Grégoire confirma celle qu'avait rendue Pie IV relativement à des paris sur la longueur de la vie et sur la mort des pontifes, et sur la création des cardinaux. Quelques personnages engagés dans ces jeux illicites, pour ne pas perdre, troublaient les élections, et d'autres, pour avoir la chance de gagner, ne craignaient pas de répandre des calomnies contre les dignes sujets qu'on voulait élever à la pourpre.

Il défendit aux capucins d'administrer le sacrement de la pénitence, afin qu'ils eussent plus de temps pour s'appliquer à la contemplation des choses divines. Mais Clément VIII, en 1598, leur permit de nouveau d'entendre les confessions des fidèles.

Il publia une loi sur l'immunité des églises, et rendit plusieurs décrets concernant les promotions aux évêchés et autres dignités consistoriales.

Le 6 mars 1591, Grégoire fit sa seconde promotion de cardinaux. Elle comprit entre autres Oc-

¹ Elle se trouve dans le Bullaire, tome V, part. I, p. 246. On avait choisi, dans la réponse officielle, des expressions qui semblaient adoucir la sévérité du refus.

tave Pallavicini, noble romain ; Odoard Farnèse, des ducs de Parme, neveu du cardinal Alexandre Farnèse. Odoard fut déclaré protecteur des couronnes d'Aragon, de Portugal, d'Angleterre et d'Écosse.

Après avoir demandé l'avis des cardinaux, le pape rendit une bulle sur les instances du cardinal Bonelli, dominicain, neveu de saint Pie V. Cette bulle concédait aux cardinaux appartenant à un ordre religieux la faculté de porter les barrettes rouges. Jusqu'alors ils ne les portaient que de la couleur de l'habit de leur ordre ; et le 9 juin, le pape lui-même, avant de descendre du palais Quirinal dans l'église des Saints-Apôtres pour y tenir chapelle papale, mit ces barrettes sur la tête des cardinaux Bonelli et Berner, dominicains ; Boccafuoco, mineur conventuel, et Petrocchini, ermite de Saint-Augustin.

Grégoire érigea en *Religion* la congrégation des *Clercs réguliers, ministres des infirmes*, fondée à Rome par saint Camille de Lellis, prêtre de Bucclano, diocèse de Chiéti. Par la constitution *Ex omnibus*, du 18 mars 1586, Sixte-Quint l'avait approuvée, en déclarant qu'il fallait que les *vœux fussent spontanés*.

Dans le château de Zagarolo, terre située à vingt milles de Rome, appartenant d'abord à la maison Colonna, puis à la maison Ludovisi, et ensuite à la maison Rospigliosi, on perfectionna la correction définitive de la Bible. Ce soin avait été remis à six

habiles théologiens, présidés par le cardinal Marc-Antoine Colonna.

Peu de personnes avaient remarqué la disposition au népotisme dont Grégoire n'avait pu se délivrer. Cette maladie des cours pontificales ne tarda pas à se déclarer d'une manière plus fatale. Le pape nomma son neveu, Hercule Sfrondati, général de la sainte Église ¹, et il l'envoya en France à la tête d'une armée de six mille Suisses, de deux mille fantassins italiens et de mille chevaux. Ces troupes devaient aider les efforts de la Ligue, qui combattait contre Henri IV. Plus tard, le pontife envoya en France comme nonce Marsile Landriani, porteur de deux monitoires. Un de ces documents concernait les personnes quelconques qui suivraient le parti de Henri, et l'autre particulièrement les grands de l'État qui ne s'abstiendraient pas de fomenter l'hérésie.

De Sponde ² assure qu'outre ces monitoires, Hercule Sfrondati s'était fait donner une bulle qui excommuniait directement Henri de Navarre.

Ce fut le dernier effort de la puissance du pontife. Il tomba tout à coup malade. On le transporta au palais de Saint-Marc, que la république de Venise avait momentanément restitué, et on entoura cette habitation de guichets ³, pour en empêcher les

¹ Voyez plus haut, page 17, la médaille attribuée à Urbain VII, mais qui, évidemment, appartient à Grégoire XIV.

² De Sponde, *Annal. eccles.*, an 1591, n. 4.

³ Novaes, VIII, p. 243, cite à ce sujet une pasquinade

approches. Mais l'état du pape ne put s'améliorer ; il pensa lui-même qu'il était en grand danger. Alors il fit appeler tous les cardinaux. Il leur représenta son incapacité pour le gouvernement, accrue par ses infirmités, et il les conjura d'élire un successeur, même pendant sa vie. Cette demande était en opposition avec une foule de constitutions qu'on avait toujours respectées. Les cardinaux déclarèrent à la fois qu'ils ne consentiraient pas à se rendre coupables d'un tel acte. Alors il se contenta de les exhorter à choisir après sa mort un successeur digne du pontificat, à le choisir promptement, sans cabales et sans contestation ¹.

Aux douleurs que ressentait Grégoire se joignaient celles de la maladie vulgairement appelée *la pierre*. La vie n'était plus pour lui qu'un long supplice.

Campana rapporte qu'on administra au malade, pour adoucir ses souffrances, jusqu'à de l'or et des pierres précieuses pulvérisées. Muratori dit à ce sujet : « Autour de ce bon pape il n'y avait donc que des médecins inertes ou des ministres coup-

cruelle et injuste qui courut alors : Pasquin, qui, en de semblables occasions, est prêt à publier les sentiments des oisifs, dit aux Romains : *Mors intravit per cancellos*. « *La mort est entrée à travers les guichets.* »

¹ Le cardinal Augustin Valerio a écrit un opuscule sur cette dernière allocution de Grégoire; elle respirait les sentiments les plus pieux, et une invitation à la concorde, qui fit fondre en larmes tous les assistants.

bles. » Le pape succomba à la violence du mal, et mourut le 15 octobre 1591, âgé de cinquante-six ans. Il avait gouverné dix mois et dix jours. On l'enterra au Vatican, vers le milieu de la chapelle Grégorienne, auprès de Grégoire XIII, dans un tombeau presque dépourvu d'ornements.

Ce pontife, quoiqu'il se soit abandonné au népotisme, se distinguait par de nobles vertus : pendant son court pontificat, il dépensa des sommes considérables en faveur des pauvres. Quelques-uns de ses ministres ne le servirent pas avec le sentiment d'obéissance qu'aucun ministre ne doit oublier : pendant une disette, il fallut que le pontife s'occupât lui-même du soin de faire venir des grains. Une grande quantité des habitants de Rome et de ses environs moururent néanmoins à la suite de cette disette. Grégoire allait visiter les malades, et ne consentait à prendre un peu de nourriture, que quand il avait assisté ceux qui étaient sur le point de succomber à tant de souffrances.

Enfin on admirait de toutes parts sa constance, sa piété, sa tempérance, et un fonds de pureté de mœurs qui le rendit surtout un objet d'admiration dès l'époque où il fut nommé évêque. Peu porté à s'occuper d'intérêts politiques, il eut le malheur de trop écouter quelquefois Philippe II, ennemi ouvert du roi Henri IV. La bulle qui fut lancée contre ce prince, déjà prêt à se faire instruire et à professer notre sainte religion, arrêta le succès de cette négociation difficile. Les menaces étaient

le moyen qui devait le moins réussir auprès du souverain français.

Je possède trois médailles de Grégoire XIV :

1^o GREGORIVS XIII PONT. MAX. « *Grégoire XIV, souverain pontife.* » Au revers, la même inscription ; dans le champ, les clefs entrelacées, surmontées de la tiare ; sur un écu à quatre quartiers, les armoiries de la famille Sfrondati ; 1 et 4, une branche dépouillée de ses feuilles ; 2 et 3, un laurier. On attribue au fait suivant l'origine du nom de cette maison. Conrad, le premier de cette famille, combattant un jour, rompit son épée ; sur-le-champ il arracha une branche d'un arbre, la dépouilla de ses feuilles, la rendit ainsi *sfrondata*, c'est-à-dire *effeuillée*, et se servit de cette arme nouvelle pour rentrer dans le combat. Ayant alors vaincu les ennemis, il plaça cette branche deux fois dans son blason, et pour les autres quartiers il reçut de l'empereur Henri III la permission d'y placer un laurier. Dans chacun des quartiers 1 et 3 on distingue aussi des étoiles. Cette médaille est gravée avec une grande franchise, et d'un burin ferme et hardi.

2^o CONSECRATIO. « *Consécration.* » Cette pièce ne se trouve ni dans du Molinet, ni dans Bonanni ; mais on la trouve dans Venuti, page 181. Le pontife consacre un évêque. Deux cardinaux et divers autres assistants tiennent des cierges.

3^o DIEBUS FAMIS SATVRAB. « *Dans les jours de faim ils seront rassasiés.* » Du Molinet a donné réguliè-

rement l'inscription. Bonanni suppose, mais à tort, qu'on y lit SATVRABVNTVR. L'Abondance tient la corne de la main gauche ; de la droite, un épi. Cette médaille fut frappée à l'occasion de la disette dont nous avons parlé page 29. Les extrémités auxquelles le peuple se trouva réduit en cette circonstance furent telles, qu'on trouva dans la plaine des Romains morts de faim, avec des herbes dans la bouche.

Sur ces trois médailles la tête du pape est coiffée d'une longue calotte blanche qui la couvre presque tout entière.

Je trouve dans du Molinet la médaille que l'on a attribuée plus haut à Urbain VII.

1° DEXTERA DOMINI FACIAT VIRTVTEM. NOUS AVONS alors expliqué le sujet.

2° A TEMPORALI AD AETERNVM. « *Du temps à l'éternité.* » Dans l'exergue, ROMA. Du Molinet ne donne aucune explication. La Vierge, assise sur un trône, tient dans ses bras l'enfant Jésus, qui pose la tiare sur la tête d'un pontife agenouillé. L'artiste a placé derrière le pontife le premier cardinal-diacre qui donne la bénédiction, comme pour approuver qu'un autre que le premier cardinal-diacre pose la tiare sur la tête d'un pape. Il semble que, comme il s'agit ici de choses saintes, l'allégorie en ce dernier point ne devait parler qu'un langage grave. Que signifie le consentement donné par un ministre du sanctuaire, parce que Jésus-Christ remplit les fonctions de ce ministre ? Tous les droits de

la terre doivent s'abaisser devant le maître. En haut, dans un nuage, une autre tiare suspendue paraît monter au ciel. Ce doit avoir été à Rome un événement assez piquant que cette susceptibilité du premier cardinal-diacre, qui donnait un assentiment ici tout à fait inutile. Laissons de côté l'esprit railleur de quelques artistes, pour dire que la pensée de cette scène, relativement à l'intervention de la Vierge et de Jésus-Christ, a pu venir dans l'esprit de Grégoire, qui avait été élu le jour de la *Conception*.

3° IN GRAM (*gratiam*) PHILIPPINARVM. ROMAE. 1591.
 « *En commémoration des Philippines.* » Jésus-Christ et la sainte Vierge, entre eux le Saint-Esprit dans ses rayons. Parmi les îles innombrables de la mer des Indes, on distingue les Philippines, voisines du royaume de la Chine. Manille est une des principales villes. Découvertes en 1521, elles furent occupées par les Espagnols en 1542, sous Charles-Quint, et non pas sous Philippe II, comme Bouanni le dit par erreur. Les religieux de Saint-Augustin et les mineurs observantins y avaient porté la foi. Le premier évêque de Manille fut Dominique de Salazar, qui, de l'ordre dominicain, était passé dans celui des jésuites. Urbain VII et Grégoire XIV avaient accordé beaucoup de privilèges à ces îles. Cette médaille fut frappée par ordre du cardinal Paul Sfrondati, neveu de ce dernier pape. On en envoya dans les Philippines dix mille exemplaires, auxquels étaient attachées des indulgences.

Dans ses explications, qu'il tire du livre où Frédéric, archevêque d'Utrecht, traite des saintes images, Bonanni dit que celles-là furent envoyées, afin que ceux qui ne pouvaient pas être instruits par la lecture pussent apprendre, par ces gravures, les devoirs du chrétien. Chez les Grecs on appelait la peinture une *écriture vivante*. Il y avait peu de civilisation parmi les habitants de ces îles, et les images leur donnaient avec plus d'efficacité une idée des traits de notre Sauveur et de sa mère.

La tête de Jésus-Christ est couverte de l'auréole, ainsi que celle de la Vierge. La mère de Dieu est coiffée d'un voile semblable à celui que nous trouvons sur la tête de la reine de Syracuse, appelée Philistis, qui régnait à une époque incertaine, suivant Mionnet ¹.

4° GREGEM NE DESERAS. « *N'abandonne pas ton troupeau.* » Le pontife agenouillé, tenant sa crosse de la main gauche, adresse à Dieu des prières. A droite, trois brebis couchées ; à gauche, la tiare sur un mont. Bonanni paraît croire que cette médaille n'appartient pas à ce règne.

Bonanni donne une autre médaille :

IVPITER PLVE MEL. « *Jupiter, fais pleuvoir du miel.* » Trois arbres, sur lesquels tombe une pluie de miel. Suivant Jacques Tipotius, Grégoire aurait demandé à Dieu qu'il fit tomber une manne céleste sur les

¹ *Description des médailles antiques grecques et romaines* ; Paris, in-8°, 1806, tome I, page 337.

arbres qu'on voit dans les armoiries de Sfrondati. Bonanni, quant au mot *Jupiter*, ne veut pas que l'on accuse l'artiste d'avoir parlé le langage des païens, et il dit qu'il faut reconnaître la vérité sous le masque de la poésie. *Sicuti religio olim fuit figura Jovis exhibere Deum.* « C'était autrefois un usage religieux de représenter Dieu sous la figure de Jupiter. »

D'autres auteurs, ne voulant pas ici accuser les Sfrondati d'un sentiment d'orgueil, pensent que les trois arbres sus-mentionnés représentent l'Église universelle.

La pluie de miel est mal exprimée par l'artiste : ce sont comme des rayons de lumière qui s'échappent du ciel en lignes perpendiculaires. Une pluie de miel doit être exprimée par quelque chose de plus épais et de moins distinct. Hélas ! la pluie de miel invoquée avec tant de solennité n'est pas tombée sur le règne de Grégoire XIV.

Le saint-siège fut vacant treize jours.

234. INNOCENT IX. 1591.

Innocent IX s'appelait auparavant Jean-Antoine Facchinetti. Il naquit le 20 juillet 1519, à Bologne, d'une famille sénatoriale, originaire de Novare. Après avoir reçu le grade de docteur, Jean-Antoine partit pour Rome, où il devint secrétaire du cardinal Ardinghelli. Il fut ensuite gouverneur de Parme, et évêque de Nicastro en Calabre. En 1561, il alla au concile de Trente. Grégoire XIV le nomma cardinal le 12 décembre 1583. Après les funérailles du pape Grégoire XIV, cinquante-six cardinaux entrèrent au conclave; et le 29 octobre 1591 ils élurent à scrutin ouvert le cardinal Facchinetti, âgé alors de soixante-douze ans. Il prit le nom d'Innocent IX en mémoire d'Innocent III, fameux jurisconsulte, et fut couronné privément le 3 novembre de la même année. Le 8 de ce mois, il alla, monté sur une mule blanche, prendre possession de Saint-Jean de Latran.

Fidèle à l'ancien usage, le pape annonça la nouvelle de son exaltation aux patriarches, archevêques et évêques.

Il confirma sur-le-champ la bulle de saint Pie V, qui défend d'aliéner les terres de l'Église romaine.

Alors il régnait une disette, et la peste, quoique

affaiblie, continuait ses ravages ; le pontife fit diminuer le prix du pain, et distribua des secours aux pauvres. A ce sujet, il aima mieux emprunter 40,000 écus que de toucher au trésor laissé par Sixte-Quint dans le château de Saint-Ange. Innocent disait qu'il était utile qu'un trésor restât à Rome à la disposition de la république chrétienne.

Le cardinal Gaétani ayant demandé au pape une grâce pour Jean-Antoine Orsiní, avec l'offre d'une somme d'argent pour acheter cette grâce, le pape s'indigna, et répondit : « Nous ne voulons pas de l'argent, mais de l'obéissance. »

On a conclu de toutes ces circonstances que si le pontificat d'Innocent avait été plus long, il aurait été heureux. Les Romains s'accordaient à reconnaître dans le pontife une sage maturité, une vie pure, de la libéralité, de la magnificence, et l'expérience des affaires.

Le 30 décembre 1591, il tomba dangereusement malade, et mourut, n'ayant gouverné l'Église qu'un peu plus de deux mois.

Rome fut donc obligée de pleurer trois souverains pontifes en moins de seize mois, après la mort de Sixte-Quint.

Innocent IX fut transféré de Monte-Cavallo au Vatican, où ses cendres reposent dans l'église souterraine.

Il avait une belle figure, une haute taille. Ses jeûnes cependant altéraient sa santé. Il avait coutume de ne manger qu'une seule fois par jour, et

dans la soirée. On trouva parmi ses effets un petit miroir divisé en deux parties : sur l'une était peinte une tête de mort, et sur l'autre une pompe de funérailles. C'est ainsi qu'il se rappelait la pensée de la mort; il s'y disposait tous les jours en regardant ce miroir.

Nous ne possédons que deux médailles de ce pontife :

1° INNOCENTIVS IX PONT. MAX. Le portrait d'Innocent IX.

Au revers : ROMA RESVRGENS. « *Rome ressuscitant.* » On a vu ce type-là sous le règne de Paul IV, t. IV, page 210.

2° RECTIS CORDE. « *A ceux qui sont droits de cœur.* » 1591. Un ange ailé présente la tiare.

On trouve dans du Molinet :

1° PRO PHILIPPINIS ET ALIIS. « *Pour les Philippines et d'autres tles.* »

La figure de Jésus-Christ.

2° IN VERBO TVO LAXABO RETE. « *Sur ta parole, je jetterai le filet.* » Saint Pierre auréolé jette le filet sur le rivage; Jésus-Christ étend en l'air la main gauche.

On trouve dans Bonanni :

1° INNOCENTIO IX PONT. MAX. « *A Innocent IX, souverain pontife.* » Un chêne vert dans un champ d'argent, armoiries de Facchinetti. Au-dessus, les clefs entrelacées, surmoutées de la tiare. Nous avons vu un coin à peu près semblable sous Jules II, tome III, page 493.

Presque toutes les autres médailles sont des restitutions, souvent sans différence dans le type.
Le saint-siège demeura vacant un mois.



235. CLÉMENT VIII. 1592.

Clément VIII, appelé auparavant Hippolyte Aldobrandini, appartenait à une très-illustre famille de Florence. Il était né, le 24 février 1535, dans la ville de Fano, où se trouvait Sylvestre Aldobrandini, son père, en qualité de gouverneur pontifical. Sylvestre avait pour ennemi le duc Alexandre de Médicis, qui persistait à le bannir de Florence, où il exerçait les fonctions de secrétaire d'État de la république.

Hippolyte étudia la jurisprudence, prit les degrés de docteur. Il excella de bonne heure dans la poésie grecque et latine. A Rome, il devint auditeur consistorial ; Sixte V le nomma dataire le 17 mai 1585 : de la part de ce pontife, c'était un grand témoignage de confiance. Le 18 décembre de la même année, il le créa cardinal, et l'envoya comme légat en Pologne. Là, ce ministre du pape devait demander la liberté de Maximilien, archiduc d'Autriche, prisonnier des Polonais. Jamais le saint-siège ne cesse de prendre intérêt aux douleurs des infortunés. Le nonce fut bien venu, réussit dans sa mission, et rétablit la paix entre les Autrichiens et Sigismond, qui avait succédé à Étienne Battori.

Après les funérailles d'Innocent IX, cinquante-

deux électeurs sacrés entrèrent en conclave le 10 janvier 1592.

Au commencement de cette grande œuvre, d'un côté les Montaltistes (partisans de Sixte-Quint), dont le chef était le cardinal Montalto, neveu de ce pape, et de l'autre le chef du parti espagnol, se montraient si favorables au cardinal Santorio, que le 11 dudit mois il fut sur le point d'être élu par *adoration*. Trente-cinq des électeurs donnaient leurs voix ; mais les cardinaux Altemps, Gesualdi et Colonna arrêtaient cette sorte de tumulte, qui dura sept heures, dans la chapelle. Ils contraignirent ceux qui voulaient l'*adoration* à consentir au scrutin. Alors Santorio, partisan fanatique de la faction espagnole, n'eut plus que trente voix, et il lui en manqua cinq. Mais la Providence avait destiné le trirègne à Aldobrandini. On vit là une sorte d'exclusion donnée par un simple cardinal. Voici comment Cancellieri raconte le fait : Les cardinaux étaient divisés en divers partis. Ascanio Colonna désirait que l'on nommât Santorio, dit de San Severina, et que l'on procédât par *adoration* ; les autres tâchaient de l'exclure. L'ardeur des partis était arrivée à un tel point, que les premiers réunis dans la salle du scrutin s'y renfermèrent ; les seconds se retirèrent dans la chapelle Pauline. On conçoit le danger de voir éclater des scènes fâcheuses. Le cardinal doyen, à cause du bruit que faisaient les dissidents, ne pouvait compter les voix, qui étaient en ce moment-là suffisantes (35). Alors

Ascanio reçut un billet de son parent Marc-Antoine Colonna, le lut, et s'écria : *Ascanio ne veut pas San Severina pape, parce qu'il n'est pas donné de Dieu.* Et il quitta la chapelle, quoique les autres cardinaux voulussent l'en empêcher. L'effet de cette sorte de renonciation fut si rapide, que Santorio se trouva sur-le-champ exclu par un assez grand nombre de voix. On proposa d'autres candidats, mais ils furent rejetés. Un cardinal, à l'improviste, nomma Aldobrandini ; il fut accepté avec acclamation, et il se vit élu à dix-neuf heures (4 heures du soir), le 19 janvier 1592.

Les électeurs avaient été entraînés vers ce choix, non-seulement par l'estime qu'ils faisaient de ce cardinal, mais encore à cause de son âge de cinquante-six ans ; car tous les cardinaux ne cessaient de répéter qu'il fallait déplorer la mort de trois pontifes, qui ensemble n'avaient régné que seize mois. Toutes ces observations de Cancellieri se trouvent confirmées par celles de Novaes.

Avant d'accepter la dignité à laquelle il ne pensait pas, Aldobrandini demanda la permission de s'approcher de l'autel.

Dans un mouvement d'humilité sublime, il dit, avec une effusion d'âme qui excita un enthousiasme universel : « O mon Dieu, rendez ma langue sèche ! Que je ne puisse pas donner mon consentement à cette élection, si elle ne doit pas être de quelque avantage à l'Église, que j'aime du fond de mon cœur ; à la république chrétienne, dont je veux la

gloire et la prospérité! » Cet entraînement admirable de modestie émut vivement les cardinaux ; ils firent apporter les vêtements pontificaux ; on s'empara presque par force de la personne de ce cardinal, et on le revêtit de ces insignes. Il gardait le silence ; mais à la fin, quand il vit qu'on emportait sa soutane rouge, qu'il ne devait plus revoir, il s'écria : « Rendez-nous notre chapelet et l'office de la Vierge, qui sont les témoins de *notre* dévotion. » Aldobrandini ne pouvait plus refuser son consentement, puisqu'il avait parlé en pape (1), et il déclara qu'il voulait s'appeler Clément VIII. C'était le nom que lui avait donné saint Philippe Néri, en lui prédisant, un jour, le pontificat. Le 2 février, le pape fut ordonné évêque par le cardinal Alphonse Gesualdi, doyen du sacré collège, puis couronné par le cardinal Sforza, premier diacre ; et, le 12 avril, il prit solennellement possession de Saint-Jean de Latran. Clément fit la distribution (*presbytère*) des pièces d'or et d'argent, qui n'avait pas eu lieu depuis longtemps. (Voyez tome II, pages 4, 266 et 331.)

Dès que le pape eut mis ordre à quelques affaires urgentes, il établit une congrégation, dite *de la visite* ; elle devait examiner en détail toutes les églises, les monastères, les collèges, les hôpitaux et les *confraternités* de Rome. On commença

¹ A la première personne du pluriel : « *Rendez-nous notre chapelet.* »

par la visite de Saint-Jean de Latran, pour que cet exemple frappât tous les administrateurs, et les disposât d'avance à mieux régler les affaires qui leur étaient confiées.

Il résulta de cette mesure que partout on restaura le culte divin, on ramena une décence sévère, on corrigea les abus; on montra l'œil du maître, ou au moins celui du gardien, qui voulait rétablir l'ordre; chacun put faire ses plaintes, chefs et subalternes. Il y a beaucoup de pays où de semblables visites seraient constamment utiles.

Il n'est pas possible de compter tout ce qu'on peut emprunter à Rome en vues avantageuses et en usages salutaires.

La constitution *Graves et diuturnas*, du 25 novembre 1592, institua l'exposition dite des *quarante heures*, dans toutes les églises de Rome, de manière que le saint sacrement était exposé jour et nuit pendant tous les jours de l'année successivement.

Cette pieuse institution que Paul V établit de nouveau, en lui accordant un grand nombre d'indulgences, le 10 mai 1606, fut suivie dans beaucoup de villes, non-seulement de l'Italie, mais de plusieurs autres nations. D'ailleurs, elle était déjà connue dans plusieurs églises du premier ordre de la chrétienté.

Deux fils de l'électeur de Bavière vinrent alors à Rome pour offrir, au nom de leur père, leur vénération au pape Clément. Le pontife les accueillit

avec une tendre affection , et dans un consistoire il les fit asseoir après les cardinaux.

En ce moment-là mourut Alexandre Farnèse , duc de Parme , un des plus fameux capitaines de son temps , qui avait commandé des armées contre Henri IV, roi de France. Clément pleura Farnèse , et ordonna qu'on lui célébrât de magnifiques funérailles dans la basilique Vaticane.

Le pape éprouva aussi une grande douleur de la mort d'Alphonse de Gonzague , seigneur de Castelgiufredo , qui était sous la protection pontificale.

Une coutume fatale appelait aussi l'attention du pontife.

La fureur des duels , un peu affaiblie depuis le concile de Trente , commençait à exciter des réclamations nouvelles. Clément prohiba ces combats sous les peines les plus sévères , par sa constitution 30 du 17 août 1592. Les duellistes et leurs témoins devaient être poursuivis : il menaça de l'interdit les lieux où les duels seraient autorisés par les lois , ou au moins tolérés. Il exhortait les princes à surveiller l'exécution des mesures prescrites par cette bulle , et à punir sévèrement les délinquants. Beaucoup de souverains promirent de mettre en pratique , autant qu'ils le pourraient , ces sages conseils ; car alors on trouvait dans les habitudes des peuples , et dans certains débris du droit féodal , des obstacles que la religion seule pouvait surmonter.

Vers 1586, Sixte-Quint avait érigé en *religion* l'ordre hospitalier des *Fate bene Fratelli*. Clément, en 1592, rétablit cet ordre dans l'état où il était sous saint Pie V, de manière qu'il ne fut plus une *religion*.

Le bref de Clément sur cette suppression fut accepté en Italie, mais non pas en Espagne, où Philippe II ne voulut pas lui donner le royal *exequatur*. Il en arriva de même en Russie en 1773 relativement aux jésuites, lors de la suppression ordonnée par un bref de Clément XIV.

Mais cet état de choses pour les *Fate bene Fratelli* ne dura pas. Paul V, par deux brefs, en 1611 et en 1617, leur rendit la dignité de *religion*, et supposa que les religieux espagnols de cet ordre n'avaient pas cessé d'être des religieux, quoique le bref de Clément VIII n'eût pas été reçu en Espagne.

Cependant le saint-père, par des lettres du 15 avril 1592, avait ordonné à son légat près de la Ligue de Paris, le cardinal Philippe Sega, de veiller à ce que la foi ne souffrit pas en France, où l'on voulait reconnaître pour roi un prince encore calviniste. D'un autre côté, Henri, pressé doucement par la cour romaine avec les ménagements que demandaient des circonstances si délicates, et voyant qu'il ne lui serait pas facile de rester pacifiquement maître du trône, s'il persistait dans les erreurs du calvinisme, demanda à ses ministres huguenots s'il pourrait se sauver en embrassant la religion ro-

maine. Ils lui répondirent affirmativement ; alors il leur dit : « Ce sera donc mieux que j'aïlle dans le ciel roi de France que roi seulement de la Navarre. » Dès ce moment, le prince se fit instruire dans les dogmes de notre religion par Davy du Perron, ancien calviniste, mais revenu de bonne foi à la vérité.

Les détails de la négociation ouverte pour faire rentrer Henri dans le sein de l'Église trouvent ici naturellement leur place.

Déjà nous avons vu un agent français, Arnauld d'Ossat, employé dans la diplomatie du roi à Rome, solliciter auprès du pape Grégoire XIV, au nom de Louise de Lorraine, veuve de Henri III, demander que l'on célébrât des obsèques solennelles en l'honneur de ce prince, et qu'ainsi on révoquât l'excommunication prononcée contre lui par Sixte-Quint. D'Ossat va devenir presque lui seul l'homme de confiance de Henri IV, et il ne sera pas inutile d'exposer quel était ce personnage qui devait acquérir un si honorable succès dans cette difficile négociation.

Nous avons un recueil à peu près complet des dépêches de d'Ossat, et il a lui-même fourni les documents les plus utiles pour cette partie de l'histoire de Clément VIII.

Arnauld d'Ossat naquit le 23 août 1536 à Casagnabère, village du diocèse d'Auch. Son père mourut si pauvre, que pour les frais de funérailles il fallut recourir à la charité des âmes pieuses. I'en-

fant qu'il laissait n'avait que neuf ans. Thomas de Marca, gentilhomme d'une ville voisine, le prit en affection, et le plaça auprès du jeune seigneur de Castelnau de Magnoac, son neveu et son pupille, pour qu'ils fissent leurs études ensemble. Les deux orphelins, si inégaux en biens, ne le furent pas moins en esprit ¹. Le pauvre (comme il arrive d'ordinaire en fait d'études) avança beaucoup plus que le riche; et la différence fut de ce côté-là si grande, que, trois ou quatre ans après, Arnould fut en état de servir de précepteur à son jeune maître.

Ils vinrent tous deux à Paris en 1559, au mois de mai; et le tuteur, édifié de la sage conduite du précepteur, lui envoya deux autres neveux, cousins germains du premier, lesquels demeurèrent sous sa direction jusqu'au mois de mai 1562.

Ce fut en ce temps-là qu'Arnould alla à Bourges pour entendre le célèbre Cujas qui y enseignait le droit avec un si grand concours d'auditeurs de toutes les nations de l'Europe, que Bourges semblait être à la France ce qu'Athènes était autrefois à la Grèce.

Au retour de Bourges, où il avait pris ses licences, Arnould se fit recevoir avocat au parlement de Paris ², et se décida à suivre le barreau, dans

¹ *Vie du cardinal d'Ossat*, par Amelot de la Houssaye, en tête des *Lettres du cardinal d'Ossat*, 5 vol. in-12, Amsterdam, Pierre Humbert, 1714.

² *Lettres de d'Ossat*, tome I, page 16.

l'espérance d'y trouver quelque honnête établissement, en se livrant à un travail assidu.

En 1564, il fit imprimer une petite dissertation, intitulée *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo*. C'est une défense de la dialectique de Pierre de la Ramée contre Jacques Charpentier, docteur en médecine. La Ramée n'était pas encore connu par ses violences en faveur du parti protestant. D'ailleurs cette *Expositio* ne traitait que de disputes grammaticales¹. Charpentier répondit à d'Ossat par des injures ; il l'appela *magistellus trium litterarum*, ce qui répond à peu près à ces mots : *un sot en trois lettres*. On verra combien Charpentier avait mal jugé son adversaire.

Le seigneur Paul de Foix ayant fait un voyage à Rome en 1574, y avait conduit avec lui d'Ossat comme compagnon d'une agréable société ; ce même Paul de Foix, conseiller-clerc au parlement de Paris et abbé d'Aurillac, ayant été nommé, en 1580, ambassadeur de Henri III près le saint-siège, emmena Arnould d'Ossat en qualité de secrétaire particulier. Ce fut dans cette circonstance que d'Ossat commença la carrière diplomatique, dans laquelle il a continué de servir jusqu'à la fin de sa vie. En lisant les lettres de M. de Foix, depuis archevêque d'Auch, on reconnaît que d'Ossat les a enrichies d'une foule de traits hardis, spirituels, et

¹ Feller, IV, p. 666.

qui appartiennent à un système d'observation grave et réfléchi.

M. de Foix étant mort à Rome à la fin de 1582, le cardinal d'Este, protecteur des affaires de France, ainsi qu'on disait alors, offrit sa maison à d'Ossat, qu'il aimait comme son diocésain et qu'il estimait comme un homme de mérite, dont M. de Foix faisait cas, et qu'il avait distingué honorablement en public. M. de Villeroy fit connaître qu'il désirait que d'Ossat fût employé dans les affaires du roi. Ce fut dans le palais du cardinal d'Este que d'Ossat commença à paraître au grand jour, et à développer les talents que l'étude lui avait donnés pour les négociations. Ce fut alors qu'il eut à souhait toutes les plus belles occasions de se produire auprès des cardinaux. Heureux témoin, il voyait régner Sixte-Quint, et certes à cette école il apprit avec fruit le métier si difficile de la politique et de la science du gouvernement.

Le cardinal d'Este, se sentant dangereusement malade, signa un testament par lequel, entre autres volontés, il déclarait laisser à d'Ossat une somme de quatre mille écus romains. Le cardinal bienfaiteur, se défiant du zèle et de la célérité de ceux qui devaient exécuter le testament, ordonna que l'on remit sur-le-champ à d'Ossat un diamant valant vingt mille écus, en nantissement du paiement de ce legs. D'Ossat n'avait que les émoluments mesquins d'une charge de conseiller au présidial de Melun. Il était dépourvu de tout bénéfice, et il re-

fusa d'accepter le gage que le cardinal lui remettait d'avance.

Le cardinal de Joyeuse ayant succédé au cardinal d'Este comme protecteur, accueillit d'Ossat avec bienveillance, et lui accorda un prieuré.

Henri III pensait à confier l'emploi de secrétaire d'État au digne sujet que chacun, à son retour de Rome, louait devant Sa Majesté. D'Ossat refusa cette place éminente : tant est puissant l'attrait qui attache à Rome ceux qui ont eu le bonheur d'apprécier cette noble et sage capitale du monde chrétien ! D'ailleurs d'Ossat, qui avait toujours été un homme d'honneur et de délicatesse, craignait que la place qu'on lui offrait ne fût celle de M. de Villeroy, qui, comme on l'a vu, lui avait rendu le séjour de Rome plus profitable et plus assuré. Jamais d'Ossat n'aurait été capable d'accepter la dépouille d'un bienfaiteur. De cette détermination de d'Ossat, naquit dans l'esprit de M. de Villeroy un besoin de reconnaissance et de tendresse qui ne le quitta jamais, au milieu de toutes les relations qu'il eut ensuite avec le *secrétaire de la protection de France*.

On dit qu'il y a des ingratitude qui procurent la fortune et les dignités. On ne dit pas assez qu'il y a des actes de grandeur d'âme qui plus tard sont quelquefois magnifiquement récompensés.

Nous avons rapporté que d'Ossat fit de vains efforts afin d'obtenir que l'on célébrât des obsèques pour Henri III, sur la demande de sa veuve, Louise

de Lorraine. Cependant on ne conçut pas à Paris la pensée que le négociateur eût manqué de zèle et de talent, et il fut nommé ministre du roi Henri IV pour solliciter son absolution. Cette affaire était *traversée*, disait d'Ossat, par le duc de Sessa, ambassadeur d'Espagne ¹, et par les princes lorrains. Les huguenots français eux-mêmes, très-affectionnés à Henri IV, qu'ils avaient secouru de leur bourse et de leur épée, ne désiraient pas sa réconciliation avec le saint-siège, préférant leur passion particulière à la sûreté de la personne royale et à la pacification du royaume, qui dépendaient entièrement de l'absolution romaine.

D'Ossat déclarait quelles étaient les difficultés. Henri IV, dont la sincérité était à l'abri de tout soupçon, lisait avec attention la correspondance relative à cette demande ; il la trouva si judicieuse et si prudente, qu'il résolut d'écrire à d'Ossat lui-même. Voici la lettre du roi :

« Monsieur d'Ossat, l'assurance que j'ai que vous rapporterez volontiers l'intelligence que vous avez des affaires de delà, et le crédit que vous y avez acquis, au bien de mon service et de ce royaume, m'a meü de vous écrire la présente, sur l'occasion du voyage que mon cousin le duc de Nevers va faire,

¹ Gondi Salvo Ponze, Espagnol de grande doctrine, publiait à Rome même un livre dans lequel il prétendait prouver que le pape ne pouvait pas *dispenser un relaps en hérésie*, s'il s'agissait de le reconnaître pour roi. Sophisme puéril !

de ma part, vers notre saint-père le pape ; et par icelle vous prie, comme je fais, de voir mondit cousin le plus souvent qu'il vous sera possible, pour vous employer pour mondit service, selon que par lui vous saurez être à propos ; lui donnant aussi, sur ce, les bons avis que vous connoîtrez y pouvoir aider et être utile en quelque chose, vous assurant que le devoir que vous y rendrez vous sera une acquisition de nouveau mérite envers moi, qui vaudra quelque bonne gratification et reconnoissance de ma part. Et sur ce je prie Dieu, monsieur d'Ossat, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Melun, le dernier jour d'août 1593.

« HENRY.

« Et plus bas : REVOL. »

Clément VIII ayant eu connaissance de cette lettre, félicita d'Ossat, et lui dit qu'il aimerait à traiter avec lui, et que le choix d'un tel plénipotentiaire ne pouvait que disposer plus favorablement la cour romaine.

Cependant le ministère du roi à Paris estimait assez imprudemment que les prélats français pouvaient donner une absolution au roi, *sauf l'autorité du saint-siège apostolique*.

Le cardinal de Plaisance, légat en France, avait voulu empêcher cette première absolution par une lettre qu'il adressait à tous les catholiques du royaume. Il y était dit que Henri de Bourbon, qui se déclare roi de France et de Navarre, a invité des prélats à lui donner une absolution. Le légat croit

qu'il est de son devoir d'annoncer que l'excommunication prononcée par Sixte-Quint contre Henri est et demeure encore valable, et qu'il n'appartient qu'au souverain pontife Clément d'en connaître.

Nonobstant ce mandement, Henri IV se laissa persuader qu'il pouvait faire son abjuration entre les mains de l'archevêque de Bourges, en présence du cardinal de Bourbon-Vendôme et de sept ou huit évêques. Le chancelier de Chiverny dit que le roi voulut faire cette action dans l'église abbatiale de Saint-Denis, pour témoigner qu'il désirait vivre et mourir, comme les rois qui y sont enterrés, dans le sein de l'Église romaine. Quant à l'absolution, l'archevêque la lui donna en ces termes : *Ego te, salva sanctæ sedis apostolicæ auctoritate, a crimine hæresis et apostasiæ absolvo, S. R. Ecclesiæ restituo, et ad sacramenta ejus admitto. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.* « Sauf l'autorité du saint-siège, je vous absous du crime d'hérésie et d'apostasie ; je vous rends à la sainte Église romaine, et je vous admetts à ses sacrements. Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. » Selon cette clause, *salva*, le roi avait encore besoin de l'absolution du pape, ou du moins de la confirmation de celle des évêques ; c'est pourquoi il écrivit à Clément VIII la lettre autographe suivante :

« Très-Saint Père,

« Ayant, par l'inspiration qu'il a plu à Dieu de me donner, reconnu que l'Église catholique, aposto-

lique romaine, est la vraie Église, pleine de vérité, et où git le salut des hommes; conforté encore en cette foi et créance par l'éclaircissement que m'ont donné les prélats et docteurs en la sainte faculté de théologie que j'ai, à cette fin, assemblez, des points qui m'en ont tenu séparé par le passé, je me suis résolu de m'unir à cette sainte Église, et d'y vivre et mourir avec l'aide de celui qui m'a fait la grâce de m'y appeler; et, pour donner commencement à ce bon œuvre, après avoir été reçu à ce faire par lesdits prélats avec les formes et cérémonies qu'ils ont jugé être nécessaires, aussi je me suis volontiers soumis. Le dimanche 25 de juillet, j'ai ouï la messe, et joint mes prières à celles des autres bons catholiques, comme incorporé en ladite Église, avec ferme intention d'y persévérer toute ma vie, et de rendre l'obéissance et respect dus à Votre Sainteté et au saint-siège, ainsi qu'ont fait les rois très-chrétiens mes prédécesseurs: et m'assurant, Très-Saint Père, que Votre Sainteté ressentira la joie de cette sainte action, qui convient au lieu où il a plu à Dieu la constituer, j'ai bien voulu, attendant que, sur ce, je lui rende plus ample devoir par une ambassade solennelle, et de personnages de bonne et grande qualité, lui donner, par ce peu de lignes de ma main, ce premier témoignage de ma dévotion filiale envers elle, la suppliant très-affectueusement l'avoir agréable, et recevoir d'aussi bonne part comme elle procède d'un cœur très-sincère et plein d'affection, de pouvoir,

par mes actions, mériter sa sainte bénédiction. Et sur ce, Très-Saint Père, je prie Dieu qu'il veuille longuement maintenir V. S. en très-bonne santé, au bon gouvernement de sa sainte Église.

« De Saint-Denis, le 18 août 1593.

« HENRY. »

On a dit, en s'appuyant sur une lettre écrite par ce prince à la duchesse de Beaufort, qu'il avait manifesté des sentiments moins explicites ; qu'il avait dit qu'on lui ferait prendre en haine Saint-Denis ; on a parlé de saut périlleux. Il faut répondre que Henri, qui n'avait pas encore soumis Paris, se trouvait dans une situation tout à fait dangereuse : commandant une armée mixte, composée de catholiques et de protestants, il était comme *gardé à vue* par deux et même trois partis. En passant devant ses gardes, il voyait une foule de ces protestants qui avaient été mutilés à son service, et qui le contemplaient avec un respect mêlé de douleur, de compassion peut-être, et même aussi de menaces. Entrant dans son conseil, il y voyait Rosny au front sévère, et les catholiques ardents qui voulaient n'être pas trompés dans leur espérance, et qui étaient prêts à se détacher d'un souverain qu'ils supposaient incertain dans ses projets. Il leur avait promis *de croire* comme eux ; ils attendaient, mais sans confiance, qu'il tint sa parole. Un troisième parti, composé des amis (ou catholiques ou protestants) de la duchesse de Beaufort, ne savait que conseiller. Tour à tour ils applaudissaient ou blâ-

maient ; leur unique vue était de condescendre à la passion du roi pour une femme qui osait déjà aspirer à partager le trône. Dans de telles occurrences, un guerrier qui savait avec quel dévouement les calvinistes avaient répandu leur sang pour lui ; un prince dont la branche avait si longtemps espéré le sceptre français , et qui se voyait arrivé au jour où il pouvait saisir ce sceptre avec un droit reconnu , porter une couronne qui serait à lui , et rentrer dans la vraie religion où il avait été élevé et nourri , et qu'il n'avait abandonnée que par force , et dans un âge où le courage et la raison ne sont pas encore développés ; un homme (il n'est plus ici qu'un homme à plaindre) livré à un amour frénétique et qu'il ne sait plus dompter, et qui craignait l'austérité de Rome , puisqu'il fallait la fléchir, et solliciter un divorce qu'une intention secrète de mésalliance rendait plus difficile : ces trois existences , confondues en une seule , pouvaient bien ne pas toujours s'accorder. Aussi , comme nous n'aurons jamais à douter un moment de la pureté d'intention du grand roi de France , comme nous n'aurons jamais à nous défier du noble et fidèle monarque très-chrétien, fils aîné de l'Église, nous ne balançons pas à publier la lettre sur laquelle on appuie des soupçons de fausseté , de dissimulation , et de toute absence de *parti pris*. Non, Henri IV a été, comme le veut d'Ossat, un *prometteur* franc et loyal , quoiqu'il ait adressé les lignes suivantes à cette femme, qui, d'ailleurs, ne

méritait pas le genre de mort épouvantable auquel elle a succombé six ans plus tard.

Voici ces lignes, qui ont été écrites deux jours avant l'abjuration, et qui sont très-malheureusement autographes ¹ :

« J'arrivai au soyr de bonne heure, et je fus importuné de Dieu gard ² jusqu'à mon coucher. Nous croyons la trêve, et qu'elle se doit conclure aujourd'huy ³. Pour moy, je suis à l'androyt des lyguez de Saint-Thomas ⁴ : je commence ce matin à parler aux évesques.

« Outre ceux que je vous mande hyer pour escorte, je vous envoie cinquante arquebusiers qui valent bien des cuirasses ⁵. L'espérance que j'ai

¹ On les lit dans un recueil de la biblioth. du Roi, 9128, p. 73 du registre.

² C'est comme s'il disait : « De personnes dont Dieu vous garde. » Cela veut dire ici tout simplement des ennuyeux.

³ On devait signer une trêve avec Paris.

⁴ « *A l'androyt des lyguez de St.-Thomas,* » cela veut dire : « J'ai des conférences avec les ligueurs de St.-Thomas du Louvre. » Ils étaient les plus acharnés pour donner des dégoûts à Henri IV, ou lui imposer même des conditions que Rome n'exigeait pas. Après avoir vu plusieurs curés, Henri devait, le lendemain, voir des évêques, qu'il espérait trouver plus faciles. Ce passage était difficile à comprendre. Je dois cet éclaircissement à mon confrère M. Paulin Paris, très-versé dans la connaissance des faits de ce temps, et qui me rend avec empressement tous les services que je demande à sa science et à son amitié.

⁵ C'est-à-dire, des hommes à cheval couverts de cuirasses.

de vous voir demain, retient ma main de vous faire plus long discours. Ce sera dimanche ¹ que je ferai le *sauls perylleus* ². A l'heure que je vous écrys, j'ay cent importuns sur les espaulles, qui me feront hayr ³ Saint-Denys comme vous faites Mantes ⁴. Bonjour. Ce xxiii juillet. »

Telle est la lettre, qui ne prouve rien devant celle que le roi devait adresser plus tard au saint-père ⁵.

La duchesse devait quitter Mantes, pour se rapprocher du camp sous Paris.

¹ Dimanche 25 juillet 1593, jour de la fête de saint Jacques, patron du roi d'Espagne; ce qui faisait dire qu'il y avait là un bon augure de paix.

² Mille bruits sinistres affligeaient le bon roi : on disait que des poignards de 1572 étaient prêts, s'il reculait, et que des poignards genevois auraient raison du traître, s'il avançait. C'était bien là une situation périlleuse, si tous ces bruits étaient fondés.

³ On a imprimé ailleurs « *qui me font.* » On lit sur l'original : *qui me feront*, équivalant ici au conditionnel *qui me feraient*.

⁴ Ceci est une plaisanterie ; Gabrielle, duchesse de Beaufort, disait qu'elle haïssait Mantes, ville trop éloignée du camp royal.

⁵ Pour faire connaître le fond du sentiment de Henri IV, ses angoisses entre les catholiques et les protestants, et, en définitive, la préférence qu'il donnait aux catholiques, je citerai un passage des Mémoires des sages et royales œconomies d'Etat, par M. de Sully. On lit, tome I, page 17 : « Le roy de Navarre se trouvoit bien empesché à concilier tant d'esprits ou de fantaisies diverses, lui eschappant quelquefois de dire qu'il sembloit avoir plus d'obligation aux catholiques que non pas aux huguenots, d'autant que ceux-ci le servoient et assistoient à cause des intérêts de leurs personnes et de leur religion, au

Dans cette dernière, le chrétien soumis s'humilie devant le chef du catholicisme. On ne peut pas mieux louer ce document qu'en disant qu'il semble que d'Ossat en ait envoyé le projet, de Rome même.

Clément VIII connaissait d'avance, sans l'approuver, la démarche que devaient faire les archevêque et évêques assemblés à Saint-Denis : aussi ils ne balancèrent pas à en rendre compte au saint-père.

lieu que les autres n'y étoient menés que par la seule affection qu'ils portoient à sa grandeur et à sa fortune, au préjudice de leur propre créance et religion. »

J'extrai ceci de la fameuse publication faite par Sully. Voici le titre entier de l'ouvrage : *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois, et le père en effet de ses peuples françois, et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations royales de Maximilien de Béthune, l'un de ses confidens, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars françois. — Dédiés à la France, à tous lecteurs, soldats et tous peuples françois.* Plus bas, autour d'un médaillon sur lequel on a peint en vert trois V. (sic V. V. V.) surmontés de fleurs d'amarante, on lit : *Nunquam Marcescit virtus.* Entre les V. se trouvent ces mots : *Foy, Espérance, Charité.*

A Amstelredam, chez Alethinoscraphe de Clearetimelée et Graphexechon de Pistariste, à l'enseigne des trois Vertus couronnées d'amarante.

2 volumes in-fº, sans date, imprimés au château de Sully, sous les yeux de ce grand ministre, après la mort de Henri IV (1610). Cet ouvrage est excessivement rare.

Leur lettre était ainsi conçue :

« Très-Saint Père ,

« *Post humillimà beatorum pedum oscula.* « Après avoir baisé humblement les pieds de Votre Béatitude. »

« Nous , archevêque, évêques et ecclésiastiques, nous qui sommes à vous par les liens de notre zèle et de notre tendresse, nous qui avons travaillé à l'acte concernant Henri notre roi, revenant à la sainte Église catholique romaine, nous vous prions de ne voir dans cet acte, dicté par l'urgence impérieuse de l'état de nos affaires, rien qui vous fasse croire que nous avons présumé et usurpé avec témérité et arrogance ; Votre Sainteté jugera et connaîtra ouvertement que tout a été arrêté et conclu sans blesser la dignité du saint-siège et le respect dû à Votre Sainteté. Nous enverrons bientôt à Votre Sainteté un de nous, qui lui exposera et expliquera mieux ce qui a été fait : cependant nous supplions instamment Votre Sainteté de ne nous considérer que comme des fils de l'Église, remplis d'amour et de vénération pour Votre Sainteté.

« Que Dieu tout-puissant conserve Votre Sainteté beaucoup d'années à son Église ! Donné à Saint-Denis, le 8 des ides d'août (6 août) 1593. »

Cette lettre portait avec la signature du cardinal Charles de Bourbon , celle d'un archevêque, de sept évêques, et de onze abbés et docteurs (vingt signatures).

La trêve dont il est parlé plus haut devait suspendre les hostilités; mais cependant les Espagnols et les ligueurs avaient voulu empêcher le peuple de sortir de Paris pour aller à Saint-Denis; malgré cette défense, une grande quantité de bourgeois forcèrent la garde par leur bonne contenance et leurs prières, et l'on vit arriver une foule de Parisiens auprès du roi, qu'ils applaudirent à son passage.

Sully, dans son ouvrage cité plus haut, donne à cet égard les détails suivants, tome I, page 115. On sait que ce sont les secrétaires de Sully qui sont censés lui parler; mais il est bien reconnu que c'est lui qui dicte ces Mémoires dans cette forme bizarre.

« Nous ne vous laisserons pas l'esprit par la représentation des cérémonies et magnificences qui se firent à la profession que le roi fit de la religion catholique, laissant les particularités de toutes les pompes et autres semblables *babioles* et fanfares aux historiens. »

Plus bas, on lit, page 119 :

« Finalement la trêve fut accordée pour trois mois. Dès le lendemain, il arriva une si grande affluence de peuple, noblesse et autres gens de qualité de la Ligue, à Saint-Denis, que l'on ne se pouvoit quasi tourner par les rues; lesquels ne pouvant quasi encore ajouter foi à ce que l'on publioit de la conversion du roi, cherchoient des lieux de tous côtés dans l'église Saint-Denis, et sur les chemins

de l'église du roy en icelle (car le roi la voulut allonger exprès pour les contenter), afin de le voir à la messe, ou pour le moins en passant pour y aller ; tous lesquels ne l'eurent pas plutôt veu avec sa bonne mine , que depuis les plus grands jusques aux plus petits (fort peu exceptez), ils ne criassent : « Vive le roi ! » avec acclamation, levant les mains au ciel ; et une infinité (surtout les femmes) jeter des larmes de joie, et crier sans cesse : « Hé, Dieu le bénie, et le veuille bientôt amener en faire autant dans notre église Nostre-Dame ! » lui donnant mille louanges , et priant Dieu pour sa prospérité, bonne et longue vie. Sur quoy vous pristez occasion (ce sont les secrétaires qui parlent à Rosny) de vous arrester, d'autant que vous marchiez devant le roy, pour luy dire : « Hé bien, Sire, que vous en semble de ce peuple que l'on disoit ne vouloir pas vous accorder la qualité de roy, dans l'instrument de la trêve ? Ne reconnoissez-vous pas bien maintenant qu'il n'y a jamais pensé , puisque si librement il vous l'a donné par acclamations publiques , bénédictions et larmes de joie ? » ce qui lui en causoit une si grande en lui-même , que quasi les larmes lui en venoient aux yeux. Et continuèrent les visites de ces Parisiens tant que le roy fut à Saint-Denis. »

Tous ces faits ayant été mis par d'Ossat sous les yeux de Clément VIII, une autre négociation, plus sérieuse que la première, commença.

D'Ossat représenta que la réduction de Paris

était devenue plus facile et plus probable; que les évêques français paraissaient avoir rendu un service au royaume et au roi sans offenser le pape, qui, en définitive, était resté le maître et la souveraine autorité pour l'absolution; en même temps l'Espagne ordonnait des refus que son ambassadeur exprimait en termes violents.

Clément ne refusait pas d'audiences à d'Ossat, que les Italiens aimaient, parce qu'il était, disaient-ils, *ricco di partiti*, fécond en expédients. Mais la négociation durait depuis plusieurs mois.

Cependant Paris avait reconnu le roi de France; le 22 mars 1594 était devenu un jour de fête pour le royaume presque tout entier; et, par l'effet d'une singulière disposition des esprits, le conseil du roi ne poursuivait pas avec autant de fermeté la demande présentée depuis si longtemps à Rome. Quelques ministres avaient émis un avis dangereux, en s'écriant: «Temporisons! l'Espagne a trop de pouvoir au Vatican. Attendons un autre règne à Rome.» Ce vœu fut connu par le sacré collège. D'Ossat crut devoir combattre cette opinion, et il osa en écrire au roi lui-même le 23 décembre de la même année. Voici un extrait de la dépêche à Sa Majesté. Il commence par abonder dans le sens de ceux qui pensent à la mort éventuelle du pape, et il déclare ensuite que cette attente trop prolongée n'a rien d'utile et d'avantageux aux intérêts du roi.

«Ce pape, comme les choses sont faites, pour-

roit mourir; auquel cas je pense que Votre Majesté y perdrait, et que nul autre pape ne nous expédieroit si tôt ni si favorablement comme cetui-ci pourra faire. Car ce pape a jà usé de toutes les longueurs, remises, rebuts et rigueurs qu'il a esté possible; et en cela a non-seulement satisfait à ce qu'il estime être de sa dignité et majesté du saint-siége, mais aussi a soulé son cœur, et encore l'ambition, haine et malice des Espagnols, autant que souler elles se peuvent; de façon que, quoi qu'il fasse à l'avenir, ils ne se pourront plaindre de lui, et il pourra, avec plus de justification et de hardiesse, faire ce qu'il doit, comme déjà il se voit que Sa Sainteté, reconnaissant en avoir fait trop, en est maintenant en souci et crainte, et fait ce qu'il peut pour adoucir et excuser des choses passées, et pour vous assurer et encourager d'envoyer de nouveau vers luy. Aussi est-il déjà tout préparé et comme *cultivé* par les offices qui ont été faits auprès de lui et en faveur de votre expédition, et par l'information qui lui a été donnée de ce qui se peut faire ou qui ne se peut point faire par Votre Majesté, et en a jà tiré diverses promesses et intentions; et j'entens d'ailleurs que, luy voyant qu'il en faut passer par là, il va préparer les cardinaux à votre expédition, dès qu'il eut entendu que Votre Majesté ne vouloit envoyer M. Du Perron.

« Là où si le pape mouroit encore, que les prospérités de Votre Majesté et le trop grand intérêt

dudit saint-siége soient toujours pour venir à bout de cette affaire ¹.

« Ce néanmoins ce ne pourroit être sitôt, car 1^o un autre pape pourroit être longtems à être fait ; 2^o le sort pourroit tomber sur quelqu'un des plus contraires, comme les Espagnols, qui sont très-puissans, au contraire y feroient tous leurs efforts ; 3^o quel que fût le pape nouveau, il ne pourroit avoir connoissance telle des choses qui se sont passées en cette affaire, ni tant d'expérience des artifices ou tromperies des Espagnols et de ceux de la Ligue, que cetui-ci, comme aussi tous les offices cy-devant faits, seroient perdus, et ne tiendroient aucun lieu à l'endroit d'un pape nouveau, lequel encore, pour n'avoir, quant à lui, usé d'aucune rigueur ni longueur envers Votre Majesté, n'auroit aussi le soin qu'à celui-cy de *racourtr* le passé, ni tant d'occasion ni de hardiesse de diligenter et avancer les affaires, ains voudroit encore lui tenir de sa part quelque gravité et marcher en un tel afaire (2) posément et lentement, de peur qu'il ne semblât avoir trop peu de zèle à la religion catholique et à la dignité du saint-siége. Aussi n'ayant, quant à lui, donné aucune satisfaction au roi d'Espagne, il ne pourroit faire de moins que d'attendre encore quelque temps pour

¹ Quelle bonne grâce d'innocente flatterie, quelle connoissance profonde de ce que doit ménager le camp opposé!

² Il écrit ce mot tantôt d'une manière, et tantôt d'une autre.

le respect de Sa Majesté Catholique et *omnipotente*¹, jusques à ce que Votre Majesté Très-Chrétienne, étant réconciliée avec le saint-siége (et par ce moyen de tous reconnue), aura par sa valeur et bonheur réduit ce colosse au petit pied, et tourné les yeux et les espérances de cette cour vers la France, comme elles y ont autrefois été dressées, et en ont toujours reçu leur principal support et accroissement. A tant, Sire, etc. De Rome, le vendredi 23 décembre 1594. »

La correspondance continuait toujours d'une manière animée entre le roi et d'Ossat. Celui-ci ne cessait pas aussi de voir le cardinal Aldobrandini, neveu du pape. C'était un homme très-distingué par son esprit que ce cardinal; à peine âgé de 24 ans, il avait obtenu la confiance entière de son oncle. D'Ossat ayant demandé à Clément VIII la permission de communiquer l'ensemble des affaires à ce neveu, le pape avait répondu : « Dites-lui tout, même ce que nous vous avons répondu à notre audience. » Ainsi le ministre français trouvait dans cette circonstance l'occasion de répéter et de fortifier ce qu'il avait fait entendre une fois, et il recueillait des réponses qui étaient les mêmes

¹ Il y a ici comme une petite plaisanterie amère, et qui n'est pas dans les habitudes du négociateur français. La seule excuse de d'Ossat, c'est que le mot *Catholique* est là peut-être tout simplement la titulature du roi d'Espagne, qui, du reste, voulait faire triompher sa couronne par des exigences *omnipotentes* fort déplacées.

en substance, mais qui aussi laissaient apercevoir souvent des réticences ou des abandons, dont le négociateur français pouvait tirer parti.

Le cardinal Delfino, ministre de Venise à Rome pendant les années 1596, 1597 et 1598, parlait ainsi du cardinal Aldobrandini : « Il est d'un naturel très-noble, aimable et gracieux autant qu'on peut le dire. » De plus, il était fort habile et d'un commerce sûr¹.

Il y avait cependant un point sur lequel Aldobrandini, avec toute son élégance, et d'Ossat, avec tout son zèle, ne pouvaient encore s'entendre. Clément, en termes mesurés et paternels, exprimait son opinion sur l'absolution prononcée à Paris; Aldobrandini, avec les formes de la plus exquise politesse, expliquait les conséquences de cet acte de l'épiscopat français. Le pape ne devait compter pour rien cette absolution donnée par les évêques de France (2), qui, selon les droits de Rome, n'avaient pas l'autorité de révoquer, ni

¹ On doit noter, dit Comines, que tous les hommes qui ont été grands, et ont fait de nobles choses, ont commencé fort jeunes.

*Scilicet ingenium et rerum prudentia velox
Ante pilos venit, dicenda tacendaque calles.*
— (Perse, sat. 4).

« C'est que l'esprit et la prudence précoce dans les choses arrivent avant la barbe, et que tu discernes ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire. »

² Amelot de la Houssaye, *Lett. de d'Ossat*, I, p. 353.

même de modérer et d'interpréter les jugements et les censures du saint-siège. On disait à Rome qu'il ne s'était jamais fait rien de semblable à cette procédure, où, dans l'espace d'une seule matinée, l'on avait joint ensemble l'instruction, la conversion, la satisfaction ¹, la pénitence et l'absolution. Voilà pourquoi le pape et Aldobrandini ne répondaient rien à tout ce que d'Ossat, bon serviteur et Français un peu exigeant, disait de la catholicité du roi, et de la volonté inébranlable où il était de mourir dans la religion catholique, apostolique romaine ².

¹ J'ai transcrit, tome IV, page 227, le symbole du *Credo* ordonné par le concile de Trente : Rosny nous ayant laissé la profession de foi qui fut prononcée par Henri IV à Saint-Denis, en 1593, devant l'archevêque de Bourges et d'autres évêques, j'ai pu comparer les deux documents. Voici quelques-unes des différences qui s'y trouvent :

Henri IV dit : « *Je professe un baptême* ; » le concile dit : « *Un seul baptême.* » Henri IV dit : « *La future résurrection* ; » le concile dit : « *La résurrection.* » Henri IV dit : « J'approuve ce qui a été *décis* par les saints canons et conciles généraux. » Il n'est pas question du concile de Trente. Ainsi, la profession de foi du roi ne pouvait satisfaire Rome, qui voulait, avec raison, que l'on fit mention de ce concile. Ensuite, une grande partie de ce qu'on lit tome IV, page 229, de la ligne huitième à la ligne dix-neuvième, est supprimé.

Du reste, peut-être est-ce Rosny qui, dans sa copie, a fait les suppressions que j'ai indiquées.

² Quoi qu'il en soit de cette absolution, ajoute Amelot de la Houssaye, commentateur des Lettres de d'Ossat, Paul Piasieski, évêque polonais, déclare dans son *Histoire* que, lors de cette première absolution, le roi Henri IV donna un exemple de pé-

Cependant l'auditeur de rote Séraphin, personnage habile et courageux¹, dit un jour au pape, assez brusquement : « Très-saint père, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, et que Clément VIII perdra la France, s'il continue à vouloir complaire à Philippe II. »

Cela n'était pas tout à fait exact, et, sans l'indécision de Charles-Quint, l'Angleterre était destinée à recevoir le joug de Calvin ; d'ailleurs on a vu plus haut tout ce que Clément VII a fait pour conjurer ce malheur. Avec cela, ces paroles de monseigneur Séraphin firent une impression profonde sur l'esprit de Sa Sainteté.

D'Ossat, prévenu de cet incident, revint à la charge, fut mieux reçu, et il écrivait au roi :

« Par ma lettre d'hier, Votre Majesté aura vu que

nitence comparable à celle que fit Théodose devant saint Ambroise : « *Rarum pœnitentis exemplum posteris non minus quam Theodosii a sancto Ambrosio reprehensi memorandum.* » Oui, c'était un grand acte de pénitence, qui devait être pris en haute considération à Rome ; mais ce n'était pas une absolution régulière, de quelques formes de soumission et de réserve qu'elle fût accompagnée.

¹ Séraphin Olivier était né à Lyon, et fut élevé à Bologne, patrie de sa mère. Il appartenait à la famille Olivier, qui a donné des chanceliers à la France. Il avait été fait auditeur de rote par saint Pie V, à la recommandation de Charles IX. On appelait ce magistrat l'*oracle de la jurisprudence*. Sa conversation était libre et enjouée, et l'on aimait ses plaisanteries ingénieuses.

le pape, de soi-même, est entré à vous ôter des scrupulès et des retardements qu'il a entendu que vous aviez, et confessant ingénument qu'il auroit volonté de procurer un accord entre Votre Majesté et le roi d'Espagne, et ce qui est resté de la Ligue, a néanmoins déclaré que ce ne seroit que par voie d'exhortation et de recommandation, et qu'en cela Votre Majesté demeureroit en liberté de faire ce qu'il lui plairoit, et que Sa Sainteté ne laisseroit pas de passer outre à faire ce qu'un bon pape devoit. Et outre ce qu'il a dit de cela, j'ajoute encore ceci pour le regard des autres choses que les Espagnols pourront faire ou dire en cette négociation : que Sa Sainteté ne peut ignorer les intérêts propres et particuliers qui meuvent le roi d'Espagne : le pape s'aime plus soi-même et le saint-siège qu'il n'aime quelque autre prince ou État, quel qu'il soit ; et pour servir aux cupidités d'autrui, il ne voudra pas se ruiner soi-même et ses successeurs. Aussi, ayant le pape vu que ledit roi d'Espagne, qui n'a rien en France, l'a néanmoins voulu envahir et par armes et par pratiques, sous le nom de son infante et autres, je ne puis comprendre comment Sa Sainteté, à qui on offre et présente ¹ ce royaume pour y commander, comme

¹ Je me suis bien gardé de rien changer au style de d'Ossat. Cette tournure de phrase qu'il emploie ici ne serait pas admise aujourd'hui dans un de nos ouvrages nouveaux. Nous dirions : *On offre et on présente.*

ont fait ses prédécesseurs, veuille refuser la réintégration de son autorité, pour ne déplaire à qui n'y a nul juste intérêt. »

M. de Villeroy écrit à d'Ossat que le conseil royal a conçu un sentiment de défiance. D'Ossat répond qu'il n'y a rien qui soit plus de son humeur que de prendre toujours les choses au pis ¹, et de ne commettre à la fortune rien où la prudence puisse arriver; et puis il combat cette défiance qui ne doit être que momentanée dans la circonstance donnée.

Il la combat par une foule de raisons toutes plus lucides, plus convaincantes les unes que les autres, et toutes puisées dans la connaissance qu'il avait des affaires, des besoins de Rome, et surtout des demandes catholiques qu'elle devait adresser à la France relativement au Turc, et qu'on était obligé de suspendre jusqu'à un parfait raccommodement.

La défiance du conseil de Paris provenait de ce

¹ Voici une excellente note d'Amelot de la Houssaye; un homme d'État doit la lire souvent : « La défiance perpétuelle est un grand défaut dans un homme privé, parce qu'elle le rend incommode et intraitable parmi ses égaux. Au contraire, elle est louable et nécessaire dans un homme qui manie les affaires publiques, parce que tous les particuliers qui traitent avec lui s'étudient à le tromper, pour parvenir à leurs fins. En fait de négociation, il faut toujours compter que l'on traite avec plus habile ou plus méchant que soi. C'est le moyen de n'être jamais trompé, ou au moins de l'être rarement. »

qu'on avait cherché à persuader au roi qu'on le contraindrait à des consentements mortifiants.

A ce sujet d'Ossat s'exprime ainsi dans une lettre au roi : « Je dis au pape qu'on vous avoit assuré qu'il vouloit forcer Votre Majesté à prendre une réhabilitation; que pour le regard de votre personne en particulier, vous ne feriez de difficulté de prendre absolution et réhabilitation, et s'il y avoit encore quelque chose au-dessus de celle-là, et recevriez le tout à plus de sûreté et d'avantage pour vous : mais que la dignité du roi de France qui étoit annexée à votre personne, et qui vous étoit dévolue et déférée par la loi salique, sans la prendre même d'aucun de vos prédécesseurs ¹; la prééminence aussi de cette couronne, la voix et consentement universel de tous les François, répugnoient à l'application de ce remède, et requéroient, sur ce, quelque bon expédient. »

C'est ce que devait chercher d'Ossat et ce qu'il trouva, parce que le roi, rempli de sagesse et de pénétration, laissa agir l'homme *ricco di partiti*.

Il est vrai qu'il traitait avec deux personnes d'une

¹ Voici comment la Houssaye appuie le raisonnement de d'Ossat : « En France, le roi n'est point l'héritier de son père, mais de la couronne, dont la succession lui appartient dès le moment de sa naissance, par le droit de primogéniture, que les jurisconsultes appellent *jus instantaneum et momentaneum*, comme voulant dire que le droit s'acquiert en un instant, et non point à la suite du temps, et qu'il n'est point sujet à la puissance paternelle. »

singulière probité en affaires, et qui gardèrent cette réputation toute leur vie. M. de Béthune, frère de Rosny, et plus tard ambassadeur à Rome, écrivait, relativement à Clément VIII et à son neveu Aldobrandini, dans le même sens que le ministre vénitien Delfino :

« Je n'ai jamais trouvé le pape ni le cardinal son neveu, en deux paroles, depuis que je suis ici, ni que ce qu'ils m'ont assuré pour vrai ait été autrement. A la vérité, ils sont l'un et l'autre fort prudents; mais aussi ce qu'ils donnent pour assuré, je crois que l'on peut s'y fier. »

Honneur et sincères félicitations à un souverain qui mérite, pendant tout son règne, une telle louange, et à un parent placé pour un temps si près du trône, et qui seconde avec tant de noblesse les intentions de celui qui avait mis en lui une telle confiance! Pourquoi les services qu'on peut attendre quelquefois du népotisme n'ont-ils pas été toujours aussi dignement compris?

Enfin, Davi du Perron, nommé évêque d'Évreux, fut envoyé à Rome pour remplir avec Arnould d'Ossat les fonctions de procureur de Sa Majesté dans la grande cérémonie de l'absolution.

Jacques Davi du Perron, d'abord lecteur de Henri III, était né le 25 novembre 1556, dans le sein de la religion protestante. Son père, qui exerçait les fonctions de *ministre*, s'appelait Julien Davi. Dès ses premières années, Jacques montra les

plus heureuses dispositions ¹. Il avait le germe de tous les talents : une bonne éducation, et du goût pour l'étude, les firent éclore. Sa mémoire était prodigieuse ; ses progrès furent surprenants dans tous les genres, mais surtout dans la dialectique, science alors fort recherchée ; de plus, il avait l'esprit souple et amusant ; il se fit un grand nombre de protecteurs. La fortune l'appelait à la cour ; aussitôt il renonça au protestantisme, et devint un des plus zélés défenseurs de la religion catholique. Il n'avait que vingt ans (1576), lorsqu'il donna des leçons publiques dans la grande salle des Augustins, sur la philosophie péripatéticienne et sur les mathématiques. Il confondait tous les auteurs protestants qui osaient l'attaquer.

Après la mort de Henri III, il passa au service du cardinal de Bourbon (Charles) ; c'est alors que du Perron forma le tiers parti en faveur du cardinal, et qu'il lui fit donner ce nom de *Carolus decimus*, qui a été porté plus honorablement depuis. L'évêque nommé d'Évreux avait eu une grande part à la conversion ; et, le jour de l'absolution du roi donnée à Saint-Denis, il était à côté du prince, triomphant de l'avoir ramené au pied des autels. Pendant la trêve dont nous avons parlé page 61, du Perron remporta une victoire complète à l'assemblée de Mantes, le 7 décembre ; dans la discus-

¹ *Vie du cardinal d'Ossat*, par madame de Franconville, 2 vol. in-8° ; Paris, 1771 ; tome I, page 393.

sion, il avait terrassé quatorze ministres, au nombre desquels étaient les fameux Berau et Rotan¹.

Vers le mois d'avril 1595, Henri IV décora du Perron du titre de conseiller d'État et de premier aumônier, pour avoir la facilité de l'envoyer à Rome. La protection de MM. de Rosny et de Bellegarde lui procura cet honneur. D'Ossat, qui avait d'abord entrepris seul cette importante négociation, l'avait conduite avec tant d'habileté, que lorsque du Perron arriva, le nouveau ministre n'eut plus qu'à en recueillir les fruits.

Après plusieurs démarches de conciliation approuvées par le pape, du Perron et d'Ossat présentèrent à Sa Sainteté, le 30 juillet 1595, la requête suivante :

« Très-Saint Père,

« Exposit à Votre Sainteté, de la part de Henri IV, roi de France et de Navarre, et au nom de Sa Majesté, Jacques Davi, sieur du Perron, son conseiller au conseil d'État² et son premier aumônier, et Arnauld d'Ossat, doyen de Varen, au diocèse de Rhodéz, procureurs de Sa Majesté, à ce expressément députés, qu'ayant plu à Dieu, depuis quelques années, de toucher le cœur dudit seigneur roi, et l'inspirer de s'unir à l'Église catholique,

¹ *Vie du cardinal d'Ossat*, 1771, tom. I, p. 375.

² Du Perron n'était qu'évêque nommé d'Évreux ; il ne pouvait pas se dire titulaire devant le pape, qui ne lui avait pas donné l'institution canonique.

apostolique romaine, il rechercha tous les moyens à lui possibles pour y être reçu et incorporé par autorité de ce saint-siége, et pour cet effet, jà du temps de Sixte V envoya à Rome le sieur de Luxembourg; et depuis s'étant, en dix-huit mois, plus éclairci des points contentieux entre les catholiques et les hérétiques, envoya à Rome, au commencement de votre pontificat, M. le cardinal de Gondî, et puis le marquis de Pisany, pour supplier Votre Sainteté de commander les formes et moyens qu'il devoit tenir en sa conversion, afin que toutes choses s'y passassent avec l'autorité et bon plaisir de Votre Béatitude, et qu'il n'y fût rien omis de tout ce qu'elle auroit estimé convenable : mais Votre Sainteté ne l'ayant réputé digne de ses commandements, et luy se voyant en danger continuel de mort, tant pour les exploits de guerre ès quels il se trouvoit tous les jours, que pour les fréquentes conspirations et aguets qui se faisoient contre sa personne ¹, il fut enfin contraint de s'adresser aux prélats de France pour exécuter son pieux et saint désir ². Par lesquels prélats, et par plusieurs docteurs de théologie, ayant été suffisamment instruit dans la foi catho-

¹ Plusieurs fois Clément VIII, qui était bon, généreux, et doué d'une âme tendre, avait parlé avec douleur des tentatives d'assassinat dirigées contre Henri IV. Il était très-convenable qu'on les rappelât ici à un pontife sensible et ami de l'ordre, qu'un tel souvenir devait nécessairement attendrir.

² On sait que du Perron avait été un de ces prélats.

lique et apostolique romaine, il fit toutes les soumissions en tel cas requises et accoutumées, et même l'abjuration de ses erreurs passées, et ensemble la profession de foi qu'il veut garder et observer inviolablement, et par l'un desdits prélats ¹, et avec l'avis et l'assistance des autres, reçut l'absolution des censures et excommunications par lui encourues à cause des susdites erreurs, et néanmoins fut par les mêmes prélats remis à Votre Sainteté, souverain pontife, pasteur et chef de l'Église, pour la supplier d'agréer ce qui par eux pouvoit avoir été fait en ce cas de nécessité très-urgente : à quoi lui, ayant voulu satisfaire sans aucun retardement, comme à toutes les autres choses à lui par lesdits prélats imposées, et ne pouvant lui-même, en sa propre personne, venir vers Votre Sainteté, qu'il reconnoît pour souverain pasteur en l'Église, députa M. le duc de Nevers, accompagné de l'évêque du Mans et d'autres prélats, lui donnant charge de supplier Votre Sainteté de lui accorder ce qu'elle connoitroit lui être nécessaire : et combien que ledit seigneur duc ne pût rapporter à Sa Majesté la consolation qu'elle desiroit de ce voyage, néanmoins ne laissant Sa Majesté de se confier toujours en la bonté paternelle de Votre Sainteté, elle retourne de nouveau aux

¹ L'archevêque de Bourges. Les ministres évitent de parler du concile de Trente, qu'ils devaient d'ailleurs reconnaître dans la déclaration ultérieure qu'ils étaient disposés à prononcer devant le pape.

pieds de Votre Béatitude, et la supplie en toute humilité, par les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il vous plaise lui octroyer votre sainte bénédiction, et souveraine absolution des censures par lui encourues et contre lui déclarées à cause des erreurs susdites, pour plus grande sûreté et repos de son âme et bien de tout son royaume, et pour la réconciliation et union d'icelui avec le saint-siège, soumettant Sa Majesté sa personne aux commandements de Votre Béatitude et de la sainte mère Église, en la forme en tel cas due et requise, et vous suppliant lesdits procureurs de vouloir considérer que, pour le divorce que depuis sept ans en çà est entre ce saint-siège et cette couronne, les choses de la religion, de l'ordre ecclésiastique sont en très-grande confusion et en danger évident de ruine en France, pour la vacance d'un grand nombre d'évêchés, abbayes et infinies églises paroissiales, et pour les attentats que tous les jours font les cours et magistrats séculiers sur la puissance spirituelle, et les gens de guerre sur les biens ecclésiastiques voisins, et pour les hérésies ou l'athéisme, ou la barbarie et paganisme qui vont occupant les esprits de ces peuples destitués de pasteurs, et privés de toute cure d'âmes et direction spirituelle, et pour l'horrible schisme qui va se glissant en tout et par tout ce royaume, au péril, ains damnation certaine de millions d'âmes qui sont et ès siècles à venir seront en France; choses qui doivent mouvoir à compassion et pitié,

non-seulement un père pitoyable (généreux), vicaire de Jésus-Christ, qui avec son précieux sang a racheté son troupeau, mais aussi toutes autres personnes qui aient tant soit peu de sentiment du christianisme ou d'humanité, et même tant qu'à tant et à tant de maux et à une si grande ruine de la religion catholique et damnation de tant d'âmes, n'y a autre remède que cette absolution qu'on vous demande, et la réconciliation et réunion de la couronne très-chrétienne avec le saint-siège apostolique, dont s'ensuit incontinent la restitution de l'autorité de Votre Béatitude en ce royaume, les provisions des églises, l'ordination des prêtres et curés, le recouvrement des biens ecclésiastiques, la restauration du divin service, de la religion, de l'ordre et discipline ecclésiastique, enfin d'infinis désordres, abus et méchancetés, avec la préservation et salut de tant d'âmes; et au reste, puis après accroissement de grandeur, de puissance et de gloire au saint-siège, et faculté et moyens à Votre Béatitude de pacifier ensemble les princes chrétiens ¹, et de faire très-haute et très-salutaire entreprise de pape ² pour le bien de toute la chrétienté, et en tout temps et occasion recevoir de la France tous les plus grands secours, tant au temporel comme au spirituel, que jamais le saint-

¹ C'était là un des arguments les plus puissants sur l'esprit du pape Clément.

² Expression magnifique de style et d'habileté politique. Ces paroles sont bien dignes de Henri IV.

siège ait reçus de ce très-chrétien et très-dévoit royaume.

« Rome, le 3 des calendes d'août (30 juillet) 1595. »

La négociation fut suivie pendant tout le mois d'août. On lit dans une dépêche du 30 de ce mois, adressée à Villeroy par d'Ossat :

« Le saint-père assembla , le mercredi 2 août, tous les cardinaux en une congrégation générale, et leur proposa *ledit affaire* ; leur déduisant tout ce qui s'y étoit passé depuis le commencement de son pontificat, et leur cotant toutes les rigueurs¹ qu'il y avoit tenues, et comme elles n'avoient de rien servy, étant le roi toujours allé en prospérant et s'établissant au royaume, nonobstant toute la résistance qu'on lui auroit pu faire; que Sa Sainteté s'étant enfin laissé entendre à monsieur le cardinal de Gondi qu'elle écouterait celui qui seroit envoyé de nouveau, le roi avoit envoyé M. du Perron, qui lui avoit porté deux lettres de Sa Majesté, dont l'une étoit de sa main , et présenté sa requête par écrit, que *c'étoit le plus grand affaire que le saint-siège eût depuis plusieurs centaines d'ans*; qu'il les prioit, exhortoit et conjuroit d'y vouloir bien penser, et mettre à part toutes sortes de passions et intérêts humains, et ne regarder qu'à l'honneur de Dieu, à la conservation et amplification de la

¹ Nous donnons ces détails pour faire connaître la manière de procéder à Rome, qui est, sous beaucoup de rapports, encore la même aujourd'hui.

religion catholique et au bien commun de toute la chrétienté, qu'ils se souvinsent qu'il ne s'agissoit ici d'un homme privé qu'on tient en prison, mais d'un très-grand et très-puissant prince qui commandoit à des armées et à plusieurs peuples ; et qu'il ne falloit pas tant regarder à sa personne comme à tout le royaume, qui le suivoit et dépendoit de lui, ni tenir sa grande rigueur, en absolvant des censures comme en absolvant des péchés. Le pape ajouta que, à quatre ou cinq jours de là, il feroit appeler tous les cardinaux les uns après les autres, selon leur rang et ordre, pour venir lui dire leur avis en sa chambre, chacun à part qu'ils s'y préparassent. Après avoir ainsi parlé, il fit lire en ladite assemblée les deux lettres du roi, et la requête par écrit que nous avons présentée ¹. »

Un annaliste du temps (Amelot répète ce fait, *Lettres d'Ossat*, I, 563) prétend que le pape prononça les paroles de Nestor, lorsque la division régnoit entre Agamemnon et Achille ², et qu'il

¹ Lettres de d'Ossat, I, p. 562.

² On sait que Clément VIII se distinguait par des talents de haute littérature. Voici les vers d'Homère qui revinrent à la mémoire du saint-père ; on peut les lire, premier chant de l'Iliade, vers 254-257 :

Ὅ πόποι, ἦ μέγα πένθος Ἀχαιΐδα γαῖαν ἰκάνει.

Ἴη κεν γηθήσαι Πριάμος Πριάμοιό τε παῖδες,

Ἄλλοι τε Τρῶες μέγα κεν κεχαροῖατο θυμῷ,

Εἰ σφῶϊν τάδε πάντα πυθοῖατο μαρναμένοϊν.

« O dieux, assurément un grand deuil envahit la terre d'A-

s'écria ensuite : « Quel contentement auront les
 « hérétiques, de la discorde qui règne entre le père
 « et le fils aîné de l'Église! Que pensera-t-on, quand
 « on verra que l'Église, qui devrait conserver la
 « paix, nourrit la désunion contre ses propres in-
 « térêts ? »

Laissons continuer d'Ossat :

« Le lundi suivant, 7 août, le pape commença
 à ouïr les avis desdits seigneurs cardinaux ; et, pour
 la longueur qui est comme naturelle à Rome, et
 pour n'avoir pu Sa Sainteté laissé les affaires ordi-
 naires de cette cour, il n'acheva de les ouïr que le
 mercredi 23 de ce mois. Il y en a eu plus des trois
 quarts qui ont été d'avis que Sa Sainteté donnât
 l'absolution. En ces huit jours qui se sont passés
 depuis que le pape eut achevé d'ouïr lesdits avis,
 nous avons sollicité et traité des conditions de la
 future absolution, et en sommes demeurés d'ac-
 cord : pour le moins leur avons-nous dit et baillé
 par écrit tout ce que nous pouvions leur accorder,
 sans nous rien réserver, et lui avons déclaré ne
 pouvoir y ajouter autre chose ; et jaçoit qu'ils
 montrent de vouloir encore d'autres choses, si

chaïe ; assurément Priam, les fils de Priam, se réjouiront, et le
 cœur des autres Troyens tressaillira de joie, s'ils entendent tous
 ces débats qui vous divisent. »

Priam, ses fils, les Troyens, suivant le sentiment de Clé-
 ment VIII, ce sont les protestants séparés de l'Église : nous
 voulons bien que Philippe II soit une sorte d'Agamemnon ;
 très-certainement notre grand Henri IV est Achille.

est ce qu'ils n'auront plus rien de nous ¹ et ne lairront de passer outre à l'expédition de l'affaire, comme nous en suppliames notre saint-père en la troisième audience que nous eumes de Sa Sainteté lundi 28 de ce mois, faisant à sa propre personne la susdite déclaration ² de ne pouvoir plus ajouter autre chose aux conditions par nous auparavant accordées ³. Aussi ce jourd'huy (30 août) Sa Sainteté a tenu le consistoire, et en icelui a déclaré aux cardinaux, comme ayant recueilli leurs voix, il a trouvé que presque tous étoient d'avis de donner l'absolution; et suivant cela, il s'étoit résolu de la donner, et avoit jà avisé avec les procureurs des conditions d'icelles, desquelles il leur a dit les principales et les plus importantes, ajoutant qu'il tâcheroit d'en tirer encore davantage, si faire se pouvoit; et ce qui ne se pouvoit obtenir à présent, il verroit, puis après, de l'avoir par le moyen d'un légat qu'il envoyeroit, et des nonces qu'il tiendrait près le roi, et des ambassadeurs que Sa Majesté envoyeroit et tiendrait aussi par deçà.

¹ Il s'agit ici des cardinaux opposants qui voulaient toujours dicter des conditions nouvelles, et surtout du cardinal Santorio, ou San Severina, ami ardent de l'Espagne.

² Il faut remarquer ici que d'Ossat n'écrit plus seul, et que du Perron émet aussi son opinion, qui est un peu moins bienveillante pour Rome, dans toute cette négociation.

³ Ce mot *accordées* doit appartenir à du Perron; ce mot est peut-être un peu mis là pour Rosny, protecteur de du Perron.

Maintenant il reste que nous signions lesdites conditions et promesses arrêtées et convenues, et que Sa Sainteté fasse et publie le décret de l'absolution.

« Cependant on est après à dresser la forme de l'abjuration et profession de foi, qu'il nous faudra faire ici au nom du roi, et la forme de la bulle d'absolution, de quoi on nous donnera copie et sera convenu avec nous, avant que rien s'y fasse. Cela fait, Sa Sainteté prendra un jour auquel sera faite publiquement la solennité de ladite abjuration et profession de foi, et de l'absolution qui sera donnée quant et quant, et d'une même teneur; et avons espérance et quasi assurance que ce sera le jour de la Nativité de Notre-Dame, 8 du mois prochain¹, et que sera ladite bulle signée et plombée, pour être portée au roi et publiée en France et par toute la chrétienté.

« Je ne vous particularise pas ici, Monseigneur, les susdites conditions, et rien des négociations qui se sont faites, pour le peu de sûreté qu'il y a par les chemins que le courier ordinaire de Lyon, qui portera la présente, aura à tenir, remettant le discours plus ample à quand nous vous dépêcherons courier exprès. Cependant vous pouvez croire, et en assurer le roi, que nous n'avons point excédé et n'excéderons pas notre pouvoir, et que toutes choses s'y sont passées et passeront avec la dignité

¹ L'absolution n'eut lieu que le 17 septembre.

de Sa Majesté et de la couronne très-chrétienne, comme aussi n'avons-nous jamais pensé à refuser rien de tout ce qui appartenait à la dignité du saint-siège et de notre saint-père, en tant que notre pouvoir s'est pu étendre.

« Voilà, Monseigneur, quant à notre affaire tant pour le passé et présent, que pour l'avenir en ce qui reste, à quoi appartiennent encor à cette façon les brigues et menées que les Espagnols et autres ennemis du roi et de la France ont continuées sans cesse en diverses façons.

« L'ambassadeur d'Espagne (le duc de Sesse) a persisté toujours à soutenir que le roi étoit impénitent, et qu'il ne le falloît point absoudre en sorte du monde; et cependant il a eu un grand nombre de suposts qui l'ont servi sous main, tâchant que sous aucuns prétextes, à faire que l'absolution ne se donnât jamais, ou le plus tard que faire se pourroit. Dont les uns faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour faire enchérir les conditions, et sous prétexte d'assurer la religion catholique en France et de conserver la dignité du saint-siège, et mettoient en avant des demandes qu'ils savoient qui ne s'obtiendroient jamais; et cependant affirmoient au pape, contre leur conscience, que le roi avoit si grand besoin de l'absolution, et même pour des respects et intérêts temporels, qu'il l'achèteroit à toutes conditions que le pape voudroit, pourvu que S. S. tint bon, et ne se laissât point aller à la peur qu'on lui faisoit du schisme, comme ils di-

soient. Autres qui, voyant la force de la nécessité et la connoissance que le pape peut avoir de ce qui se peut obtenir ou non , servoient ledit ambassadeur d'Espagne d'une autre façon , en mettant en avant que, pour certaines considérations, le pape ne devoit point donner l'absolution à Rome , mais la devoit faire donner en France par un légat qu'il enverroit pour cet effet, espérant de trouver moyen que le légat ne partiroit de quelque temps et qu'il seroit longuement par les chemins , et qu'avant qu'il fût venu en France , il pouvoit survenir des choses ¹ qui feroient que l'absolution ne se donneroit jamais, et nous avons eu bien grand affaire à nous défendre de ces derniers ; mais à la fin nous en sommes venus à bout , et nous avons obtenu que l'absolution se donneroit à Rome, en la façon que je vous ai prédit ci-dessus.

« Or, tant plus les malins esprits s'étudioient d'empêcher ou retarder un si grand bien, tant plus notre saint-père a fait continuer par Rome les prières publiques et privées de tous les gens de bien, et tant plus lui-même a été et est assidu à prier et invoquer la grâce et l'inspiration du Saint-Esprit ; et outre ses dévotions ordinaires , qui en tout temps sont grandes , le samedi 5 de ce mois,

¹ Par exemple, la mort de Henri IV. Nous verrons que ce qui concerne cette hypothèse occupera longtemps les subalternes du cabinet d'Espagne, même après la mort de Philippe II.

fête de la dédication de Sainte-Marie des Neiges, accompagné d'un petit nombre de ses serviteurs, il alla, tous pieds nus, sur l'aube du jour, depuis son palais de Monte-Cavallo jusqu'à Sainte-Marie Major¹, et là fit une très-longue oraison, s'en retourna encore pieds nus en son dit palais, toujours pleurant et tenant la tête basse, sans donner la bénédiction ni regarder personne; et le jour de l'Assomption de Notre-Dame, 15 de ce mois, retourna à la même heure en la susdite église, aussi pieds nus, et y fit longue oraison, et dit la messe aussi pieds nus², puis y tint la chapelle de ce jour-là, assisté des cardinaux, qu'il y attendit plus de deux heures, après avoir achevé les dévotions susdites : et comme il fait tous les jours quelque nouvelle démonstration de sa dévotion et piété envers Dieu, aussi en l'audience³ que nous eûmes de Sa

¹ Il s'agit ici de Sainte-Marie Majeure. Cette basilique est une des quatre patriarcales et des plus belles de Rome : elle fut construite, l'an 352, par Jean Patrizi, Romain, un des ancêtres de la maison Patrizi, et par le pape Libère (voyez t. I, p. 186); le plan en fut miraculeusement indiqué à ce pape par une neige tombée, le 5 août, sur le mont Esquilin; en conséquence on appela l'église *Sancta Maria ad Nives*, et *basilica Liberiana* (Fea, 1821, t. II, p. 82). Sur l'entablement du bel autel de Notre-Dame, dans la chapelle Borghèse qu'on voit à Sainte-Marie Majeure, il y a un bas-relief de bronze doré représentant ce miracle de la neige. Le jour de la fête du 5 août, on jette, du haut de la chapelle, des flocons de fleurs de jasmin imitant la neige tombée du ciel.

² Il souffrait cependant depuis longtemps de la goutte.

Sainteté ledit jour de lundi 28 de ce mois, il nous rendit un très-grand et insigne témoignage de l'estime qu'il fait du roi et de la France, et de sa paternelle affection envers l'un et l'autre, comme il vous sera déclaré en temps et lieu plus sûrs.

« Après Sa Sainteté, je ne dois et ne puis taire les bons offices qu'auprès du pape et ailleurs a faits au roi et à la France, ou, pour mieux dire, à la religion, à la chrétienté, et en particulier au saint-siège, monsieur le cardinal Tolet, par les bons conseils, instructions et courage qu'il a donné et continué pendant un long espace de temps à Sa Sainteté et à d'autres (il a déjà été question du cardinal Tolet, tome IV, page 373); tellement qu'il se peut dire avec vérité qu'après Dieu, qui a fait prospérer le roi et inspiré le pape, ledit seigneur cardinal ¹ a plus fait et pu auprès de notre

¹ François Toledo, appelé par nous et nos historiens *Toletus*, *Tolet*, ne devait pas le jour à une famille riche; ses parents n'avaient aucune illustration. Il naquit, en 1532, à Cordoue, ville d'Espagne, célèbre par la naissance des deux Sénèque. Il fit ses études à l'université de Salamanque; son maître de philosophie ne l'appelait jamais autrement que le *Monstrè d'esprit* (*Vie du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 368). La réputation de Toledo le fit nommer à une chaire de philosophie dès l'âge de quinze ans; il entra ensuite chez les jésuites. Ses supérieurs l'envoyèrent à Rome, comme sur un lieu d'observation digne de ses talents. Les papes saint Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII l'honorèrent de leur estime et de leur confiance; les quatre premiers le choisirent pour leur prédicateur, et il eut sous les trois

saint-père que tous les autres hommes ensemble, pour la fiance que Sa Sainteté a en sa doctrine,

autres l'emploi de théologien ordinaire. Il fut aussi chargé d'accompagner le cardinal Jean-François Commendon dans sa légation d'Allemagne. On sait qu'il s'agissait de former, avec l'empereur Maximilien et Sigismond-Auguste, roi de Pologne, une ligue contre le Turc. Tolet fit voir qu'il était aussi bon négociateur que bon théologien. En 1593, Clément VIII récompensa ses services et son mérite en l'élevant au cardinalat. M. de Thou remarque que ce fut contre le vœu des jésuites. Il est le premier de son ordre qui ait été décoré de cette dignité.

Ami de la justice et de la vérité, le cardinal Tolet ne se prêta pas, quoique Espagnol, aux vues ambitieuses du roi d'Espagne, et travailla constamment à la réconciliation de Henri IV avec le saint-siège. Tolet répliqua un jour au duc de Sesse, qui lui disait : *Si vous étiez aussi bon Espagnol que bon théologien, vous n'opineriez pas à l'absolution de Henri IV. — Et vous, si vous étiez aussi bon théologien qu'habile ambassadeur, vous seriez de mon avis.*

Henri IV lui en témoigna sa reconnaissance dans toutes les occasions; et lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de ce cardinal, en 1596, il donna des marques publiques de regrets et d'affliction, et honora la mémoire de ce grand homme par des services solennels qu'il lui fit faire à Paris et à Rome.

Le cardinal Tolet a laissé plusieurs ouvrages de théologie dignes de sa réputation; mais ce qui prouve encore davantage son savoir profond, c'est le bref que Grégoire XIII lui adressa en 1584, par lequel il le fait juge et censeur de ses ouvrages.

Voyez l'*Histoire universelle* de M. de Thou et les *Lettres du cardinal d'Ossat*, qui avait conçu une grande affection pour le cardinal Tolet, et qui la manifesta toutes les fois qu'il en trouva l'occasion.

prudence, intégrité, fidélité et bonne affection envers elle.

« Il est chose émerveillable, voire œuvre de Dieu, que du milieu d'Espagne, d'où est issue toute proposition et contradiction à une œuvre si sainte et si nécessaire à toute la chrétienté, Dieu ait suscité un personnage de si grande autorité, pour procurer, solliciter, acheminer, avancer et parfaire ce que les Espagnols abhorrent le plus ¹. Il y en a qui ont opinion qu'il ira légat en France : quand ainsi seroit, les choses ne s'en porteroient que mieux, lui étant personnage de grand entendement, déduction éminente, et d'insigne prudence, vertu et valeur, qui connoitra incontinent la raison, et *la recevra en payments*, et passera par-dessus beaucoup de petites choses auxquelles un autre, de moindre capacité, s'arrêteroit et feroit difficulté. Quelques-uns, pour ce qu'il est né en Espagne et qu'il a été jésuite; pourroient penser qu'il voudra procurer quelque chose pour le roi d'Espagne et pour les jésuites, mais outre qu'il est homme de bien et des plus raisonnables, et ne fera que selon

¹ M. de Thou dit que Henri IV comptait cet événement entre les prospérités de sa vie : « *Jam tum rex gloriabatur ac inter fatales sibi felicitates memorabat, quod ex gente adeo infesta, unum causæ suæ apud pontificem, defensorem ac assertorem habuisset.* » Hist., lib. 113. Le roi se glorifiait, et comptait au nombre des félicités de sa destinée, d'avoir trouvé dans une nation si ennemie un défenseur et un soutien auprès du pontife.

l'instruction qui lui sera donnée, il n'a moyen d'enchanter ni de forcer le roi, ni son conseil, à faire ni conseiller chose qui ne soit juste et expédiente. Aussi bien, tout autre qui sera envoyé près de là aura les mêmes instructions que lui, et néanmoins ne les exécutera possible pas avec tant de discrétion et de respect que lui, et ne se contentera pas sitôt de raison, et ne fera pas par deçà rapport si favorable des choses de delà, comme lui qui s'y est comme engagé et affectionné par une infinité de bons offices qu'il a faits pour l'acheminement et entière expédition de cette affaire. »

Enfin, nous pouvons donner la lettre à M. de Villeroy, par laquelle d'Ossat annonce la fin de cette affaire de l'absolution.

« Monseigneur,

« Ce n'a pas été sitôt comme on vous avoit dit, mais ça été ce matin, que l'absolution a été donnée au roi par notre saint-père le pape, avec toute la solennité et allégresse publique qui se pouvoit désirer; et, pour vous porter cette nouvelle, nous vous dépêchons Baptiste Mancini ¹, auquel nous avons ordonné d'aller par chemins sûrs, et de ne

¹ De qui viennent, à ce qu'on dit, tous les Mancini établis en France par le cardinal Mazarin, leur oncle.

*Tales ex humili magna ad vestigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.*

« C'est ainsi que toutes les fois que la fortune veut se jouer, elle élève les humbles au plus haut faite des choses. » (Note d'Amelot de la Houssaye.)

se travailler pas tant à aller tôt, comme de pouvoir arriver seurement. Et même d'autant qu'outre les lettres que nous vous écrivons à présent sur cette occasion, il vous portera le *duplicata* des deux précédentes dépêches, la copie de la requête par écrit que nous présentâmes au pape, les articles qui ont été accordés pour obtenir l'absolution, et ceux qui ont été par nous refusez. Et partant si ledit *Mancini* n'arrive si tôt, il ne lui en faudra rien imputer.

« Depuis mes lettres du 30 août et 1^{er} de septembre, nous avons été bien à contester et à travailler pour convenir de la forme d'une plus brève demande qu'on a désirée de nous, et du décret d'absolution que notre saint-père avoit à faire, et de l'abjuration et profession de foi qu'il nous a fallu faire ce matin, immédiatement avant l'absolution. Mais enfin tout s'y est passé convenablement à la dignité de la couronne très-chrétienne, et à la tranquillité qui est nécessaire à la France si affligée de guerres civiles passées, qui ont été les deux *scopes* (buts) que nous nous sommes proposés en toute cette négociation, après l'honneur et gloire de Dieu.

« Maintenant il reste à faire mettre en forme lesdits actes et expédier la bulle de l'absolution, à quoi nous travaillerons en toute diligence, afin que le roy ait le tout au plus tôt, et que Sa Majesté et la France en reçoivent le fruit attendu le plus tôt qu'il sera possible.

« Au demeurant, les Espagnols ne se son jamais rendus, encore que le pape eût déclaré en consistoire être résolu de donner l'absolution; et quand ils ont vu ne pouvoir plus empêcher qu'elle ne se donnât, et à Rome même à leur veue, ils ont fait tout ce qu'ils ont peu pour au moins la retarder, et pour empêcher qu'elle ne se donnât en public et que le château Saint-Ange n'en tirât, et qu'il n'en fût fait aucune allégresse publique, jusqu'à ce que, disoient-ils, l'on eût ratifié en France les conditions, et envoyé par deçà un ambassadeur, auquel temps ils étoient d'avis que le château pourroit tirer ¹; mais il a tiré ce matin, ils ont mal aux oreilles, et se feront, à ce soir, d'autres signes de réjouissances qui leur feront encore mal aux yeux ².

« Par ma lettre du 30 août, je vous disois qu'en l'audience que nous avons eue de notre saint-père le 28 d'août, il avoit rendu un grand témoignage

¹ Cette obstination à se mêler des propres affaires du pape, à critiquer ses actes, à insulter sa conscience, à méconnaître son autorité, est ici courageusement signalée. N'oublions donc jamais que si l'Espagnol Toledo (Tolet) eût porté dans l'autre camp sa force, sa science, son amour pour la religion, son zèle pour la paix, son esprit de concorde, les justes rancunes de son ordre, alors les ministres français eussent rencontré des difficultés presque insurmontables.

² D'Ossat emploie rarement ce ton de raillerie. Peut-être appartient-il à son collègue, connu pour aimer ce ton, d'ailleurs peu convenable dans les affaires diplomatiques en général, et particulièrement dans celle qui venait de se traiter à Rome.

de l'estime qu'il faisoit du roi et de la France, et de sa paternelle affection envers l'un et l'autre. C'est que, sans épargner sa personne ni la grande dépense qu'il lui faudroit faire, ni ses États d'Italie qu'il lui conviendrait laisser, il nous offrit de s'en aller en personne à Avignon¹, et si le roi se vouloit fier de lui² et y venir, lui donner l'absolution en ladite ville; et quand S. M. ne voudroit aller en Avignon, *Sa Sainteté iroit là où le roi voudroit*, et lui donneroit l'absolution en tel lieu qu'il aviseroit. Nous le remerciâmes très-humblement et très-affectueusement de tant d'honneur qu'il vouloit faire à Sa Majesté. Mais pour la longueur du temps qui y iroit, et pour infinis accidents qui pourroient survenir, et empêcher ce sien voyage,

¹ Dans la lettre du 30 août, qu'il cite, d'Ossat n'en a pas tant dit; il a parlé du très-grand et insigne témoignage de l'estime que le pape fait de S. M., et il ajoute : « *comme il vous sera déclaré en temps et lieu plus sûrs.* » Mancini porte ces détails, qu'on ne connaissait pas encore à Paris. Le pape, le noble, le grand, le généreux Clément VIII, avait proposé d'aller, de sa personne, donner l'absolution au roi dans Avignon. Bien plus, S. S. proposait d'aller la porter là où le roi voudrait. Rapprochons ces faits peu connus de ces appels impérieux, de ces commandements militaires faits de nos jours à un autre pontife. Certainement, par cette proposition, Clément a fait pour Henri IV plus que Pie VII n'a paru faire en condescendant à un caprice violent, qui n'a profité en rien à celui qu'on voyait exiger, sans droit, un déplacement fatigant, et un hommage que Charlemagne avait été chercher lui-même.

² On sait que Clément n'altérerait jamais la vérité.

et pour les soupçons et défiances que les choses passées avoient causées et pourroient renouveler sur cette occasion ès esprits de plusieurs, nous le suppliâmes de vouloir réserver cette bonne volonté à quelque autre occasion que le temps pourroit apporter pour quelque autre bien général de la chrétienté, et donner au plus tôt à Sa Majesté l'absolution qu'on pensoit être jà donnée en France à l'heure qu'il parloit ¹.

« J'estime que lorsque le roi écrira à Sa Sainteté pour la remercier, il sera bon que Sa Majesté fasse particulièrement mention de cette offre de Sa Sainteté.

« Le légat qui ira d'ici n'est point encore résolu, que nous sachions ; il s'est fort parlé de M. le cardinal *Toledo*. Soit qu'il aille ou non, il sera bon que lorsque le roi écrira au pape, il écrive aussi audit sieur cardinal *Toledo* d'une façon particulière, et qu'entre autres choses il lui dise qu'après Dieu et le pape, il reconnoît tenir l'absolution de lui, vous assurant, Monseigneur, qu'en cela le roi n'écrira rien qui ne soit vrai, et que Sa Majesté ne pourra jamais le remercier tant que ce ne soit beaucoup au-dessous de son mérite. Et je ne vous écrierois ceci avec tant d'assurance, si je ne le savois

¹ Depuis le règne de Clément VII, aucun pape n'était venu en France. En 1533, ce pontife vint à Marseille pour voir François I^{er} et traiter du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henri II.

bien. Messieurs les neveux de Sa Sainteté y ont aussi fait tous bon office, et mèmement M. le cardinal Aldobrandini qui est aussi le plus aimé, et pourra aller, légat vers le roi.

« A tant, Monseigneur, etc. De Rome, ce dimanche 17 septembre 1595. »

Il ne sera pas inutile de donner ici quelques détails sur la cérémonie de l'absolution.

On avait construit, dans la place Saint-Pierre, une estrade sur laquelle était un trône fort élevé, destiné pour le pape; tous les cardinaux se placèrent au-dessous de lui. On commença la cérémonie par la lecture d'un décret de Sa Sainteté. Le pape approuvait et confirmait tous les actes de religion qui avaient suivi l'absolution de Saint-Denis. On lut ensuite la requête du roi présentée par M. du Perron et M. d'Ossat, que l'on fit entrer alors. Ils se mirent à genoux, et abjurèrent les erreurs du calvinisme dans la formule ordinaire; on fit aussi lecture des conditions de l'absolution. Il y était question surtout d'un traité de paix à conclure avec l'Espagne, après quoi MM. du Perron et d'Ossat promirent, au nom du roi, sur les saints Évangiles, qu'il persévérerait dans la religion catholique, apostolique romaine; ils furent ensuite conduits au pied du trône de Sa Sainteté, où, s'étant mis à genoux pour la seconde fois, les yeux et la tête baissés, on récita le psaume *Miserere*. A chaque verset, le pape, ayant à la main une longue et légère baguette, à l'imitation de celle que les Romains appelaient *vin-*

dicta, et dont ils se servaient pour affranchir les esclaves, touchait légèrement, de cette baguette, les ministres du roi, comme il est d'usage dans l'Église, pour signifier *qu'on rend la liberté chrétienne à ceux qui sont liés par des censures* ¹. Ensuite le pape se leva; et ayant récité, tête nue, les prières accoutumées, il reprit sa tiare, et, s'étant assis sur son trône, il éleva la voix, et déclara qu'il donnait par l'autorité du Tout-Puissant, par celle des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la sienne, à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures ecclésiastiques encourues pour cause d'hérésie. Alors le pape bénit les ministres du roi, et leur dit : « Vous manderez au roi votre maître que nous lui avons ouvert la porte de l'Église militante sur la terre; c'est à lui à se rendre digne, par une foi vive et par des œuvres de piété, d'entrer un jour dans l'Église triomphante au ciel. »

On ouvrit ensuite, par ordre du pape, les portes de l'église de Saint-Pierre, qui étaient restées fermées; puis le cardinal de San Severina, grand pénitencier, conduisit les ministres du roi dans l'église, où le *Te Deum* fut chanté avec un grand concours de tous les ordres de la ville. Le cardinal de Joyeuse conduisit ensuite ces mêmes ministres à l'église de Saint-Louis (église nationale des Fran-

¹ Voyez l'*Hist. univ.* de M. de Thou, t. XII, liv. CXIII, p. 477.

çais), où l'on chanta encore le *Te Deum* avec un aussi nombreux concours; Guillaume d'Avanson, archevêque d'Embrun, y célébra la messe. On chanta, l'après-midi, un troisième *Te Deum* à la Trinité-du-Mont, couvent de minimes français, où officia l'évêque de Lisieux ¹. Tous les prélats et les gentilshommes sujets du roi, et même un grand nombre de prélats et de gentilshommes romains, suivis d'une immense foule de peuple, assistèrent à tous les actes de religion de cette journée. On pria pour le roi dans toutes les églises où le *Te Deum* fut chanté.

Il y eut à Rome, pendant trois jours, des feux d'artifice et des illuminations, en signe de réjouissances. Les Espagnols seuls ne prirent point de part à l'allégresse publique; la joie que le peuple témoigna dans cette occasion fut d'autant plus humiliante pour les ennemis du roi, qu'ils avaient le regret de voir qu'elle provenait particulièrement de l'attachement que ce peuple ressentait pour Henri IV, pour l'*Achille* du temps. Car non-seulement on vit sur la porte de plusieurs maisons les armes de France, mais il n'y eut pas jusqu'aux pauvres qui n'achetassent un portrait du roi, qu'on avait fait graver depuis peu, et qui ne l'appliquassent sur la muraille, en exprimant une sincère satisfaction, et criant : *Vive le roi de France qui nous est rendu!* en un mot, chacun s'empressait de don-

¹ Anne des Cars de Givry, que le pape fit cardinal, *proprio motu*, en 1596.

ner des marques de son affection à Henri IV, et de la joie que faisait éprouver sa réconciliation avec le saint-siège.

Des écrivains injustes, en divers pays, ont parlé de quelques circonstances de l'absolution de Henri IV. Ils ont prétendu que le pape avait donné des *coups de bâton* aux deux ministres du roi. Peut-on porter plus loin la mauvaise foi?

Il faut donc présenter à ces écrivains les informations les plus positives.

Comme nous l'avons dit déjà brièvement, l'affranchissement par la *vindicta* était en usage chez les Romains. Elle fut introduite l'année qui suivit l'expulsion des rois, par P. Valerius Publicola, lorsque, pour récompenser l'esclave qui avait découvert la conspiration des jeunes Romains en faveur des Tarquins, il lui donna la liberté. Cet esclave fut appelé *Vindex* ou *Vindicium*¹. C'est de ce nom que cette cérémonie fut appelée *vindicta*. Après avoir fait couper de très-près les cheveux de l'esclave, son maître le menait devant le préteur, à qui il disait en le lui présentant : *Je veux que cet homme-là soit libre*; le préteur répondait : *Je te dis que tu es libre, selon l'usage des Romains* (Perse, sat. 5). En prononçant ces paroles, il lui donnait un petit coup de baguette sur la tête, et, dans le moment,

¹ *Nouveau recueil historique d'antiquités grecques (sic) et romaines, en forme de dictionnaire*, par Furgault. In-8°; Paris, 1768, p. 11.

l'esclave devenait libre et maître de ses volontés.

Aujourd'hui , le matin surtout, dans les basiliques qui ont des pénitenciers, les pèlerins se mettent à genoux à la distance d'à peu près trois mètres du confessionnal ; ils baissent les yeux , et c'est à peine s'ils sentent la baguette du pénitencier qui est posée un instant sur leur tête.

Bonanni, à propos des médailles pontificales de ce règne, fournit les détails suivants sur la cérémonie de l'absolution ¹ :

« Sixte V n'approuvait pas les actions de Henri, roi de Navarre. Comme ce pontife avait un caractère ardent, et n'était pas timide aux offenses, il usa de l'autorité apostolique, et il frappa d'anathème, en 1575, Henri, comme hérétique et patron des hérétiques. Grégoire XIV, en 1591, ordonna aux archevêques et évêques de France, et à tous les membres du clergé, de renoncer à toute relation avec le même Henri. Ensuite, Clément VIII porta tous ses soins pour sauver l'Église de France. Il aimait cette Église, célèbre par son ancienneté, sa sainteté, et sa science; il priaît assidûment pour elle. Suivant Baronius (tom. 6), ce pape adressait des supplications à Dieu , avec des pleurs qui ne cessaient jamais, en faveur de cette Église. Aussi cette France, *fille des larmes Clémentines*, l'univers la vit depuis fleurir en tendresse, en piété, en véritable amour, sous Henri IV et son fils. Clément avait

¹ *Numismata pontificum*, t. II, p. 483.

averti les confédérés qu'ils ne devaient reconnaître de droits à la couronne de France qu'à un personnage catholique.

« Au milieu de ces perturbations, Henri, frappé de la lumière divine et des raisons de l'Église apostolique, est instruit des dogmes, déteste les erreurs, et professe dans Saint-Denis la religion romaine, qui était celle des saints rois de France.

« Il envoya successivement, pour demander l'absolution en son nom, Pierre de Gondi, ensuite le marquis de Pisani : Clément ne voulut entendre ni l'un ni l'autre. Puis Henri envoya le duc de Nevers. Ce dernier parvint à découvrir dans Clément une disposition au pardon. Plus tard, du Perron et d'Ossat recommencèrent les démarches convenables; ils affirmaient que Henri avait renoncé, du fond de son cœur, à toutes ses erreurs précédentes; saint Philippe Néri intervint, et appuya avec zèle les démarches du roi. Le 20 décembre 1595¹, Clément déclara, dans un consistoire, qu'il avait entendu l'opinion de tous les cardinaux; qu'une grande partie d'entre eux inclinaient à la réconciliation. On traita avec les fondés de pouvoir du roi; l'absolution de Saint-Denis fut déclarée nulle. Le roi devait abjurer de nouveau dans les mains d'un légat. Le prince de Condé devait être rappelé de la

¹ Ici Bonanni s'est trompé; il dit le 20 décembre 1595, mais la cérémonie de l'absolution eut lieu le 17 septembre de cette même année: il faut donc lire dans Bonanni le 30 août 1595.

Rochelle et élevé à Paris, comme héritier présomptif du roi. La religion catholique serait rétablie dans le Béarn. Le concile de Trente devait être publié et observé. Enfin, le roi devait faire part de sa conversion à tous les princes catholiques ¹. »

Bonanni dit ensuite que les deux fondés de pouvoir furent amenés devant le pape ²; ils prononcèrent l'abjuration, du Perron à haute voix, d'Ossat d'une voix moins élevée. Ils jurèrent sur les saints Évangiles de Dieu, apportés devant eux; don Cosme de Angelis lut le décret d'absolution.

Puis le pape, mitre en tête, récita le psaume du *Miserere*, et à chaque verset touchait les têtes des ministres fondés de pouvoir (il n'est pas parlé de baguette); tout se passait suivant la formule du pontifical (dans cette formule il est question de la baguette appelée *vindicta*).

Quand les portes de Saint-Pierre furent ouvertes, le cardinal San Severina dit aux deux envoyés du prince : « *Entrez, ô vous qui êtes fondés des*

¹ Je donne ces détails d'après Bonanni, qui écrivait à Rome en 1699. De telles conditions sont les points auxquels Rome tenait avec insistance, et pour des motifs très-sages. Je remarque d'ailleurs que Bonanni n'a pas inséré la clause relative à la guerre contre le Turc; mais c'était une exigence du temps, qui n'avait plus d'objet sous le pontificat d'Innocent XII et le règne de Louis XIV.

² Ce sont les mêmes faits décrits plus haut, p. 97. Nous ne nous arrêtons donc qu'aux détails qu'on trouve dans Bonanni seul.

« *pouvoirs de votre roi, entrez dans l'Église de Dieu; reconnaisssez qu'il s'en était éloigné inconsidérément, et qu'il vient d'échapper aux liens de la mort; que tous aient en horreur la dépravation hérétique; qu'ils adorent Dieu tout-puissant!* »

Bonanni nous apprend ensuite que des lettres de Henri témoignèrent au pape une vive reconnaissance; Henri parle même, dans ces lettres, d'aller à Rome pour remercier en personne.

En souvenir de ces événements, on éleva devant le temple de Saint-Antoine Abbé, près de Sainte-Marie Majeure, une colonne en granit.

L'inscription, rapportée par Bonanni, est ainsi conçue :

D. O. M.

CLEMENTE OCTAVO PONT. MAX.

AD MEMORIAM

ABSOLVTIONIS HENRICI QVARTI

FRANCIE ET NAVARRÆ

REGIS CHRISTIANISSIMI

Q. F. A. D. XV KAL. OCTOBR. MDXCV.

« *Élevé par Clément VIII, souverain pontife, en mémoire de l'absolution de Henri IV, très-chrétien roi de France et de Navarre, le quinze des calendes d'octobre* » (17 septembre 1595).

On a dit que cette inscription contenait des injures. Le lecteur peut juger de la mauvaise querelle faite ici par les mécontents ¹.

¹ Parmi les mécontents de toutes les époques, il y a des no-

Il y eut un accusateur que l'on trouve avec peine au nombre de ces insensés.

M. de Sully ¹, qui n'était pas toujours favorable à d'Ossat, se plaignit vivement des conditions qui regardaient les hérétiques, et prétendit que c'était particulièrement à M. d'Ossat qu'on devait les attribuer ²; qu'il était ultramontain dans le cœur, et qu'il ne cherchait qu'à en établir les maximes en France; qu'il avait trompé le roi, et que, loin d'être puni, il s'était vu récompensé. L'auteur de la vie du cardinal d'Ossat répond victorieusement à cette accusation, que réfutent d'ailleurs les faits exposés si catégoriquement dans les lettres du négociateur. Je termine par cette réflexion du même auteur ³: « Les reproches faits aux fondés de pouvoir, relativement à la baguette, sont d'autant plus mal fondés que cette formalité ecclésiastique, étant d'usage pour délier les pénitents des censures que l'hérésie leur fait encourir ⁴, ne pouvait avilir Henri IV. Le roi eût même eu sujet de se plaindre de ses ministres, s'ils eussent rompu son accord avec le saint-siège, en refusant de se soumettre à une cérémonie établie de tout temps dans l'Église,

vateurs, consommés en dialectique, mais novices et *catéchumènes* en expérience. *Lett. de d'Ossat*, V, p. 129 (note).

¹ *Vie du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 249.

² Et pourquoi pas en même temps à du Perron? Mais du Perron était l'ami de Sully.

³ *Vie du cardinal d'Ossat*, t. I, p. 257.

⁴ Voyez plus haut, p. 97.

dont il venait jurer aux pieds du pape, par la bouche d'agents royaux, d'observer toutes les lois.»

Enfin Jean-Paul Mucante, maître des cérémonies pontificales, et Muzio Piacentini ont écrit la relation de cette *heureuse bénédiction* de Henri IV, roi de France, faite par le pape Clément VIII ¹.

Le pape, outre toutes les démonstrations de joie que l'on permit dans Rome, fit frapper une médaille avec son portrait d'un côté, et celui de Henri IV de l'autre ².

Ce fut en cette occasion que le roi accorda aux cardinaux le titre de *cousin*; il ne leur avait donné jusqu'alors que le titre de *cher ami* ³.

La Ligue, dès ce moment, fut détruite, et l'on n'en parla plus que pour la détester, et faire connaître que, sous prétexte de religion, des Français avaient contracté une alliance avec des ennemis de la France elle-même, et que, par suite de cette mésintelligence, cette belle contrée avait été, pendant quarante ans, le théâtre de fureurs abominables et de désastres dont elle aurait longtemps à gémir.

¹ Le premier des récits a été imprimé à Viterbe en 1595, in-4°; le second à Ferrare, 1595, in-4°.

² Nous décrirons plus loin cette médaille.

³ Ce fut encore alors que Henri donna au chapitre de Saint-Jean de Latran l'abbaye de Clairac, dans le diocèse d'Agen. Le chapitre jouit des revenus de cette abbaye jusqu'aux premiers temps de la révolution de 1789.

En même temps, le pape ayant considéré que Henri n'avait pas d'enfants de Marguerite de Valois (fille de Henri II, et sœur des trois derniers rois de France, François II, Charles IX et Henri III), à qui on avait marié le jeune roi de Navarre par violence, ordonna d'examiner avec soin de si délicates circonstances, et finit par céder aux instances du roi, qui, plus tard, demanda le divorce pour épouser Marie de Médicis, fille du grand-duc de Toscane.

On parlera dans ce même volume, avec détails, de cette séparation. Nous ajouterons ici qu'avant l'absolution, deux fanatiques, Pierre Barrière et Jean Chatel, avaient attenté à la vie du roi. Les ennemis des jésuites ne perdirent pas cette occasion de dire au prince que ces religieux avaient porté à ce crime ces assassins, reconnus comme ayant étudié dans les écoles de la société. Les jésuites furent donc exilés du royaume; mais Clément, qui ne le cédait à personne en estime et en bienveillance pour la compagnie (comme il l'écrivait à l'archevêque de Lima), fit des instances si multipliées auprès du monarque, qui ne partageait pas les erreurs d'une partie de son conseil, que ces religieux furent rétablis dans leurs couvents : même, depuis, en 1604, malgré les représentations du parlement, le prince leur donna le magnifique collège de la Flèche, dans lequel, en signe d'affection, il voulut, par testament, que son cœur fût déposé.

A ce sujet, le roi, en défendant les jésuites, avait coutume de dire : « J'ai observé que deux sortes

« de personnes s'opposent à leur retour : d'abord
« les partisans de la prétendue réforme, c'est-à-dire
« les hérétiques, et ensuite les ecclésiastiques peu
« édifiants. »

Les carmes déchaux ayant été institués en 1562 par sainte Thérèse, assistée de saint Jean de la Croix, Grégoire XIII les avait approuvés le 22 juin 1580; en même temps il avait commencé à les séparer des grands carmes, dont ceux-là étaient une réforme. Clément les divisa définitivement, et comprit les carmes déchaux au nombre des ordres mendiants.

Dans une promotion de cardinaux, Clément donna la pourpre à deux de ses neveux.

Les missionnaires envoyés dans les pays éloignés ne discontinuaient pas leurs saints travaux. Le patriarche d'Alexandrie, excité par les exhortations de ces religieux, envoya à Rome deux ambassadeurs égyptiens, qui furent honorablement accueillis par le pape. Ils firent à ses pieds leur profession de foi, en abjurant les erreurs de la secte grecque sur la procession de l'Esprit-Saint, sur la réitération du baptême. Ils confessèrent que les sacrements étaient au nombre de sept; ils déclarèrent recevoir le premier concile de Nicée, le premier et le second concile de Constantinople, ceux d'Éphèse et de Chalcédoine; ils réprouvèrent l'hérésie eutychéenne; enfin, au nom de leur patriarche, ils acceptèrent la primauté de l'Église romaine, reçurent les conciles de Florence et de

Trente, et prièrent instamment le pape d'unir les Églises de l'Égypte à l'Église apostolique. Le saint-père renvoya ces ambassadeurs remplis de joie, et leur fit distribuer de riches présents et des reliques sacrées.

Les souffrances des catholiques du mont Liban étaient de temps en temps connues à Rome par des rapports de moines qui allaient le visiter. Clément pensa à confier une mission importante aux jésuites Dandini et Bruno. Ils furent chargés d'aller vers les catholiques qui, dans cette lointaine contrée, reconnaissaient le saint-siège, et de leur présenter différents dons en argent, des calices précieux, des livres pieux, des ornements sacrés, et un *pontifical* destiné au patriarche. L'arrivée de ces jésuites fut fêtée dans la montagne, *et les cèdres antiques tressaillirent d'allégresse.*

En 1596, il y eut une promotion considérable de cardinaux. On comptait au nombre des nouveaux dignitaires : 1° Anne des Cars de Givry, des comtes de Limoges, parent de la maison royale de France ; il avait été plusieurs fois ambassadeur des princes de la branche de Valois à Rome ; Saussay l'a placé dans le martyrologe gallican. 2° Camille Borghèse, qui devint pontife en 1605, sous le nom de Paul V. 3° César Baronius, né d'une honorable famille à Sora, envoyé de bonne heure à Rome, où il se mit sous la direction de saint Philippe Néri, dans sa congrégation de l'Oratoire. Là, par ordre de ce saint, il composa cette œuvre immortelle des

Annales ecclésiastiques, qui lui mérita le surnom de *Père de l'histoire ecclésiastique*. Ce noble et savant personnage, après avoir éloquemment prêché à Rome dans les églises des *Florentins*, de la *Charité* et de la *Vallicella*, obtint d'être nommé bibliothécaire de la sainte Église. En 1605, dans le conclave où on élut Paul V, il eût été pape, puisqu'il obtint trente-deux voix, si son humilité, jointe à son éloquence, n'eût détourné les électeurs de leur détermination; il pria tant et parla si bien contre lui-même, qu'il ne fut pas élu.

Une des opérations les plus glorieuses du pontificat de Clément VIII fut sans doute l'union du duché de Ferrare à l'État du saint-siège. Le duc Alphonse II d'Este, se trouvant sans héritier légitime, avait demandé à Grégoire XIV la permission de léguer cette principauté à quelqu'un des parents de la maison d'Este; et Grégoire XIV, disait-on, n'avait pas opposé une grande résistance. Alphonse étant mort le 27 octobre 1597, on trouva un testament par lequel il laissait héritier César d'Este, parent éloigné; celui-ci, avec la faveur de l'empereur, se fit couronner duc de Ferrare. On attendait un consentement de la part de Clément; mais, dans le temps où il était cardinal, il s'était opposé, autant que le respect le permettait, à la concession que l'on avait sollicitée de Grégoire. Se voyant pape, Clément agit de concert avec Henri IV. Ce prince déclarait que Ferrare dépendait de l'exarchat de Ravenne, autrefois donné aux papes par

Pepin, Charlemagne et Louis le Pieux ; en conséquence, Clément, assuré de son droit et d'un puissant appui, ne voulut pas reconnaître César d'Este : par trois considérations comprises au Bullaire romain, pages 175, 176 et 181, il déclara le duché dévolu au saint-siège; il fulmina de graves peines contre l'usurpateur pour qu'il n'achevât pas de prendre possession; et ayant levé une armée, il l'envoya, sous les ordres du cardinal Pierre Aldobrandini, son neveu, afin qu'elle s'opposât aux prétentions de César. Celui-ci, déjà duc de Modène et de Reggio, et ne doutant pas qu'il n'obtînt à Rome des prérogatives dont jouissait Alphonse, renonça publiquement à ses prétentions, et l'armée pontificale occupa Ferrare le 24 janvier 1598. Clément, par la bulle *Sanctissimus*, déclara le duché de Ferrare revenu au saint-siège, parce que d'ailleurs, aux termes d'une constitution de saint Pie V, il était défendu d'aliéner les biens de l'Église. Le duché fut attribué perpétuellement au patronage des saints apôtres Pierre et Paul. Cependant le pape concéda au duché de Ferrare le droit d'entretenir à Rome un ambassadeur, qui aurait les mêmes privilèges que tous les autres membres du corps diplomatique.

Alors il s'éleva un différend entre l'ambassadeur ferrarais et l'ambassadeur de la ville de Bologne, qui jouissait du même droit. Chacun voulait précéder l'autre dans les cérémonies de la chapelle papale : Clément ordonna qu'ils ne s'y présente-

raient que tour à tour, de manière qu'ils ne s'y trouvassent jamais ensemble : ainsi, toute occasion de querelle sur la question de *préséance* fut à jamais éloignée.

Clément voulut ensuite faire jouir ses vassaux du bienfait de sa présence; il laissa à Rome, comme légat et comme vice-pontife ¹, le cardinal Innico Avalos d'Aragon, et il se mit en voyage pour aller prendre possession du duché. Sa Sainteté, dans ce voyage, était accompagnée de vingt-sept cardinaux et d'une grande foule de prélats.

Suivant l'usage antique, un prêtre portait, devant le pape, le très-saint sacrement placé dans une caisse précieuse, sous un riche baldaquin d'or.

Les Ferrarais reçurent des privilèges. On construisit une imposante citadelle, et le pape retourna à Rome, comblé de bénédictions par tous ses sujets.

Il n'était rentré dans la ville que depuis trois jours, lorsque, le 23 décembre, le Tibre déborda avec une grande furie ²; il périt alors beaucoup de monde dans les campagnes. Un pont servant de

¹ Novaes, IX, p. 34.

² Le fameux jésuite Riccioli ayant, avec son exactitude ordinaire, recueilli les dates des inondations du Tibre (t. III, ind. III de sa chronologie, Bologne, 1651, in-fol.), donne les détails suivants : Avant la naissance de J. C., il y eut des inondations l'an 364, l'an 214, l'an 206, 195, 103, et l'an 10. Après la naissance de J. C., il y eut, l'an 3, une inondation qui ruina le pont Publicius; il y en eut une autre, l'an 41, qui ébranla le même pont (voyez Suétone et Tacite). On n'eut pas à déplorer les ra-

digue fut construit entre Rieti et Terni, pour que les eaux ne pussent pas, dorénavant, s'accumuler avec tant de dangers pour la population de la ville de Rome.

Cette année 1598 fut célèbre dans l'histoire.

vages de ce fléau jusqu'en l'an 83. Il en survint une en 132 (voyez Spartien dans Adrien); une en 141, sous le règne d'Antonin ¹. Cet empereur rétablit à ses frais les édifices publics et particuliers que les eaux avaient détruits. Dix ans après, en 151, le Tibre recommença ses ravages, qu'il renouvela en 161. D'autres inondations eurent lieu en 222, 411, 555, 570, 685, 717. Cette année, les eaux couvrirent la ville pendant sept jours. Platine dit qu'on naviguait dans de grands bateaux depuis Pontemolle jusqu'à Saint-Pierre. Le même fléau se renouvela en 778, en 791, en 860. Pendant près de quatre siècles, le Tibre se montra un voisin moins dangereux; il ne revint visiter le Panthéon, le lieu de Rome qui est toujours submergé le premier, qu'en 1260; puis, en 1280, il s'éleva à plus de quatre pieds au grand autel du Panthéon. Le 8 novembre 1379, le fleuve s'éleva à dix palmes (le palme est à peu près de 22 centimètres), comme on le lit sur la colonne de la Minerve. Dans le xv^e siècle, il y eut trois inondations, une en 1412, une en 1476, et la troisième en 1495. De là, on trouve les inondations de 1514, de 1530. Cette dernière surpassa de huit palmes toutes les inondations précédentes. Il y eut ensuite celles de 1547, de 1571, de 1589 et de 1598. On compte enfin celles de 1606, 1637, 1647, 1660. J'ai vu celle de 1805, sous Pie VII. Le pontife était alors à Paris; mais son digne ministre Consalvi rassura le peuple, et il allait lui-même, en habit de cardinal, porter du pain aux habitants réfugiés sur les toits (voyez l'*Hist. de Pie VII*, troisième édit., t. II, p. 157).

¹ Platine place à tort cet événement sous le pape Télesphore : ce pontife mourut en 139 (voy. tom. I, pag. 75).

Philippe II, le persécuteur de la France, était mort le 13 septembre. Vers le mois d'octobre, un agent de Rosny put se procurer le testament de ce prince, ou plutôt la copie du discours qu'il adressa à son fils avant de mourir.

Rosny l'a inséré tout entier dans ses *Mémoires* (I, 409). Nous donnerons ce document, parce qu'il intéresse souvent la politique de Rome dans ces temps-là, et qu'il est une confession de tous les sentiments qui animèrent le fils de Charles-Quint pendant un long règne.

Le roi d'Espagne s'adresse à son fils, qui allait s'appeler Philippe III :

« Prince, me voyant parvenu à la fin des temps ordonnés au ciel pour ma domination en terre ¹, comme vous aux premiers des ans de la vôtre ², j'ai estimé que je pouvois être blâmé, voire accusé de peu de prudence et de jugement, ou de manquement de soins et d'affection en votre endroit, si je vous laissois (ainsi jeune et peu expérimenté que vous estes) tant de grands royaumes, Estats, terres et seigneuries en héritage, sans vous donner en même temps les préceptes, avis et conseils qu'une infinité d'expériences, peines, labeurs, des-

¹ Il était né, en 1527, à Valladolid, l'année du sac de Rome, de Charles-Quint et d'Élisabeth de Portugal. A vingt-neuf ans, il était devenu roi d'Espagne par l'abdication de son père.

² Philippe III était né à Madrid, de Philippe II et d'Élisabeth de France, fille de Henri II, le 14 avril 1578. A vingt ans, il se vit maître des principales richesses des deux mondes.

seins, et prétentions (la plupart devenus inutiles), m'ont fait cognoistre (mais trop tard pour le bien et repos de moy, de mes peuples et de mes voisins) estre du tout nécessaires pour rendre une tant importante administration qui va estre la vostre (et qui s'étendra sur tant de peuples, langues et nations diverses, si éloignées les unes des autres, et séparées par tant de grandes et vastes étendues de terres et de mers), sage, équitable et prudente, par conséquent toute douce, heureuse et prospère, et beaucoup moins remplie de chagrins, soucis et inquiétudes que n'a été la mienne, de laquelle vous serez un jour obligé (ainsi que je m'en vois estre bien proche maintenant) de rendre compte à celui qui est le roi des rois, devant lequel toutes subterfuges et desguisements sont de nulle valeur, d'autant qu'il connoît les inclinations, les desseins et les secrets des cœurs des hommes, avant qu'ils en aient conçu les pensées, et qui sait exercer ses jugements sur les plus grands et plus puissants monarques de la terre, ainsi que (sans aller rechercher les histoires antiques) j'en sers maintenant de preuve, par les extrêmes langueurs où je suis réduit depuis tant de mois, avec des douleurs et accidents tant estranges, que je me suis en supplice à moi-même; lesquels je supplie à ce bon Dieu de vouloir bientôt finir, en m'appellant de la terre dans le ciel, usant plus favorablement de ces compassions et miséricordes que moy et les miens n'avons fait encore à une infinité de peuples qui nous en requéroient,

et qu'il lui plaise se contenter de mes cruelles peines et cuisantes douleurs présentes, pour expiation et satisfaction de mes fautes passées. Or, pour ce que les exemples et les expériences d'autrui, et principalement de ceux que nous honorons, respectons, et nous sont ascendants en proximité de lignage, nous touchent plus vivement les sens, et se rendent plus efficaces à l'esprit pour les disposer aux choses excellentes (surtout aux tems des chauds bouillons d'une première jeunesse, qui ne se pouvoient réduire aux méditations et tempéraments requis) que toutes les remontrances, raisons et belles paroles dont on savoit user, je ne consumerai point le temps en de longues discussions. et remontrances pour vous persuader, mais me contenteray de vous représenter fort sommairement (parce que déjà j'écris ce discours et parle avec beaucoup de peine) ce que j'estime y avoir eu de plus remarquable et instructif en la vie de l'empereur mon père, et de moy, ce qui vous sera comme un tableau de raccourcissement pour vous faire voir les traits parfaits, les naturelz linéamens et les traces infailibles qu'il vous faut suivre, et sur lesquels vous aurez à former vos desseins et comportements, et conduire votre vie, afin qu'ils puissent être rendus honnêtes, honorables et utiles pour vous, vostre Estat, vos peuples et vos successeurs : dedans cet excellent miroir, vous apprendrez qu'il n'y a rien de si difficile à régir que les chaudes affections d'une jeu-

nesse ambitieuse et cupide d'honneurs, ni à dompter que l'orgueil d'une haute domination que la fortune caresse et favorise de ses heureux succès, et comme l'empereur mon père se voyant, encore en plus bas âge que le vostre, succéder comme vous à tant de couronnes, terres et seigneuries, et ensuite avoir été peu après (malgré toutes les pratiques et menées des plus grands rois et potentats de la chrétienté) eslu et choisi pour empereur entre les chrétiens, il devint fort plausible à cet admirable et généreux esprit d'entrer en une précieuse espérance de se pouvoir rendre non-seulement monarque d'Europe, mais aussi, par la réunion des Estats d'icelle, passer plus outre (comme c'étoit là sa devise), et entreprendre la destruction des infidèles.

« Vous apprendrez encore que ce grand prince rencontra enfin de telles contrariétés à ses hauts et magnifiques desseins, qu'ils se trouvèrent mélangés d'autant de hontes¹, dommages, qu'ils avoient eu de gloire et d'avantages en leur principe; de quoy il conçut de tels chagrins et dépit, qu'il se résolut de chercher, hors des dominations terriennes, entremises et démeslements d'affaires du monde, le repos du corps et tranquillité d'esprit qu'il n'avoit pu trouver en icelles. Il se démit (estant encore

¹ Voilà une singulière expression dans la bouche d'un fils parlant de son père. Je veux bien d'ailleurs qu'on dise que c'est un fils qui va mourir.

fort, sain et vigoureux) de tous ces Estats en ma personne , et me donna de très-bons et salutaires enseignements, si je les eusse bien su méditer, goûter et mettre en usage, et pratiquer en tems et lieu; mais l'audace ambitieuse d'une jeune royauté que tout le monde flattoit ¹, enflait du vent de mille belles espérances, à laquelle nul n'eût osé dire une vérité désagréable; les glorieux succès d'une favorable fortune, et deux batailles ² gagnées les deux premières années de mon règne, m'aliénèrent l'esprit non-seulement des enseignements de l'empereur mon père (lesquels me prédisoient surtout de n'aspirer jamais à la monarchie de la chrétienté, comme chose que l'expérience lui avoit appris estre impossible à aucuns des rois d'icelle de pouvoir parvenir) à cause des diversités de religion qui rend les peuples trop obstinés contre un prince de contraire créance à la leur; les légèretés et inconstances d'iceux, lesquels leur font désirer les choses nouvelles et ennuyer des présentes, le nombre infini des grandes et fortes villes, et l'aguerrissement uni-

¹ Mais cette royauté n'était pas si jeune : elle avait sur le trône d'Espagne vingt-neuf ans. Il est vrai qu'à vingt-sept ans, en 1554, son père l'avait fait reconnaître roi de Naples.

² La première de ces deux batailles est celle de Saint-Quentin, gagnée le 10 août 1557 sur les Français; l'armée espagnole était commandée par Philibert-Emmanuel, duc de Savoie. La seconde bataille fut celle de Gravelines, gagnée encore sur les Français, et qui les força à signer la paix de Cateau-Cambresis le 13 avril 1559.

versel auquel s'entretiennent toutes les nations de l'Europe, mais aussi de toutes pensées et cogitations pacifiques et tranquilles; tellement que je me jettay soudain dans les hautes mers de toutes sortes d'extravagances et ambitieux projets et desseins, parmi les flots impétueux desquels il m'a, depuis, été impossible de pouvoir trouver aucun port, havre, calle, abry certain, les hautes entreprises, peines et soucis d'icelles s'entresuyvant et tirans génération les unes des autres dans mon esprit, ainsi que font les ondes bruyantes de l'Océan, agitées de vents contraires; étant maintenant contraint de confesser par la vérité des choses, par les succès d'icelles, bien esloignez de mes attentions, qu'après avoir envié l'empire à mon oncle Ferdinand, fait vainement toutes sortes de pratiques et menées pour obtenir de luy qu'à l'exemple de l'empereur mon père il me voulût faire nommer roi des Romains au lieu de son fils Maximilien, aspiré à me faire déclarer empereur du nouveau monde, à m'approprier l'Italie, à dompter mes sujets rebelles des Pays-Bas, à me faire élire roi d'Irlande, à conquérir l'Angleterre par le moyen de la plus grande et formidable armée navale qui ait jamais été veue, en la composition de laquelle j'ai employé plus de dix ans continuels, et consacré plus de vingt millions de ducats, et à faire le semblable au royaume de France, par le moyen de mes intelligences (achetées bien chèrement) avec les plus grands et ambitieux esprits d'iceluy, fondés

sur la fainéantise du roi lors régnant, et des différends allumés pour la religion, que j'avois suscités par le moyen des ecclésiastiques mes pensionnaires, et avoir, en tous ces desseins, employé trente-deux années de mon âge, consumé plus de six cents millions de ducats en dépenses extraordinaires, qui ont passé par ma cognoissance particulière, et dont vous trouverez les états écrits de ma main dans mon cabinet secret, esté la cause du meurtre ou de l'occision de plus de vingt millions d'hommes, et de la destruction et dépopulation de plus de provinces et d'étendue de pays que je n'en possède en Europe; je me trouve n'avoir rien remporté, de tant de magnifiques desseins, dépenses, fatigues et ruines, que le seul petit royaume de Portugal, celui d'Irlande m'étant échappé par le peu de foy qu'il y a en ces sauvages, l'inaccessibilité de cette isle et l'ennuyeuse demeure d'icelle; celui d'Angleterre par un furieux coup de vent, et celui de France par la légèreté naturelle du Français, l'incompatibilité de cette nation avec toutes les autres, et l'admirable vertu et fortune du nouveau roy (avec lequel j'ai, à cette occasion, voulu vous laisser en paix); l'Allemagne, par les jalousies de mes propres parents; et le tout, en général, par la volonté absolue de Dieu, qui en avoit ordonné autrement: sur tous lesquels vous enjoignant de méditer soigneusement, je viendray aux enseignements que j'ai jugé vous être plus nécessaires, et commenceray à vous faire entendre mes

intentions par les choses domestiques qui me touchent maintenant le plus l'esprit.

« Premièrement, quant à votre mariage, j'en ai laissé le mémoire écrit de ma main, et bien cacheté, entre les mains de Loo, lequel vous me ferez plaisir de suivre. Aimez chèrement votre sœur comme moi, gardez loyalement votre foy donnée sur les saints Évangiles, en faveur des avantages que je leur ai faits et à son mari. Faites du bien aux docteurs Ollias et Wergeais, qui m'assistent soigneusement en mes maux. Aimez Christophe de Mora, lequel m'a été en tout tems très-agréable, très-loyal et très-utile serviteur, ayant incessamment préféré le bien de mes affaires aux siennes, ce qui est rare en des serviteurs. Si vous vous servez de lui, comme je le désire et vous en prie (quoique je ne m'y attende pas, d'autant que c'est un des plus grands et des plus ordinaires défauts des roys que d'affectionner peu les confidens de leurs devanciers), vous ferez sagement, et vous en trouverez bien. Conservez l'archevêché de Tolède à Garcia Loyola, et ne prenez rien dessus, si les affaires de la guerre ne vous y contraignent. Ayez soin de tous mes autres serviteurs auxquels j'ai témoigné de l'amitié ou de la confiance, et vous gardez de rien diminuer de biens, charges, honneurs et offices dont je les ai gratifiés, car leur dommage tourneroit à ma honte. Essayez de raccommoier Antonio Pérès avec vous, mais ne permettez qu'il demeure en Espagne, en France, ni en Pays-Bas : il

sera mieux en Italie qu'en tout autre pays. Ayez l'œil sur ceux que vous élevez pour vos confidents, conseillers et secrétaires. Instruisez - vous aux chiffres : voyez toutes les dépêches les plus importantes, et les réponses à icelles, et ne vous en remettez jamais à un seul, par négligence de jeter les yeux dessus. N'offensez jamais en l'honneur les gens nobles et courageux, *votre aîné s'en étant mal trouvé*¹.

« Chérissez et salariez la vertu et les services reçus, en quelque sujet qu'ils se trouvent. Ne mélangez ni ne confondez point la nouvelle et imaginaire noblesse avec la vraie et ancienne. Servez-vous de cette-ci; mettez en prix parmi elle la foy, l'honneur et la modestie, et départez à ceux qui auront ces vertus les biens, charges, offices et dignités qu'aurez à distribuer; car encor que les biens et les honneurs, joints à l'illustre extraction, élèvent les courages et fassent quelquefois naître des désirs ambitieux, si est que les lâchetés, les déloyautés et les trahisons sont plus rares entre telles gens qu'entre ceux qui sont sortis d'une gent vile et plébée. Aidez-vous des trop amples revenus des ecclésiastiques en vos urgentes nécessités, car l'abondance des richesses les précipite dans les délices et voluptés, et souvent dans l'impiété. Diminuez tant qu'il vous sera possible le nombre des

¹ Il est question ici de l'infortuné don Carlos, dont nous avons parlé t. IV, p. 312.

gens d'église, officiers domestiques, de judicature et pécuniaire, car telles gens consomment la gresse de vos Estats et ne les amplifient jamais de rien; et multipliez le plus que vous pourrez les marchands, laboureurs, artisans, pasteurs et la soldatesque, au nombre de laquelle je comprends la noblesse, car les premiers font peu de dépenses et enrichissent les provinces¹, et les derniers, par leur valeur et police militaire, vous feront redouter à vos voisins, défendront vos dominations, maintiendront la paix dans iceux, par le moyen de laquelle florira la marchandise et la manufacture, et abonderont les trésors et les vivres. Voilà en sommaire pour le dedans de vos Estats; et quant au dehors, *entretenez-vous bien avec le pape et les cardinaux* : ayez nombre de voix dans le conclave; faites bien payer, et par mains secrètes et fidèles, vos pensionnaires; ménagez avec soin et diligence les évêques et prélats d'Allemagne, et surtout ceux qui sont électeurs; faites-leur payer vos gratifications par vos propres ministres, et que les deniers n'en passent point par les mains de l'empereur ni des siens. Maintenez-vous néanmoins en amitié avec lui et tous ceux de notre maison, et en prenez la protection aux occasions. Conservez-vous soigneusement l'entière et absolue navigation des deux Indes, en laquelle vous n'avez à craindre d'être traversé par la

¹ Voilà un commencement du système de centralisation qui s'est répandu dans toute l'Europe.

France ni autre royaume chrétien, d'autant qu'ils sont ou *négligens de la mer* ou foibles, mais seulement par l'Angleterre et les rebelles des Pays-Bas, qui abondent en toutes choses propres à vous nuire. Changez souvent de principaux ministres et officiers en ces lieux-là, de crainte que les richesses, l'autorité et leur éloignement ne leur engendrent des pensées ambitieuses à s'y établir pour eux-mêmes. Ne refusez nulles conditions aux rebelles des Pays-Bas, pourvu qu'ils vous veulent reconnoître à prince; mais, en tout cas, ne laissez pas d'avoir paix avec eux, s'il y a moyen, afin de les retirer des étroites et à eux nécessaires alliances de la France et d'Angleterre, dont la vertu et la générosité des souverains qui dominant maintenant en ces royaumes est à craindre, étant joints avec eux. N'ayez nulle appréhension d'attaquement du côté d'Allemagne ni d'Italie : ces pays sont possédés par un trop grand nombre de princes divers, qui ne veulent rien désérer les uns aux autres, étant quasi tous différens en humeurs, affections et intérêts¹, ni du côté de la Pologne, quelque ample domination que puisse avoir le roi d'icelle, car il est trop éloigné de vos Estats, a de trop grands voisins qui l'inquiètent, et est plutôt officier que seigneur de ses peuples; ny semblablement de la part des rois de Danemark et de Suède, car ils sont trop reculés et enfoncés dans les mers

¹ Cela est encore bien vrai aujourd'hui.

enfroidurées, marais, paluds, bocages et déserts, sont trop pécunieux, et leur gent mal aguerrie et encor pirement disciplinée : mais ayez toujours les yeux et les pensées tournées vers les isles et mers Britanniques, principalement si une fois (comme l'apparence en est grande) ces trois royaumes s'unissent sous une même couronne, sont dominés par un prince remuant et belliqueux, se confédèrent sincèrement avec la France et vos rebelles, et se résolvent en un même dessein contre vous : car de ceux-ci avez-vous toutes sortes de dangers à redouter, s'ils entreprennent conjointement de vous attaquer par mer et par terre ; car ces trois puissances, jointes ensemble, abondent en nombre de bons soldats, vaisseaux, argent, munitions et vivres ; et partant, n'épargnez argent, offres, pratiques ni inductions pour les séparer d'intelligence et diviser d'amitié, vous servant des intérêts d'Etat, que vous fonderez sur les prétentions des Anglois en la France ¹ et les diversités de religion. Ne laissez pas néanmoins d'éloigner les anciens espions anglois, lesquels, pour être à présent trop soupçonnés, ne vous sauroient plus de guère servir, et en pratiquez de nouveaux au lieu de ceux-là.

« Déchargez-vous des pensions françoises, que les changemens de l'humeur des peuples, la bien-

¹ Voilà un brandon allumé par les deux bouts, et jeté sur nous et le royaume de la Grande-Bretagne.

veillance d'iceux que leur roi s'est acquise, et la paix en laquelle je vous ai voulu laisser avec lui, vous rend du tout inutiles. Que si néanmoins le mépris de ces miens enseignements (lesquels tendent plutôt à conserver et bien assurer ce que vous possédez qu'à l'augmenter) et les inquiétudes de votre esprit vous jettent dans la vanité des conquêtes des Estats d'autrui, et disposent à vouloir essayer si vous y serez plus heureux que l'empereur mon père, ny moy, prenez garde surtout aux mutations, changemens, mauvais gouverneurs, et grande nécessité d'iceux; de crainte que si vous ne prenez à propos le temps de leurs divisions ou faiblesses de princes, vous entrepreniez sans fruit et non sans danger. Lisez souvent ces mémoires et instructions, aussi celles qui me furent laissées par l'empereur mon père, que j'ai ployées et cachetées ensemble, afin que nul ne les voie que vous et ceux auxquels vous voudrez communiquer, qui doivent être peu en nombre. Conférez-les les unes avec les autres, et en examinez les différences et conformités, afin de vous en servir suivant la prudence requise aux occasions, qui est ce que mes douloureux ressentimens des mains et les inquiétudes de mon esprit, à cause des afflictions du corps, m'ont pu permettre de vous laisser par écrit, vous priant, mon fils, d'aymer et servir Dieu, d'être sage, et ne mépriser pas mes préceptes.

« YO EL REY. »

Rosny assure que ce document lui fut envoyé par Bongars, agent du roi en Allemagne. Les secrétaires de Rosny assurent que la lettre de Bongars existe; ils ignorent si le document est exact en son entier. Il est certain, d'un côté, qu'il renferme des faits qui n'ont été probablement connus que de Philippe. Avec cela, on y trouve peu de ces images, de ces traits de grandeur espagnole qui sont propres à la Castille. En quelques points, et surtout dans certaines accumulations de substantifs indiquant le même sens, on reconnaît le français du temps, et même un peu celui de Rosny. Du reste, la pièce aurait été envoyée à Bongars, des États de la Hesse et de Gènes; cette dernière ville, comme Venise, était véritablement la mieux informée des affaires d'Europe. Il en a été ainsi jusqu'en 1792, au siècle dernier.

Quoi qu'il en soit, la vie entière du roi est rapidement rapportée dans ce testament. On dit que lorsque Philippe le lut à son successeur, la princesse Isabelle, fille de Philippe, était présente. Cela n'est pas très-probable, car Isabelle était fiancée à Albert d'Autriche, et de tels secrets ne devaient pas *voyager* en Allemagne. A l'égard des faits passés, il n'y avait aucun inconvénient; mais, pour les instructions en ce qui concerne l'avenir, les laisser partir pour traverser les Alpes était une faute grave de la part d'un monarque à qui on a donné le nom de *Prudent*.

Rome est un peu offensée dans ce document.

Philippe dit, comme Marie Stuart (IV, p. 460), que plusieurs voix dans la délibération sont acquises à des étrangers. Cela ne se conçoit que pour des prélats non romains. Ensuite le saint-siège doit se complaire à voir que Philippe conseille, recommande, exige une alliance constante avec les pontifes.

Enfin, Rome étant mêlée à toutes les affaires de l'univers, il m'a semblé opportun de rapporter un des actes les plus importants du règne de Philippe II, un acte émané, au moins en grande partie, de son propre génie, une des conceptions qui appartiennent le plus à cette insatiable ambition qui ne se consolait pas de n'avoir conquis que le *seul petit royaume de Portugal*, et qui regrettait l'Angleterre, comme s'il était permis de regretter ce qu'on ne pourrait jamais conserver.

Cette pièce contient l'éloge de Henri IV. Ne nous montrons pas incrédules devant cet hommage rendu à un si grand roi; et puis la vérité se place facilement sur les lèvres de l'homme le plus dissimulé et le plus injuste, quand il voit approcher le cercueil. Les Français encourent là, comme souvent dans l'histoire, le reproche de *légèreté* ¹.

Un fait resté secret démontre la profonde sagesse de Rome sous les papes précédents. Philippe avait voulu être roi des Romains, pour devenir ensuite empereur. Il n'y eut pas alors que la mau-

¹ Cette légèreté n'a empêché ni les conquêtes de Louis XIV, ni celles de Napoléon.

vaise volonté de l'oncle Ferdinand; il y eut, n'en doutons pas, la sagesse du saint-siège, qui éloigna un tel danger de l'Italie.

Le lecteur saura bien de lui-même apprécier plusieurs traits remarquables de ce discours, comme ce trait-ci : *Le roi de Pologne est plutôt officier que seigneur de ses peuples.*

Gémissons, en finissant cet examen, de ce système d'espionnage, de corruption, de salaires honteux, de lâches trahisons, de tous ces pièges infernaux tendus par Philippe II à la misère, à la cupidité, à la sordide avarice de tout pays où il ne commandait pas; et félicitons-nous de ce qu'aujourd'hui la presse poursuivrait avec succès ces abominables trafics, ces désertions honteuses, un des plus funestes poisons qui puissent ronger la société.

Lors de la publication de cette confession, si peu prévue, la France commençait à être forte, et ce fut pour elle plutôt une série de renseignements historiques et un avertissement plus ou moins essentiel des mesures que l'Espagne allait ordonner dans son intérêt; mais Rome trouva dans cette communication des avis très-importants: elle put *prendre garde*, sans se hasarder dans des investigations dont le succès est incertain; elle put se livrer à des recherches autour d'elle-même, pour mieux connaître désormais sa position, les périls qui la menaçaient, et les essais d'attaques et d'*ingérences* par lesquels on allait chercher à tourmenter le sage Clément VIII, et à

lui enlever dans sa propre capitale, en associant la politique romaine à des violences utiles pour d'autres pays, cette paix qu'elle avait à cœur de donner à tout le monde'.

Il n'est pas de repos pour Rome, je le dirai toujours : ses regards doivent contempler à la fois et la contrée ennemie, et celle où l'on croit avoir rétabli la concorde nécessaire.

! Il avait bien raison, Bellarmin, qui disait : « *Une once de paix vaut mieux qu'une livre de victoires.* »

J'ai consulté de Thou pour savoir s'il avait eu connaissance de ce document. Ce célèbre historien dit (p. 736, t. V, Londres, 1733, in-fol^o) : *Tum monita filio dedit quæ sibi descriperat, et inter arcana servabat.* » Il donna à son fils des avertissements qu'il avait écrits pour lui-même, et qu'il tenait parmi ses secrets. » De Thou dit encore : *Post damnatis ad mortem vitæ gratiam fecit.* « Puis il fit la grâce de la vie aux condamnés à mort. » *Christophorum Moram commendavit.* Il recommanda Christophe Mora » (voyez plus haut, p. 120).

De Thou dit encore (p. 737) : *Testamentum condidit præceptorum gravitate, sententiarum pondere, rerum prudentia nequaquam cum paterno comparandum.* Il rédigea un testament que la gravité des préceptes, le poids des sentences, la prudence des aperçus, ne permettent pas de comparer avec celui de son père. »

L'historien français ajoute à la fin : *Romanæ Ecclesiæ cultum commendat.* « Il recommande l'obéissance à l'Église romaine. »

Nous avons vu tout cela dans l'exposé de ces dernières volontés de Philippe II; et enfin Rosny peut avoir tort de supposer que Bongars a été trompé, et qu'il a transmis à Henri IV des documents que les Espagnols regarderaient comme apocryphes.

Les protestants venaient de porter des plaintes à Henri IV sur quelques embarras administratifs qu'on leur avait suscités, et que ce prince n'avait pas connus.

L'édit de Nantes avait été publié ¹ : le saint-père prit occasion de cette publication pour adresser à tous les évêques de ce pays la constitution *Divines in misericordia sua Deus*. Il les exhortait à propager l'accroissement de la foi catholique, l'observance de la discipline ecclésiastique, l'extirpation des vices, surtout dans les villes auxquelles on avait rendu l'exercice de la religion catholique. Le cardinal Valerio publia à ce sujet un opuscule intitulé « *De la charité paternelle du souverain pontife Clément envers le très-vaste royaume de France.* »

Le 3 mars 1599, dans une promotion assez nombreuse de cardinaux, le pape donna la pourpre à Arnauld d'Ossat. Aucune des personnes qui ont lu cet ouvrage ne peut douter des droits de ce négociateur à cette haute récompense. Du Perron n'obtint le chapeau qu'en 1604. D'Ossat l'avait bien plus mérité que du Perron ; mais Henri IV avait voulu se montrer reconnaissant envers les deux négociateurs :

On lit dans la vie de d'Ossat, par Amelot ¹, les particularités suivantes :

¹ Pour tout ce qui concerne l'édit de Nantes, voy. de Sponde, *Ann. ecclés.*, 1599, n° X.

² Tome I^{er} des *Lettres*, p. 70.

« Le mercredi des Quatre-Temps, Clément VIII fit une promotion de treize cardinaux, dans laquelle il comprit deux François, monsieur d'Ossat et le comte de la Chapelle, qui depuis se fit appeler le cardinal de Sourdis, du nom seigneurial de sa maison; l'un en qui le pape ne désiroit que *l'extraction de plus grande maison*, parce qu'il y trouvoit abondamment tout le reste; l'autre à qui tout manquoit, excepté la naissance ¹. Le samedi suivant, les nouveaux cardinaux, qui étoient présents, reçurent le chapeau, et le 18 du même mois leur titre, dont celui de Saint-Eusèbe échut à notre cardinal, qui, ayant demandé au pape quel nom il prendroit, de celui de son évêché ou celui de son titre, fut conseillé de retenir son nom de famille; par où le pape crut honorer davantage sa personne et son mérite, en lui conservant son nom, que ses négociations avoient rendu si célèbre. »

Amelot ajoute :

« Le cardinal d'Ossat se comporta dans cette nouvelle dignité comme un homme qui ne l'avoit jamais désirée. Rendant compte à M. de Villeroy de toutes les visites qu'il avoit reçues des cardinaux et des ambassadeurs : « *Je vous ai écrit tout cela, dit-il, non pour avoir été chatouillé de ces grandeurs, vous assurant que je ne m'estime de rien plus que je faisais auparavant, mais pour vous donner avis de ce qui s'est passé, comme cela est*

¹ Ce fait, un peu douteux, est tiré d'une lettre d'un des ambassadeurs français qui résidaient alors à Rome.

du devoir de ma charge, et particulièrement de l'honneur et respect qui a été rendu au roi. »

Dans la même promotion, la pourpre fut accordée à Robert Bellarmin, noble toscan de Montepulciano, neveu de Marcel II par sa mère Cinthie Cervini. Ce jésuite, célèbre par ses leçons dans les écoles, et par ses prédications en langue latine contre les erreurs du luthéranisme, avait une telle réputation, que les protestants de l'Angleterre et de la Hollande faisaient le voyage d'Italie pour entendre ses prédications. Il fut nommé professeur dans le collège romain fondé par Grégoire XIII. Sixte V le donna pour théologien au cardinal Gaëtani, légat en France; Grégoire XIV le désigna, avec sept autres personnes savantes, pour revoir l'édition de la Vulgate, publiée sous Sixte V, et qui fut corrigée sous Clément VIII. A la mort du jésuite cardinal Tolédo, le pape nomma Bellarmin son théologien, consultant du saint office, examinateur des évêques, et finalement, comme nous le voyons ici, le décora de la pourpre. Dans l'allocution au consistoire, Clément s'exprimait ainsi : « Nous choisissons le père Bellarmin, « *parce qu'il n'a pas son pareil dans l'Église quant à la science.* »

Bellarmin mourut à Rome dans le noviciat des jésuites, où Grégoire XV alla le visiter. A la mort de Léon XI, Bellarmin eût été pape, s'il ne s'était opposé à l'élection avec une fermeté sincère. Les cardinaux n'osèrent pas résister à une abnégation

si formelle et si sublime de la plus haute dignité qu'un mortel puisse obtenir.

Sous Clément VIII, en 1599, on instruisit le procès de la célèbre Béatrix Cenci, accusée d'avoir, de concert avec sa belle-mère Lucrece, fait assassiner son père. Toute la ville de Rome, à cause de la beauté de cette jeune Romaine, de quelques incertitudes découvertes dans la procédure, de diverses raisons foudroyantes qui inculpaient le père, était sur le point d'accorder la grâce, lorsqu'un seigneur romain eut l'indignité de commettre un *matricide*. Cette nouvelle abomination indigna le pape ; il fit venir monseigneur Taverna, gouverneur de Rome, et lui confia la poursuite du procès Cenci. Celui-ci, après l'avoir examiné avec une grande attention, prononça la peine de mort contre tous les complices ; elle reçut son exécution le 11 septembre 1599, sur la place du palais Saint-Ange. Les détails de ce terrible procès ont été rapportés par une foule d'auteurs ¹.

¹ Voyez les *Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français* ; à Paris, de l'imprimerie de Firmin Didot, grand in-8°, 1822, tome second. Ce volume contient la traduction, par madame la comtesse de Malartic, d'une relation italienne de ce fait. On ne saurait trop louer la fidélité du travail de cette dame, et l'élégance du style. Après la traduction, on trouve, dans le même volume, l'original italien, page 32, intitulé *La funesta morte di Giacomo e Beatrice Cenci fratelli, e di Lucrezia Petroni, loro matrigna, seguita in Roma, nel pontificato di Clement VIII, a di 11 settembre 1599*. On sait que les *Mé-*

Le seigneur romain dont le crime avait interrompu le cours de la clémence du pape, fut ensuite puni avec la même sévérité.

D'Ossat, devenu cardinal sur la demande expresse de Henri IV, ne pouvait que redoubler de zèle pour gérer les affaires toujours difficiles de son maître. Il se présenta une occasion de manifester un nouveau zèle. Les intérêts de la France, ceux de Rome, sans doute ceux de l'Europe entière, demandaient que le roi Henri IV pût affermir sa glorieuse dynastie par un mariage qui assurât pour cette famille la succession au trône, dans la personne d'un fils légitime. Henri avait épousé par force, à l'époque de la Saint-Barthélemy, en 1572, Marguerite de Valois; Charles IX, son frère, et Catherine de Médicis, sa mère, avaient jugé ce mariage utile à leur cause.

Marguerite de France, reine de France et de Navarre¹, avait mis des obstacles à toute négocia-

lances des bibliophiles sont un ouvrage fort rare; ils n'ont été tirés qu'au nombre de vingt-neuf exemplaires, sur papier magnifique, fabriqué exprès par ordre et aux frais de la Société.

¹ Dans la *Biographie universelle*, madame Bolly appelle toujours cette princesse reine de Navarre. Quel qu'ait été le désaccord qui a régné entre les deux époux, il est certain que, lorsque Henri devint roi de France et de Navarre, sa femme, non séparée, pouvait et devait porter les mêmes titres: l'épouse suit la condition de son mari; il n'existe pas pour le trône de règles particulières. Il est possible qu'après le *démariage* (voyez d'Ossat et Sully) on se soit contenté de dire la reine Marguerite; mais jusqu'à l'époque de la dissolution, qui fut pro-

tion pour un divorce, tant que la duchesse de Beaufort avait conservé l'espérance d'épouser le roi : la duchesse étant morte en 1599, d'une manière imprévue et terrible, que l'histoire n'a pas encore pu expliquer suffisamment, Marguerite fut sollicitée de nouveau pour qu'elle donnât un consentement au divorce.

Clément VIII, de son côté, faisait parler à la princesse par des personnes pieuses et dévouées ; et Sully s'était chargé, sans rien cacher à Henri IV, de diverses démarches ayant pour objet de connaître les dispositions de l'épouse du roi. Ce ministre nous donne lui-même (premier volume de ses Mémoires, page 385) une lettre qu'il avait adressée à Marguerite :

« Madame,

« Voyant que les bizarres caprices de la fortune par lesquels le roy, mon unique maistre, avoit passé, non-seulement depuis son enfance jusques à maintenant, mais qui avoient encore davantage traversé ses devanciers, commençoient à se modérer et aucunement à s'adoucir, j'ai estimé que tout cela venoit des faveurs et bénédictions de Dieu, lequel, comme tout bon et tout puissant, ne laisseroit point imparfait un si grand œuvre, et tant nécessaire à la chrétienté : cette douce espérance m'a remis en mémoire non-seulement les tems

noncée le 17 décembre 1599, Marguerite était devenue reine de France et de Navarre.

de ces plus grandes afflictions, qui furent lorsqu'il entra en votre alliance ¹ et moi à son service, mais aussi m'a fait ressouvenir qu'entre les jeunes gens qu'il nourrissoit près de lui, moy estant un de ceux qui se montroient le plus soigneux de rendre subjection, service et obéyssance à Vostre Majesté, il me semble aussi que j'estois un de ceux auxquels sa bonté témoignoit le plus d'affection, et se plaisoit davantage à l'employer, voire quelquefois à parler à luy, ce qui m'a toujours rendu très désireux de la voir en une plus auguste fortune que celle que je lui ai vu posséder par tant d'années. Mais celle de mon maistre me semblant quasi pire que la vostre, d'autant que la plupart des potentats de la chrétienté sembloient conspirer contre sa dignité, sa vie et même son âme, je creus que, quelque grande dévotion que je pusse avoir à votre commun service et contentement, il me seroit impossible, tant que vous auriez tous deux la fortune contraire, et seriez encore contraires en desseins, de rapprocher jamais intentions, volontés et desseins de telle adersion; tellement qu'il ne m'en restoit lors que le seul désir, sans aucune espérance de le voir jamais sortir à effet. Or vous dis-je tout ceci, Madame (ma chère reine) ², afin que, vous en ressouvenant, vous ne méprisiez pas

¹ Le massacre de la Saint-Barthélemy.

² Voilà Rosny dans le vrai; le voilà publiciste exact et net dans ses appellations!

le projet que je fais d'essayer à vous réconcilier sincèrement et de bonne foi l'un avec l'autre ; et quoique je voie bien que les choses dont la France a tant de besoin ne se puissent pas trouver entièrement en la réunion de vos personnes, qui est une succession légitime à cette couronne, j'ai estimé que votre esprit que j'ai toujours reconnu tant excellent, votre prudence et grand jugement, seroient capables de bien recevoir les ouvertures que je lui proposerois pour vous faire vivre et converser ensemble avec de tels tempéramens et assaisonnemens, que vous y trouveriez tous deux de quoi raisonnablement vous contenter, puisqu'il n'y a rien qui vous doive maintenant être devenu tant agréable que de vous pouvoir voir continuellement en toute confiance et sincérité, comme un bon frère et une bonne sœur doivent faire ensemble ; chose que je vous puis assurer d'être fort facile, si vous me témoignez d'y avoir bien agréable mon entremise. Sur quoi, attendant l'honneur de vos commandemens, je prierai le Créateur, etc. De Rennes, ce 13 avril 1598. »

La reine de France Marguerite avait répondu ainsi à Rosny :

« Mon cousin, j'ai reçu une lettre de vous qui contient plusieurs choses qui méritent considération, d'aucune desquelles il m'étoit quelquefois bien souvent souvenu ; des autres, votre lettre m'en a raffraichi la mémoire, et toutes donné sujet de chérir votre affection à mon bien et repos, dont

les félicités me sont encore incogneues. Le pèlerinage de mes jours ayant incessamment été triste et langoureux, partant ne doutez point que je n'aie reçu vos propositions d'une espérance de mieux comme elles méritent; et ne tiendra point à ce qui dépend de moi que le succès n'en soit tel que vous tesmoignez de le désirer, mettant à un si haut prix les vertus héroïques du roi, et les moyens qui me seront présentés pour me faire trouver quelque part en ses bonnes grâces, que toutes sortes de conditions où il sera besoin de me soumettre me seront toujours très-agréables, puisque c'est vous qui m'en parlez avec tant d'affection; vous réputant si vertueux que je ne recevrai jamais conseil de vous qui ne me soit honorable et utile, ni loy d'un roi si prudent et si généreux que le nostre, qui ne soit équitable et juste; et partant pouvez vous donner commencement à un si bon œuvre toutes les fois que vous le jugerez à propos. Je laisse donc la conduite à votre prudence et à votre affection, desquelles j'attendrai les effets avec impatience, et aussi les occasions de vous tesmoigner que je suis, mon cousin, votre très-affectionnée et fidèle cousine,

« MARGUERITE.

« D'Usson, ce vingtième septembre 1598. »

Ces deux lettres furent communiquées à Rome. Le pape Clément y vit un augure favorable; d'Ossat négocia, et la sentence de dissolution fut prononcée le 17 décembre 1599.

Les premières nouvelles qui annonçaient la bienveillance inépuisable du pape furent adressées au roi par le cardinal. Il écrit à Sa Majesté, le 26 septembre :

« Sire ,

« Dieu a béni le labeur de M. Sillery et le mien , de façon que nous avons obtenu et nous vous envoyons le rescrit de notre saint-père le pape, qui était nécessaire à Vostre Majesté pour faire déclarer nul son mariage. Sa Sainteté y a apporté toute la bonne disposition et inclination que Vostre Majesté mesme eust seu désirer, et nous, toute la fidélité, sollicitude, labeur et industrie qu'il nous a été possible; de sorte que j'espère qu'ès moyens de nullité et faits qui ont été mis en avant, et ès points, raisons et autorités de droit qui ont été allégués, et au maniement et conduite qui a été tenue tant avec le pape qu'envers les cardinaux et autres, et ès commissaires qui ont été députés, et en la teneur et façon de rescrits et des mémoires qui vous sont envoyés, il se trouvera que Vostre Majesté a été fidèlement et diligemment servie, comme je m'asseure qu'elle le sera encore mieux auprès d'elle, et que dans peu de tems nous vous verrons libre de ce côté là, et en termes d'avoir bientôt lignée naturelle et légitime à vostre contentement et au bien et bonheur de vostre royaume. Aussi est-ce la seule chose qui vous reste pour le comble du salut que vous avez apporté à la France,

et de tant de prospérités que Dieu a données à Vostre Majesté, lesquelles je prie sa divine bonté vous vouloir continuer et accroistre, et vous donner. Sire, je suis, etc.

« De Rome, le 26 septembre 1599.

« Le cardinal D'OSSAT. »

L'an 1600, Clément célébra le onzième jubilé de l'année sainte, qu'il avait fait publier le 19 mai de l'année précédente.

Indépendamment des pèlerins reçus dans des maisons particulières, l'hôpital de la *Trinité des pèlerins* en reçut 500,000. On calcula que, dans le cours de l'année, on put en compter trois millions et 200,000; le jour de Pâques, 200,000 pèlerins étaient présents; il en arriva successivement de France 300,000, ce qui causa au pape une immense joie, et aux ennemis de la France une grande confusion. Ils voulaient toujours représenter cette nation comme tout à fait hérétique. Cette accusation n'était pas plus vraie alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Parmi les personnages de rang qui vinrent à Rome, on distingua le duc de Bavière, caché sous le simple habit d'un pèlerin; le duc de Bar, le duc de Parme, le cardinal André d'Autriche, qui voulut commencer incognito la visite des églises.

Le pape, malgré son âge et ses infirmités, avait fait plus de soixante-dix fois la visite des églises, quoique le nombre des visites prescrit pour les Romains eût été de trente, et de quinze pour les

étrangers. Clément montait à genoux la *Scala santa*, accompagnait les processions, pieds nus, lavait les pieds des pèlerins d'une seule main, parce que l'autre était affligée de la goutte, les servait à table, entendait leur confession, et leur distribua des aumônes pour plus de 300,000 écus.

Il avait fait préparer un palais dans le *borgo* de Saint-Pierre, où l'on recevait tous les évêques, prélats et clercs, qui étaient libres d'y passer dix jours. A ce spectacle si tendre de piété pratiquée, à l'exemple du pontife, par des cardinaux et des prélats qui semblaient n'avoir d'autre ambition que de se surpasser les uns les autres en œuvres pieuses, des Turcs demandèrent et reçurent le baptême; beaucoup de protestants, indignés des qualifications calomnieuses d'Antechrist et de Babylone, jetées insolemment au pape et à Rome, détestèrent leur aveuglement passé, abjurèrent avec exécration l'hérésie qui inspirait une si inique fureur, et se signalèrent désormais parmi les enfants les plus dociles et les plus exemplaires de l'Église romaine. En ce nombre on vit Étienne Calvin, parent de l'hérésiarque; le pape lui voulut donner la confirmation, le traita comme son fils, pourvut magnifiquement aux dépenses du séjour qu'il fit à Rome, jusqu'au moment de son admission dans l'ordre des Carmes déchaux, où il mourut saintement¹.

La même année, sur la demande du cardinal

¹ Novaes, IX, p. 54.

Baronius et de la pieuse Fulvie Sforza , le saint-père institua les religieuses de Sainte-Claire, dites de Saint-Urbain , à cause du nom de leur église. C'étaient de pauvres filles que l'on appelait les *Dispersées*, parce qu'elles n'avaient pas un lieu de repos fixe dans la ville; elles furent alors réunies dans le conservatoire de Sainte-Euphémie, et placées sous la direction du cardinal-vicaire. Quatre années auparavant, le pape avait donné une constitution en faveur de pauvres garçons également *dispersés*, et qui ayant été rassemblés par un homme *lettré*, mais *pauvre*, étaient appelés *poveri letterati*.

Nous ne pouvons oublier l'institution du collège des Écossais, dans lequel des jeunes hommes de ce pays étaient instruits, pour qu'ils pussent reporter dans leur patrie l'amour de la foi, et le désir de rétablir l'antique religion chrétienne. Un autre collège fut aussi créé à Rome pour la jeunesse italienne; il fut appelé *Clementino*, et conserve encore ce glorieux nom aujourd'hui. En 1604, le pape en confia le soin aux pères Somasques, qui remplissent leur devoir avec un zèle qu'on ne saurait trop récompenser. Ils forment ainsi à la piété et à la science la fleur de la noblesse italienne ¹. Le collège Illyrien, annexé d'abord au collège Clémentin, a

¹ Ce collège est aujourd'hui gouverné par le père Marc-Jean Ponta, général de l'ordre des Somasques. Ce religieux, d'un mérite éminent, est très-consideré à Rome. Il s'est distingué aussi par des recherches savantes sur le poëme de Dante Alighieri.

été, depuis, transporté par Urbain VIII dans la ville de Lorette.

Grégoire XIII avait prescrit que les jésuites seuls pourraient propager la foi dans le Japon et dans la Chine; ce pape savait que c'étaient eux qui y avaient introduit les premiers, avec succès, la religion catholique : Clément étendit ce privilège à tous les ordres religieux, principalement à ceux des mendiants, qui sont si illustres par la pureté de leur doctrine et de leur piété. Un tel privilège fut accordé, à la condition que tous les missionnaires seraient envoyés par le Portugal à leurs supérieurs respectifs dans la partie des Indes orientales appartenant à ce royaume, qui, bien qu'uni alors à l'Espagne, voulait avoir les conquêtes portugaises séparées des conquêtes espagnoles.

C'est au commencement de l'an 1600 qu'il faut placer un fait qui ne fut point utile à la religion, qui signala une sorte d'asservissement à la politique maligne et cruelle du ministère de Philippe III; un fait qui semble comme justifier les excès commis auparavant par les agents serviles d'Élisabeth contre les catholiques. Je veux parler du supplice de Jordano Bruno, Napolitain, qui périt à Rome dans le champ de Flore, à la suite d'un procès commencé depuis longtemps à Venise, et continué à Rome même. L'Escorial faisait la loi en Italie, dit M. Bartholomès¹; Philippe II,

¹ Voyez *Jordano Bruno*, par M. Christian Bartholomès; 2 vol. in-8°, Paris, 1847, tom. I^{er}, p. 17.

comme on l'a pu voir dans son testament, n'aurait pas exigé de Clément VIII une telle obéissance. Il suffisait au fils de Charles-Quint que le saint office étendit la terreur du nom de l'inquisition dans les vastes provinces soumises à l'Espagne, à quelque heure que le soleil les éclairât. Assurément Philippe II avait opprimé ou voulu opprimer Rome, lors de la demande d'une absolution pour Henri IV; mais cette opposition, quelque violente, quelque amère qu'elle fût, ainsi que la décrit d'Ossat, eut cependant un terme, et l'exigence de l'*Escorial* céda à la sagesse du *Vatican*.

Voyons actuellement l'intérêt que pouvait avoir le cabinet de Madrid à poursuivre un moine napolitain, anciennement attaché à l'école des frères prêcheurs, et devenu, il faut le dire aussi, un implacable hérétique.

Il s'agira pour Madrid bien moins du religieux coupable devant les dogmes de notre saint culte, que du même religieux flatteur d'une reine odieuse aux meneurs de la politique ibérienne.

J'ai demandé des informations au livre de M. Bartholomès; je vais faire connaître ses principes, pour qu'on ne prenne pas trop en défiance cet écrivain habile, très-savant, mais encore peu connu.

En donnant au public la vie de *Jordano Bruno*, M. Bartholomès veut expliquer pourquoi il a entrepris cet ouvrage :

« Il se peut qu'on soit porté à regarder ce livre
« comme un panégyrique de la victime : qu'on

« veuille bien en croire mes sincères et énergiques
 « protestations: non, cet ouvrage n'est point un
 « écrit de circonstance, ni un désir de polémique;
 « en le composant, je n'ai été animé que du pur
 « amour de la vérité historique; je me suis toujours
 « gardé avec soin d'exagérer les mérites, ou d'a-
 « moindrir les torts, soit de l'homme, soit de l'épo-
 « que. Je n'ai essayé nulle part d'atténuer les pa-
 « roles par lesquelles le xvi^e siècle exprimait ses
 « affections exaltées et ses haines vigoureuses.
 « J'ose donc penser qu'il serait déraisonnable de
 « chercher sous les seules expressions d'un Bruno
 « je ne sais quelles insinuations malignes, quelles
 « pusillanimes allusions aux personnes et aux cho-
 « ses du temps où nous vivons. Parce que je répète
 « les plaintes d'un contemporain de Paul IV et de
 « Philippe II contre « le despotisme assis sur le
 « cours du Tibre, » — « *Tiberinæ tyrannidis,* » je
 « serais suspect de prétendre appliquer ces mots
 « aux pontifes de notre époque! Ceux qui condui-
 « sent les âmes et gouvernent les esprits par la
 « douceur et la modération, se distinguent trop
 « nettement de ceux qui veulent les rendre heu-
 « reux à force de rigidité et de dureté ¹, pour que
 « l'idée puisse venir d'assimiler les uns aux autres.

¹ M. Bartholomès oublie que les papes du xvi^e siècle avaient à combattre Luther et Calvin, qui apportaient malicieusement les insignes d'un sacerdoce intrus aux pieds d'un roi laïque, et même d'une femme qui ne se distinguait pas toujours par les vertus de son sexe. Sans aimer partout la *loi salique* (car

« L'historien qui se respecte lui-même peint et juge
« tout avec fidélité, avec intégrité; il cesserait d'é-

il ne fait déchirer l'histoire d'aucun pays, tout en étant fidèle aux doctrines du sien), on peut dire que les qualités nécessaires pour s'asseoir sur un trône se retrouvent plus aisément dans un homme que dans une femme.

Il y a des moments dans un règne, où, proportion toujours gardée, eu égard aux talents relatifs, un homme peut rencontrer dans son for intérieur une énergie secrète, une patience douce, une espérance mystérieuse, dont il se garde le secret à lui-même, sans en rien témoigner à aucun serviteur, à aucun favori, à aucun ministre (je classe ici ceux qui approchent un prince dans l'ordre qu'ils prennent nécessairement autour de lui, en vertu de la loi des infirmités humaines, des besoins d'aimer, et de la curiosité qu'excitent les affaires). Ce monarque, qui en ce court instant-là règne tout seul, est capable de rendre à sa cause, à ses sujets, d'immenses services, qui ne sont connus que de lui seul. Les grands rois légitimes, et les grands hommes mis un instant à la place des vrais maîtres, par exemple Louis XIV et Napoléon, ont dû savoir et emporter avec eux quelque chose de ce que je veux dire ici. Mais une femme peut-elle s'attribuer de tels avantages? Quelle que soit la générosité de la nature qui aurait comblé de ses faveurs une reine absolue (entassons la beauté, la grâce, *qui est plus belle que la beauté*, les talents, les qualités du cœur), il y a un temps où il est inutile de plaire; tous les genres de séductions sont superflus: il faut gouverner. Eh bien! la science du gouvernement n'est pas dans tous ces diamants de la grandeur. Pour ce qu'il y a de sérieux dans les *partiti*, comme disait d'Ossat, pour la justesse du regard, la portée du coup, la mesure de la décision, il faut revenir à l'intelligence plus développée, plus libre ou moins garrottée, des hommes. Ainsi on se trouve déjà deux dans la même affaire, et cette intelligence propre aux hommes n'arrive là qu'affaiblie, complimenteuse, bâtarde,

« tre historien, s'il désobéissait un instant à cette
 « loi fondamentale. Quant au philosophe du XIX^e
 « siècle, il ne saurait ressembler au philosophe du
 « XVI^e. Celui-ci combattait Aristote, et s'attaquait
 « parfois au christianisme. Où, de nos jours, se
 « trouve le philosophe digne de ce titre qui n'ho-
 « nore et ne consulte Aristote, qui ne vénère et ne
 « chérisse le christianisme ? »

Je suis bien aise de consigner ici cette déclaration d'un des philosophes de notre temps.

Mais nous ne devons pas perdre de vue l'épisode qu'il est indispensable d'introduire en ce moment.

Bruno, né à Nola, dans le royaume de Naples, vers 1550, reçut une éducation très-soignée. Aux sciences mathématiques ou plutôt philosophiques, il joignit l'étude des lettres et de la théologie, an-

presque adultère, humiliée, sans qu'il y paraisse, car on n'a à tromper qu'une vanité toujours en action. Enfin, l'histoire de l'autorité des reines est souvent un cabinet de cristal. Actuellement, si, comme Luther et Calvin l'ont voulu, la puissance religieuse se joint à la puissance politique déjà si compromise, il se présente un spectacle blessant (je ne vais pas plus loin); tandis qu'avec nos pontifes élus, nous autres catholiques, nous avons à espérer et nous trouvons presque toujours l'expérience, l'instruction profonde, la dignité, la majesté de ces cheveux blancs, que l'autre situation cache sous des mensonges. Enfin, politiquement, le Vatican traite avec les reines; mais, religieusement, il doit leur refuser, encore plus qu'aux laïques, tout partage d'un pouvoir qui n'est dû qu'à lui seul sur la terre.

Le sentiment de M. Bartholomès serait plus clairement exprimé et plus pur, s'il avait dit *le catholicisme*.

nonçant dès sa jeunesse une mémoire heureuse, une conception facile, un esprit ardent, et naturellement porté à l'enthousiasme. Le désir d'accroître ses lumières le fit entrer dans l'ordre des dominicains ; malheureusement ces avantages, imprudemment dirigés, peuvent amener à des erreurs. Bruno manifestait ses opinions particulières sur l'*immaculée conception*, question sur laquelle d'autres avaient écrit avant lui : elles furent improuvées par quelques-uns de ses chefs. Alors Bruno quitta son couvent, et il se retira à Genève en 1580. Dans cette ville, il embrassa le calvinisme, et il porta vers la défense de cette secte les talents qu'il aurait dû employer à la combattre. On vit ce sectaire à Paris en 1582 ¹ ; il se fit professeur, de sa propre autorité ; en chaire, il fronda la doctrine d'Aristote. Repoussé par les partisans du philosophe de Stagire, Bruno se réfugia en Angleterre. C'était à l'époque où Grégoire XIII envoyait une hostie consacrée à Marie Stuart, menacée tous les jours de la mort par Élisabeth ².

Là, presque au moment où Sixte V recevait la lettre sublime de Marie Stuart ³, Bruno, bravant la cour romaine et la bulle de saint Pie V ⁴, s'adressait à toutes les divinités païennes, pour les sup-

¹ Il peint vivement l'état de la France à cette époque : « *C'était un long et vaste tumulte.* »

² Voyez tom. IV, p. 401.

³ Voyez tom. IV, p. 453.

⁴ Voyez tom. IV, p. 303.

plier de l'aider à célébrer les louanges d'Élisabeth.

Un historien peut se trouver quelquefois dans un embarras qui effraye son amour pour l'unité de vues, et l'esprit de conséquence dans les principes.

Nous avons rapporté divers documents qui accusent violemment Élisabeth, et nous n'avons pas cherché à atténuer les accusations accumulées contre son esprit de persécution. Voici venir un Italien rempli d'audace, qui est jeté en Angleterre par la faim et la détresse : la reine lui donne du pain et des habits ¹, et lui accorde même des honneurs.

Bruno, reconnaissant, écrit, sous le titre de *Chant du Cygne*, une apothéose à la gloire de sa bienfaitrice. Pour lui, Élisabeth est si grande, que son royaume ne ressemble aucunement aux États

¹ L'ancien consul de France à Cività-Vecchia, né sujet de la Porte à Jassy, homme d'esprit, qui avait vécu longtemps à Constantinople, et qui était devenu dans son poste un des meilleurs serviteurs de la France, me disait que, lorsqu'un ambassadeur étranger devait être présenté au Grand Seigneur, un des ministres de S. H. lui disait, au moment de l'arrivée de l'ambassadeur : « *Puissant sultan, il y a là dans ton antichambre un infidèle (un chien) qui est nu, qui a faim, et qui demande à te parler.* » Le sultan répondait : « *Qu'on habille ce chien, qu'on lui donne à manger, et puis ensuite qu'il entre.* » Alors on revêtait l'envoyé d'une pelisse, on lui offrait des rafraîchissements, et on l'introduisait dans la salle du trône. Élisabeth, charitable comme le sultan, avait assigné à Bruno du pain et des vêtements, et lui accordait de fréquentes audiences, dans lesquelles elle faisait toujours un accueil empressé à ce déserteur de la foi catholique, de la foi dans laquelle il était né. Aussi, de la bouche du réfugié, la flatterie coulait à pleins bords.

du continent , et que, sous son règne surtout , le vers de Virgile est devenu une vérité :

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

Mon devoir est de mentionner ce document, parce que c'est d'un tel acte que s'arma le cabinet de Madrid pour perdre Bruno. Philippe II a épousé en Angleterre Marie, sœur d'Élisabeth. Philippe a perdu le trône par la mort de Marie; l'Angleterre, sous Élisabeth, qui succède à Marie, brise les espérances de la cour d'Espagne; un Italien vient louer Élisabeth, comme à brûle-pourpoint, et irriter les dépits de Madrid. Cet Italien sera d'abord longtemps captif, si on s'empare de sa personne : on lui demandera s'il a composé ce panégyrique, on le lui lira : il reconnaîtra jusqu'à la dernière nuance des exagérations de sa verve rancunière. Cette composition devient une des pièces du procès; et puisqu'il s'agit d'expliquer, dans un point important, une action de notre Clément VIII, cette pièce doit faire partie des récits consacrés à faire connaître les événements de son règne.

Le Napolitain s'exprimait ainsi :

« Dotée, élevée, favorisée, soutenue par le ciel, ni discours ni force ne réussiraient à renverser la divine Élisabeth. Nul noble de son empire ne l'égale en dignité, en héroïsme : personne, parmi les gens de robe, n'a autant de savoir ; aucun homme d'État n'a autant de sagesse ¹. Quant à la beauté,

¹ Je conserve avec insistance les opinions que j'ai manifestées.

quant à la connaissance des langues ¹ et vulgaires et savantes, quant à l'intelligence des sciences et des arts, quant au talent de gouverner, aux fruits d'une autorité longue et forte; quant aux autres qualités naturelles et *sociales*, que sont auprès d'elle les Sophonisbe, les Faustine, les Sémiramis, les Didon, les Cléopâtre, et toutes ces merveilles dont se glorifient l'Italie, la Grèce, l'Égypte, dans les temps passés? Pour moi, les preuves de génie sont les actes, *c'est le succès*.

« Notre siècle attache les yeux sur cette princesse avec étonnement, avec admiration. Tandis que les orages bouleversent la face de l'Europe, la reine, par la majesté de son regard étincelant, impose au grand Océan une paix qui dure déjà depuis plus de cinq lustres ² : elle le contraint, au milieu de ses flux et reflux perpétuels, de recevoir dans son vaste sein, avec sérénité, cette Tamise

tées dans la note ci-dessus, page 145, surtout en ce qui concerne les qualités nécessaires pour comprendre le gouvernement religieux.

¹ Le talent de Marie Stuart sous ce rapport était bien plus distingué : elle parlait latin et sur-le-champ avec une grande élégance, et elle entretenait noblement dans cette langue les ambassadeurs polonais accrédités à la cour du roi de France, son époux. Élisabeth ne possédait pas au même point un tel avantage; cependant il est vrai qu'Élisabeth était très-instruite dans les langues étrangères.

² Ceci nous donne la date de cette sorte de poème. Il a dû être écrit à peu près en 1584, parce que Élisabeth était montée sur le trône en 1558.

chérie, qui se promène en serpentant sans crainte ni fatigue, tranquillement et gaiement, le long de ses rives fleuries.... Cette dame extraordinaire ¹ s'élève comme une lumière brillante, pour se répandre sur tout le globe par son titre et sa royale dignité; elle n'est inférieure à aucun monarque du monde. Pour le jugement, la sagesse, la réflexion qu'elle déploie en gouvernant, il est difficile de découvrir une reine qui approche d'elle. Certes, si l'empire que donne la fortune était en proportion avec l'empire que mérite le génie le plus beau et le plus généreux, il faudrait que cette nouvelle Amphitrite ouvrit sa ceinture et laissât flotter son ampleur, au point de comprendre, non l'Angleterre et l'Irlande seulement, mais le globe tout entier ²; il faudrait qu'en embrassant l'univers, sa main puissante soutînt une monarchie universelle ³. En-

¹ Voyez M. Bartholomès, tom. I, p. 110.

² Cette manie de posséder le globe n'est pas née d'aujourd'hui : Charles-Quint, Philippe II, Henri IV, un peu par le conseil trop impétueux de Rosny (voyez les *OEconomies royales*, tome II), sans compter tant d'insensés en Orient, et celui qui d'Alexandrie avait rapporté de pareilles idées à Paris, ont eu de semblables projets : ajoutons que les Anglais de nos jours peuvent passer pour avoir lu les rêveries de Bruno. Revenons aux pontifes, comme mon plan et ma conviction me le prescrivent; c'est pour s'opposer à ces pensées *dénaturées* qu'ils ont toujours combattu, et que leur sagesse ne cessera d'adresser des représentations habiles et courageuses.

³ Accordons, pour n'être pas toujours si grave, cette monarchie universelle; mais exigeons que l'on convienne qu'aux

core n'est-ce pas à moi de parler de ces desseins d'une si profonde maturité¹, avec lesquels cette âme héroïque a fait triompher la paix et le repos, comme par le simple mouvement de ses yeux², durant plus de vingt-cinq ans, au milieu d'une mer d'adversités. »

Après cet éloge, Bruno publia à Londres son fameux livre de *l'Expulsion de la bête triomphante*. On a pensé que Bruno faisait ici une allusion à la puissance pontificale. Divers auteurs, entre autres M. Bartholomès, ne croient pas que cette accusation soit fondée; il ne paraît pas même que les tribunaux de Rome aient compté vivement cette accusation au nombre de celles qui devaient peser sur Bruno. M. Bartholomès en parle ainsi :

« Rappelons que ce titre, tant de fois aussi « mal interprété³, a plus d'un sens, ainsi que le « livre qu'il résume. Au propre, il s'agit de la « bête⁴, c'est-à-dire des animaux que la mytho-

mains d'une femme, le gouvernail de l'État aurait nécessairement besoin du secours de la main d'un homme peu préoccupé de quelques misérables intérêts de la vie.

¹ En tout temps, et avec toute reine, cette louange est une maladresse.

² Homère nous donne l'idée de la puissance de Jupiter, quand il dit qu'en fronçant le sourcil, ce maître des dieux fait trembler l'Olympe. Les courtisans nommaient Élisabeth Junon, et lorsqu'elle n'était pas de belle humeur, ils disaient : « Le soleil ne luit pas aujourd'hui. » Note de M. Bartholomès, t. I, p. 111.

³ Tom. I, p. 73.

⁴ Le mot *bête* est pris collectivement pour tout le règne ani-

« logie et l'astronomie ancienne ont mis au ciel ;
 « au figuré, il est question des croyances populaires
 « selon lesquelles les astres influent sur les desti-
 « nées et les volontés des hommes. La bête est ap-
 « pelée *triumphante*, parce que les signes du zodia-
 « que et les notions d'influence sidérale, avec le
 « cortège des préjugés qui y tiennent, étaient cho-
 « ses généralement reçues. »

Le moment n'était pas bien choisi, d'ailleurs, pour appeler *triumphante* l'autorité de Rome. Les prétendus réformateurs, et les monarques de tout sexe qui les protégeaient, niaient tout *triomphe* de la part de Rome. A bien juger, dans ce livre une guerre impitoyable, exagérée, et quelquefois mal fondée en raison, était déclarée aux humanistes de tous les pays. En attaquant violemment les humanistes, en les taxant d'ignorance, on suscitait des haines presque féroces ; et c'était celui qui avait conseillé à une femme la *monarchie universelle*, qui commettait cette nouvelle faute : cela suffisait pour amener l'Espagne sur le champ de bataille, et lui faire contracter une alliance avec les humanistes si cruellement déchirés. Dans mon sentiment intime, il m'est prouvé que si Rome (Clément VIII) devait se plaindre de quelque injure, le saint-siège, pour ce qui le concernait, avait pardonné à l'offen-

mal *in abstracto*, pour toute l'espèce de brutes (*Voy. M. Ozanam, Dante et la philosophie catholique au XIII^e siècle*, page 101, première édition).

seur, et les longueurs du procès déposeraient en faveur de cette opinion.

Bruno entretenait néanmoins quelques correspondances avec Rome. Les amis qu'il pouvait y avoir conservés ne voyaient, dans toute cette série de libelles, que ce qui concernait les humanistes. L'Espagne alors ne pensait peut-être pas sérieusement à s'armer de ses *pensions*, de ses séides, de sa colère, qui avait, disait-elle, *droit de cité* à Rome. Le pape avait manifesté, avec autant d'adresse que de générosité, des sentiments de clémence dans l'affaire de Henri IV. Bruno se laissa dire aussi que le cardinal Aldobrandini possédait les vertus de son oncle. La nostalgie (l'insurmontable maladie du retour) trompa Bruno. L'exilé se méprit; il avait été peu goûté partout où il venait de porter son amertume et ses bizarreries désordonnées. De Wittemberg, première patrie du protestantisme, pour qui le dominicain inquiet avait sans doute paru encore trop catholique, il passa à Prague; de Prague, où l'auréole de Népomucène (1) était encore trop brillante sur les

¹ Saint Jean Népomucène, ainsi appelé parce qu'il était né à Népomuck, était confesseur de l'impératrice Jeanne, femme de Wenceslas, roi de Bohême. Celui-ci voulut le contraindre à lui révéler la confession de la reine Jeanne; il n'y consentit jamais, et le roi le fit précipiter, pieds et mains liés, dans la Moldau, fleuve qui traverse Prague. On ne fait pas assez remarquer aux voyageurs qu'en arrivant à Rome par la Toscane, vers l'une des extrémités de *Pontemolle*, on voit la statue de saint Jean Népomucène, admirablement placée là, à l'en-

rives de la Moldau, à Brunswick ; puis à Helmstadt ; il se trouvait à Francfort, ville encore *un peu mixte*, en 1591. Enfin il crut pouvoir aller à Venise, qui semblait se maintenir dans une judicieuse obéissance envers S. S. ; mais là il fut arrêté, jeté dans un cachot, puis transféré à Rome.

Dans cette ville, plus d'un humaniste, au lieu d'observer, avec l'esprit de douceur d'un chrétien, que l'on pouvait voir intervenir quelque sentence terrible, se réunirent aux pensionnaires de Madrid. Toute la vie de Bruno avait été, on n'en doit pas douter, livrée à des travaux peu dignes d'un fils de Dominique ; mais il avait fait pis, le misérable ! il avait dit à des professeurs de toute l'Europe qu'ils étaient des ignorants ; il avait loué l'adversaire de Madrid dans la grande poursuite d'un sceptre si pesant, qu'aucune main humaine n'eût pu le supporter. Bruno avait accumulé fautes sur fautes ; cependant il pouvait changer de conduite. Il aimait la patrie : sujet dévoué de la monarchie d'Espagne, que n'aspirait-il, le banni, à revoir Naples ou Nola ? On lui proposait d'abandonner ses erreurs. Là commence une autre nature de manquements. *Le Chant du Cygne*, en faveur d'Élisabeth, avait son excuse dans *la faim et la détresse*. Les injures aux humanistes étaient la plupart dictées par l'orgueil propre de celui qui les avait lancées ; il ignorait qu'on ne réforme rien dans les sciences et dans les arts par l'intrée de l'auguste capitale où réside la haute pénitencerie catholique.

sulte, les *contumélies* et les imputations grossières.

A Rome régnaient Clément VIII et le cardinal Aldobrandini : nous les connaissons assez. La doctrine astronomique de Bruno seule était attaquable, parce que l'expérience n'avait pas amené le triomphe de ce qui est vrai et incontesté aujourd'hui à Rome, à Londres, à Stockholm et en Espagne : mais des exigences de vengeances petites et méprisables ; la grande massue laissée par Charles-Quint et Philippe à un prince qui, sans expérience particulière, laissait l'action de son pouvoir à des subalternes plus imbéciles qu'énergiques, décidaient autrement la question.

Dans ses angoisses, Bruno ne sollicitait, n'acceptait aucun pardon, ne souffrait aucune explication, restait obstinément plongé dans ses livres, semblait méconnaître la clémence sur le trône. Une sentence le condamna au feu, et il fut brûlé le 17 février 1600, au champ de Flore, à Rome. C'est ici l'occasion de rappeler que Voltaire présente le supplice du feu comme inventé par les chrétiens contre les hérétiques : cela n'est vrai en aucune manière. Le bûcher, le feu, étaient le supplice que les séculiers faisaient souffrir le plus souvent à tout condamné quelconque, aux voleurs, aux traîtres envers le roi ou la patrie, ou à ceux qui passaient pour tels (1). Cela est si vrai, que Calvin s'est bien gardé

¹ Dante fut condamné par les Guelfes, ainsi que plusieurs autres Florentins, pour un prétendu crime de *baratteria*. La sentence porte ces mots : *Ut si quis prædictorum ullo tempore in fortiam dicti communis pervenerit, talis perveniens IGNE*

de s'en faire faite, quand il voulut débarrasser sa domination de la présence de Servet ¹.

Maintenant, avec la franchise de l'historien, examinons si Philippe II, tant jaloux de son autorité, aurait exigé une telle vengeance. Je ne le crois pas. Il eût bientôt distingué, dans sa hauteur de monarque, qu'il ne fallait pas servir la rancune et l'indignation de quelques humanistes insultés dans leurs travaux. Si Philippe eût vécu encore en 1600, le *Chant du Cygne* se serait trouvé bien loin du souvenir de ce prince, et la satisfaction de faire mourir un sujet rebelle eût peu agi sur celui qui disait à son fils, en 1598 : « *Entretenez-vous bien avec le pape et les cardinaux.* » (Page 122.)

Le supplice de Bruno, cette exigence fatale, humilia et blessa profondément Clément VIII, d'autant qu'elle fut vivement et obstinément demandée par

COMBURATUR, SIC QUOD MORIATUR. *Si l'un des susdits, en aucun temps, tombe dans les mains de la force de ce comune, que le susdit individu SOIT BRULÉ PAR LE FEU JUSQU'À CE QU'IL MEURE.* » Éd. de Dante, par Portirelli, t. I, p. xxxvii et xxxviii; Milan, 1804. — La *baratterie* n'est pas l'hérésie.

Voici un autre fait qui prouve que les chrétiens n'ont pas inventé le supplice du feu pour se venger des hérétiques. On lit, tom. I^{er}, p. 121 de cette Histoire des Souverains Pontifes romains : « C'est à l'an 259 qu'il faut rapporter le martyre de saint Fructueux, évêque de Tarragone. Le gouverneur Emilius lui dit : *Es-tu évêque ?* Fructueux répondit : *Oui.* Emilius reparut : *Tu ne l'es plus ;* et commanda qu'il fût *brûlé vif.* »

¹ Servet avait été brûlé vif à Genève le 27 octobre 1553.

Santorio de San Severina, que nous avons vu rival d'Aldobrandini au conclave de 1592.

Dans cette circonstance purement espagnole, personne, on peut presque le dire, ne fit son devoir : il y avait un supplice naturel et convenable à infliger au *Nolain*. Il s'était fait repousser de toutes les contrées où il avait porté ses imaginations absurdes. Venise eût dû le jeter dans une gondole, et, du bourg de *Mestre*, le faire conduire en Allemagne, quoique là on ne voulût plus de lui. Si les *Dix* ne prenaient pas cette résolution, ils devaient exiger qu'on suivît le procès à Venise, pour que la sentence ne fût pas dictée par l'Espagne.

Nous nous arrêtons : en continuant ainsi de décrire des faits appartenant à d'autres siècles, nous n'entendons pas nous armer de cette indignation factice par laquelle se laissent animer certains esprits inquiets, qui croient qu'on peut revenir à des temps semblables. De tels jugements appartiennent aux temps d'alors, et il n'est permis à personne d'ajouter à l'horreur qu'ils inspirent (1) la préten-

¹ On parlait, hélas ! encore du sectaire Paléarius qui périt à Rome, par le supplice du gibet et du feu, en 1570; et Vanini, Napolitain comme Bruno, ne périt-il pas par le gibet, pour être ensuite jeté dans les flammes, à Toulouse, en 1619? On lui reprochait d'avoir composé un livre intitulé *De admirandis Naturæ, reginæ deæque mortalium, arcanis*; Paris, 1616, petit in-8°. « Des admirables arcanes de la Nature, reine et déesse des mortels. » C'était une sorte d'imitation du poème de Lucrèce, sans que cela fît aucun tort au saint et inébranlable catholicisme. La

due crainte qu'ils se renouvelleraient demain : cè sont des temps, nous aimons à le proclamer bien haut, ce sont des temps qui ne reviendront jamais.

Nous nous croyons ici dans l'obligation de rapporter un fait historique très-extraordinaire. Il nous a été transmis par Rosny dans une seule page de ses *OEconomies*. La scène se passe entre Rosny lui-même et le cardinal Aldobrandini, qui se trouvait alors à Chambéry, auprès de l'armée française. Il était difficile de faire conclure la paix entre Henri IV et le duc de Savoie. Cette paix fut convenue en peu d'heures, par suite de circonstances mémorables.

Ce sont toujours les secrétaires de Rosny qui parlent (1). Il s'agissait pour Rosny d'aller à Paris chercher de l'argent pour continuer la guerre. On lit ce qui suit :

« Vous fustes un matin prendre congé du Roy,
 « qui vous embrassa, disant tout haut : « Bon cou-
 « rage, diligence, de l'argent et des munitions, mon
 « amy, et adieu ! » Lors vous luy distes : — « Sire,
 « trouveriez-vous mauvais que j'allasse dire adieu
 « au légat (le cardinal Aldobrandini) ? » — « Oui,
 « vous répondit-il, vous feriez bien ; car il vous
 « aime et vous estime fort. » — « S'il me parle, dis-
 « tes-vous, de la paix, que vous plaist-il que je ré-
 « ponde ? » — « Vous savez mes affaires et ma vo-

déesse Nature, pas plus que la *déesse Raison*, ne parviendra ja-
 mais à détruire notre foi en J. C.

¹ *OEconomies royales*, tom. I, p. 456.

« lonté aussi bien que moy, dit le Roy : faites ce que
« vous jugerez plus à propos. »

« Sur cela, vous passastes la rivière pour aller au
« logis du légat, et envoyastes devant icelui vos
« chevaux de poste, afin de là monter à cheval
« tout devant luy. Or, sachant que vous le veniez
« visiter, il vous rendit toutes les sortes d'honneurs
« et de différences (déférences) qu'il se peut dire,
« et vous voyant botté, vous demanda où vous
« alliez? — « Monsieur, lui dites-vous, je m'en
« vais à Paris faire venir de l'argent et des muni-
« tions pour passer les monts et aller en Italie; et
« c'est à ce coup qu'en bonne compagnie, j'irai bai-
« ser les pieds du pape ¹. Mais je n'ai voulu partir
« sans venir prendre congé de vous et vous assurer
« de mon très-humble service, et prier de dire au
« pape que je suis son très-humble serviteur. » —
« Comment, répondit monsieur le légat, en Italie?
« Mais, Monsieur, il ne faut pas cela. Je vous prie,
« aydez-moi à renouer cette paix, car il la faut faire,
« à quelque prix que ce soit. » — « Je le veux, dites-
« vous, Monsieur; mais vous savez bien que je ne
« suis point trompeur ni dissimulé : partant il me
« faut dire librement sur quels articles la paix a
« été accrochée, et ce que vous pouvez faire; car
« de ma part je vous dirai franchement mon opi-

¹ Rosny voulait rire ici; car, au total, l'armée du roi ne devait occuper que le marquisat de Saluces, et de Saluccs à Rome il y a encore une grande distance.

« nion touchant ce que le Roi pourra contester ou
« concéder. » — Lors vous ayant représenté les sept
« points en litige, vous lui distes : « Monsieur, ajou-
« terez-vous foy à ce que je vous dirai ? » — « Oui,
« répondit-il. » — « Or bien je vous déclare que
« pour les points de la rivière du Rosne, des vil-
« lages près de Genève, Château-Dauphin et Bes-
« che-Dauphin, vous ne les obtiendrez jamais. » —
« Et pourquoy ? répondit-il. » — « Monsieur, distes-
« vous, il y a tant de bonnes raisons qu'elles se-
« raient trop longues à déduire ; c'est pourquoy,
« sans insister davantage là-dessus, croyez qu'il ne
« s'en fera que ce que je vous ai dit. » — Lors il se
« promena deux ou trois tours de chambre avec
« vous, sans dire mot ; puis soudain il repartit : —
« Mais aussi, Monsieur, si je quittais ces quatre
« points-là, m'accorderiez-vous les autres ? » —
« Monsieur, distes-vous, je n'ai point de charge ex-
« presse, et ne pensois à rien moins que d'avoir à
« traiter de la paix avec vous ; et néanmoins je
« vous oserois quasi assurer que le Roy déférera cela
« à vos prières. » — « Monsieur, dit-il alors, met-
« tons-nous enfin à ce bon œuvre vous et moy,
« et allez trouver le Roy, pour le disposer à trouver
« bon ce que nous avons projeté. » — « Je m'y en
« vais, Monsieur, distes-vous, et vous assure de rap-
« porter une confirmation du total. » — En mesme
« temps vous retournastes trouver le Roy, qui vous
« dit : « Hé quoi, vous voilà encore ? ne partez-vous
« point ? » — « Je crois que non, Sire, distes-vous,

« car il y a d'autres nouvelles ; la paix est renouée,
 « si vous voulez. » — Lors vous lui contastes tout ce
 « qui s'étoit passé ; sur quoi il vous ordonna de re-
 « tourner trouver le légat, et lui donner parole en
 « son nom. Tellement qu'après plusieurs allées et
 « venues que vous fistes de la part du légat vers le
 « Roy et du Roy vers lui, vous deux seuls conclus-
 « tes et arrestastes les articles de la paix. »

Ce récit rapide est un modèle de concision, de netteté ; et les histoires seraient courtes si elles pouvaient être toutes ainsi racontées.

Voilà ce que c'est que deux hommes habiles et probes, jouissant de toute la confiance de leurs maîtres. Il ne faut à l'un que trois tours de chambre pour qu'il se rende bien compte de ce qu'il peut accorder ; il ne faut à l'autre que quatre ou cinq mots pour persuader le roi ; et le difficile traité de Saluces fut ainsi conclu entre les parties. On a dit de ce traité que le roi de France agit en marchand, et que le duc de Savoie agit en roi.

Je ne crois pas ce jugement raisonnable. Le petit marquisat de Saluces gênait les démarches habituelles de la politique française¹. Il fallait, sur

¹ Le marquisat de Saluces était anciennement un fief du Dauphiné, relevant des dauphins de Viennois ; on en a la preuve par les foi et hommages rendus par les marquis de Saluces à ces princes, et aux rois de France qui succédèrent aux droits de ces derniers.

Les comtes ou ducs de Savoie ont quelquefois contesté ce droit aux rois de France, sous le prétexte que des marquis de

cette *rognure* (expression du secrétaire florentin), porter des troupes par mer, et se réduire à voir

Saluces, ayant eu quelques démêlés avec les dauphins de Viennois, avaient demandé la protection des princes de Savoie. Cette contestation avait été décidée par un arrêt du parlement de Paris, le 10 mai 1370. Elle survint à l'occasion du différend qui s'éleva, pour la mouvance de ce marquisat, entre le roi Charles V, Amé, comte de Savoie, et Frédéric, marquis de Saluces. Par cet arrêt, le roi fut conservé dans son droit de suzeraineté, et le marquis en possession de son marquisat, sous la condition de le tenir en foi et hommage du roi de France, à cause du Dauphiné, qui appartenait à ce prince. Après diverses vicissitudes, Jean-Louis, marquis de Saluces, étant mort sans enfants, laissa par testament ce marquisat à Charles IX. Le roi ne voulut point profiter de ce legs, et en donna l'investiture à Gabriel, frère de Jean-Louis. Gabriel étant mort sans enfants, l'État retourna au roi, et fut réuni à la couronne de France.

Charles-Emmanuel de Savoie, fils de Philibert, profitant des troubles de la Ligue, avait envahi ce marquisat en 1588. Depuis ce temps-là, en France, on redemandait toujours Saluces, et le duc de Savoie ne voulait pas le rendre.

Telle était la question que Rosny et le cardinal Aldobrandini tranchèrent si habilement, et qui permit de conclure une paix durable.

Le marquisat resta en la possession dñ duc, et il donna en échange de riches contrées dans la Bresse.

Actuellement relevons plus en détail la faute d'un ignorant en géographie, qui blâme Henri IV d'avoir conservé des prétentions sur une principauté placée dans le cœur de l'Italie; c'est une erreur: du mont Dauphin à Saluces il n'y a qu'une distance qu'on peut franchir en quelques heures; c'est à cause du voisinage que les *dauphins de Viennois* avaient des relations avec le marquisat.

ce sol presque inutile, sans revenus considérables, devenir une sorte de champ de bataille où l'honneur français serait à tout instant compromis. Henri IV recevait en échange la Bresse, riche contrée qui agrandissait diverses parties de la France vers l'est, et notre Bourgogne. Quant au duc de Savoie, il consentit à d'énormes sacrifices pour posséder un pays comme enclavé dans ses États, d'où on pouvait lui faire du mal, et deviner cette longue suite de tentatives qui en définitive ont réussi à rendre un duc successeur assez puissant pour qu'il devint roi, et roi dans une portion très-importante de l'Italie.

Quand on pense que l'État de Gênes a fini par tomber en 1815 dans le filet tendu vers l'année 1600, on ne peut trop remarquer la prévision des princes de la maison de Savoie, ces princes qui sont, avec les Bourbons, la famille de Lorraine et celle de Saxe, au nombre des premières maisons de l'Europe. La Bresse ne conduisait pas à Gênes; Saluces ouvrait, avec le temps, les ports des États de cette vieille république destinée à périr, sans avoir commis de fautes, et mourant uniquement par suite de cette tendance actuelle qui va partout effaçant les nations. Quant à la France, il faut observer, devant ce danger que nous signalons ici, que de bonne heure elle sentit le prix de ces annexes qui finissent par former un tout formidable, que les dents des voisins ne peuvent plus ni mordre ni déchirer.

A l'égard du négociateur Aldobrandini, cet homme prudent, et qui cependant prenait son parti si vite, aimait mieux voir en Italie un duc de Savoie encore faible, que d'y apercevoir un noyau de Français, planté, malgré quatre-vingts lieues de distance, assez près de Rome pour que de là un général de cette nation eût l'idée d'aller, *en bonne compagnie, baiser les pieds du pape.*

En 1601, Clément fut le premier à introduire l'usage de l'envoi des langes bénits aux enfants des princes catholiques. Le saint-père fit partir pour la France Maffeo Barberini, chargé de porter ces langes pour le Dauphin, depuis Louis XIII, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né le 27 septembre ¹.

La même année, Clément avait canonisé solennellement Raymond de Pennafort, troisième général de l'ordre des dominicains, chapelain de Grégoire IX, et mort centenaire le 6 janvier 1275.

¹ Je rappellerai ici la lettre que Henri IV écrivit à d'Ossat pour lui annoncer cette nouvelle; on verra quelle est la disposition gaie et empressée qu'éprouve un roi de France quand il lui naît un dauphin.

• Mon cousin, cette lettre n'est que pour vous faire savoir que présentement ma femme s'est heureusement délivrée d'un dauphin; de quoy je n'ai voulu tarder davantage à vous donner avis, afin que vous le donniez à notre saint-père le pape et aux cardinaux du saint collège auxquels vous estimerez que cette nouvelle sera agréable, faisant en cela l'office convenable, et les assurant que la mère et l'enfant se portent bien. (On voit que cette formule, qui est encore en usage aujourd'hui, date

En 1583, on avait imprimé à Lisbonne un livre intitulé *De la concorde de la grâce et du libre ar-*
du temps de Henri IV.) Et n'étant la présente pour autre effet, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Fontainebleau le 27 de septembre 1601, dix heures et demie du soir.

« HENRI.

« Et plus bas,

« DE NEUFVILLE. »

D'Ossat fut au comble de la joie; mais il ne put ni faire des réjouissances, ni distribuer particulièrement des aumônes. Sully ne lui accordait presque jamais d'argent, et il lui en était dû; Sully évitait même de répondre aux lettres du cardinal, pour n'avoir pas à lui donner le titre de *monseigneur*, ne le regardant que du côté de la naissance. Sully n'aurait donc pas appelé *Votre Sainteté* un pape français tel qu'Urbain IV, qui régnait en 1261, parce que ce pape était fils d'un *sutor veteramentarius*. O faiblesse d'un grand homme! Cependant l'évêque cardinal, qui n'était pas un *monseigneur* pour Rosny, était appelé *cousin*, à cette même époque, par le roi de France et de Navarre.

Mais nous ne devons pas accabler Rosny, car il montrait lui-même pour son compte une profonde indifférence devant cette sorte d'insulte qu'il faisait à d'Ossat. C'est Rosny lui-même qui nous apprend que Catherine de Navarre lui reprochait de faire le *bon valet* (*OEconomies royales*, tome I^{er}, p. 315); et, plus loin, il met dans la bouche de la même princesse ces propres paroles qu'elle lui a adressées: « Monsieur de Rosny, que je vous despesche présentement comme vous savez despescher un chacun! Il n'y a personne qui ne se soit émerveillé de votre imprudence d'avoir agi ainsi légèrement (il s'agit d'un raccommodement entre Catherine et Henri IV, son frère), entrepris des affaires tant épineuses et difficiles, qui sont à démes-

bitre, par Louis de Molina, jésuite espagnol : ce livre, qui avait été répandu dans toute l'Europe sans aucune résistance et avec succès, fut dénoncé à l'inquisition de Rome. Clément voulut que cette affaire fût examinée avec une grande rigueur ; il nomma, en 1602, huit théologiens, lesquels, après trois mois de délibération, déclarèrent soixante propositions de Molina erronées et téméraires. Les jésuites répondirent, et une seconde congrégation plus considérable réduisit lesdites soixante propositions à vingt seulement ¹.

Alors le saint-père ordonna qu'avec l'assistance des cardinaux de la suprême inquisition, des examinateurs députés et des deux généraux des deux ordres dissidents en ce point, les dominicains et les jésuites, les deux parties proposassent en sa présence leurs raisons respectives.

ler entre des personnes de si éminente qualité, qu'elles devroient estre traitées par gens d'autre condition que de petits gentils-hommes comme vous, de qui le plus grand honneur est d'avoir été *nourry* de jeunesse dans notre maison, et que tous les vostres en eurent toujours été *serviteurs*. (*OEconom. royales*, tome I^{er}, page 321.)

La célèbre duchesse de Beaufort écrit à Henri (page 406 des *OEconomies*) : « Vous me gourmandez et me menacez de me quitter, pour maintenir un de vos *valets* qui m'a offensé plusieurs fois. »

Au surplus, cela prouve que celui qui montre un excessif orgueil en peut rencontrer un autre mieux placé qui humilie, sans qu'on puisse lui imposer silence, la présomption la plus invétérée.

¹ Novacs, IX, p. 59.

On assembla pour cette affaire quarante-sept congrégations, du 20 mars 1602 au 22 février 1606. On les appelait *de auxiliis*. Le pape en présida trente-sept. Il tomba malade avant d'avoir donné une sentence; et une décision ne fut prononcée que par Paul V, qui, après avoir assisté aux dix dernières congrégations, où l'examen était soumis aux cardinaux seulement, prononça, le 27 avril 1606, qu'il serait permis aux deux religions d'enseigner dans leurs écoles l'un et l'autre système *contrasté* sur la grâce, pourvu qu'ils le fissent avec cette sage et respectueuse modération qui convient à des théologiens catholiques, et principalement à des religieux.

Au mois d'avril 1603, mourut la reine Élisabeth d'Angleterre, en quelques points d'un haut mérite, mais, sous le rapport de la religion, fléau de la foi romaine qu'elle abhorrait, et qu'elle persécuta avec l'acharnement des premiers tyrans de l'Église.

Par son testament, elle appela au trône Jacques, roi d'Écosse, dont la mère, Marie Stuart, avait péri sur l'échafaud autant par ordre du parlement que par ordre d'Élisabeth, qui la persécutait parce qu'elle professait la religion catholique. Le pape croyait qu'avec Jacques la foi monterait sur le trône d'Angleterre; mais les soins que le pontife se donnait à ce sujet parurent bientôt infructueux. Le roi professa la religion anglicane, et peu après, par des écrits, il injuria la religion catholique. Il

fut le premier à prendre le titre de roi de la Grande-Bretagne, comme il fut le premier à exercer iniquement les droits appartenant seulement au vicaire de Jésus-Christ. Aussi on perdit alors toutes les espérances de voir la vraie foi se rétablir entièrement dans le royaume ¹.

¹ Nous avons parlé souvent d'Élisabeth dans cet ouvrage, et les circonstances du moment où nous parlions ne permettaient pas de donner à cette reine de grands éloges. L'amour de la vérité veut à présent que cette reine soit considérée sous divers rapports, dans lesquels il n'y a pas lieu à blâmer sa conduite; et il faut toujours être assez fort avec soi-même pour savoir dire le bien après le mal.

Sous son règne, l'Angleterre parut jouir d'une situation qui pouvait la rendre florissante, si l'on considère ses relations avec les autres États de l'Europe. Son commerce étendit ses branches aux quatre coins du monde; ses manufactures principales furent établies. Élisabeth bannit le luxe, le plus cruel ennemi d'un État. (Feller, II, p. 700.)

Nous rapporterons, d'après M. de Lally-Tolendal, un trait qui fait honneur à Élisabeth. L'arbitraire et la sévérité outrée de sa justice ne l'empêchèrent pas un jour de montrer la clémence la plus généreuse. Une Écossaise, attachée au service de Marie Stuart (Marguerite Lambrun), avait vu son mari expirer de douleur en apprenant la fin cruelle de cette princesse. Déterminée à venger la mort de l'un et de l'autre, Marguerite se rend à la cour, déguisée en homme et munie de deux pistolets, épiant l'occasion d'assassiner la reine, et de se tuer ensuite elle-même pour échapper au supplice. Mais elle se jette dans la foule avec trop de précipitation, et laisse tomber un de ses pistolets. On l'arrête. Élisabeth veut l'interroger elle-même, est frappée de l'audace de ses réponses, et lui dit froidement :

Le pape éprouva un vif chagrin d'un événement désagréable qui désola toute la ville de Rome. Un

« Vous avez donc cru faire votre devoir, et satisfaire à ce qu'exigeait de vous l'amour que vous aviez pour votre maîtresse et pour votre mari? Mais que pensez-vous que soit maintenant mon devoir envers vous? — Je répondrai franchement à Votre Majesté : mais est-ce comme *reine* ou comme *juge* qu'elle me fait cette question? — C'est comme *reine*. — Elle doit donc me faire grâce. — Mais quelle assurance me donnerez-vous que vous n'abuserez pas de cette grâce pour attenter encore à mes jours? — Madame, ma grâce accordée avec tant de précautions n'est plus une grâce. Votre Majesté peut agir en *juge*. » Élisabeth, se retournant vers quelques courtisans de sa suite, s'écria : « Depuis trente ans que je suis reine, je n'ai encore trouvé personne qui m'ait donné une pareille leçon. » Élisabeth accorda la grâce sans réserve, malgré l'opposition du président de son conseil. Un conseil sait à peu près toujours dire à ses souverains ce qui les rassure, et il saurait difficilement leur dire ce qui les immortalise.

Un jour que j'étais à l'assemblée générale de l'Institut, je me trouvai par hasard à côté de M. de Lally-Tolendal. Je le priai de me parler de cette anecdote si curieuse; il me la rapporta telle que je viens de la transcrire; puis il ajouta : « Je suis heureux d'avoir à entretenir un Français de cette admirable action de deux femmes sublimes de ma vieille Angleterre. »

Actuellement je reprends mes propres réflexions. Quand on n'a rien caché des forfaits (*voyez* saint Pie V, tom. IV, p. 303) d'une vie souvent criminelle, on est heureux d'avoir à rendre compte d'un acte de haute vertu et de clémence magnanime.

Mais quelle est la femme la plus grande ici, la plus magnifique à contempler, de la reine ou de l'Écossaise? Bornons-nous à rappeler ce que Marie Stuart a dit de l'héroïsme d'une Écossaise dans l'art de savoir mourir (tom. IV, p. 464).

Voilà pour l'Écossaise. Jamais Lacédémonienne ne fut plus

prévenu poursuivi par les sbires, ou gardes de police, se réfugia dans le palais du cardinal Odoard

calme et plus énergique. Mais la reine si puissante, cette reine dont les ordres, manifestés même par un signe, étaient si rapidement exécutés, elle fut bien admirable aussi dans cette circonstance de sa vie de reine !

Élisabeth avait pour système de ne pas laisser vieillir la haine ; elle tâchait de se rapprocher de ceux qu'elle avait pu offenser. Elle avait raison : le soin de regagner les hommes dont le ressentiment est à craindre, fait partie de l'art de régner.

Henri VIII, père d'Élisabeth, disait que l'Angleterre était le balancier de l'Europe, qui donnait le mouvement et le contre-poids qu'elle voulait aux deux plateaux, à la France et à l'Espagne. Le secrétaire d'État Antoine Perez, au rapport d'Amelot de la Houssaye, en convient dans une de ses lettres latines au comte d'Essex, ministre favori de la reine Élisabeth : « *Quod illic* (dit-il en parlant d'un certain livre qu'il envoyait à ce comte) *in æquilibrio Gallix et Hispanix asseritur Angliam esse EXAMEN EUROPE, staterasque, illa duo regna ejusdem Europæ, non omnino rejiciendum est a prudenti viro.* » Cela montre combien il importe à ces deux couronnes (je cite toujours Amelot) de ménager l'amitié de l'Angleterre, qui, étant par l'avantage de sa situation leur véritable balancier, peut toujours apporter un grand poids au parti qu'elle embrasse. Élisabeth sut bien faire son profit de cette sage leçon de son père, car elle en tira la maxime fondamentale de son règne, qui fut également long et heureux. Elle aida la France à se relever, de peur que sa chute ne fit monter à la monarchie universelle le roi d'Espagne, qu'elle avait intérêt d'abaisser et d'affaiblir. (*Lettres de d'Ossat*, V, p. 297, note.)

On assure que Sixte V dit, en parlant de cette reine : *Fu un gran cervello di principessa.* « *Ce fut un grand cerveau de princesse.* » Il n'est peut-être pas vrai que Sixte-Quint ait proféré

Farnèse. Les sbires poursuivaient ce prévenu jusque dans le palais, où ils rencontrèrent les domestiques du cardinal. Ces derniers maltraitèrent tellement les sbires, que, dans la confusion, le prévenu prit la fuite.

En apprenant ce fait, le pape fut irrité, et commanda au gouverneur de Rome de procéder avec rigueur contre les domestiques du cardinal, auquel il fit adresser de vifs reproches, en demandant qu'on lui livrât les serviteurs coupables.

Divers princès romains et l'ambassadeur du roi Catholique se présentèrent devant le pape pour l'apaiser. Alors le cardinal sortit de Rome, mais accompagné de tant de personnes de son parti, qu'il ne pouvait craindre aucune violence; et cette

ces paroles : ce juge sévère aurait donc bien vite oublié la lettre de Marie Stuart! Néanmoins, si ce pontife a parlé ainsi dans un de ces moments où l'action politique lui a paru avoir obtenu des succès rapides et prospères, *tels qu'il les aimait*, Sixte a été, en ce moment-là, emporté par une vivacité à laquelle il n'est pas aisé d'applaudir. Un souverain laïque peut dire de ces choses-là sans danger; un pontife ne peut jamais s'écarter de son but, de son devoir, de son droit; et si le *gran cervello* n'a pas craint les crimes, Rome ne peut approuver sans réserve d'autres actes, quelque célèbres qu'on les suppose, quelque éclat qu'ils doivent jeter dans l'histoire. Ce n'est pas pour louer ce qui est grand de cette manière, que le Sauveur a laissé ses vicaires sur la terre. Je crois inutile d'ajouter qu'il ne s'agit pas ici de dogmes, qu'il ne s'agit que d'appréciations plus ou moins complaisantes de ce que les hommes aiment à trouver glorieux et mémorable, en dehors de la religion.

circonstance augmenta l'indignation du pape, qui ne consentit plus à pardonner.

Raŋuce Farnèse, duc de Parme, accourut bientôt à Rome pour aider son frère le cardinal à rentrer en grâce. Il se présenta devant Clément avec de si bonnes manières et un air si respectueux, que le pape s'apaisa, et que les délinquants obtinrent leur pardon. Le cardinal rappelé ne voulut pas cependant trop tôt reparaître. Ce fut à cette occasion que le pape prit à sa solde 600 Corses et 200 arquebusiers à cheval, qui devaient garder le palais pontifical et d'autres points importants de la capitale.

Dans sa sixième promotion, Clément donna la pourpre à Séraphin Olivier, le même dont nous avons parlé plus haut, page 69, et à qui il avait demandé ce qu'on pensait à Rome des troubles de la France ¹. Jacques Davi du Perron, ami de Rosny, reçut aussi la pourpre dans la même promotion.

En 1604, la France et Rome eurent à pleurer la mort du cardinal d'Ossat. Ce serviteur si fidèle du roi Henri IV n'était âgé que de soixante-huit ans, et l'on espérait que sa santé continuerait de se soutenir dans un pays où l'air est doux, et la température favorable aux vieillards ; mais Henri IV

¹ Monseigneur Séraphin avait soixante et onze ans lorsqu'il fut fait cardinal. Il était un des meilleurs amis du cardinal d'Ossat, qui mourut avant de voir la promotion d'un sujet pour lequel il avait tant d'affection.

devait éprouver une affliction qu'il ne cacha pas quand il apprit cette nouvelle.

On a vu que d'Ossat, livré dans sa jeunesse à de fortes études, connaissait à fond les plus savants classiques. Il avait fait ses délices particulièrement de Tacite, de Pline et de Cicéron. Des pensées tirées surtout de Tacite se présentaient souvent à l'esprit de notre négociateur. On reconnaît les traces de l'annaliste romain, spécialement dans quelques portraits de Rome elle-même, qui ne seront pas déplacés ici, et que l'envoyé français traçait dans ses lettres à Henri et à M. de Villeroi.

D'Ossat s'empare, à propos de la ville de Rome, de ces jugements de Tacite : *In civitate omnium gnara et nihil reticente.* (Annal. XI, 27). « Dans une ville qui sait tout et ne tait rien. » *In urbe sermonum avida.* (Annal. XIII, 6). « Dans une ville avide de parler. » *Apud civitatem cuncta interpretantem.* (Hist. XI, 91). « Dans une ville qui interprète tout. »

Voici un souvenir sévère : *Privatas res agitantés, sine cura publica.* (Hist. I, 19.) « Agitant les choses privées, sans prendre souci des intérêts publics. » Un autre passage de Tacite est presque cruel, et d'Ossat n'oublie pas de l'adoucir. L'historien dit (Hist. I, 90) : *Ut in familiis privata cuique stimulatio, et vile jam decus publicum.* « Comme dans les familles il y a une stimulation privée, qui ne fait aucun cas de l'honneur public. »

En lisant quelques autres dépêches de d'Ossat, on voit la trace brillante de ses lectures. *Perdere iste sciet, donare non sciet.* (Hist. I, 30.) « *Celui-là saura perdre, il ne saura pas donner.* » *Utendum eventu.* (Annal. II, 77.) « *Il faut mettre à profit l'événement.* »

Le père Tarquin Galluzzi, de la compagnie de Jésus, prononça l'oraison funèbre de d'Ossat à Rome le 18 mars 1604. Elle est rapportée tout au long dans le recueil de ses lettres (voyez tome V, page première de l'appendice). On y lit :

« *Dans le très-noble royaume des Gaules, Arnauld d'Ossat n'eut pas une origine illustre, n'eut aucunes images, aucun titre, aucun ancêtre.* » Plus bas on lit : « Dans sa négociation, il satisfit le pontife et fut agréable au roi, et, pacifiant le grand royaume, il ramena la tranquillité dans la république chrétienne..... Tous les ordres religieux, sans exception, lui ont rendu justice; ce que je veux dire, la famille de saint Bernard le comprend. Elles me comprennent aussi les familles franciscaine et dominicaine : nous le comprenons sans doute nous particulièrement, qui avons associé notre nom à la compagnie de Jésus-Christ. »

Ici se trouve un éloge du belliqueux et religieux roi Henri IV. « Tu as fait tant, ô prince, par ta libéralité et ta clémence, qu'il nous était plus désirable d'être chassés avec infamie de ton royaume, c'est-à-dire, du plus antique asile de la religion ,

que de n'avoir pas obtenu ton honorable suffrage, et la gloire attachée aux recommandations publiques accordées par ta vertu. »

L'orateur ajoute que d'Ossat est pleuré par le pape, juste appréciateur de si hauts talents ; par le sacré collège, qui applaudissait aux travaux de son frère ; par les tribunaux, qui ne recouraient pas en vain au meilleur juge ; par les savants, qui trouvèrent en lui leur maître ; par les illettrés, qui le reconnaissaient comme un indulgent protecteur. Enfin la France a reçu une blessure de la mort déplorable de celui qui l'a conservée dans des temps si calamiteux, de celui dont la sagesse, entre tant d'opinions et de sectes perfides, a été laissée libre d'agir au sein de *l'ancien Office*, c'est-à-dire, de l'empire du pontife romain ¹.

Nous ne chercherons pas à exprimer la douleur qu'éprouva le saint-père. Quand un agent politique a eu le bonheur d'inspirer de la confiance à un souverain pontife, non-seulement Sa Sainteté cherche à faire avec empressement ce qui est utile, ce qui est agréable au gouvernement de cet agent, mais encore elle l'interroge, sous le sceau du se-

¹ On peut lire l'éloge de d'Ossat fait par de Thou (*Hist.*, lib. cxxxii). Le cardinal Pallavicini appelle d'Ossat l'un des principaux et plus sages ministres qu'ait jamais eus la couronne de France (chap. x du livre xxiv de *l'Hist. du concile de Trente*). Enfin, Wicquefort dit, sect. 3 du liv. II de son *Ambassadeur* : « Les négociations du cardinal d'Ossat et du président Jeannin sont presque seules capables de former un ambassadeur. »

cret, comme chrétien, comme fils de l'Église, sur les autres affaires du saint-siège. C'était un ami de cette nature que venait de perdre le pape Clément VIII, et il en tomba malade.

L'année suivante, il fut attaqué d'une fièvre intermittente. Elle était si violente qu'il eut des accès de délire : tout à coup perdant la mémoire, et cette intelligence qui était si vaste et si élevée, il mourut à 69 ans, le 3 mars 1605, après avoir gouverné l'Église treize ans un mois et quatre jours. Il fut enterré dans le Vatican, puis transporté, le 26 avril 1646, dans un magnifique tombeau placé dans la chapelle Borghèse à Sainte-Marie Majeure.

Clément était doué de beaucoup de vertus : il se montrait zélé pour la propagation de l'Évangile, pour l'extirpation des hérésies qui alors inondaient l'Europe, pour la conversion des schismatiques de l'Orient, et pour le rétablissement des mœurs et de la discipline.

Il se montrait infatigable quand il s'agissait de remplir ses devoirs. Ni les ans ni les infirmités ne ralentissaient son courage. Humble de cœur, il se distinguait cependant par un certain air de commandement, et même un ton absolu, comme il arriva dans l'affaire du cardinal Farnèse; avec une bonté angélique, il sut garder ses droits sans les exagérer, évitant les pièges où quelques-uns de ses prédécesseurs étaient peut-être tombés. Plus d'une fois on le vit, au tribunal de la pénitence,

recevoir comme un bon curé tous ceux qui se présentaient, et qui voulaient aller se vanter d'avoir reçu l'absolution de la bouche du pape.

Tous les jours il célébrait la sainte messe, et souvent on voyait alors ses yeux baignés de larmes. On prétend que Henri IV, ayant appris cette circonstance, demandait souvent au nonce si le pape pleurait encore ¹. Henri IV, sans doute, voulait dire que son retour à l'Église devait avoir adouci les chagrins du saint-père. Tous les soirs il se confessait au cardinal Baronius. Il jeûnait tous les mercredis, et au pain et à l'eau tous les samedis. Un cilice attaché à son corps infirme prouvait qu'il faisait pénitence; souvent on le voyait dans les cérémonies les pieds nus, principalement dans le temps où il s'agissait de ramener Henri au sein de l'Église; chaque jour il traitait, dans un repas frugal, autant de pauvres qu'il y avait d'années dans son pontificat, et il leur donnait à laver, bénissait la table, et envoyait des plats de la sienne; il visitait les malheureux, il consolait les affligés, et il employait des sommes considérables à racheter de l'esclavage les catholiques tombés au pouvoir des infidèles. Tel fut ce pape, que des sectaires effrontés voulaient faire passer pour l'Antechrist.

Il comblait de faveurs les hommes de lettres, et il se faisait une gloire de se compter parmi eux;

¹ Oldoini, dans les additions à Chacon, tom. IV, col. 268.

il donna la pourpre à Baronius, à Bellarmin, à d'Ossat, à du Perron, à Marzali, le premier des capucins qui reçut le chapeau, et à Tolédo, jésuite. Tolédo et Bellarmin furent les premiers qui dans leur ordre obtinrent cet honneur.

Outre toutes ces merveilles que fit ce pape en faveur de la religion, nous en citerons encore quelques autres, mais sans suivre l'ordre du temps. Il défendit aux Italiens d'habiter les lieux hors de l'Italie, où l'on n'avait pas la permission d'exercer publiquement les rites catholiques, ce qui fut confirmé par Grégoire XV. Il déclara qu'il n'était permis à personne de se confesser par lettres, ou par communication au confesseur absent, ni de recevoir ainsi l'absolution.

Quoique le concile de Trente eût déterminé que ceux qui après le baptême avaient péché devaient se présenter au tribunal de la pénitence, pour être absous par le ministre compétent, cependant les scolastiques, fertiles en subtilités, avaient inventé une méthode qui ne pouvait être mieux imaginée pour la commodité des pénitents, ou plutôt des pécheurs peu disposés à la pénitence. Ces hommes astucieux enseignaient que l'on pouvait faire la confession et recevoir l'absolution par lettres, ou par le moyen d'un tiers.

Chacun voit qu'il n'est rien de plus commode que de confier l'histoire de ses propres péchés à un papier qui ne nous fait pas rougir, ou de les confesser, comme les *sacramentaires*, au père Éter-

nel. Ainsi, on ôterait à la confession ce qu'elle a de plus rigoureux, parce qu'il faut faire de vive voix le détail de ses propres manquements. On enlèverait ainsi au tribunal sacré ce qu'il a de plus salutaire ; car la confession est une grande partie de la pénitence pour le passé, et un des préservatifs les plus efficaces pour les rechutes.

Par ces motifs, Clément fut obligé de condamner l'opinion nouvelle comme fautive, erronée et téméraire, défendant de la soutenir en public ou en particulier, même comme simplement probable, sous peine d'excommunication, réservée au pape.

Il réprova l'opinion de quiconque affirmait qu'il n'était pas permis aux chrétiens d'entendre la messe dans les églises qui ne seraient pas paroissiales, et de se confesser à un autre qu'à son propre curé. Le pape déclarait licite l'une et l'autre chose, pourvu qu'à Pâques chacun reçût l'eucharistie dans sa propre paroisse.

Il défendit que dans les prières on chantât d'autres litanies que celles des saints, ou de la bienheureuse vierge de Lorette ¹.

Il fit rendre plus corrects et approuva le pontifical romain, le bréviaire et le cérémonial des évêques. M. Bartholomès, tom. I, pag. 220, porte ce jugement sur le règne d'Aldobrandini : « Ce pape fut un des plus recommandables des temps modernes ;

¹ Voyez la dissertation de l'abbé Mondelli sur les Litanies *Laurétanes* ; c'est la onzième dans le tom. XVI des Dissertations ecclésiastiques recueillies par Zaccaria ; Rome, 1795, in-8°.

c'était un esprit prodigieusement actif, infatigable, administrateur exercé, adroit, jaloux de gouverner par lui-même (on aurait pu ajouter : « et par son neveu »); politique persévérant, circonspect jusqu'à la taciturnité; rarement enclin à une duplicité innocente; ennemi de l'Espagne autant que des Médicis. »

C'est une véritable mine de diamants et d'or, que la collection numismatique de Clément VIII : tant de faits importants se sont passés sous son règne! les artistes ont eu à recueillir une moisson abondante. Je commencerai par la description des médailles que je possède.

1° CLEMENS VIII PONT. MAXIMVS. La tête nue de Clément VIII.

Au revers, SALVA NOS DOMINE. « *Seigneur, sauvez-nous.* »

La barque en danger de périr; les disciples invoquent la puissance de J.C. L'artiste a représenté une barque telle qu'elle pouvait être dans le port de Cività-Vecchia; elle n'a rien d'antique, et tous les agrès sont modernes; même elle paraît percée pour douze canons, ce qui est aussi une inconvenance historique, qu'il est difficile d'expliquer. Du Molinet, Bonanni et Venuti n'ont pas fait cette observation. Comme il était à propos, Jésus-Christ tient le gouvernail.

2° IVBILEI INDICTIO. « *L'Indiction du jubilé.* » Dans l'exergue, AN. MDC. Le saint-père sur son trône, tiare en tête; à droite et à gauche, un cardinal;

dans une chaire, un prélat qui lit le décret; en avant, des hérauts portant une sorte de bonnet phrygien, et sonnant de la trompette.

3° FERRARIA RECUPERATA. « *Ferrare recouvrée.* » La ville de Ferrare, ses terres, ses églises, une foule de clochers; en avant, trois portes crénelées.

Du Molinet, indépendamment des trois médailles précédentes, en donne 38. Nous ne parlerons ici que des plus importantes :

1° FVNDATA SVpra FIRMAM PETRAM. « *Fondée sur une pierre solide.* » L'Église assise tient d'une main la croix, et de l'autre une tiare; au-dessus de la figure, le Saint-Esprit. Cette pièce a quelque affinité avec une médaille d'Urbain VII, que je n'ai pas rapportée.

2° FORTITVDO MEA ET REFVGIVM MEVM. « *Ma fortitude et mon refuge.* »

Clément, la tête nue, en prière devant Jésus-Christ crucifié; entre la croix et le pontife, la tiare, déposée par terre. Cette pièce a été frappée à l'occasion des prières que le pape adressait à Jésus-Christ pendant les négociations pour la conversion du roi de France Henri IV.

3° DOMINE IVBE AD TE VENIRE. « *Seigneur, ordonne-nous d'aller à toi.* » Saint Pierre, sur la barque, adresse ces paroles à Jésus-Christ, qui est sur le rivage. Clément prie Jésus-Christ de l'assister, et de le conduire au port, malgré les orages suscités par les tempêtes.

4° IN VERBO TVO. « *Sur ta parole.* » Pièce semblable, en quelques points, à celle que nous avons vue sous le règne d'Innocent IX. Voyez plus haut, page 37.

5° CONSECRATIO. « *Consécration.* » Voyez plus haut, sous le règne de Grégoire XIV, page 30.

6° ET NON POENITEBIT EVM. « *Et il ne se repentira pas.* » Dans l'exergue, CIOICXCIII (1594). Le pontife, figuré sous les traits et les vêtements de Melchisédech, met le pain et le vin dans un calice. André de Nevers à genoux. Cet ambassadeur de Henri IV était venu à Rome pour recevoir, au nom de son maître, la première absolution. Le pain et le calice signifient ici le grand sacrement de l'eucharistie, combattu par Calvin, dont Henri avait suivi les doctrines. Entre le grand prêtre, coiffé du croissant, et l'ambassadeur, qui porte son glaive dans un ceinturon, on voit un autel antique, sur lequel brillent de vives flammes.

7° HENRICVS IIII D. G. FRANÇ. NAV. REX. CHRISTIA. (Ici, une fleur de lis, que Bonanni a oubliée.) « *Henri IV, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, roi très-chrétien.* » Le portrait de Henri IV, très-ressemblant. C'est celui qui avait été fait par l'*Altissimo*, Florentin, peintre renommé de ce temps.

8° RVTHENIS RECEPTIS. « *Aux Russes accueillis.* » Dans l'exergue, CIOICXCVI (1596). Le pape, tiare en tête, sur son trône, bénissant des évêques russes à genoux. Plusieurs évêques russes, voulant revenir

à la foi romaine, envoyèrent deux évêques comme députés, pour manifester leur vœu au pape Clément. Les deux envoyés étaient Hypalius de Wolo-dimir, évêque de Bresta, et Cyrille Terleccki, exarque du métropolitain de Kiow. Le pape ordonna de lire tout haut les lettres qu'ils apportaient ; elles étaient conçues en langue russe et en langue latine. Les évêques ne voulaient pas abandonner ceux des rites grecs qui n'étaient pas improuvés par la cour romaine. Ils demandaient que Clément leur permit de conserver ces rites tels qu'ils les célébraient avant la dernière séparation. Ils disaient en propres termes : « Si nous obtenons ce que nous de-
« mandons à V. S., alors, pour nous et pour nos
« successeurs, nous promettons de rester sous le
« gouvernement de V. S. »

Sylvien Antonianus, préfet de la chambre pontificale, et secrétaire de Clément ; répondit : « Com-
« plétez la joie du saint-père et celle de ce sacré et
« très-haut collège; faites la profession de foi catho-
« lique. Le très-saint père, dans sa bénignité pater-
« nelle, est prêt, ouvrant le sein de sa charité, est
« prêt à admettre dans la communion, et à recevoir
« devant ses frères les cardinaux, l'obéissance de
« votre métropolitain, de vos coévêques, et de
« toute la nation russe. » Les envoyés lurent la pro-
fession écrite de leur main, et baisèrent les pieds du saint-père; puis les ambassadeurs demandèrent que leur suite et leurs conationaux obtinssent la même permission.

9° TV SCIS DOMINE. « *Tu sais, Seigneur.* » Jésus-Christ, saint Pierre et un autre disciple. Jésus-Christ avait dit à Pierre : *Petre, amas me ?* Pierre répondit : *Tu scis, Domine, quia amo te.* « *Tu sais, Seigneur, que je t'aime.* » Ici le pape, qui est le successeur de Pierre, donne à Dieu ce témoignage d'un sincère amour.

10° VENI DILECTA MEA. « *Viens, ma bien-aimée.* » Voici l'explication que donnent Du Molinet et Bonanni : « Le saint-père, sur son trône, accueille Marguerite d'Autriche, qui lui présente une fleur. Marguerite, fiancée à Philippe III, roi d'Espagne, passe par Ferrare pour aller à Madrid, où elle devait être couronnée ; le pape adresse à la princesse ces paroles, du Cantique des Cantiques (IV, 8) : *Viens, ma bien-aimée, viens, tu seras couronnée.* Près des deux figures, les clefs de l'Église, surmontées de l'ombrelle pontificale. »

- Voici à présent l'explication donnée par Venuti : La figure assise sur un trône ne lui paraît pas pouvoir être la figure de Clément ; c'est en effet plutôt une figure de femme. Rien ne caractérise l'autre figure comme une reine. En conséquence, Venuti pense que la figure assise est celle d'une femme (l'Église), et que l'autre femme est la ville de Ferrare. Cette récupération de Ferrare occupait alors tous les esprits, et je suis disposé à adopter le sentiment de Venuti.

11° CHRISTIANÆ PAX REIPUBLICÆ. « *La paix de la république chrétienne.* » Les portraits en regard de

Henri IV et de Philippe II; un épi de blé, symbole de la paix, entre les deux têtes. Pièce frappée à l'occasion de la paix de Vervins, en 1598.

12° REMIGAVIT ERIDANUS. « *L'Éridan a ramé.* » Des travaux faits sur le fleuve du Pô l'ont rendu navigable en plusieurs points, où il passait comme un torrent souvent à sec. Le fleuve couronné est couché près de deux pins; sur l'onde qu'il laisse échapper de son urne, plusieurs oiseaux aquatiques. Après avoir recouvré Ferrare, Clément fit construire des digues sur le Pô, qui put alors féconder le territoire de cette principauté.

13° HINC PAX, HINC VICTORIA. « *D'un côté la paix, de l'autre la victoire.* » La croix plantée sur un tertre; d'un côté une branche d'olivier, de l'autre une palme. Nouvelle allusion, suivant Venuti, à la récupération de Ferrare. Bonanni dit que cette inscription est empruntée de saint Chrysostome, qui, dans son homélie 55 sur saint Matthieu, nous exhorte à représenter la croix dans les lieux les plus retirés des maisons, sur les murs, sur les fenêtres, et encore à en porter en quelque sorte l'image sur notre front, dans notre esprit: *Unde pax et victoria. De là et la paix et la victoire.* »

14° IUSTITIA ET CLEMENTIA COMPLEXÆ SUNT SE. « *La justice et la clémence se sont embrassées.* » Dans les gravures de du Molinet et de Bonanni, l'artiste a ajouté, après le mot *complexæ*, le mot *se*. En même temps ces deux auteurs, dans leurs explications, n'ont mentionné que les cinq mots

qu'on lit plus haut, sans le mot *se*, qui n'est pas nécessaire, et qui même là serait peut-être une faute. Ces deux vertus sont si intimement liées ensemble, qu'elles ne peuvent se séparer. La justice sans clémence dégénère en cruauté; la clémence sans justice devient lâcheté. Ces deux vertus brillèrent à la fois dans Clément VIII. Ce fut par un sentiment de clémence qu'il donna l'absolution à Henri IV; ce fut par un sentiment de justice qu'il résista à Philippe II, qui ne voulait pas que Clément pardonnât au Béarnais ¹.

15° EXVRGAT. D. ET DISSIP. INIM. EIVS. « *Que Dieu se lève, et ses ennemis seront dissipés.* » Le pape, assis sur son trône, donne l'étendard de l'Église, sur lequel est peinte une croix, à Jean-François Aldobrandini, qui partait pour aller secourir Rodolphe, engagé dans une longue guerre avec les Turcs. Jean-François est à genoux, et porte déjà la main sur l'étendard.

16° LILIA PROPAGANTVR IN ORBE. « *Les lis sont propagés dans l'univers.* Henri IV et Marie de Médicis en regard; entre eux et au-dessus de la tête, une rose. C'est la rose d'or envoyée à Marie avant son départ de Florence pour Paris. Cette médaille ne se trouve que dans du Molinet.

17° MAGNUM GRATIÆ SACRAMENTUM. Dans l'exergue, LATERANI. « *Le grand sacrement de la grâce, à*

¹ Je suis forcé de me rencontrer ici avec moi-même. J'ai traité déjà cette question, tom. IV, p. 409.

Latran. » Le tabernacle, dans lequel est exposé le saint sacrement. « Dans les autres sacrements, dit Bonanni (II, 454), Dieu nous accorde des grâces divines : dans l'eucharistie, il nous communique la source elle-même de la grâce. » Aussi saint Paul (I à Timothée, chapitre III, page 16) appelle l'eucharistie *magnum pietatis sacramentum*, « le grand sacrement de la piété. » Médaille frappée en commémoration des embellissements faits à Saint-Jean de Latran par Clément VIII. Il y a une autre médaille qui porte la même inscription, mais qui représente la cène de J. C.

18° IVSTI INTRABUNT PER EAM. MDC. « *Les justes entreront par cette porte.* 1600. » La porte sainte à droite, et à gauche deux anges dans des nuages. Au-dessus de la porte, en petits caractères : CLEMENS PONT. MAX. Médaille frappée pour inviter les fidèles à venir au jubilé.

19° ABSOLVTO. A. IVBILEI. « *L'an du jubilé étant fini.* » Le pape place une brique pour fermer la porte sainte.

20° PORTAM SANCTAM APERVIT CLAVSITQVE ANNO IVB. MDC. « *Il a ouvert et fermé la porte sainte l'an 1600.* » La porte sainte, au milieu de laquelle est scellée une croix.

21° LAUDATE NOMEN DOMINI. MDC. « *Louez le nom du Seigneur.* 1600. » Une procession qui entre dans une église. Un ange en l'air porte une branche d'olivier. Suivant du Molinet, cent bénédictins vinrent de Florence à Rome, en pèlerinage, pendant l'au-

née du jubilé, et cette médaille aurait été frappée pour perpétuer ce souvenir. Suivant Bonanni, il ne s'agirait pas ici de bénédictins : ce serait simplement une réunion de pèlerins auparavant hérétiques et nouvellement rendus au catholicisme, et qui seraient venus voir et admirer les fêtes du jubilé. Parmi eux se serait trouvé un parent de Calvin (voyez plus haut, page 141). Venuti se contente de dire qu'il s'agit ici seulement d'une procession de pèlerins; mais il eût dû peut-être mentionner les interprétations de ses devanciers.

22° EGO VOS REFICIAM. « *Je vous nourrirai.* » Du Molinet croit qu'il s'agit encore ici des bénédictins florentins; il assure que Clément leur donna particulièrement la communion dans le Vatican, qu'ensuite il leur fit servir un repas, et que même il alla manger avec eux. Bonanni ne parle que de simples pèlerins; Venuti ne voit aussi dans cette médaille que des pèlerins. La médaille représente d'ailleurs neuf personnes, parmi lesquelles il y a des femmes. Elles vont entrer par la porte sainte; le Sauveur, soutenu sur des nuages portés par des chérubins, bénit ces pèlerins. Celui qui est le plus en arrière, pour mieux voir le Sauveur, ne s'est pas mis à genoux.

23° INTROITE IN EXULTATIONE. AN. MDC. « *Entrez pleins de joie.* 1600. » (Ps. 99.) Le saint-père à genoux, ayant la tiare à ses pieds, voit entrer par la porte sainte un troupeau de brebis.

24° REGNIS NATUS ET ORBI. « *Né pour les royau-*

mes et pour l'univers. » Un enfant courant, tenant de la main droite un sceptre terminé par un lis, de l'autre tenant une grande fleur de lis; devant lui un coq portant une couronne. L'enfant est Louis, dauphin de France, né le 27 septembre 1601, pour occuper les trônes de France et de Navarre. Du Molinet et Bonanni ajoutent : « Bien plus, les trônes de tout l'univers. » Ces démangeaisons de flatterie sont toujours blâmables. Venuti voit que le coq foule aux pieds l'univers. Le coq porte une couronne; il a une patte levée, l'autre n'est occupée qu'à le soutenir. En général, il est dans une attitude calme. D'ailleurs, c'est l'auteur de l'inscription qui est cause de toute cette adulation hors des convenances. La France est un grand et beau pays qui résisterait à l'univers, mais qui n'a pas besoin de le soumettre.

25° VNVS DEVS VNA FIDES. MDCI. « *Un seul Dieu, une seule foi.* 1601. » La Religion auréolée, debout, regardant des rayons de lumière, et tenant la croix et le calice de l'eucharistie. Tertullien dit : « Dieu, s'il n'est pas un, n'est pas ¹. » Le Docteur angélique dit : *Multitudo numinum, nullitas numinum*; « *La multitude des dieux est la nullité des dieux* ². » Dans saint Cyprien on lit ³ : *Unus Dominus, una fides, unum baptisma*; « *Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.* »

¹ In Marc., lib. I, cap. 13.

² I, quæst. 11, art. 4.

³ Saint Cyprien, lib. I, epist. 8, *ad plebem*.

26° PAX ET SALVS A DOMINO. MDCI. « *La paix et le salut viennent du Seigneur. 1601.* » Une femme couronnée tient la croix de la main droite, et de la gauche brûle des boucliers avec une torche. C'est une allusion à la paix entre le roi Très-chrétien et le duc de Savoie. Du Molinet pense que le mot SALVS est là pour faire une allusion détournée au marquisat de Saluces, objet du différend entre les deux princes. Bonanni cite ce jeu de mots, et se contente d'ajouter : « Que le lecteur juge ! »

A propos de la croix, Bonanni cite avec raison ce passage de saint Léon (*Serm. 8, de Passione*) : « La croix est la source de toutes les bénédictions, la cause de toutes les grâces ; c'est elle qui donne aux croyants la force dans l'infirmité, la gloire dans l'opprobre, la vie dans la mort. »

Venuti adopte en quelque sorte le jeu de mots, et dit : « Le Savoisien eut Saluces (*Salutium*) avec le titre de marquis, le Français eut quelques villes et des bourgs voisins de son pays. » Cette paix avait été négociée par le cardinal Aldobrandini, neveu du pontife (voyez p. 160).

27° VELLINO EMISSO. AN. MDC. « *Le Vélino dégagé. 1600.* » La cascade de Terni est un des plus beaux spectacles qu'on puisse voir dans un voyage à Rome. Elle est formée par la chute du Vélino, qui se précipite dans la Néra, d'une hauteur de 1,063 pieds romains, par un canal que Marc-Antoine Dentatus fit creuser dans le rocher l'an de Rome 480, pour donner un écoulement aux eaux

du lac *Lucus*, qui souvent inondaient la vallée de Riéti.

On peut dire que cette cascade est une des plus belles de l'Europe. Elle offre un coup d'œil étonnant et pittoresque, surtout quand on l'observe d'en bas. Cependant la plupart des voyageurs vont la voir, de la hauteur, parce que le chemin est plus commode. Le fracas des eaux annonce la cascade à une grande distance. Elle est composée de trois chutes consécutives. La première a 300 pieds romains de haut, et les eaux tombent avec tant de violence sur les rochers, qu'une grande partie se réduit en vapeurs et remonte au sommet de la cascade. Le reste forme une seconde chute, puis une troisième.

Enfin ces eaux se réunissent à la Néra, roulent en tourbillons, et blanchissent d'écume toute cette profonde vallée. L'eau du Vélino, qui traverse le lac *Lucus* avant d'arriver à la cascade, est tartreuse, et forme un dépôt, non-seulement sur les rochers où elle tombe, mais aussi dans le lit même de la Néra.

Ces admirables travaux des Romains, longtemps négligés, entretenus, quelque temps, par Paul III, avaient besoin de réparations urgentes. Clément VIII en chargea le marquis Jean-Baptiste Castelli de Saint-Eustache. S. S. eût donc le droit de transmettre à la postérité le souvenir d'une si mémorable entreprise. La médaille représente la chute, qui est, vers le milieu, traversée par un pont que l'architecte Jean

Fontana jeta sur le fleuve avant sa chute, par ordre du même pape Clément VIII.

28° DA QUOD IVBES. MDCIII. « *Donne ce que tu commandes.* 1603. » Le saint-père, aux genoux de J. C., lui dit ces paroles de saint Augustin : *Da, Christe, quod jubes, et jube quod vis.* « O Christ, donne ce que tu commandes, et commande ce que tu veux. » Entre le pape et N. S., des brebis qui paissent ; aux pieds du pape la tiare, qui est toujours abaissée devant Jésus-Christ. Le Sauveur avait dit à saint Pierre : « Pais mes brebis. » Clément a peur de n'avoir pas assez de force pour obéir, et il supplie Jésus-Christ de lui donner cette force qu'il exige.

29° S. P. Q. R. MDCIII. « *Le sénat et le peuple romain.* 1604. » La façade méridionale du palais du Capitole ; ce fut Clément VIII qui en posa la première pierre. Les dessins de cette façade avaient été laissés par le grand Michel-Ange.

30° AB ORIGINE MVNDI. « *Depuis l'origine du monde.* » Le pape Clément, sous la figure d'Abel, et à genoux devant l'autel, offre un bélier en sacrifice à Dieu. Le bélier est déjà dévoré par les flammes.

31° PORTV CENTVM CELLARVM INSTAVRATO. « *Le port de Cività-Vecchia restauré.* 1604. » En 1604, Clément VIII fit ajouter des fortifications au port de cette ville. Les principaux travaux furent consacrés au rétablissement de l'antimuraille bâtie par Trajan. De plus, le pape fit construire deux phares.

Il y en a un qui est ruiné, comme inutile. L'autre a empêché et empêche encore beaucoup de naufrages.

32° SEQVERE ME. « *Suis-moi.* » Paroles de J. C. à saint Matthieu. Saint Pierre est près de J. C.; trois autres disciples suivent aussi.

33° CONFREGISTI DRACONVM CAPITA. « *Tu as brisé les têtes des dragons* » (Ps. 73, v. 13). Une croix, dans laquelle est entrelacé un serpent. Dans le champ à droite, une église et un clocher.

Du Molinet croit que le dragon est le calvinisme; Bonanni pense que le dragon est le Turc. Venuti adopte l'avis de Bonanni.

34° ANNONA PVBLICA. « *L'annonce publique.* » Une femme courant, portant des épis d'une main et une corne d'abondance de l'autre. Les pontifes ont emprunté souvent ce revers aux anciens empereurs romains.

J'ai rapporté toutes les médailles données par Du Molinet, et que Bonanni et Venuti ont rapportées plus tard. Je vais offrir celles que Bonanni joint à son bel ouvrage.

1° SINE CLADE. « *Sans verser le sang.* » Médaille frappée à l'occasion de la reprise de Ferrare, pour laquelle on ne répandit pas une goutte de sang; dans le champ, deux clefs entrelacées; au-dessus, une couronne; plus bas, une croix, avec ce monographe : G. I. 1598. Venuti a eu tort de ne pas rapporter cette médaille, qui est sincère, et que Féa a vue dans la magnifique collection de mé-

dailles pontificales du prince Augustin Chigi, encore vivant à Rome.

2° PORTA COELI. « *La porte du ciel.* » Dans l'exergue, DOMVS DEI. 1600. « *La maison du Seigneur.* » Clément abat la porte sainte; à droite et à gauche, des cardinaux et des évêques.

3° La figure de Clément VIII.

Au revers, sans inscription, un cirque semblable, en très-petit, à la colonnade de Saint-Pierre; au milieu, une fontaine. C'est évidemment l'avant-jardin de la villa *Belvedere*, à Frascati, élevée par le cardinal Pierre Aldobrandini, sous le règne de son oncle Clément VIII. On n'aura pas osé y mettre d'inscription, parce que le sujet ne concernait pas les travaux monumentaux de ce pape.

4° PHILIPPVS III HISPANIARVM REX CATHOLICVS ARCH. AVSTRIÆ, ETC. « *Philippe III, roi catholique des Espagnes, archiduc d'Autriche, etc.* » Le portrait de Philippe III, décoré de la Toison d'or. Médaille frappée à l'occasion de la bonne intelligence rétablie entre Henri IV et Philippe III.

5° Les armoiries de la famille Aldobrandini, sans inscription. Dans le champ, derrière l'écu, les clefs surmontées de la tiare. Au-dessous, les têtes de deux chérubins.

Cette famille, originaire de Florence, portait d'azur à une fasce, denchée d'argent (les dents regardent le haut de l'écu); au-dessus de la fasce, trois étoiles d'or; au-dessous, trois autres étoiles de même.

La médaille dont il s'agit est d'or; elle aura appartenu à quelque serviteur distingué de la famille Aldobrandini, et devait être portée au cou, suspendue à un collier d'or.

Le saint-siège fut vacant 28 jours.



236. LÉON XI. 1605.

Léon XI, appelé d'abord Alexandre-Octavien de Médicis, naquit à Florence, en 1535, d'Octavien de Médicis et de Françoise Salviati, fille de Jacques Salviati et de Lucrece de Médicis, sœur de Léon X.

Dès ses premières années, Alexandre témoigna le désir de se vouer à la carrière ecclésiastique; mais sa mère, pour l'en empêcher, l'introduisit à la cour de Cosme, grand-duc de Toscane, son cousin, qui s'empressa de le nommer chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, pape et martyr (voyez tom. IV, page 231). La mère d'Alexandre étant morte, il redoubla ses instances pour obtenir la faveur d'entrer dans le sacerdoce : Cosme l'envoya comme ambassadeur auprès de Pie V, et il résida près de ce pape, en cette qualité, pendant plusieurs années.

En 1573, il fut nommé évêque de Pistoie, puis, en 1574, transféré à l'archevêché de Florence. Grégoire XIII, en 1583, le nomma cardinal du titre de Saint-Quirico et Giulitta, titre qu'il quitta pour prendre celui de *San Pietro in Vincoli*, et qu'il changea encore contre ceux de Sainte-Praxède et de Saint-Jean et Paul.

Il avait assisté aux conclaves où furent élus Sixte-Quint, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII.

Ce dernier, en 1596, l'envoya comme légat à *la-tere* en France, où il demeura deux ans, à la grande satisfaction de Henri IV, qui remercia le saint-père par une lettre datée du 8 décembre 1596. Le roi disait à Sa Sainteté : « Je dois vous rendre grâce : vous m'avez envoyé un sujet de tant de bonté, de tant de prudence, et qui a une *propension* extraordinaire pour ma personne et mon royaume ¹ ! »

¹ Chacon et de Sponde parlent de la conduite que le cardinal de Florence tint en France. Il devait demander les points promis à propos de la réconciliation, et rétablir la paix entre la France et l'Espagne. Le négociateur réussit à obtenir ce qu'il demandait. C'est un bien grand bonheur, dans une vie politique, quand ainsi on obtient tout ce qu'on a été chargé de solliciter. Il eut aussi l'honneur d'administrer à Henri IV la sainte eucharistie, et d'admettre à la religion catholique la princesse Charlotte de la Trimouille, et son fils le prince de Condé. Dans son bel ouvrage, Rosny parle d'un des traits de bonne grâce du roi, et de lui-même Rosny, à propos du cardinal de Médicis. On lit dans les *OEconomies royales*, tome I^{er}, page 407 :

« Le cardinal de Florence, légat du pape, et qui depuis fut lui-même pape, nommé Léon unzième, revenant des frontières de Picardie pour s'en retourner à Rome, et venant à passer à Paris pour prendre congé du Roy, Sa Majesté, qui étoit à Monceaux, où vous l'étiez venu trouver en poste, vous renvoya en diligence pour le faire recevoir, loger et traiter honorablement. Le légat voulut aller voir Saint-Germain; et vous, l'y voulant traiter (ce sont toujours les secrétaires qui parlent à

Clément VIII nomma, en 1600, l'archevêque de Florence évêque suburbicaire d'Albano, et de Palestrine en 1602.

Après les cérémonies des funérailles de Clément VIII, 62 cardinaux entrèrent en conclave le 14 mars 1605.

On s'était entendu pour choisir comme candidats les cardinaux Zacchia, Blandrata et de Médicis. Un fort parti était disposé à élire le cardinal Baronius. L'Espagne s'opposait à cette nomination, parce que, dans les annales de l'histoire ecclésiast-

Rosny), distes au garde-meuble Momier qu'il allast tapisser les salles et chambres, des plus riches tapisseries : entre autres, il en choisit une que la feue reine de Navarre avoit fait faire, toute de devises, dont il y en avoit plusieurs contre le pape et les ecclésiastiques, laquelle, sans y penser, il avoit été tendre comme l'une des plus riches à la chambre du légat, lequel à toute force vous vouloit mener quant et luy dans son carrosse; mais vous le priastes (les secrétaires de Rosny, apparemment nés dans le Midi, abusent un peu du *passé défini*) de vous excuser, et *voulustes* aller au devant, au galop, voir si tout estoit bien accommodé, ce qui vint fort à propos pour vous, car autrement il eust trouvé cette tapisserie à sa chambre, et eust cru et publié que vous l'eussiez fait exprès pour vous moquer de luy et du pape (Clément VIII). La trouvant tendue, vous vous *mistes* en extresme colère contre Momier, et la *fistes* oster, et en tendre une autre : depuis, vous avez fait changer toutes ces devises. »

Ce fait vient prouver que le roi voulait qu'on traitât le légat avec la plus grande distinction, et que Sully, en cela, secondait avec empressement les pieuses intentions de son maître.

tique, Baronius avait combattu les prétentions des rois espagnols sur la monarchie de Sicile, et que de plus il s'était montré partisan de la réconciliation avec Henri IV. Quelques cardinaux indisposés étant sortis du conclave, il ne fallait plus que quarante voix pour que l'élection fût canonique. Baronius en avait obtenu vingt, puis trente-sept; il n'y avait plus à désirer que trois voix, pour que ses amis pussent hautement le féliciter. Mais Baronius, cet historien de bonne foi, cet annaliste sans passion, ne disant que ce qu'il croyait la vérité, exempt de toute adulation, sans disposition aucune pour proférer des paroles à double sens, ne s'aidait pas même d'un sourire ou d'une politesse qui n'étaient pas de la circonstance. Il traversait gravement les rangs de ses confrères, sincère, ne voyant rien, ne disant rien, seul avec lui-même dans cette foule, comme il était la plume à la main dans son cabinet de travail. C'est ainsi que tout historien doit agir. Quand un honnête homme s'est attribué volontairement un genre d'études qu'il affectionne et auquel il se croit appelé, il ne doit ambitionner ni gloire, ni élévation, ni la moindre de ces récompenses que peuvent donner les hommes : il poursuit modestement sa carrière, encouragé par sa conscience, et ne se laissant pas abattre par la calomnie. Voilà comme pensait, comme agissait Baronius. Cependant, malgré lui peut-être (et je ne balance pas à dire qu'en faisant autrement il eût méconnu un devoir), il laissait les amis, les élec-

teurs tranquilles, les hommes impartiaux s'entre-mettre selon leur impulsion particulière, et conspirer ainsi contre le repos et la liberté de l'historien. Encore une fois, il ne demandait rien, il ne repoussait rien. Expliquons ce genre de situation, qui n'existe qu'à Rome.

C'est là que l'on confère la plus haute, la plus imposante, la plus terrible dignité à laquelle on puisse être élevé sur la terre. Je ne puis pas dire que des vues d'ambition personnelle n'aient quelquefois guidé des sujets qui ont plus ou moins réussi dans leurs tentatives. J'ajouterai, pour ne pas paraître frapper d'un anathème moral indirect des personnages qui ont erré en sollicitant, mais qui ont fait bien ensuite, arrivés au trône; je dirai qu'un sentiment très-noble, très-respectable, quoique voisin peut-être d'une sorte de désir du pouvoir, désir signalé plus haut comme pouvant être répréhensible; je dirai qu'un sentiment qu'on ne saurait trop admirer, un sentiment de résignation, d'obéissance nécessaire et voulue d'en haut, anime aussi divers membres du sacré collège. En général, les beaux jours du pontificat sont ceux de la première année. Puis viennent les dégoûts, les embarras sans issue, les partis qui veulent des concessions impossibles, ceux qui croient l'immobilité un moyen assuré de gouvernement, ceux qui veulent bien se dégager de quelques entraves, mais pour en inventer d'autres. Tant d'hommes d'esprit et de science, tant d'observateurs expérimentés, savent

tout cela à la veille d'une élection. La couronne posée sur la tête de l'élu annonce une grande faveur de Dieu; mais, sous cette couronne, l'œil de l'esprit voit ce flot de tourmentes qui va remplacer l'éclat de la fête. Dans un tel moment, après avoir débrouillé ce que le triomphe, les adorations, la *sedes gestatoria*, le chant *Ecce sacerdos magnus*, peuvent avoir d'enivrant, et après avoir considéré avec calme ce qui succédera dans la vie des affaires, on peut concevoir une idée juste de ce qu'est au fond le manteau pontifical. Alors, quel autre sentiment naît, non pas ici dans l'esprit, mais dans le cœur d'un prêtre honnête homme? Ne ressemble-t-il pas au guerrier qui, nommé *de tranchée*, ne cède pas son tour? qui se regarderait comme déshonoré s'il se disait occupé d'une autre affaire? Je crois deviner que Baronius pouvait penser qu'il serait un pape distingué (tout homme a sa valeur et doit la connaître); ensuite, il pouvait se dire qu'il aurait des dangers à courir, pour les offrir à Dieu. N'était-ce pas des périls que cette Espagne et cette France, pacifiées sans doute, mais chacune la dague au côté? ce peuple turc, qui n'a pas d'histoire, et dont les soldats peuvent revenir, parce qu'ils ne savent ni la leçon donnée par Martel, ni le croissant chassé de la péninsule ibérique, ni Malte délivrée, ni Lépante illustrée par la défaite des islamistes? cette Amérique, source de travaux et de devoirs, comme au-dessus des facultés humaines? Baronius voyait ce qu'était devenu le pontificat; il ne faisait point un

seul pas pour solliciter cette élévation, il ne laissait point échapper un signe qui prouvât qu'il voulait s'y soustraire.

Mais l'Espagne s'agitait pour éloigner l'ami de l'ordre, l'ami de la vérité, celui qui apprenait aux puissants du monde qu'un jour ils seraient aussi jugés, même sur cette terre où ils ont allumé tant de guerres inutiles; et Baronius fut éloigné.

Un autre cardinal avait été aussi désigné. Bellarmin obtenait dix voix; mais le choix devait tomber sur Alexandre de Médicis, qui fut enfin nommé à *votes ouverts*, c'est-à-dire, par adoration.

Mû par le sentiment d'honneur que nous croyons avoir surpris dans Baronius, le cardinal Alexandre accepta la tiare, choisit le nom de Léon XI, et, le 10 juin 1605, il fut couronné dans la Vaticane; le jour du dimanche *in Albis*, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le cardinal Gallo lui ayant demandé la suppression de quelques impôts, le nouveau pape s'empressa de l'accorder, et le remercia de lui avoir donné l'occasion de répandre sur-le-champ un bienfait public.

Le marquis de Villena, ambassadeur d'Espagne, ayant manifesté quelques mécontentements de cette élection, Léon lui dit : « On nous a bien traité dans votre pays; écrivez à votre cour que nous serons ici son ami, autant qu'il dépendra de nous. »

Quelque temps après, Léon nomma pénitencier majeur le cardinal Cinthius Aldobrandini, et il

distribua de généreux secours aux cardinaux pauvres. A son retour de la prise de possession de Saint-Jean de Latran, le pape fut atteint d'une incommodité, augmentée bientôt par son âge de soixante-dix ans ; la fièvre survint, et il fut obligé de garder le lit. Le mal devenait plus intense : toute la cour pria le pape de nommer cardinal un de ses neveux, de mœurs pures, et qu'il aimait beaucoup ; mais il résista même à son confesseur, qui lui exprimait les mêmes sentiments, en disant : « Il ne faut pas nous suggérer le soin d'intérêts humains, il ne faut nous parler à présent que des choses éternelles. » Léon mourut le 29 avril, quand il avait à peine vingt-six jours de pontificat.

C'était un prince d'une contenance grave, mais agréable, libéral, magnifique, affable, une vraie nature des bons Médicis ; plein de candeur, et ennemi de toute fraude dans ses paroles et dans ses œuvres. Il fut enterré dans la basilique Vaticane ; ensuite le cardinal Pompée Ugoni, son neveu par une sœur, le fit transporter dans un magnifique tombeau élevé à gauche, dans cette basilique, par le célèbre Algardi.

Je ne possède qu'une seule médaille de Léon XI.

LEO XI PONT. MAX. ANNO I. « *Léon XI, souverain pontife, l'an premier.* » Au revers : DE FORTI DVL-CEDO. MDCV. « *Du fort est sortie la douceur. 1605.* » Un lion mort, de la gueule duquel sort du miel, parce qu'il s'y est formé un essaim d'abeilles. Au-dessous, en très-petits caractères, *Giov. PA.* C'est

apparemment le nom de l'artiste. On lit (*Juges*, chap. xiv, v. 5, 6, 8 et 14) : « Il parut tout à coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint à la rencontre de Samson...

« Mais l'esprit du Seigneur s'empara de Samson, et, n'ayant rien à la main, il déchira le lion comme il aurait mis en pièces un chevreau ;

« Et, quelques jours après, il se détourna du chemin pour voir le corps du lion, et il vit là un essaim d'abeilles dans la gueule du lion, et un rayon de miel, etc. »

Tout ceci est une allusion au nom et au caractère du pape. De nos jours, on a frappé à Paris une médaille en l'honneur de l'illustre archevêque de Quélen, et on y a mis cette inscription : « *Et de forti egressa est dulcedo.* » Pour monseigneur de Quélen, il y avait aussi une allusion à son caractère mélangé de force et de douceur.

Du Molinet donne cette autre médaille : dans une couronne de laurier on voit un large bouquet de roses, attaché par un ruban élégamment replié, sur lequel on lit : SIC FLORVI, « *C'est ainsi que j'ai fleuri.* » Cette médaille ne peut avoir été frappée qu'après la mort du pape ; elle offre la peinture du peu de durée du pontificat, et de la courte existence des roses. Ausone dit (idylle 13), en parlant de ces fleurs :

Una dies aperit, conficit una dies.

« Un seul jour les ouvre, un seul jour les détruit. »

Quelques auteurs, trompés par la grâce de ce vers, l'attribuent à Virgile.

Job dit (chap. xiv, liv. 2) : *Homo quasi flos egreditur et conteritur.* « L'homme naît et est détruit comme une fleur. »

Bonanni donne une autre médaille avec les mêmes mots, mais écrits autour : *SIC FLORVI*, « *C'est ainsi que j'ai fleuri.* » Dans la couronne de laurier on ne voit que trois roses distinctes, entièrement épanouies.

Le saint-siège fut vacant dix-huit jours.



237. PAUL V. 1605.

Paul V, appelé d'abord Camille Borghèse, naquit à Rome, le 17 septembre 1552, d'une grande et illustre famille originaire de Sienne.

Camille, après avoir étudié à Perugia la philosophie, et le droit à Padoue, devint avocat consistorial, puis prélat abrégiateur, référendaire des deux signatures¹, puis vicaire à Sainte-Marie Majeure.

En 1588, il fut envoyé par Sixte-Quint à Bologne, avec la qualité de vice-légat. Grégoire XIV le rappela pour l'employer dans la charge d'auditeur de la chambre, vacante par la mort d'Horace Borghèse, son frère.

Clément VIII expédia Camille en Espagne avec des pouvoirs extraordinaires, pour y traiter des affaires de la foi, et le créa cardinal de Saint-Eusèbe le 15 juin 1596. On commençait à lui prédire le pontificat, et on l'appelait l'*excellent cardinal*.

¹ L'une et l'autre signature, c'est-à-dire, la signature de grâces et la signature de justice, sont deux sortes de tribunaux de révision d'une haute importance, qui se rassemblent ou devant le pape ou devant un cardinal. Le nom de ces tribunaux explique leurs attributions (Novaes, VIII, p. 160).

Le 8 mai, les cardinaux entrèrent en conclave; ils commencèrent par s'entretenir des mérites du cardinal Toschi, de Modène, et quelques-uns parlaient d'aller dans la chapelle pour *adorer* ce cardinal; mais le cardinal Baronius éleva la voix, et déclara que l'élection de Toschi n'était pas utile à la république chrétienne.

Toschi, suivant Tiraboschi¹, par l'éducation qu'il avait reçue dans ses premières années, et par le ton des sociétés qu'il devait fréquenter dans une condition infime, avait contracté l'habitude de certaines expressions et de certaines manières de dire qui sont familières aux hommes d'une basse classe. Il paraissait au sévère Baronius que cela ne convenait pas dans un vicaire de Jésus-Christ. A ces paroles inattendues de Baronius, les partisans de Toschi s'arrêtèrent, et leurs votes, au nombre de trente-deux, se déclarèrent sur-le-champ pour Baronius. Celui-ci avait raison d'exclure Toschi, qui avait été domestique chez Jean-Baptiste Brugnolo, auditeur de monsignor Archinto, vicaire du pape. L'avancement de Toschi d'ailleurs avait été rapide, puisqu'il s'était vu, de bonne heure, gouverneur de Rome, et que si on oubliait cette disposition à mal choisir son langage, on était forcé de le reconnaître comme un homme de courage, un jurisconsulte habile, qui avait composé des ouvrages utiles.

¹ *Biblioth. Modenese*, tom. V, p. 277.

Mais Baronius, en excluant son collègue par des raisons qu'on devait approuver, ne s'était pas attendu à se voir déclarer pape. Il voulait qu'on en choisît un qui gouvernât bien l'Église, mais il ne voulait pas le devenir.

Le grand cardinal ne crut pas à propos de *laisser faire*, comme il y avait paru disposé dans le conclave où on nomma Léon XI (voyez plus haut, page 204); il fut obligé de combattre ses nouveaux amis, et il indiqua Bellarmin, qui employa la même éloquence à prouver qu'il fallait un autre choix. Il faut convenir que ces rares et sublimes *modesties* méritent hautement les louanges de l'histoire. Un Baronius, un Bellarmin, deux hommes si éminents, donnent là des exemples d'une magnanimité admirable; et plus ils se dépriment eux-mêmes, plus il faut honorer leur ineffable grandeur.

Alors on parla des cardinaux Montalto et Aldobrandini, chefs des deux partis qui se partageaient le pouvoir dans le conclave.

Les cardinaux français n'avaient pas encore émis leur opinion; mais, voyant que Montalto appuyait sincèrement Borghèse, ils se réunirent aux Montaltistes, et celui-ci fut nommé pape le soir du 16 mai 1605, à l'âge de 55 ans; il paraissait à peine en avoir 40. Le 29 mai, il fut couronné sous le nom de Paul V; le 6 novembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Avant cette dernière époque, il avait déjà créé des cardinaux, expédié beaucoup de bulles, et

exercé tous les autres actes de la dignité suprême; ainsi on voit la fausseté et le peu de consistance du sentiment de ceux qui croient que le pape, en recevant les deux clefs dans Saint-Jean de Latran, reçoit seulement alors la possession de son autorité.

Un des premiers soins de Paul V fut de publier un jubilé particulier, pour obtenir de la divine clémence un heureux gouvernement de l'Église universelle. Il commanda ensuite au cardinal Pamfili, son vicaire, d'intimer, à tous les évêques qui étaient alors à Rome, l'ordre de se retirer dans leurs diocèses respectifs.

Aux premiers moments de ce qu'on appelle la chaleur de la création, il s'abstint de distribuer des grâces, en disant que dans telles circonstances il était trop facile *de demander et d'accorder inconsidérément*. Les premiers mois du règne de Grégoire XIII prouvent combien ces paroles sont judicieuses.

Au mois d'août de cette année, Henri IV eut l'idée d'envoyer à Rome un ambassadeur extraordinaire pour complimenter le pape Paul V. D'Ossat n'habitait plus la ville éternelle; Béthune, frère de Sully, qui y résidait comme ambassadeur ordinaire, était rappelé; et de Neufville-Villeroy, premier ministre politique du prince, venait d'être chargé de donner un successeur à Béthune.

Villeroy blâmait peut-être le népotisme ministériel dans les autres cours, mais il crut pouvoir

s'en affranchir dans la sienne en cette circonstance. Il proposa au roi d'envoyer à Rome d'Halincourt, marquis de Villeroy, propre fils du ministre. Le roi y consentit. Ce jeune négociateur avait été déjà un instant accrédité auprès de Clément VIII en 1600, pour appuyer le projet du roi qui demandait en mariage Marie de Médicis; et ce fils d'un homme habile ne s'était pas montré moins habile que son père. Nous avons vu ce mariage, la naissance du Dauphin, les joies de Henri IV. Au Louvre, il fallait se rendre encore plus digne de ces faveurs de la fortune, et des bénédictions que Dieu répandait sur la France. M. d'Halincourt apprit, avec un bonheur qu'il n'est pas possible d'exprimer, le nouveau témoignage de confiance que lui donnait Sa Majesté, et que le premier ministre n'avait pas craint de solliciter.

On pensa sur-le-champ aux instructions dont serait porteur le nouvel envoyé. Elles furent rédigées avec soin, et par ordre du roi; elles embrassaient les divers points de sa politique dans l'univers.

De tels documents, outre qu'ils prouvent combien Rome est incessamment mêlée aux affaires de la terre, établissent pour nous les doctrines de l'époque, et tendaient à persuader au pape qu'il avait intérêt à seconder les vues du roi, ou au moins à ne pas les contrarier dans un sentiment trop marqué d'opposition. Ces instructions sont précises: elles prévoient presque toutes les éven-

tualités : elles deviennent ici un morceau d'histoire comme complet, et pouvaient même aider Borghèse à gouverner sagement le catholicisme.

La copie émanée des bureaux du temps, qui est sous mes yeux, paraît avoir été écrite en juin 1605; mais le marquis de Villeroy ne la porta dans sa nouvelle résidence qu'au mois d'août suivant.

A Rome, ainsi que dans tous les pays où l'on entend habilement les affaires, on cherche naturellement à connaître les instructions d'un ambassadeur; et, par beaucoup de raisons, tout ambassadeur qui a du tact, du zèle et de la droiture, n'en laisse pas trop sévèrement ignorer le contenu.

De là, dans toutes les relations, il naît un esprit de bonne intelligence qui, ayant à peu près tout dit, n'emploie plus de ruses pour tromper, et n'a dorénavant à s'expliquer en d'autres termes que pour des ordres nouveaux qui seraient survenus.

Je vais rapporter ce document, que Rome assurément a fini par connaître, mais qui a été peut-être égaré dans ces transports d'archives de Rome à Paris et de Paris à Rome : déplacements véritablement barbares, absolument inutiles au vainqueur, surtout pour les pays qui lisent peu leurs propres archives (et ce sont à peu près tous les pays qui en usent ainsi).

Nous connaissons les dernières volontés de Philippe II, ses regrets, son retour à quelques pensées généreuses. Nous avons le secret de cette paix qu'il

voulait faire un peu tard avec sa conscience, avant de paraître devant le juge des bergers et des rois. Nous allons voir ce que Henri IV, heureux, béni du ciel, père charmant avec deux enfants légitimes qui faisaient de lui leur cheval ¹, environné de ministres expérimentés, pouvant faire raccommo-der ses pourpoints troués en puisant dans un trésor que lui gardait la Bastille, jouissant d'une renommée guerrière, législateur sans bassesse; nous allons voir ce qu'il dictait dans son bonheur domestique et dans sa gloire. On verra le balancier qu'il tenait lui-même pour empêcher l'aiguille de pencher plus vers un parti que vers un autre; et avec cela rassurant Rome, parce que, en digne roi de France, il professait les sentiments d'un catholique dévoué, d'un vrai fils aîné de l'Église. Paul V, pouvant disposer de l'intelligence de la France, n'eût pas mieux exposé les intérêts du saint-siége et dirigé sa politique. Maintenant le lecteur va juger et la pièce et mon jugement.

¹ M. Ingres a fait pour M. le duc de Blacas un tableau délicieux, représentant Henri portant sur son dos ses enfants, et disant à l'ambassadeur d'Espagne, qui l'avait surpris dans ce jeu : « Monsieur l'ambassadeur, êtes-vous père ? » Celui-ci répondant : « Oui, sire. — Eh bien, dit le roi, j'achèverai le tour de la chambre. »

« *Instructions à M. d'Halincourt (Charles de Neufville, marquis de Villeroy), s'en allant résider ambassadeur à Rome au mois de juin 1605.* »

(Elles sont datées du 7 août 1605.)

« Le sieur de Béthune, conseiller du Roi et son ambassadeur ordinaire à Rome, ayant accompli et même outrepassé le temps ordinaire de sa légation très-dignement et au contentement de Sa Majesté, icelle voulant dorénavant se servir de lui auprès de sa personne, a fait élection du sieur d'Halincourt, aussi conseiller, chevalier et capitaine, pour remplir ladite charge, se promettant qu'en affection, vigilance et fidélité, il répondra à l'honneur qu'elle lui fait de la luy confier. Afin qu'il puisse mieux s'en acquitter et suivre ses intentions, Sa Majesté a ordonné qu'il soit instruit d'icelles en général par le présent mémoire, remettant à les lui départir et faire savoir cy-après, en particulier par ses dépesches ordinaires, à mesure que les occasions s'en présenteront.

« Sa Majesté ayant permis audit sieur de Béthune de partir de Rome sans attendre l'arrivée dudit sieur d'Halincourt, elle entend qu'il s'y achemine et rende le plus tôt qu'il pourra, afin de prendre le soing et le faict de lad. charge, que led. sieur de Béthune aura en partant délaissé et remis, suivant le commandement de Sa Majesté, à la prudence et sollicitude de MM. les cardinaux françois estant en lad. cour, et spécialement de ceux de Joyeuse et de du Perron, duquel partant il faudra qu'il

lise sa principale instruction , soit pour les offices et compliments qu'il aura à faire à son arrivée, et introduction envers le pape et les cardinaux du sacré collège, et particulièrement à l'endroit des frères et parens de Sa Sainteté, ou pour la reprise, direction et conduite de négociations et affaires délaissées par ledit sieur de Béthune, ou survenues depuis son partement. En quoy Sa Majesté entend qu'il suive les sages conseils desquels à cette fin il les priera de le favoriser et assister, suivant les lettres de Sa Majesté qu'il leur délivrera, afin qu'il puisse mieux servir, et que Sa Majesté leur doive tout le gré du bon debvoir qu'il en fera, dont il leur demeurera en particulier très-obligé, en les assurant qu'il s'efforcera de suivre et exécuter si soigneusement et exactement leurs bons enseignemens, et de représenter à Sa Majesté le bon estat d'iceux, qu'il espère qu'ils en seront contens, et qu'ils auront occasion de s'en louer. Il dira aux cardinaux de Givry et à celui de Séraphin, leur délivrant les lettres que Sa Majesté leur escrit, qu'elle est très-contente de leurs actions, et spécialement du bon debvoir qu'ils ont fait de la servir selon ses intentions et commandemens aux deux conclaves derniers, s'étant constamment maintenus en toute union et bonne intelligence avec le cardinal de Joyeuse, ainsi qu'elle leur avoit mandé, porté et donné leurs vœux au saint désir de Sa Majesté, qui n'a aussi esté autre, comme ils ont cogneu, que de promou-

voir la gloire de Dieu et le bien public de la chrétienté, *comme un roi très-chrétien doit faire*; en quoi la Providence divine a aussi béni ses conceptions plus heureusement qu'elle n'eût osé espérer, ayant par sa bonté manifestement et miraculeusement favorisé son opération et entremise aux deux élections qui ont été faites; tellement que le sort est tombé l'un après l'autre sur des sujets très-dignes du gouvernement de son Église ¹, avec beaucoup de gloire pour Sa Majesté et la nation françoise, qui en seront reconnoissans en leur endroit éternellement. »

M. d'Halincourt doit remercier les cardinaux au nom de Sa Majesté.

« Mais il dira au cardinal de Sourdis que Sa Majesté seroit plus contente de luy qu'elle n'est, si, comme il avoit commencé et bien fait au premier conclave, il eût continué au second à la servir ainsy qu'elle luy avoit demandé et il lui avoit promis, sans se séparer du cardinal de Jouyeuse et des autres cardinaux ses sujets, ainsy qu'il a fait aux yeux de toute la chrétienté, ne trouvant autre raison ni excuse qui soit valable ni recevable à l'endroit de Sa Majesté, quelque couleur et paliation qu'il puisse donner à la faute qu'il a faite. Car c'étoit son honneur et son devoir de plutôt faillir avec son maistre et les autres cardinaux françois, quand bien ils eussent erré ², qu'en dé-

¹ Léon XI et Paul V.

² Voyez, dans l'*Histoire de Léon XII* (tom. I, p. 145), une

sobéissant à ses commandemens , et se diviser d'eux, monstrent, condamner les intentions de Sa Majesté, et la procédure de ceux auxquels elle les avoit confiées, joint qu'elle a toujours tendu au bien, comme il a apparu par ce qui s'en est ensuivy. A quoy, comme il n'a eu aucune part qui soit digne que Sa Majesté lui en sache gré, aussi veut-elle qu'il sache qu'elle est très-mal satisfaite de ce qu'il a fait; au moyen de quoy il fera bien de se retirer en France, suivant la permission qu'il en a obtenue, pour apprendre à mieux obéir et servir son roi qu'il n'a fait en cette dernière occasion; chose toutefois que ledit sieur d'Halincourt lui dira en particulier, afin de lui faire cognoistre et sentir sa faute, et non le scandaliser en le renouvelant et manifestant davantage. »

Ici les instructions recommandent à l'ambassadeur d'avertir les cardinaux français de son arrivée à Cività-Vecchia, où probablement il se rendit sur une des galères royales, comme c'était l'usage alors.

« Ensuite l'ambassadeur demandera une audience quand il sera arrivé à Rome ¹.

« L'audience obtenue, estant admis après avoir baisé les pieds de Sa Sainteté, au nom de Sa Ma-

dépêche du duc de Laval, à deux siècles un quart de distance, qui manifeste le même sentiment et presque dans les mêmes termes, à propos d'un cardinal qui ne vota pas suivant l'intention du roi Louis XVIII.

¹ Il y a seulement quinze lieues de Cività-Vecchia à Rome, et il fallait huit heures alors pour faire ce trajet.

jesté, avec la révérence qu'il convient, il lui présentera la lettre escripte de la main de Sa Majesté, de laquelle il a été chargé, réservant celle qui fait mention de sa légation pour l'audience publique; et lui dira Sa Majesté lui avoir commandé de se conjourir avec elle de son heureuse assumption au pontificat, laquelle est deüe à la Providence de Dieu, qui, ayant soin de son Eglise, a voulu, aux anxiétés desquelles elle est environnée, lui donner un pasteur et gouverneur doué de toute piété, prudence et singulière bonté, non moins que de vigoureuse complexion et parfaite santé, pour sagement pourvoir et courageusement résister aux nécessités et ennemis d'icelle.

« En quoi il assurera Sa Sainteté qu'elle sera toujours fidèlement secondée et assistée de Sa Majesté, à l'exemple des roys ses prédécesseurs, d'heureuse mémoire, comme celle qui a voué et dédié au service du saint-siège son sceptre et sa couronne, depuis avoir reçu la bénédiction du feu pape Clément huitième, et esté reconnu de lui pour premier fils d'iceluy; de quoy si Sa Majesté s'est efforcée de rendre quelque preuve durant le règne du défunt aux occasions qui s'en sont présentées, il lui dira qu'elle ira au devant de toutes celles qui s'offriront dorénavant, pour les embrasser et exécuter au contentement de Sa Sainteté, se promettant que ses bonnes et droites intentions et actions seront toujours recogneues et reçues de Sa Sainteté selon leur prix et mérites, sans estre subjectes aux dé-

tractions et suppositions de ses envieux , de quoy ledit sieur d'Halincourt pryera Sa Saincteté, de la part de Sa Majesté, d'avoir bonne souvenance.

« Il luy dira aussi Sa Majesté estre très contente du bon debvoir que les cardinaux ses sujets ont contribué pour favoriser son élection au pontificat, ayant en cela servi le public et Sa Majesté également, comme il a eu charge de leur dire, et qu'ils continuent à honorer et révéler Sa Saincteté comme sa propre personne, chose qu'il fera entendre à Sa Saincteté, Sa Majesté lui avoir aussi commandé très-expressément de faire, de son côté, durant sa résidence auprès d'elle, dont il la suppliera de croire qu'il s'acquittera très-fidèlement et le plus dignement qu'il luy sera possible; en quoy il s'efforcera de se rendre digne par l'obéissance qu'il rendra à ses commandements.

« Il présentera à sa dicte Saincteté la lettre que la Royne lui escript de sa main, et lui déclarera l'honneur et l'affection que ladite dame lui porte, lui recommandant sa personne, celle de monseigneur le Dauphin et de madame sa fille, la priant de départir sa sainte bénédiction et paternelle bienveillance.

« Sy ledit sieur d'Halincourt apprend que quelqu'un des frères ou parens de sa Saincteté ont été par elle installés au maniemment des affaires publiques, ou qu'il doibve par cette occasion ou autre le visiter, après avoir salué Sa Saincteté, il s'en acquittera le même jour par l'avis dudit cardinal du

Perron, à l'effet de quoy il s'aidera des lettres desquelles il a été chargé ¹.

« Ensuite, un autre jour, il réitérera à Sa Sainteté les offices et complimens au nom de la Royne et de mondit seigneur le Daulphin, faits en sa première visite, afin de lui témoigner de plus en plus la dévotion de ladite dame, et lui recommander la personne de mondit seigneur le Daulphin; lui disant que comme il a favorisé le mariage de ladite dame auprès du feu pape Clément, de la créance qu'il avoit auprès de lui, elle se promet aussi qu'il voudra encore continuer ses grâces et faveurs envers cette jeune fleur que Dieu a faict naistre dudit mariage, non-seulement pour la consolation de Leurs Majestés et de tous leurs sujets, le bonheur desquels dépend de sa prospérité, mais pour le bien de tous les chrétiens, qui a notable intérêt à la conservation de ce noble et puissant royaume, et particulièrement pour l'honneur et service du saint-siège, en la dévotion et révérence duquel il sera nourri et instruit par Leurs Majestés comme il doit estre. »

Ici le roi ordonne qu'il soit fait une nouvelle visite aux neveux ou parents du pape.

« Les membres du sacré collége seront encore remerciés d'avoir esleu deux si bons papes ² l'un

¹ Voilà le népotisme reconnu, justifié, et presque conseillé.

² Le souvenir des excellentes et gracieuses manières du légat, depuis Louis XI, était profondément gravé dans l'esprit de Henri IV.

après l'autre, s'étant en cela montrés *vrais amateurs de l'honneur de Dieu, de l'autorité du saint-siège, et de la liberté publique.* »

Puis Villeroy père, auteur du document, explique la situation du royaume dans toutes les affaires qui le concernent. Ceci n'est pas la partie la moins importante de ces instructions si nettes, si franches, et si dignes d'un grand roi.

« Pour bien comprendre et représenter l'état des affaires et du royaume de Sa Majesté, il faut les diviser et séparer en deux, assavoir : 1^o les domestiques et les civiles, 2^o et les estrangères.

« Pour le regard des premières, ledit sieur d'Halincourt dira à Sa Sainteté qu'elles sont, grâce à Dieu, plus prospères et florissantes qu'elles n'ont été depuis quarante ans, le roi y étant aimé et craint, et par conséquent bien obéy de tous ses sujets, comme celui qui seul par sa bonté et vertu, assisté de la singulière grâce de Dieu qui l'a embrassé et heureusement sauvé, et relevé le royaume et la fortune des François, que la longueur et rigueur des divisions et guerres civiles avoient mis au dernier abois; jouissante à présent d'une paix et tranquillité entière, par le moyen de laquelle Sa Majesté est obéye comme elle doit estre; ses sujets se sont remis et remettent tous les jours de leurs pertes passées, et la religion catholique, estant favorisée comme elle est de l'autorité et sollicitude de Sa Majesté, regagne et reprend à vue d'œil sa première force et splendeur. En quoy il est notoire

à tous qu'elle a plus profité et avancé, depuis six ou sept ans que laditte paix dure par les bons moyens que Sa Majesté y a employés, qu'elle n'avoit fait par les armes durant le règne des rois Charles et Henri derniers, la France ayant espruvé à ses dépens que les maux qui procedent de la diversité des opinions de la religion, quand ils ont pris racine en un pays, veulent estre traitez et *pansez* plutost par douceur et prudence que par violence et rigueur.

« Une guerre civile corrompt et despense les bonnes mœurs, destruit le culte divin, engendre et élève les factions, et anéantit l'autorité du prince et des lois; et la concorde publique fait tout contraire. C'est pourquoy Sa Majesté, très-prudente et expérimentée aux affaires publiques, a voulu pacifier son royaume, et donner occasion à ses subjects de vivre en repos, le plus tôt qu'il lui a esté possible; a depuis religieusement faict observer et prétend faire encore les édits et lois par elle faictes à cette fin, comme un fondement nécessaire pour soutenir et faire durer et augmenter la félicité de laquelle elle jouit avec sesdits sujets, comme le seul moyen par lequel elle peult espérer de *restaurer avec le temps la religion catholique en son ancien estat*, à quoi elle aspire et travaille incessamment et très-utillement, comme il est notoire à tous, et est aujourd'huy reconnu et appréhendé par des chefs de faction, dont il ne reste encore que trop de fragmens en ce royaume, et par les envieux de la prospérité d'icelui.

« A neangmoins les uns et les autres sont regardés de si près et tenus en telle subjection et crainte par la vigilance et conduite de Sa Majesté, qu'ils ont eu peu de pouvoir jusques à présent d'endommager Sa Majesté et troubler le repos public, *leur ennemi mortel*; tellement que comme ce royaume est aujourd'huy plus uny, riche et puissant en toutes choses et mieux réglé qu'il ait esté depuis cinquante ans, il peut aussi estre utile à ses alliez amis et bons voisins, et particulièrement audict saint-siége, comme il a esté du temps des rois ses prédécesseurs; et espérons qu'il 'sera tous les jours augmentant en grandeur et félicité, Dieu conservant en santé la personne de Sa Majesté, celle de monseigneur le Daulphin, qui dès à présent promet d'estre vray fils et successeur de la magnanimité et débonnairété de son père.

« Voilà donc l'état présent de la France, que ledit sieur d'Halincourt non-seulement représentera, mais aussi offrira de la part de Sa Majesté à Sa Sainteté et au saint-siége, *pour servir l'un et l'autre aux occasions et nécessitez qui se presenteront.*

« Si Sa Majesté juge debvoir et veut en effet conserver le dedans de son royaume en paix et concorde pour les raisons susdites, elle n'estime pas moins nécessaire, et n'a pas aussi moindre volonté et affection, d'entretenir celle que Dieu lui a donnée avec les roys et princes ses voysins, par l'entremise et prudence du pape Clément, d'heureuse mémoire.

« Cela est le second chef (point) des affaires qui concernent Sa Majesté et son Estat, qu'elle entend estre traité par le présent mémoire, pour l'instruction dudit sieur d'Halincourt.

« Il s'est passé plusieurs choses, depuis le traité de paix à Vervins, l'an 1598¹, entre les deux roys, qui leur a donné occasion de se plaindre l'un et l'autre; lesquelles peut-être ne fussent advenues, si par ledit traité les Espagnols et Savoyens² eussent fait raison aux François du marquisat de Saluces, usurpé sur eux injustement, aussi bien qu'ils firent des aultres places prises sur eux durant les guerres civiles: car comme le fait fut laissé indécis avec plus d'artifice que de raison³, il a depuis esté la source et cause principale de tous les accidens et incidens qui ont mis en altération et défiance les cœurs des deux roys, en laquelle chacun recognoit qu'ils sont et s'entretiennent encore de

¹ Henri IV reconnoît bien ici le pape comme un des régulateurs les plus constants du bien de l'Europe, et il a soin de l'instruire de ces divers détails, pour qu'il continue le système de conciliation qui sied si bien au souverain pontife.

² Ce nom est le véritable et ancien nom de ces peuples riches de vertu, de probité et d'amour de travail, qui habitent la Savoie.

³ Comme Henri IV est sincère dans tout ce qu'il dit, il laisse échapper jusqu'à ses rancunes. Mais aussi avec quel bonheur d'expression et quelle dignité de langage il relève l'injustice de ses adversaires, qui ont profité des troubles pour exiger plus qu'ils n'avaient droit de demander !

présent , au grand regret de Sa Majesté, et comme elle estime du roy d'Espagne aussy , par les conventions malicieuses d'aucuns *leurs voisins et serviteurs, qui espèrent diversement en profiter.*

« Et comme Sa Majesté reconnoit et avoue que ce n'est le bien et avantage de Leurs Majestés et couronne, ni de toute la chrétienté ¹, que cela dure, elle donne charge audit sieur d'Halincourt de déclarer à Sa Saincteté qu'elle ne rejettera jamais les moyens d'y pourvoir, quand ils seront proposés justes et équitables, non plus qu'elle a faict jusques à présent ; au contraire, elle y apportera toujours la facilité qui dépendra d'elle, et que l'on doit attendre d'un prince qui affectionne la paix publique, non par crainte et nécessité comme les aultres, mais par vraye prudence et bonté.

« Sa Majesté ne veut pas, pour justifier ses actions, faire représenter à Sa Saincteté les occasions qu'elle a d'être *offencée* des ministres du roy d'Espagne, joint que la déduction en seroit trop ennuyeuse et désagréable à Sa Saincteté qui les oiroit, et à Sa Majesté qui les raconteroit ; et luy suffit que Sa Saincteté sache que ces ministres y ont acquis

¹ Voilà encore pourquoi ces détails doivent être mis sous les yeux du chef moral et unique de la chrétienté dans l'univers : l'univers, c'était alors l'Europe. L'Amérique n'était qu'une agglomération de vassalités soumises à un violent despotisme, même de la part des gouvernements qui s'appelaient républicques. L'Afrique et l'Asie étaient livrées à des barbares indigènes.

peu d'honneur et avantage ; et pour le regard de Sa Majesté, qu'elle sera toujours preste de les oublier¹, sans jamais s'en ressentir et ressouvenir, toutes les fois que l'on lui donnera juste occasion de le faire.

« Mais il semble à Sa Majesté qu'il appartient à Sa Sainteté, et à son autorité, d'arrêter le cours des usurpations, *remuemens* et nouveautés qui sont en Italie, par aucuns ministres du roy d'Espagne, comme choses qui importent grandement à l'autorité du saint-siége et à l'autorité publique, et lesquelles produiront à la fin des accidens irréparables, estant certain que lesdicts Espagnols ont plus empiété et usurpé de pays en Italie depuis ladite paix de Vervins, qu'ils n'auroient fait durant le règne du feu roy d'Espagne² dernièrement décedé, ce qui n'offense pas seulement l'Italie et ceux qui en sont opprimés, mais altère les aultres princes et potentats, qui appréhendent, par tel exemple, le voisinage et la convoitise de la nation espagnole; chose que ledict sieur d'Halincourt dira à Sa Sainteté, Sa Majesté avoir fait souvent représenter au

¹ Il y en aura des offenses qu'il faudra bien encore oublier; car dans la tombe il faut oublier tout par force. Nous nous expliquerons mieux plus tard.

² On en était à regretter Philippe II, parce que Philippe III était faible, dominé, et agissait peu par lui-même. Les ministres tranchaient du Philippe II sans posséder son tact, sa force, et ce coup d'œil qui laisse apercevoir le danger d'usurper sans l'assurance d'un profit.

feu pape Clément en le requérant et pressant d'interposer son autorité, et toutesfois n'y avoir rien avancé, comme si Dieu avoit réservé cette provision digne de gloire à la personne de Sa Sainteté, laquelle à cette cause sera pryée par ledit sieur d'Halincourt, quand il sera jugé à propos, d'y mettre vivement la main, et partant empêcher qu'il en arrive pis.

« Par quels moyens le remède doit être appliqué, Sa Majesté s'en remet entièrement à Sa Sainteté¹; car ledit sieur d'Halincourt lui déclarera que Sa Majesté n'entend la presser de prendre sur ce des conseils de résolution qui soient préjudiciables au repos public et désagréables à Sa Sainteté, se voulant contenter de lui faire représenter par luy ce qu'elle estime être cause de nourrir la défiance qui empêche les deux roys de vivre, pour le bien de la chrétienté, en bonne intelligence et amitié.

¹ Quel pouvoir Henri donne ici à la cour romaine ! Mais Paul n'en doit pas abuser. Et l'on voudrait aujourd'hui qu'un pape à qui un si puissant monarque attribuait de tels droits se fût contenté d'administrer son petit État, de bâtir des églises, de construire des ponts, et de vivre au jour le jour, comme tant de princes souverains d'Allemagne ! Le pape était pape par la volonté de Dieu, volonté à laquelle venait spontanément se joindre l'intérêt des rois et des peuples ; et cet intérêt, c'était le plus puissant roi de ces temps-là qui était le premier à le reconnaître. Admirons encore avec quelle sagesse ce roi, qui reconnaissait à Rome tant de pouvoir, la laissait maîtresse de ne pas s'écarter de ses règles de prudence, de bonté, et de mansuétude évangélique.

« Ledit sieur d'Halincourt ne parlera pas à Sa Sainteté des révoltes et affaires de la haute Hongrie ni des pays circonvoisins ; mais si Sa Sainteté l'en met en propos et lui demande sur ce l'opinion de Sa Majesté, il lui dira qu'elle est marrie du malheureux sujet desdites affaires, dont le Turc tirera le principal avantage, ayant jà pris en sa protection lesdits révoltés avec leur chef nommé Bistokay, qui a pris le tiltre de prince de la Transylvanie, et s'est accompagné et fortifié des forces turques avec ses adhérens.

« Ce désordre procedde de la trop grande sévérité praticquée par l'empereur et ses officiers contre les hérétiques du pays et les insolences des gens de guerre qu'il y a employez, à quoi il luy sera difficile dorénavant de pourveoir. Au contraire, il faut craindre que la contagion de ladite révolte prenant racine aux provinces voisines affligées et entachées de la même cause d'icelle, fondée sur la diversité de la religion, laquelle est et sera toujours favorisée par ceux qui font la même profession, dont Sa Sainteté sait que le nombre, en la Germanie, n'est de petite considération et puissance.

« C'est pourquoy il semble à Sa Majesté que ce seroit grande prudence d'éteindre promptement ce feu par quelque forme de composition et accord, au lieu d'y employer la force ¹; et d'autant plus que

¹ O roi spirituel et généreux, tu mets toi-même le saint-siège sur la voie de sa vertu naturelle et indispensable !

l'empereur y est mal préparé, que le saint-siège a peu de moyens de le fortifier comme il convient, et qu'il est à craindre que plusieurs sortes de gens en Allemagne et ailleurs secourent sous mains lesdits révoltés plus volontiers que les armes impériales, en haine de la religion, sans considérer qu'ils *filent la corde avec laquelle les Turcs, à la fin, les étrangleront comme les autres.*

« L'empire desquels (des Turcs), sans ladite révolte, étoit réduit en si misérable estat de toutes parts, qu'il estoit à la veille de succomber et devenir la proie de ses voisins, l'Asie étant pleine de révoltes mal traitées des armes persiennes, et ledict empire gouverné et régi par un jeune prince plus violent et plongé en plaisirs et voluptés que ses prédécesseurs, et trop plus mal assisté de serviteurs et ministres qu'eux ¹.

« La même violence et sévérité au fait de la religion a, de nos jours, privé le roi de Pologne de la couronne de Suède ², et formé aux Pays-Bas un État puissant et formidable à ses voisins ³, a ruyné et juré de perdre la France, et a rempli l'Europe de factions, partialitez et divisions très-dangereuses, ce qui mérite estre *considéré de la prudence de Sa Saincteté*, afin d'essayer à guérir

¹ Achmet I^{er}, alors âgé de dix-sept ans.

² Il faut avouer que notre Henri IV établit dans ce mémoire les bases d'une statistique complète du temps, en ce qui concerne les intérêts les plus secrets de la politique.

³ La Hollande.

les plaies par les moyens qu'elle jugera les plus propres, et empêcher cependant que le nombre n'en augmente;

« Ainsy qu'il pourroit advenir si Sa Saincteté prenoit conseil d'user envers le roy d'Angleterre (Jacques I^{er} ¹, fils de Marie Stuart) de quelque rigueur extraordinaire, à cause de la religion, au contraire de ce qu'a fait le feu pape Clément : car il est certain que cela le précipiteroit en des résolutions qui seroient très-préjudiciables aux catholiques, qui sont en grand nombre en ses pays, et très-avantageuses aux hérétiques calvinistes, qui font ce qu'ils peuvent pour irriter ledit roy contre les catholiques, et l'engager tout à fait en leur cabale ²; à quoy ils l'ont trouvé jusqu'à présent peu enclin et disposé : c'est pourquoy il est besoin pour toutes considérations que Sa Saincteté le traite doucement, sans le presser encore de favoriser davantage les catholiques desdits pays, lesquels au contraire il convient

¹ Henri IV en parlait souvent avec mépris, et l'appelait *maître Jacques*. Quelques Anglais disaient alors : « *Feu le roi Élisabeth, et Jacques, la reine régnante.* »

² Peut-on douter, en lisant ces paroles, de la sincérité du catholicisme de Henri IV ? On ne pourra jamais être *un vrai roi de France*, si l'on n'est pas un *vrai catholique*. Et ce qui était bon à dire sous Henri IV n'est pas moins bon à dire aujourd'hui. En cela, je n'entends blesser aucune des lois nécessaires de la tolérance prescrite par le besoin d'un repos public non interrompu, jusqu'à ce que le père ait réuni autour de lui tous ses enfants, *et les serre, à grands brus, contre son cœur.*

admonester de se contenir patiemment, et attendre de la grâce de Dieu et de la justice de leur cause la consolation qui leur est nécessaire.

« Joings qu'il y a lieu d'espérer, se gouvernant de cette manière, que les puritains dudit pays, qui sont calvinistes, lesquels ne sont guères plus contens dudit roy d'Angleterre que les catholiques, pour ce qu'il y a faict des lois contre eux, comme ils verront ne pouvoir irriter ledit roy davantage contre lesdits catholiques, impatiens de la condition et incertitude en laquelle ils vivent, pourront entreprendre telle chose, que, tout ainsy qu'ils irriteront ledit roy d'Angleterre contr'eux, ils pourroient bien être cause aussi de le rendre plus favorable auxdits catholiques, lesquels n'ont jà faute de supports et d'amis auprès de luy.

« Le meilleur advis donc que Sa Majesté peut pour le présent donner à Sa Saincteté sur les affaires d'Angleterre, est de s'abstenir de presser et poursuivre ledit roy, de changer ses lois, ni sa manière de vivre, en fait de religion, jusques à un autre temps qui sera jugé plus oportun, estant à craindre, si l'on use autrement, qu'il nes'allie et unisse tout à fait avec les calvinistes et protestans, ennemis déclarez du pape et du saint-siége, comme il est fort sollicité, chose qui renforceroit grandement leur parti, au désavantage des catholiques¹.

¹ Villeroi oublie un peu ici qu'il a, plus haut, compté d'avantage sur la prudence du pape Paul. Il faut laisser agir ce pape, et il agira sagement.

« Ensuite duquel propos, il ne sera peut-être que bien opportun que ledit d'Halincourt se présente à Sa Sainteté, par forme de discours, et comme de luy-même; que si Sa Majesté n'eût conservé quelque créance envers les états des provinces unies des Pays-Bas, ainsi qu'elle a fait par nécessité, mesmement depuis avoir découvert les desseins des Espagnols contr'elle et son Estat, qu'ils se fussent jetés et engagés tout à fait aux Anglois, les rendant chefs de la faction hérétique, au lieu qu'ils se sont jusques à présent maintenus à part; moyennant quoy il reste encore quelque espérance de pouvoir avec le temps les disposer et *ranger à un accord*, qui est à quoy l'on doit aspirer, afin de délivrer la chrétienté de l'affliction et affoiblissement qu'elle reçoit de la trop longue durée et continuation de la guerre desdicts pays.

« A quoy ledit sieur d'Halincourt dira à Sa Sainteté, lorsqu'il connoitra estre à propos, que Sa Majesté ne refusera jamais d'employer son crédit, quand ceux qui y ont intérêt se gouverneront en son endroict de façon qu'ils lui en donnent occasion, saus néanmoins engager Sa Majesté qu'en termes généraux, qu'il n'ait reçu aultre commandement; car il suffira qu'il représente à Sa Sainteté que Sa Majesté abonde tout en bonne volonté, comme roy très chrétien, parlant de prudence et de piété.

« Le feu roy dernier déceddé prit en protection la ville de Genève, avec quelques cantons catholi-

ques et autres, non pour favoriser les erreurs qui règnent en iceux, lesquelles il détestait grandement, mais pour empêcher que le duc de Savoye ne se saisist de ladite ville, sous prétexte de certains droïts qu'il prétend y avoir; d'autant qu'il importe grandement au service de Sa Majesté que ladite ville demeure libre, à cause de la situation d'icelle, qui l'a rendue nécessaire pour le commerce et passage de la France avec les Suisses et Allemaigne; de sorte que Sa Majesté, suivant les erres à l'exemple de son prédécesseur, a confirmé, depuis qu'il est roy, le même traité qu'il avait fait avec ladite ville pour sa défense et conservation, ce qui l'oblige, avec les autres considérations susdites, à s'opposer à quiconque voudroit entreprendre sur icelle, en quelque forme que ce soit ¹.

« C'est chose aussy que l'on ne peut faire sans

¹ Tout ceci était fort délicat à dire. Il est probable que le jeune Villeroi s'est contenté de représenter combien la possession de Genève entre les mains d'un duc de Savoie nuirait à la France : le pape avait peut-être une réponse à faire dans ce cas. Toujours est-il certain que, de cette ville, le calvinisme a sans cesse menacé l'Italie et la France elle-même. Ce mal, d'ailleurs, a pu être grand sous Henri IV ; c'est aujourd'hui un mal qui semble devenir indifférent : car Genève, se jetant dans des idées libérales, est moins dangereuse que Genève protégeant les idées calvinistes, qui font en ce moment peu de progrès. Quant aux idées libérales, inexplicées comme elles le sont, et persistant à se faire précéder d'un drapeau rouge, il faut plaindre ceux qui les professent ; c'est un flot qui se retire tous les jours, en laissant la rive à sec.

violier les derniers traités de paix, et autant que ladite ville a été comprise en iceux, de la part de Sa Majesté, sous le nom général des alliés et confédérés des cantons suisses, Sa Majesté ayant consenty et trouvé bon qu'elle fût spécifiée et nommée plus ouvertement comme d'autres, à l'instance qu'en fit à Sa Majesté le feu cardinal de Florence, lors légat du feu pape Clément, et naguère pape Léon onzième, pour complaire à la Saincteté dudit Clément.

« Cela estant ainsy, Sa Majesté prie Sa Saincteté, non-seulement de ne favoriser ni approuver les desseins que ledit duc de Savoye pourroit renouveler sur ladite ville pour s'en emparer, mais aussi l'en divertir et l'en empêcher, autant qu'elle désire entretenir la paix publique, d'autant que l'honneur et l'intérêt de Sa Majesté sont si engagés à ladite défense, qu'elle seroit contrainte de passer par dessus toutes sortes de respects, pour empêcher tels attentats, et défendre la liberté de ladite ville.

« Chose que ledit sieur d'Halincourt déclarera à Sa Saincteté, quand il cognoistra qu'il sera temps et besoin de le faire, en termes si clairs et exprès qu'elle ne demeure en doute de la volonté de Sa Majesté, et que cela serve à le dissuader et retenir de favoriser ledit dessein; et quand elle en usera autrement, qu'elle ne se laisse plus plaindre de tout ce que Sa Majesté fera en faveur de ladite ville, protestant toujours qu'il n'est question de religion, mais de pure considération d'Estat ¹.

¹ Je crains que Villeroi ne se soit trompé, et qu'il n'ait exa-

« Il dira aussy à Sa Sainteté que Sa Majesté n'entend empescher ledit duc de Savoye de poursuivre

géré le désir que les papes pouvaient avoir d'intervenir dans cette affaire. Les papes n'ont jamais eu intérêt à laisser un prince d'Italie s'agrandir. Tranchons le mot : Villeroi ne voulait pas que le duc eût Genève, et il aurait mieux aimé que la France s'en emparât. C'est à cette rivalité, et non à la valeur de son calvinisme, que Genève a dû son indépendance. En dernier raisonnement : quant à la politique des papes, puisque c'est de cela seulement que nous parlons en ce moment, un agrandissement pour la France valait mieux qu'un agrandissement pour un prince d'Italie. Les Français tombent souvent en Italie, mais aussi souvent ils en sont renvoyés : un prince d'Italie est là, toujours là. Après Genève, on pouvait reprendre Saluces; et Sully avait dit qu'à Saluces il y avait un chemin qui pouvait conduire sous les murs de Rome. Rome ne veut pas plus des Savoisiens qu'elle n'a voulu toute sa vie des Français.

On me reprocherait peut-être de n'avoir pas ici traité la question particulière et absolument chrétienne du rétablissement de la messe à Genève. Je ne crois pas que, sur cela, on puisse accuser les papes. Ils ont dû, je n'en doute pas un instant, et c'était une de leurs constantes pensées, ils ont dû adresser mille fois des prières à Dieu pour que le culte hérétique fût aboli. Les papes n'ont fait que cela en tout et partout, depuis la mort de saint Pierre; mais, en même temps, leur raison, dont il leur est permis comme à tous de se servir quand il s'agit de considérations personnelles, leur raison, leur bon sens ont pu leur faire prévoir que cette occupation de Genève ne serait pas ajournée aux temps du pouvoir de Napoléon. Le système de connexion, d'*ajoutement* des rois de France, était suffisamment connu : la Provence, la Bretagne, sans parler d'autres contrées prises à la décrochée, étaient venues, comme

en justice les droits qu'il prétend avoir sur ladite ville, suivant la forme commune et prescrite par nos traités; au contraire, elle luy sera toujours favorable, comme souvent elle lui a fait dire, et est prêt de luy en rendre preuve par effet, quand il voudra tenir ce chemin ¹.

d'elles-mêmes, arrondir le continent français. Ce système, depuis, a été suivi par tous nos ministres. Mazarin a fondé son collège des Quatre-Nations, en mémoire de quatre glorieuses conquêtes; sous Louis XV, tout indolent qu'il était, un cardinal s'est assuré de la Lorraine. Et pourquoi les papes n'auraient-ils pas dit: « Opposons-nous à la possession savoisienne, et laissons aller l'avidité française, moins menaçante en ce cas? » Ainsi, les papes, sans faillir à un devoir religieux, ont fait un calcul politique raisonnable, et ils n'ont manqué ni d'habileté ni de prévision. On peut seulement dire que, dans tant d'occasions favorables, il n'est jamais passé par la tête d'un de nos directeurs politiques, d'étendre un peu plus loin *le faubourg de Lyon*, et d'aller voir de plus près les sources de ce Rhône, qui, aidé de la Saône, cette voisine couronnée d'épis et de fleurs, a fait de cette même ville de Lyon un des chefs-lieux commerciaux les plus importants de l'univers.

¹ Ici Villeroi déploie, pour quiconque connaît ce genre d'affaires, la plus admirable habileté. Il permet au duc de poursuivre ses droits sur Genève par voie de négociation. Qu'est-ce que cela peut signifier pour celui qui étudie les secrets d'accroissement d'un grand peuple? Cela signifie précisément ce que j'ai dit à la fin de la note précédente. Le duc est maître de faire valoir ses droits, et même on veut bien qu'il réussisse. Puis, un jour, même un siècle après, le duc est malheureux à la guerre quelque part; les garnisons de la Bresse le menacent encore; il est battu, il cède ses droits sur Genève. Il ne

« Puisque Dieu n'a permis que le feu pape Clément, qui avoit été supplié et *semond* (*invité*) par S. M. de présenter monseigneur le Dauphin au saint sacrement de baptême, fit cette cérémonie, S. M. a commandé au sieur d'Halincourt de requérir Sa Sainteté de vouloir faire cest office, qui obligera le père, la mère et le fils, avec toute la famille, à honorer de plus en plus sa personne et sa mémoire; et si Sa Sainteté s'enquiert si Sa Majesté affectionne que Sa Sainteté emploie en cette commission un des cardinaux du sacré collège par préférence, il lui dira que Sa Majesté en remet le choix à sa volonté, l'assurant que celui qu'elle y emploiera sera toujours agréable à Sa Majesté, honoré et reçu comme il convient; et pour le regard du temps que ledit baptême se pourra faire, il lui dira que Sa Majesté s'en résoudra après qu'elle aura reçu la réponse et volonté de Sa Sainteté, Sa Majesté désirant l'effectuer au plustost ¹.

s'agit plus que d'avoir cinquante mille hommes, cent canons et un maréchal de France, et Genève est réunie au royaume très-chrétien. Les suites de la révolution française ont laissé mille exemples de semblables conséquences; sous lesquelles ont péri tant de petits États. On proteste contre ceux qui usurpent, et à la première occasion on les imite.

¹ Cette invitation à venir baptiser le Dauphin n'était pas dans ce temps-là (je l'ai assez fait entendre) une injonction, c'était simplement un acte de dévotion et de respect. Henri IV savait bien qu'au plus, dans ce temps de convenances, de politesse et de bonne éducation politique, il n'obtiendrait que l'envoi d'un cardinal.

« Ledit sieur d'Halincourt ne débitera et ne représentera à Sa Sainteté tous les points contenus en la présente instruction à la fois, ni à sa première audience, mais les mesnagera et employera, selon qu'étant sur les lieux il avisera avec ledit cardinal du Perron être à propos, afin qu'ils soient mieux receus de Sa Sainteté, et qu'il en recueille le fruit que Sa Majesté recherche pour le bien de ses affaires.

« Ledit sieur d'Halincourt se ressouvenant de rendre compte à Sa Majesté, par le menu, de toutes sortes d'affaires et occurrences qui se présenteront; en quoy il s'aidera, pour celles qui le méritent, de l'alphabet de chiffres et de *gergon* que Sa Majesté a commandé lui estre baillé.

« Fait à Paris, le jour de juin 1605. »

Je n'ai donné cette pièce qu'en extrait, en conservant les points les plus importants.

Elle appartient à la bibliothèque du Roi. Voyez *Saint-Germ. français*, 873.

Retournons aux travaux directs de la papauté.

Pour donner une fin à la controverse sur la grâce, agitée entre les dominicains et les jésuites, le pape renouvela les congrégations de *Auxiliis*, instituées par Clément VIII, et il permit, de nouveau, aux deux parties de soutenir chacune leur opinion.

Le 18 juillet de la même année, Paul avait créé cardinal Scipion Caffarelli Borghèse, noble romain, son neveu maternel, auquel il faisait quitter le nom de Caffarelli, pour qu'il prît seulement celui de

♦

Borghèse. Il faut remarquer que ce choix plut à toute la ville de Rome. Scipion se distinguait par de si douces et de si bienveillantes manières, qu'on l'appelait *Delizia di Roma*. C'est lui qui bâtit la magnifique villa Pinciana Borghèse, où l'on admire encore, malgré ses pertes et la vente de beaucoup de statues, une foule d'objets du plus grand prix.

Rosny s'occupait avec zèle des grands intérêts militaires et financiers du roi. En même temps, il cherchait à se mêler aussi aux débats des affaires de la politique extérieure. En lisant attentivement les instructions données à M. d'Halincourt, on peut reconnaître à la fin que Sully avait eu communication du mémoire, et qu'il pouvait avoir fait ajouter quelques phrases au paragraphe, un peu désobligeant pour Rome, où il était question de Genève : de là peut-être ces deux couleurs diverses qu'offre le document.

Quoi qu'il en soit, Béthune, frère de Sully, avait perdu son ambassade. Le pape ne pouvait pas rester indifférent à l'opinion de Sully : après avoir consulté le cardinal du Perron, qui était en correspondance avec le ministre, S. S. manifesta le désir de témoigner à ce dernier des sentiments de bienveillance. En mars 1605, du Perron avait écrit à Rosny ces propres paroles ¹ : « Le cardinal del Bufalo a toujours vostre nom en la bouche, et, entre ses autres contentements, est si ravi d'une belle, grande et

¹ *OEconomies royales*, tom. II, p. 319.

éloquentes lettres que vous lui avez écrites de votre propre main, qu'il la tient comme un cher et précieux trésor, et s'en réjouit et glorifie avec ses plus particuliers amis. Tous les autres cardinaux, semblablement, parlent de vous avec de très-grandes louanges; et n'y en désirent qu'une seule pour comble de toutes les autres, confessant que quant à ce qui est des affaires du roi et de l'État, vous y avez fait merveille, et que pour celles de l'Église et des ecclésiastiques, et nommément pour le fait de Rome, vous vous gouvernez incroyablement bien: cela est grandement utile au service du roi, et vous puis dire que la réputation que vous (de loing) et M. l'ambassadeur, votre frère (de près), avez acquise dans cette cour, favorise indiciblement les affaires de Sa Majesté. Je vous en donne avis, non pour vous flatter, mais parce que c'est la vérité. »

Rosny reçut avec joie cette lettre de du Perron, et la montra au roi. Le ministre ne pouvait pas rester en arrière avec le cardinal, et entre autres remerciements il lui dit : « Continuez donc, *Monsieur*, je vous en supplie, à faire valoir votre ouvrage; et me permettez d'attribuer au récit honorable que vous avez fait de ma personne et de mes actions, et au cas que vous faites de mon amitié, toute cette grande réputation que vous me persuadez d'avoir acquise dans Rome, laquelle j'essayerai de ménager, en sorte que vous puissiez éviter le reproche de vouloir flatter ce que vous honorez de votre amitié, et moi la honte d'être trouvé indigne de vos louanges

et de votre bienveillance, et de la qualité que je veux retenir à jamais ¹. »

Rosny éprouva une grande satisfaction de ces divers témoignages d'amitié, et il s'en expliqua en des termes qui furent agréables à Rome.

Alors le pape Paul V jugea à propos d'écrire lui-même à Rosny la lettre suivante :

« Paul, pape cinquième, à vous, homme illustre, salut, grâce et lumière divine ².

« Nous affectionnons tellement notre bien-aimé fils, M. de Béthune, votre frère, pour sa rare prudence et piété, et pour la courtoisie, le respect dont il a traité avec nous durant que nous étions encore du nombre des cardinaux, que sa personne et ses actions nous sont toujours très-agréables en la pensée : voilà pourquoi, considérant les étroits liens dont le sang et la nature vous ont joints ensemble, et sachant votre grande expérience et force de courage, lesquelles nous ont été représentées très-exactes et singulières, tant aux faits de la guerre qu'aux affaires de la paix, nous avons été poussé d'un extrême désir de rencontrer une occasion en laquelle nous vous peussions tesmoigner

¹ *OEconomies royales*, II, 320.

² Les protestants ne font aucun cas de la bénédiction pontificale; mais on dérouté leur orgueil, quand on leur souhaite de les voir inspirés de la *lumière divine*. Ils n'ont rien qu'ils puissent opposer à cette *lumière*. Ce début du pape est rempli de bon goût, et d'un éclat de dignité qui ne permet aucune insulte.

combien nous souhaitons de vous embrasser avec affection en Dieu ; il nous reste ce regret en notre charité, que ce qui nous devoit servir de consolation nous tourne à desplaisir, estant d'autant plus soucieux de votre salut, que nous recognoissons les dons infinis d'esprit que la nature a fait naistre en vous, en estre beaucoup esloignez ; comme, à la vérité, c'est chose impossible de se rendre agréable à Dieu sans la confession et la foi orthodoxe, c'est-à-dire sans croire en la religion catholique, de laquelle fait profession la sainte Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres ; et en ceci nous ne devons rien présumer pour nous voir tous les jours comblé des faveurs de sa bonté divine, car tous les serviteurs peuvent bien recevoir le talent du père de famille, mais tous ne doivent pas entrer en la joye du Seigneur. Au contraire, les richesses acquises en ce monde par les pécheurs ressemblent aux songes qu'ils trouvent vains au resveil, estant nécessaire que quiconque s'éloigne de la Divinité, périsse. Ce qui nous fait davantage désirer que toutes vos grâces temporelles soient accompagnées de bénédiction spirituelle¹ ; et pour cette fin, nous prions incessamment l'Éternel qu'il veuille illuminer votre entendement de la clarté de son Saint-Esprit, a fin que plus facilement vous puissiez par-

¹ Le pape montre ici à Rosny la bénédiction spirituelle, mais sans la lui donner. Le pape Paul V désire que Rosny s'en rende digne.

venir à la cognoissance de la vérité de la foi catholique. Certes, si, entre les grandes occupations du pontificat, il nous estoit permis d'ajouter notre industrie, nos propres labours à nos prières, nous n'omettrions rien de ce qui pourroit servir à votre conversion, tant nous la désirons. Nous dirions comme le bon pasteur évangélique, qui abandonna les quatre-vingt-dix-neuf brebis de son troupeau, pour vaquer à la recherche de celle qui lui étoit égarée. Ainsi nous nous déchargerions volontiers de toutes les autres sollicitudes, pour ramener votre âme, que nous désirons estre au nombre des bienheureuses. Néanmoins, pour ce que c'est chose du tout interdite à nos travaux, à ce défaut, nous avons voulu vous tesmoigner cet ardent zèle de votre salut, auquel nous persévérons d'autant plus constamment, que nous sommes adverti de la générosité de votre esprit, et que facilement nous la croyons grande : vos devanciers et vous estant descendus d'une maison si illustre que celle des *anciens comtes de Flandres*, qualités qui nous font croire encore que vous recevrez de meilleure part les effets de notre sincère volonté, et que bientôt vous nous rendrez quelque preuve de l'avis eu pour agréable ¹. C'est bien chose de facile exécution,

¹ Avec quelle délicatesse Godefroi de Bouillon est indiqué ici sans être nommé ! Il y avait eu une alliance entre la maison de la basse Lorraine, à laquelle appartenait Godefroi, et la famille de Béthune.

pourvu seulement que vous permettiez d'être instruit en la vérité de la religion catholique; car sur ce sujet interrogez vos pères, et ils vous diront quels étoient leurs prédécesseurs. Sachez ce qu'ont enseigné saint Denys, saint Remy, saint Hilaire, saint Martin, saint Bernard, qui ont prêché le christianisme en France, et vous jugerez s'il y a différence entre leur doctrine et celle de la sainte Église romaine. Sachez ce qu'ont cru Clovis, Charlemagne, saint Louis, et enfin tous les autres rois de France, et lors vous reconnoîtrez s'ils n'ont pas toujours été unis en foy avec les très-saints pontifes, nos prédécesseurs; mais surtout interrogez notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi Henri à présent régnant¹, et lui-même vous enseignera clairement quelle est la créance en sa très-chère mère l'Église romaine. Véritablement vous ferez en ceci une action qui lui sera très-agréable; et pourtant nous vous exhortons d'autant plus ardemment de condescendre à notre volonté, que c'est une occasion en laquelle, d'un seul effet et en un même instant, vous pourrez donner un infini contentement à nous, à votre roi, et pourvoir ensemble à l'établissement de votre âme. Il nous a été représenté qu'en plusieurs sujets qui concernoient la dignité de ce saint-siège, vous avez toujours obéi aux intentions de notre prédécesseur,

¹ Voici la bonne foi du roi signalée à celui de ses ministres qui avait semblé le plus ne pas y croire.

d'heureuse mémoire, Clément huitième, et que vous avez aussi rendu plusieurs bons offices aux légats et nonces apostoliques, ce qui nous fait ici plus assurément attendre l'accomplissement de nos désirs, et principalement puisqu'il y va de votre propre salut, et puis que nous ne désirons pas moins que ce très-saint pontife de vous recevoir à bras ouverts, et vous faire arrêter, avec une réjouissance extrême, au temple de Jésus-Christ, notre rédempteur, c'est-à-dire, en l'Église catholique. Outre cela, notre espérance est encore augmentée depuis que nous avons su que vous portez beaucoup d'honneur (comme c'est chose raisonnable) à la sainteté d'un saint Alpin de Béthune, sorti de votre race : car certes ce personnage bienheureux faisoit profession de la foy catholique et apostolique de l'Église romaine; tellement qu'il faut maintenant, ou que vous vous réduisiez à suivre son exemple, ou que vous cessiez de vous approprier la gloire de sa vie. Car si vous exaltez sa sainteté en persistant toujours en votre même religion, sans doute vous serez trouvé estre en ceci contraire à vous-même, d'autant que vous ne pouvez conserver ensemble votre première créance, et faire bon jugement de sa doctrine et actions.

« Or il semble estre temps que nous terminions notre lettre en ce lieu. Nous la finirons donc, mais non le soin que nous avons de vous, ni les dévotes prières que nous faisons à Dieu pour votre salut, lesquelles au contraire nous redoublerons incessam-

ment, afin que l'Éternel, par sa miséricorde, dissipe les ténèbres de votre entendement, et ne permette point, qu'étant sollicité par notre piété, vous refusiez la clarté de sa divine lumière¹. Donné à Rome, à Saint-Marc, sous le sceau du Pêcheur, le 5 octobre de l'an 1605, de notre pontificat le premier.

« PAVLVS, PP. V. »

A cette lettre si remplie de paternité, de sagesse et de confiance en un pouvoir véritable, Rosny répondit par la lettre suivante:

« Très-saint Père,

« Les bénédictions et grâces infinies, tant spirituelles que temporelles, dont ce grand Dieu éternel a si libéralement et en toute plénitude favorisé Votre Sainteté, et les signalés témoignages de paternelle affection dont elle a voulu continuellement gratifier mon Roy et ma patrie, avoient déjà acquis telle puissance sur mes volontés, et si bien disposé mon cœur à lui demeurer très-humble et très-fidèle serviteur, que je n'estimois pas pouvoir rien ajouter à la passion extrême que j'avois d'être honoré de ses commandemens, auxquels j'ai voué perpétuelle obéissance. Mais voyant à cette heure, par le brief dont il a plu à Votre Béatitude de m'honorer, tous mes desseins et mes espérances surmontées avec tel excès de bonté, piété et courtoisie,

¹ Ici revenait la formule de la bénédiction; et c'est la *divine lumière* qui vient elle-même contenir l'esprit des ténèbres.

je ne veux entreprendre d'exprimer par mes paroles le ressentiment que j'en ai dans mon âme, ni avec quels liens une grâce si particulière et spéciale me tient attaché à son fidèle service; mais me contenterai de les admirer comme des effets provenant du ciel et d'une vertu qui n'a pas sa pareille; et, sans la crainte que j'ai eue d'être accusé justement d'ingratitude, j'eusse estimé plus séant de me taire que de parler : confessant par un silence plein d'humilité mes défauts et vos mérites infinis, lesquels me font espérer qu'à l'imitation de celui qui vous a été si libéral de ses grâces, et lequel, sans acception de personnes, se plaît et délecte aux louanges et offrandes qu'il reçoit de ses plus infimes créatures, lorsqu'elles procèdent d'un cœur sans faintise...

« Votre piété et clémence auroit agréable d'accepter les vœux de mon bien humble service, et que je dédiasse mes jours et ma vie pour estre employés sous son obéissance, quelque inutile que je lui puisse être; protestant néanmoins que si mon malheur me prive du moyen de proportionner mes services à mon devoir et à ma dévotion, mes desirs de parvenir à cette félicité demeureront éternels, et que je publierai en tous lieux votre gloire et louange immortelle, rendant mille grâces à Votre Sainteté des belles admonitions qu'il lui a plu de me faire, et la suppliant en toute humilité de ne trouver mauvais si, estimant ne pouvoir faire aucune action plus louable qu'en imitant les vôtres,

j'adresse mes très-ardentes prières à ce grand Dieu, créateur de toutes choses, afin qu'il lui plaise, étant le père des resplendissantes lumières, assister et illuminer de son Saint-Esprit votre zèle et béatitude, et lui donner de plus en plus entière connoissance de sa vérité et bonne volonté, en laquelle consiste le salut et la félicité éternelle de toutes les créatures; baisant en cette dévotion très-humblement les pieds de Votre Grandeur et Sainteté, comme celui sur qui elle a acquis toutes sortes de très-étroites obligations, et qui désire conserver, à l'égal de sa vie, la qualité de

« Votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

« BÉTHUNE DE SULLY.

« A Paris, ce 17 novembre 1605. »

Je hasarderai quelques réflexions sur ces deux lettres. Comme la lettre du pape est tendre, généreuse et paternelle! La réponse de Rosny est un peu embarrassée. Il y a un passage où il fait entendre qu'en vain on désirerait qu'il dédiât ses jours et sa vie pour être employés sous l'obéissance du pape; il ajoute: « *Protestant* néanmoins, etc. » (V. plus haut, page 248.) Ce mot *protestant* est là singulièrement placé, car il ne signifie qu'*attestant*, *déclarant*; et saint Alpin de Béthune, sorti de la race des Rosny, et si habilement cité par Paul V, paraît, ou du moins on peut le croire, n'avoir pas été remarqué. L'orgueil de Rosny se trouve-t-il en

défaut ? Enfin, dans cette lutte courtoise, l'avantage est au pape ; et Rosny fuit toujours, après avoir jeté quelques phrases qui sentent un peu leur calvinisme. Mais laissons cette vanité qui s'est débattue, et reconnaissons qu'il a le mérite de nous avoir instruits de ces faits, qui nous sont transmis seulement par les *OEconomies royales*. Sully a-t-il voulu que l'on n'ignorât pas qu'un saint a illustré sa race, et, ce petit avantage obtenu, s'en est-il contenté comme d'une suffisante victoire ?

Parlons d'autres travaux de Paul V.

En ce moment, s'éleva un différend entre le pontife et la république de Venise. On assigne deux causes à cette grave querelle. Deux ecclésiastiques avaient été accusés, devant le conseil des Dix, de crimes, de rapines, et même d'homicides. Ces deux accusés, appelés l'un Scipion Saraceni, chanoine de Vicence, et l'autre Brandolino Valmarino, natif de Forlì, et abbé de Narvesa, avaient été mis en jugement et emprisonnés en 1606, sans qu'on eût donné aucune communication de ces faits à la cour romaine.

L'autre cause était la publication de deux décrets du sénat, dont un défendait de fonder des hôpitaux ou des monastères, d'instituer de nouvelles *religions*, de bâtir des églises ou d'établir des confraternités, sans la permission du sénat. Le second décret défendait, dans toutes les villes et dans tout l'État de la république (ce qui s'était déjà fait en 1536 pour la ville et le duché de Venise, sous

Paul III), de laisser à titre de testament, de vente, ou d'autres moyens de vendre ou d'aliéner les biens immeubles de l'Église pour plus de deux ans, et prohibait à tous d'acquérir ces biens sans le consentement du sénat.

Paul, zélé défenseur de l'immunité ecclésiastique, voyant que ces décrets l'attaquaient pour la détruire, écrivit à son neveu, Horace Mattis, qu'il devait demander la liberté des deux prisonniers, et la révocation des susdits décrets. De son côté, le pape se plaignit vivement d'une telle conduite avec le chevalier Nani, ambassadeur de la république près le saint-siège.

Paul espérait amener à la concorde et à l'obéissance le sénat de Venise, comme il était arrivé, dans des circonstances à peu près pareilles, avec les Génois.

Mais la république de Venise ne voulut pas céder. Le saint-père tint un consistoire le 17 avril 1606, auquel assistèrent les quarante cardinaux qui étaient à Rome, excepté un qui était sujet de la république, et qui s'abstint de voter. Ces cardinaux donnèrent un vœu favorable à ce que proposait le saint-père. Là il fut décidé qu'un monitoire serait lancé dans l'État de la république, et que si avant vingt-quatre jours le doge et la république n'obéissaient pas au saint-père, le doge et le sénat seraient excommuniés, et que, trois jours après, la même peine serait appliquée à tous les sujets de la république.

Venise ordonna que personne n'obéît à l'interdit, sous peine de l'exil. Le nonce quitta Venise; les jésuites, se soumettant sur-le-champ à l'ordre pontifical, partirent, en marchant processionnellement, et furent déclarés bannis à perpétuité de l'État. Les théatins et les capucins représentèrent au gouvernement qu'ils étaient prêts à conserver leurs églises ouvertes pour les prêtres étrangers; en même temps, ils priaient qu'on les laissât faire leurs offices en particulier. Cette permission ne leur ayant pas été accordée, ils partirent aussi pour l'exil. Les capucins, dans le territoire de Brescia et de Bergame, purent continuer d'habiter leurs couvents, parce qu'ils n'avaient pas observé l'interdit ¹.

D'un côté et de l'autre, on publia beaucoup d'écrits qui annonçaient la volonté des deux parties ². On disait que la cause des Vénitiens devait être celle de tous les princes, et qu'il leur était utile de voir les Vénitiens remporter la victoire. Au nombre des écrivains qui défendirent les Vénitiens, il faut compter Frà Paolo Sarpi, et frère Fulgence, son digne émule, qui lancèrent une foule d'invectives audacieuses contre la cour romaine. Mais la cause de cette cour fut défendue éloquemment par Baronius et Bellarmin, ces deux hommes de gloire et de génie, qu'on ne pouvait pas décider à recevoir

¹ Muratori, *Annales d'Italie*, an 1606 et suiv.

² Novaes, tom. IX, p. 92.

la tiare, et qui ne cessaient de se montrer les plus hardis défenseurs de l'Église ¹.

On avait à redouter une guerre entre Venise et le saint-siège, lorsque le roi catholique Philippe III offrit au pape le secours des troupes qui étaient stationnées dans le Milanais, et promit de réduire les Vénitiens à une prompte obéissance. En même temps, ce prince, sous main, encourageait les Vénitiens à la résistance. Henri IV, attaché avec sincérité au saint-siège, offrait sa médiation aux deux puissances, et voulait franchement ramener la paix en Italie, où comme partout elle était si nécessaire. Le cardinal de Joyeuse, Français, et doyen du sacré collège, eut ordre d'aller à Venise, pour traiter au nom du pape et du roi : il revint à Rome le 22 mars 1607, et il obtint du pape la pleine autorité d'absoudre les Vénitiens des censures encourues, de lever l'interdit, et de conclure une paix définitive avec la république. Les deux parties devaient d'abord discontinuer les hostilités commencées. L'interdit fut révoqué, et les deux décrets déclarés non avenus. Le cardinal de Joyeuse déploya dans cette négociation un zèle qui doit être apprécié. Le 21 avril, les Vénitiens lui remirent les prisonniers Scipion Saraceni et Brandolino Valmarino, et la concorde fut rétablie.

Les Vénitiens promirent d'expédier à Rome un ambassadeur chargé de remercier le pape de ce

¹ De Sponde, *Annal. eccl.*, an 1606.

qu'il leur avait rendu son affection ; mais ils ne voulurent pas que l'on parlât d'absolution. En cette circonstance, on connut l'âme grande de Paul : après avoir montré une juste fierté, il revint à des sentiments de conciliation, comme avaient fait tant de fois ses augustes prédécesseurs, qui craignirent de trop perdre pour un faux point d'honneur¹. Le saint-siège et la république adressèrent dans plusieurs lettres les témoignages de leur reconnaissance pour le roi Henri.

Cependant il y eut un point sur lequel les Vénitiens, lorsqu'il s'agit de l'exécution du traité, ne voulurent pas revenir. Les religieux exilés rentrèrent dans leur couvent, mais non pas les jésuites. Ils n'y revinrent qu'en 1657, sous Alexandre VII.

Il y eut alors une nouvelle promotion de cardinaux : Paul donna la pourpre à Marcel Lante, son parent, l'un des plus riches et des plus bienfaisants prélats de Rome. A cause de ses libéralités somptueuses, on l'appela le *Jean l'aumônier* de son temps.

Le 29 mars 1608, le pape termina tous les travaux relatifs à la canonisation de sainte Françoise, Romaine, née en 1384, fondatrice des oblates de Saint-Benoît, de la congrégation des *Mont' Olive-tole*, appelées communément les Dames de *Tor' de specchi*.

Henri IV avait institué, contre les hérétiques,

¹ Novaes, tom. IX, p. 93.

l'ordre militaire de Sainte-Marie du Carmel. Le pape l'avait approuvé, et, le 31 octobre 1608, il unit cet ordre à celui des chevaliers de Saint-Lazare. L'ordre devait porter ces deux noms à l'avenir pour les Français ; celui des Saints-Maurice et Lazare était réservé pour les Savoisiens et les Italiens.

Le nombre de ces chevaliers, qui avaient la faculté de se marier, ne put pas, plus tard, par ordre de Louis XV, excéder le nombre de 100 : huit pouvaient être ecclésiastiques, et tous devaient être âgés de trente ans, et prouver quatre degrés de noblesse paternelle.

Les armées du roi d'Espagne, commandées par l'archiduc Albert, en Flandre, étaient souvent vaincues par celles des Provinces-Unies, qui ne voulaient pas entendre parler de paix : elles ne consentaient à déposer les armes qu'à des conditions d'indépendance fort dures pour l'Espagne, et auxquelles il fallait céder.

Le pape, apprenant qu'à Madrid on assemblait de fréquents conseils d'État, pour arriver à conclure l'accommodement désiré, exhorta, sans perdre de temps, le roi Philippe à demander dans le traité le libre exercice de la religion catholique en Hollande. Les provinces protestantes y répugnèrent constamment ; alors les Espagnols, ne pouvant continuer la guerre, conclurent une trêve de douze ans, et abandonnèrent les intérêts de la religion. Le pape s'en plaignit amèrement avec le roi et l'archiduc.

Cependant Philippe, qui n'avait pu se montrer agréable au pape dans cette circonstance, où les exigences de la politique avaient blessé les droits de la religion, cherchait les moyens de ne pas perdre l'affection du saint-siège.

Les Maures continuaient d'habiter les royaumes de Valence et de Grenade; ils conspiraient contre le roi, ils cherchaient partout des appuis pour se révolter. Ils envoyaient des agents en France pour obtenir des alliances; ils inquiétaient le roi sur son trône, dans la ville de Madrid, peu éloignée des lieux où l'on tramait des insurrections. Ces tentatives d'émeutes étaient la cause qui avait empêché de continuer la guerre en Hollande. Le roi, après une mûre délibération, ordonna que ces Maures seraient éloignés simultanément des royaumes qu'ils habitaient. L'Espagne se plut à voir vanter son zèle pour la religion. Muratori et de Sponde attribuent d'ailleurs cet édit à des fins seulement politiques.

En ce même temps, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, essaya encore une fois de surprendre Genève; mais l'entreprise fut découverte, et les partisans du prince durent prendre la fuite.

Le pape fut vivement affligé de la mort de Henri IV. Le crime commis sur sa personne jeta le pontife dans une profonde douleur : il assembla un consistoire; il y exprima les angoisses qu'il avait éprouvées en apprenant une nouvelle si fatale pour le catholicisme. Ensuite il adressa à la reine

régente des lettres où, après avoir exposé les peines et les embarras du saint-siège, il exhortait cette princesse à défendre la foi, et à élever son fils Louis XIII dans des pensées d'amour pour la religion, qui perdait, dans Henri, un si puissant protecteur.

Il a été écrit une foule de mémoires sur les causes de l'assassinat de Henri IV. Un ouvrage de M. le comte Tiepolo, qui embrasse diverses phases de l'histoire vénitienne ¹, m'a mis sur la voie de suppositions et de faits qui semblent peu connus. L'auteur cite des passages d'un *Essai sur l'histoire de la maison d'Autriche*, qu'il attribue à M. de Girecourt ².

Dans le tome II de cet ouvrage, p. 176, on lit, à la suite de détails sur le siège d'Ostende, en 1604 :

« A la fin de l'année, Spinola alla en Espagne pour engager Philippe à permettre qu'on levât plusieurs régiments italiens, et fit adopter le projet conçu de porter le théâtre de la guerre, au printemps suivant, au delà du Rhin. Le conseil de Madrid était fort occupé, dans le même temps, à chercher les moyens d'exciter des soulèvements en France. Il avait été le moteur de deux conspirations contre la personne de Henri IV, par le maréchal

¹ *Discorsi sulla Storia veneta, etc., del Co. Domenico Tiepolo, etc.*; 2 vol. in-12, Udine, 1828.

² *Essai sur l'histoire de la maison d'Autriche, par M. le comte de Girecourt*; 6 vol. in-12, Paris, 1778. Cet ouvrage est dédié à la reine de France Marie-Antoinette.

de Biron, et par le comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil. On sait que le roi de France dissimula ces outrages, bien résolu, dans le fond du cœur, d'en tirer vengeance quand il aurait remis ses finances en bon état ¹, et réparé les pertes que les guerres civiles avaient causées à son royaume.

« Il paraît pour constant que ces complots se tramèrent à l'insu de Philippe III, prince naturellement pieux et équitable. On prétend même que le duc de Lerme, quoiqu'il fit les fonctions de premier ministre, n'en fut pas instruit, ce qui semble incroyable; Calderon ², et ceux avec lesquels il partageait les rênes de l'État, en furent les auteurs, de concert avec le prince le plus brouillon de son siècle, et depuis longtemps l'ennemi juré du roi de France. »

M. de Girecourt parle ainsi de l'assassinat de Henri IV ³ : « Henri se préparait à attaquer la mai-

¹ C'est à cela que Sully travaillait, avec un zèle qui sera éternellement digne de la plus haute admiration.

² Calderon (don Rodrigue de), comte d'Oliva, marquis de *Stete Iglesias*, surintendant d'État sous Philippe III, naquit à Anvers, d'un pauvre soldat de Valladolid qui y était en garnison. S'étant fait remarquer par son intelligence, il entra au service du duc de Lerme, qui lui procura des honneurs et cent mille ducats de rente. Jamais le favori d'un autre favori n'avait été si riche ni si puissant. Accusé pour d'autres crimes peut-être que ceux qu'il avait commis, il fut décapité le 21 octobre 1621. M. de Girecourt avait puisé ses informations à Madrid et à Vienne.

³ Tom. II p. 202.

son d'Autriche du côté de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Italie; assuré des Hollandais et des princes de l'Union évangélique, il venait de conclure un traité d'alliance avec le duc de Savoie, qui se flattait déjà de l'espoir de conquérir le Milanais. La cour de Madrid n'était guère en état de résister à l'orage, lorsqu'un événement tragique la tira d'embarras. Henri fut assassiné le 14 mai 1610, dans sa capitale. Le scélérat qui porta le coup se nommait Ravillac, natif d'Angoulême. Ceux qui ont accusé Philippe d'avoir trempé dans le crime l'ont dit sans aucune preuve. Les projets que le monarque français avait formés pour l'abaissement de la maison d'Autriche furent ensevelis avec lui. Bientôt Marie de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de son fils Louis XIII, s'accommoda avec la cour d'Espagne; elle contracta même, quelque temps après, une double alliance avec cette cour. »

C'est à l'avènement de Philippe IV que Calderon fut condamné. Des alliances avec la France donnaient aux affaires une autre direction; la même cour pouvait-elle voir à la fois sur le trône Philippe IV assis à côté de la noble et excellente Élisabeth, fille de Henri IV, et, dans le secrétariat politique, Calderon, qui avait cherché à répandre tant de maux sur la France?

Paul V, attentif, vigilant, ne cessait d'entretenir Marie de Médicis dans des sentiments religieux favorables au saint-siège; et chaque fois qu'il ne ren-

contraire pas l'ambition domestique tout à fait insatiable de cette princesse, il avait lieu d'espérer qu'elle se montrerait amie fidèle des intérêts de la cour romaine. D'ailleurs, l'évêque de Luçon (Richelieu), dévoué à cette princesse, et qui avait reçu en 1607 un accueil favorable à Rome, maintenait dans le cœur italien de Marie, accoutumée de bonne heure à honorer respectueusement Rome et ses ministres, des dispositions de bienveillance qui ne s'éteignirent jamais, et dont nous retrouverons la trace en 1625, quand cette reine maria sa fille Henriette avec le prince de Galles, depuis Charles I^{er}.

Le 1^{er} novembre 1610, le pape canonisa saint Charles Borromée, né à Arma, fief de sa maison, le 2 octobre 1538, de Gibert Borromée et de Marguerite de Médicis, sœur de Pie IV. Clément VIII, en 1601, avait commencé la cause de cette canonisation, et en 1604 il avait béatifié Charles. Benoît XIV, le 14 juillet 1724, a concédé une indulgence plénière à ceux qui, le jour de la fête de ce saint, visiteraient une église des religieux de Saint-Jean de Dieu.

Cependant le pape avait obtenu que la paix fût conclue entre la France et l'Espagne. On publia le traité à Rome, et l'on donna des fêtes qui attestaient toute la joie que ressentait le saint-père, à qui l'Europe devait une partie de ce bienfait. Paul eut encore la satisfaction de régler le différend qui s'était élevé entre l'empereur Rodolphe et l'archiduc Mathias, qui fut couronné roi de Bohême à

Prague; et l'on vit reflourir une concorde sincère dans ces pays, que ravageait la guerre. Le cardinal Mellini, légat de Paul, avait obtenu des deux contendants tout ce que demandait le saint-père.

Le 24 septembre, Paul approuva l'ordre des Ursulines, institué à Paris par Marie l'Huillier, dame de Sainte-Beuve. Cet ordre suivait les règles de Saint-Augustin et d'autres statuts particuliers, et il avait pour but d'élever les jeunes filles, et de leur apprendre tous les travaux propres à leur sexe.

Cet institut religieux avait pris naissance à Brescia, en l'année 1527. Grégoire XIII l'avait approuvé le 24 novembre 1572. Ensuite, l'ordre des Ursulines se propagea en France, en Flandre, en Allemagne, où ces religieuses furent appelées par l'impératrice Éléonore, mère de Léopold 1^{er}; puis, en Amérique, au Canada, en Hongrie, et finalement à Rome.

Paul V devait aussi montrer son amour pour les arts, et son désir d'embellir la capitale du monde chrétien.

La basilique Vaticane, commencée par Jules II, accrue par ses successeurs, et notamment par Grégoire XIII et Sixte-Quint, n'était pas encore terminée : elle ne suffisait pas à la majesté de tant de cendres sacrées des saints nombreux qu'elle contenait, malgré la vaste pensée conçue d'abord par Bramante, ensuite par Buonarroti. Paul cherchait à perfectionner cette basilique; il continua les constructions, depuis la chapelle Grégorienne jus-

qu'à la façade; il bâtit des chapelles, le chœur, le portique inférieur qui est à la suite, une église, et le portique supérieur, pour la bénédiction papale. Dans l'intérieur du premier portique, on représenta les actions de saint Pierre. Au portique supérieur, on plaça treize statues, celle du Rédempteur, et celles des douze apôtres.

Au milieu de ce temple auguste, Paul ouvrit la Confession sacrée, dans laquelle reposent les corps de saint Pierre et de saint Paul ¹. S. S. s'occupa, quelque temps après, de l'église souterraine.

Le palais du Vatican fut ensuite augmenté, et construit avec encore plus de magnificence. La bibliothèque et la secrétairerie Vaticane devinrent ce que nous les voyons aujourd'hui.

De non moins beaux embellissements furent donnés à Sainte-Marie Majeure; il faut aller y admirer la chapelle Borghèse.

Afin de fuir l'air du Vatican, qui passe pour n'être pas salubre en été, les pontifes avaient coutume de transférer leur résidence au Quirinal; mais ce palais n'offrait pas les logements nécessaires pour le service du pape, pour le tribunal de la Rote et d'autres tribunaux. Paul pensa à tout ce que demandait le service public, et le Quirinal fut porté au degré d'élégance qui nous frappe en ce moment.

Le pape commença à l'habiter le 14 janvier 1614,

¹ Il faut lire la description de la façade et des portiques dans Chattard, tom. I, chap. 2 et 3.

et, en expédiant les bulles, il les datait de Sainte-Marie Majeure, parce que c'est la basilique la plus voisine de ce palais. On datait autrefois de Saint-Marc, mais Saint-Marc n'était pas une basilique.

Paul fit construire un phare à Cività-Vecchia, et ajouta de nouveaux ouvrages à la forteresse. Il amena à Rome l'eau qu'on appelle *Paola*. C'était l'eau qu'on appelait autrefois, sous Trajan, l'eau *Alsietina*. Cette *acqua Paola* fut un des grands bienfaits d'alors pour la ville de Rome.

Il est impossible d'énumérer les œuvres de Paul, qui suivait si bien l'exemple de Sixte-Quint. Il l'imita encore quand, après tant d'entreprises gigantesques, il laissa au château Saint-Ange un trésor qui permit de ne toucher que plus tard à celui de Sixte.

Sur les instances de Marie de Médicis, reine de France, le saint-père approuva en 1613, le 10 mai, la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ, instituée en France le 4 novembre 1611, par Pierre de Bérulle, prêtre de Paris, et ensuite créé cardinal par Urbain VIII, en mémoire des oraisons faites par Jésus-Christ, tandis qu'il daignait vivre parmi les hommes, revêtu de notre chair. Cette congrégation formait, jusqu'aux récentes révolutions de la France, un corps de prêtres sous la juridiction des évêques, et elle n'y avait été reçue qu'à cette condition; elle est tout à fait distincte de la congrégation de l'Oratoire fondée par saint Philippe Néri, et approuvée par Grégoire XIII.

Les soins de Paul s'étendaient dans tout l'univers, et devaient embrasser toutes les questions, même celles qui tiennent aux usages des divers pays.

Dans l'empire de la Chine, on estime qu'il est indécent, et que c'est un signe de grande irrévérence, d'avoir la tête découverte : Paul V accorda aux missionnaires de cet empire, de pouvoir garder un bonnet (*berrettino*) quand ils diraient la messe, pourvu que ce ne fût pas celui dont ils se servaient dans un autre temps. Il arriva que les néophytes chinois firent faire un nouveau *berrettino* propre à la messe, et différent du *berrettino* ordinaire.

Les mêmes missionnaires demandèrent une autre grâce, qu'accorda le saint-père. Il rendit un décret dans lequel il permettait de célébrer le service divin et de dire la messe en langue chinoise. Mais le décret ne fut pas envoyé aux missionnaires qui l'avaient sollicité. Nous ajouterons qu'en 1658 la même demande ayant été renouvelée auprès d'Alexandre VII, une congrégation fut assemblée, mais qu'elle ne décida rien. En 1681, on envoya à Innocent XI un missel traduit en chinois; le père Couplet, procureur général de ces missionnaires, vint à Rome en solliciter l'approbation et l'usage; cependant il ne put les obtenir ¹.

¹ Voyez Papebrock, dans la Vie de Nicolas I^{er}, d'Adrien II et de Jean VIII. Pallavicini, Hist. du concile de Trente,

Par une bulle du 30 août 1617, Paul V renouvela la constitution de Sixte IV, sur la *Conception immaculée* de la mère de Dieu, pour terminer la dispute qui s'était rallumée entre les dominicains et les franciscains d'Espagne. On pressa alors le saint-père de faire du mystère de la *Conception* un article de foi; mais le pontife se contenta de défendre qu'on enseignât le contraire en public.

Le même pape approuva, en 1618, l'*ordre de la Visitation*, institué en 1610 dans la ville d'Annecy, en Savoie, par sainte Jeanne-Françoise Frémyot, veuve de Christophe de Rabutin, baron de Chantal. On leur donna ce nom à cause des *visites* qu'avant d'être soumises à la clôture, quelques-unes de ces religieuses faisaient aux pauvres et aux malades, en mémoire de la *visitation* de la très-sainte Vierge à sainte Élisabeth. Saint François de Sales, qui avait contribué principalement à la fondation de cet institut, lui donna des règles presque en tout conformes à celles de Saint-Augustin, qui furent ensuite confirmées, en 1626, par Urbain VIII.

Pour former ces statuts, le saint évêque de Genève prit une connaissance approfondie de ceux de tous les autres religieux, et se régla définitivement sur ceux de la compagnie de Jésus, dont il admirait la sagesse et l'exactitude; il rendait surtout justice aux admirables prévisions par les-

lib. XVIII, cap. 10; et Noël Alexandre, Hist. eccl., siècles XV et XVI, dissertation XII, art. 12.

quelles on n'omettait rien de ce qui pouvait maintenir la piété au sein d'un ordre occupé du salut du prochain dans tant de diverses fonctions.

La congrégation de la Visitation, érigée en ordre religieux par Paul V, commença à se propager tellement, que la sainte fondatrice eut le bonheur de voir quatre-vingt-sept maisons fondées en France et en Savoie, d'où elle a pénétré dans l'Italie, dans l'Allemagne et dans la Pologne. Il y a eu, à la fin du dix-huitième siècle, jusqu'à 6,600 religieuses répandues dans cent cinquante monastères, qui n'avaient rien perdu de leur première ferveur. C'est à ces religieuses, qui sont sous la direction des évêques, que le roi d'Espagne confia en 1757 une communauté sur le modèle de l'illustre maison de Saint-Cyr en France. Elles récitent chaque jour l'office de la Madone; et comme, après être entrées en clôture, elles ne peuvent plus prêter aux pauvres les services qu'elles leur prêtaient pendant les visites, elles sont tenues d'admettre dans leurs couvents les jeunes filles infirmes, faibles, les veuves, les vieilles et les femmes inhabiles à être reçues dans d'autres religions.

En 1520, la *congrégation réformée des ermites Camaldules*, appelée de *Monte-Corona*, avait été fondée par le vénérable Paul Giustiniani, Vénitien, mort à cinquante-deux ans, en 1528. Le saint-père donna à ces religieux un ample terrain sur le territoire de Frascati, pour y construire le monastère qu'ils y possèdent aujourd'hui. Cette congrégation

est une réforme des *Camaldules*, ainsi appelés du premier monastère fondé en 1022 par saint Romuald, noble de Ravenne, au milieu de l'ermitage de Campo-Maldolo, situé dans les Apennins, près d'Arezzo, et suivant la règle de Saint-Benoît. A cet ordre, confirmé par les pontifes Léon IX, Nicolas II et Alexandre II, s'est unie une autre congrégation des ermites de *Fontevellana*; fondée à la même époque dans l'Ombrie, cette dernière doit une partie de sa renommée à saint Pierre Damien, qui en fut l'abbé.

Le 16 mars 1618, le pape fit une promotion de deux cardinaux, un Français et un Espagnol. Le Français était le cardinal Henri de Gondi, oncle du fameux cardinal de Retz, Paul de Gondi.

Le second cardinal de cette promotion fut François Rojas de Sandoval, des ducs de Lerme, le fameux ministre de Philippe III.

Par cette promotion, Paul montrait qu'il tenait à honorer en même temps la France et l'Espagne.

L'empereur Matthias était mort, et il avait eu pour successeur, dans les États d'Autriche et les royaumes de Hongrie et de Bohême, Ferdinand II, son cousin. Alors des rebelles bohêmes essayèrent d'arracher l'empire à l'auguste famille d'Autriche, promettant au duc de Savoie la couronne impériale, s'il voulait soutenir leur rébellion; néanmoins Ferdinand II fut couronné empereur. Bientôt, le 29 août, les Bohêmes le déclarèrent déchu du trône, qu'ils offrirent à divers princes. Aucun d'eux ne

voulut essayer d'y monter, excepté Frédéric, électeur palatin, jeune ambitieux excité par sa femme, qui, étant la fille de Jacques, roi d'Angleterre, voyait avec peine qu'elle aussi ne portait pas une couronne royale. Ce prince fut proclamé solennellement roi de Bohême.

Le pape Paul se montrait contraire aux vues de Frédéric, prince protestant, et il ordonna à son nonce de reconnaître Ferdinand II, empereur, comme légitime successeur des États de défunt Matthias. Dieu bénit les armes de Ferdinand; et la célèbre victoire de Prague lui rendit la Bohême, qui put alors librement redevenir catholique. Mais le terme assigné de Dieu pour la fin de la vie de Paul V était arrivé; et le 28 janvier 1621 il mourut, après avoir récité la formule de la foi, à l'âge de soixante-neuf ans. Il avait gouverné l'Église quinze ans sept mois et treize jours.

Il fut enterré au Vatican.

La taille de Paul V était haute et majestueuse; tout, dans sa démarche, dans son maintien, dans ses traits, prévenait en sa faveur; mais ses vertus surtout le recommandaient à tous ceux qui pouvaient avoir des relations avec lui. Il remplit d'ouvriers évangéliques toutes les contrées idolâtres qui sollicitaient l'envoi de missionnaires.

Paul avait coutume de dire qu'il gagnait deux avantages à embellir Rome : d'abord il rendait la ville plus auguste; ensuite il donnait du pain à une foule d'artisans, qui sans lui auraient été misérables.

Ce pape avait toujours manifesté une grande affection pour les jésuites. Il réclama contre la condamnation du livre de Suarez, prononcée par le parlement de Paris, et l'arrêt resta suspendu après de longs débats; il réclama contre le livre de Richer, docteur en Sorbonne, qui parlait sans égards des droits du saint-siège. L'ouvrage fut censuré, et le pontife s'apaisa.

Quant à ce qui concerne les opinions de Galilée, qui commençaient à se répandre sous Paul V, voici ce que Guichardin, ambassadeur du grand-duc de Toscane, écrivait à son maître dans une dépêche du 4 mars 1616 : « Galilée exigea que le pape et le saint-office déclarassent le système de Copernic fondé sur la Bible : il assiégea les antichambres de la cour et des palais des cardinaux ; il composa mémoire sur mémoire ¹. Galilée a fait plus cas de son opinion que de celle de ses amis. Après avoir persécuté et lassé plusieurs cardinaux, il s'est jeté à la tête du cardinal Orsini ; celui-ci, sans trop de prudence, a pressé vivement Sa Sainteté d'adhérer aux désirs de Galilée. Le pape, fatigué, a rompu la conversation..... Galilée met un extrême emportement en tout ceci, et il n'a ni la force ni la sagesse de le surmonter : il pourra nous jeter tous dans de grands embarras ; je ne vois pas ce qu'il peut gagner ici par un plus long séjour ². »

¹ Feller, tom. IV, p. 729.

² Nous aurons plus tard occasion de reparler de Galilée.

Feller dit ensuite, au rapport d'un historien moderne : « Jamais pape n'a plus approuvé d'ordres religieux et de congrégations différentes, persuadé qu'il ne peut y avoir trop d'asiles à la piété, et que, comme Dieu ne conduit pas tous les hommes par la même voie, il est à propos de leur ouvrir différentes routes par où ils puissent aller à lui. Il résulte de tout ce récit que Paul V fut un grand et généreux pontife. »

Je possède trois médailles de Paul V.

1^o PAVL PONT. MAX. ANN. VI. « *Paul V, souverain pontife, an VI.* » La tête du pape nue.

‡. COMPLETE GLORIA MARIAE DOMVM ISTAM. « *Que la gloire de Marie termine cette maison.* » La chapelle dédiée à Marie par Paul V, dans l'église de Sainte-Marie Majeure, est à moitié achevée. C'est dans cette chapelle qu'il ordonna de placer l'effigie de la sainte Vierge peinte par saint Luc, et qui était ornée de pierres précieuses. Cette chapelle, commencée vers 1607, ne fut achevée qu'en 1612.

2^o PAVLVS V PONT. MAX. A. XIII. « *Paul V, souverain pontife, an XIV.* » La tête de Paul V vue de face (en général, les papes ne sont représentés que de profil).

Au revers, on lit dans l'exergue :

TV DOMINVS ET MAGISTER. « *Tu es le seigneur et le maître.* » Notre-Seigneur, auréolé, lave les pieds des apôtres; on en voit cinq. Cette médaille est d'un très-petit module.

3^o PAVLVS V BVRGHESIVS RO. P. MAX. AN XVI.

« *Paul V Borghèse, Romain, souverain pontife.* »

R. SACELLVM IN PALATIO QVIRIN. AN. MDCXIX.

« *Sanctuaire dans le palais du Quirinal, an 1619.* »

La façade de la chapelle du Quirinal. Sur la porte on voit les bas-reliefs dont eile est ornée. Au-dessus d'une des deux portes, on lit : PAVLVS V.

Du Molinet décrit les pièces suivantes :

1^o SPIRAT VBI VULT. « *Il souffle où il veut.* » Le Saint-Esprit dans une masse de rayons lumineux. On veut dire que, dans le conclave, on porta successivement divers cardinaux, et que tout à coup l'Esprit-Saint souffla sur le cardinal Borghèse.

2^o DEI GENITRICI SEMPER VIRGINI. MDCXII. « *A la mère de Dieu, toujours vierge. 1612.* » Médaille frappée à l'occasion de la construction de la chapelle Borghèse, dans Sainte-Marie Majeure. On reconnaît la façade de cet admirable monument.

3^o Une autre médaille à peu près semblable, frappée à propos de la même construction. Il y a quelque différence dans l'ordre des colonnes de la façade.

4^o APERIT ET CLAVDIT. 1607. « *Elle ouvre et elle ferme.* » Saint Pierre tenant les clefs pontificales.

5^o IN HONOREM PRINCIPIS APOST. AN. MDCXIII. « *En l'honneur du prince des apôtres. 1613.* » La façade de Saint-Pierre; il n'y a encore qu'un seul dôme.

6^o TEM. D. PETRI IN VATICANO. « *Le temple de Saint-Pierre au Vatican.* » Dans l'exergue : ET PORTÆ INFERN. NON PRÆVALEBUNT. « *Et les portes de l'enfer*

ne prévaudront pas. » La façade de Saint-Pierre avec le grand dôme, et les deux dômes latéraux qui se voient aujourd'hui.

7° ET CONGV ADGNOSCIT PASTOREM SVVM. « *Et le Congo reconnaît son pasteur.* 1608. »

Le roi du Congo en Afrique s'était fait baptiser, et il avait envoyé un ambassadeur pour reconnaître Paul V comme chef de l'Église. Le pape est sur son trône, et bénit l'ambassadeur, qui est à genoux.

Cette conquête morale fut due à une mission de douze pères de l'ordre des capucins. Ils avaient appris suffisamment la langue du pays; leur zèle et leur courage triomphèrent de tous les obstacles.

Le Congo est un royaume de la Guinée inférieure, qui s'étend entre 2° 40' et 8° 25' de latitude S., et entre 10° 30' et 17° 30' de longitude E. Il a deux cents lieues de longueur sur quatre-vingts de largeur. Des cours d'eau nombreux qui arrosent ce pays, le Zaïre, qui forme plusieurs chutes dans son cours, est le plus considérable. San Salvador est la capitale du royaume.

L'ambassadeur du roi était un noir d'une très-belle taille; il arriva si malade, qu'il mourut avant d'aller à l'audience. Déjà la médaille était frappée, et Bonanni dit que l'on crut ne devoir y rien changer; du reste, il est probable qu'un autre noir de la suite, le plus distingué après l'ambassadeur, eut l'honneur d'être présenté au saint-père. C'est ce que Bonanni aurait dû ajouter.

8° ET TV FRANCISCA. S. VOCABERIS. AN. 1608. « *Et tu l'appelleras sainte Françoise.* » Le pape, tiare en tête, assis sur son trône, prononce le décret de canonisation de sainte Françoise, en présence de six cardinaux mitrés.

Sainte Françoise, Romaine, veuve de Laurent Pontiani, fut proposée pour la béatification, et puis pour la canonisation, sous Eugène IV, Nicolas V, Jules II et Clément VIII ; enfin Paul V la plaça au rang des saintes, le 4 des calendes de juin (29 mai) 1608. Françoise appartenait à la famille Borghèse, et elle était la fondatrice de la congrégation de *Tor' de' specchi*, couvent de femmes, où l'on donne l'éducation aux filles des familles nobles de Rome.

9° PVBLICÆ COMMODITATI RESTITVIT. AN. 1609. « *Il a relevé les aqueducs pour la commodité publique.* » Paul fit venir du lac de Bracciano, sur des aqueducs, une quantité d'eau suffisante pour alimenter de belles fontaines. On voit sur la médaille une suite de conduits qui amènent cette eau dans Rome.

10° SECVRITAS POPVLI. « *La sécurité du peuple.* » Dans l'exergue : FERRARIA. « *Ferrare.* » La citadelle de Ferrare, commencée par Clément VIII et achevée par Paul V.

11° INTER SANCTOS REFERT. Dans l'exergue : CARD. BORROMEVM. « *Il place parmi les saints le cardinal Borromée.* »

Le pape, tiare en tête, prononce la canonisation

de saint Charles Borromée (voyez ce qui a été dit de ce cardinal, tome IV, page 219). Nous verrons à l'instant que le même pape fit construire une église en honneur de ce saint.

12° DEI ÆDIFICATIO EST. Dans l'exergue : S. CAROLVS. « *Saint Charles est l'édifice que Dieu bâtit.* » Saint Paul avait dit aux Corinthiens (I, Cor. 3, 9) : « *Dei ædificatio estis.* » Cela signifie que ce saint a été formé par l'effet d'une providence particulière de Dieu. On voit l'église de Saint-Charles, telle qu'elle est aujourd'hui sur la voie Flaminienne (sur une place de la rue du Cours à Rome). A la droite du temple, dans un nuage, saint Charles en prière.

13° PALATII VATICANI PORTA RESTITUTA. « *La porte du palais du Vatican restaurée.* » Elle est d'une forme ancienne, et élevée sur un mur de refend. On l'a abattue sous Alexandre VII, pour la rebâtir dans une forme plus élégante et plus grandiose.

14° Une autre médaille plus compliquée représente encore cette restauration de la porte Vaticane avec la même inscription.

15° FVNDATA NOS IN PACE. « *Fonde-nous dans la paix.* » Dans l'exergue : AN. MDCXIII. Une colonne en haut de laquelle est la statue en bronze de la Vierge, portant son fils.

On lit dans Féa, tome II, page 82, in-12, 1821 : « On observe sur la place de Sainte-Marie Majeure, au-devant de la façade de l'église, une fontaine et une magnifique colonne cannelée de marbre de

Paros, d'ordre corinthien, l'une des huit colonnes qui étaient au temple de la Paix. Paul V la fit enlever pour la transporter en cet endroit, sous la direction de son architecte, Charles Maderno, en 1613, et plaça, au sommet de cette même colonne, la statue en bronze de la Vierge et de l'enfant Jésus. Cette colonne produit un bel effet, vue de loin; mais elle n'est pas proportionnée avec son piédestal: elle a cinquante-huit pieds de haut, sur un diamètre de cinq pieds huit pouces; du sol au sommet, on compte cent trente pieds.»

16° PRO TVI NOMINIS GLORIA. « Pour la gloire de ton nom. » La même colonne cannelée du temple de la Paix, dont il vient d'être question; sur le second plan, la façade de Sainte-Marie Majeure. Sur un des côtés, à droite, on lit :

IMPVRA FALSI TEMPLA
 QVONDAM NVMINIS
 IVDENTE MOESTA
 SVSTINEBAM CAESARE.
 NVNC LAETA VERI
 PERFERENS MATREM DEI.
 TE PAVLE NVLLIS
 OPTICEBO SAECVLIS.

C'est la colonne qui parle : « Autrefois, par l'ordre de César, je soutenais les temples impurs d'un faux Dieu : maintenant, joyeuse, portant la mère du Dieu véritable, ô Paul, je n'oublierai ton nom dans aucun siècle. » Je rapporte cette inscrip-

tion 234 ans après qu'elle a été gravée, pour ne pas faire mentir la colonne.

A gauche, on lit cette inscription, qui atteste l'antiquité de la colonne. Ce n'est plus elle qui parle.

VASTA COLUMNAM MOLE
 QVAE STETIT DIV
 PACIS PROPHANA IN AEDE
 PAVLVS TRANSTVLIT
 IN EXQVILINVM QVINTVS
 PAX VNDE VERA EST
 DEDICAVIT VIRGINI.

« La colonne d'une étendue vaste qui orna long-temps le temple profane de la Paix, Paul cinquième la transporta sur l'Esquilin, et la dédia à la Vierge de qui vient la paix véritable. »

Je rapporte avec une douce satisfaction ces témoignages de la grandeur de Paul V.

17 PORTV BVRGESIO A FVNDAMENTIS EXTRVCTO COLONIA IVLIA FANESTRIS. « La colonie Julienne de Fano en souvenir du port Borghèse, sorti de sa fondation. »

Le pape avait fait creuser un port à Fano en Ombrie, entre Pesaro et Sinigaglia; on appelle Fano *colonie Julienne*, parce que Jules César y a envoyé une colonie.

On voit l'enceinte du port, et les portes fortifiées qui y conduisent.

18° SS. AGNETIS ET EMERENTIANÆ OSSA. Dans l'exergue : HONORIFICATA. « Les ossements de sainte Agnès et de sainte Émérentiane honorés. » Paul

avait élevé un autel aux vierges martyres Agnès et Émérentiane, dans leur temple hors de la ville, et il avait fait placer leurs ossements dans un reliquaire d'argent d'un grand prix, l'an 1615. On voit l'autel, le pape qui tient le reliquaire, et autour du pape des cardinaux et des évêques. On distingue le porte-croix qui précède toujours le pape.

19° PONTIFICVM COMMODITATI. AN. MDCXVI. « *Pour la commodité des pontifes romains.* (An 1616.) » Le palais de Monte-Cavallo, à peu près tel qu'il est aujourd'hui.

20° SACRA PETRI CONFESSIO EXORNATA. « *La sainte confession de saint Pierre revêtue d'ornements.* » C'est une des plus belles merveilles de Saint-Pierre. Il a été fait depuis quelques embellissements, qui lui donnent une autre forme ; c'est dans ce souterrain, placé au milieu de l'église, que sont enterrés les deux apôtres dont on voit les statues dorées. Vittorelli dit de la *confession* : « Quand on ne l'a pas vue, on ne peut pas concevoir en idée ce qu'elle a de magnificence. »

21° CEPERANI PONS SVPER LIRIM. Dans l'exergue, RESTITVTVS. « *Le pont de Cépérano, sur le Liris, restauré.* » Paul fit reconstruire à Cépérano un pont sur le fleuve du Liris, appelé vulgairement le Gari-gliano. Ce pont sépare la Campanie du pays des Samnites. Le Liris, après avoir baigné en sens différents l'île de Sora, se jette dans la mer Tyrrhénienne, près de Gaëte. La tête du pont, à droite, est fortifiée par des bastions et des tours.

Bonanni donne des médailles que n'a pas connues Du Molinet.

1^o DOMINE I. M. A. T. VENIRE. Dans l'exergue, ROMA. « Seigneur, ordonne-moi de venir à toi. » La barque; saint Pierre, les mains sur le cœur. Deux apôtres.

2^o Dans le champ, ECCLESIAM S. MARIE. IN CAMPITELLO CONGREG. MARTIS DEI VNIVIT ANNO MDCCXIX. « Il a réuni l'église de Sainte-Marie in Campitelli, à la congrégation de la Mère de Dieu. » L'an 1619.

Cette église avait été autrefois consacrée par le pape Honorius III, en 1217. Elle était abandonnée; et comme elle contenait les reliques de beaucoup de martyrs, Paul V la concéda aux clercs de la congrégation dite de la Mère de Dieu. Alors on augmenta l'étendue de cette église, et le cardinal Mellini, vicaire de Paul, les consacra de nouveau.

3^o HVMILES EXALTAVIT. « Il exalta les humbles. » Les Borromée avaient pour devise, dans leurs armoiries, le mot *Humilitas*, écrit en caractères lombards. Au moment où saint Charles fut canonisé, on frappa cette médaille; elle représente deux anges ailés, soutenant une couronne d'or, au-dessous de laquelle est écrit ce mot : *Humilitas*.

4^o TALES AMBIO FVNDATORÉS. « Je désire de tels fondateurs. » Dans l'exergue, FVNDAMENTVM. Au-dessous de la couronne d'or, accompagnée du mot HVMILITAS, dont nous venons de parler, un temple à trois portes; au milieu, saint Charles priant; à droite, la statue de saint Paul; à gauche, celle de saint Blaise; à la sommité, une croix entre ces

lettres A et ω; au-dessous, l'aigle et le dragon, armoiries de la famille Borghèse.

5° Dans le champ, sans figures, on lit les mots suivants :

D. O. M.
 PAVLO V P M FAVENTE
 AD AMPLIANDAM ÆDEM
 S. CAROLI NOMINE
 ROMÆ PRIMO DEDICATAM
 LAPIDEM FVNDAMENTALEM
 PER ARCHIP. S. PETRI
 CLERICI REGVL. S. PAVLI
 PONI CVRARVNT
 ANNO MDCXII

« *Sous les auspices de Paul V, souverain pontife, pour augmenter l'église consacrée à Rome au nom de saint Charles, les clercs réguliers de Saint-Paul ont fait poser la pierre fondamentale par l'archiprêtre de Saint-Pierre.* »

Il ne s'agit pas ici de l'église de Saint-Charles *au Cours*, mais de celle de Saint-Charles *a' Catenari*.

En 1612, on commença à construire cette église, qui fut achevée aux frais du cardinal Jean-Baptiste Léni, sur les dessins de Rosat Rosati, excepté la façade, construite sur les dessins de Soria. Ce local ayant été d'abord occupé par les fabricants de vases de bois appelés *catini*, et dont les habitations furent incendiées, il était dénommé comme aujourd'hui *de' Catenari*, nom qui est resté pour désigner le lieu et l'église dédiée à saint Charles. Elle est

desservie par les pères barnabites, l'une des congrégations les plus estimées de Rome, et qui se sont toujours montrés recommandables par leur science et leur piété. C'étaient ces pères qui avaient sollicité le plus vivement les honneurs de la canonisation pour saint Charles Borromée.

6° PVBBLICÆ COMMODITATI RESTITVTA. « *Restauré pour la commodité publique.* » Une longue suite d'aqueducs, terminée par une sorte d'arc de triomphe, et disposée en spirale (voir la médaille 9, rapportée par Du Molinet, pag. 273), amène à Rome des eaux abondantes, qui alimentent surtout les deux imposantes fontaines de la place de Saint-Pierre.

7° PVBBLICÆ COMMODITATI ANNO MDGX. « *A la commodité publique, l'an 1610.* » L'une des plus belles fontaines de Rome, celle qui est appelée *San Pietro in Montorio*.

Les eaux s'échappent par trois ouvertures, avec la rapidité d'un torrent. Elle est placée sur le mont Janicule; et de là on voit Rome entière, avec ses collines, ses temples, ses tours, son Colysée, ses voies, ses théâtres. C'est un des coups d'œil les plus magnifiques qui puissent être offerts aux regards des hommes.

Tous ces monuments, pour lesquels on a frappé tant de médailles, *racontent* la gloire du grand Paul V. Bonanni donne une très-belle gravure de cette fontaine, que la reconnaissance du peuple appelle Pauline. Au bout de l'édifice, on voit l'ai-

gle et le griffon des Borghèse, dans un écusson soutenu par deux anges.

8° ANGLV LARIS FVNDAMENTVM LAPIS CHRISTVS MISVS EST. « *Le Christ a été envoyé pour être la pierre angulaire sur laquelle est fondée l'Église.* » Dans le champ, VT PRO PECCATIS POPVLI ORET SACERDOS. VIRGO CVIVS VTERVS TEMPLVM DEI FACTVS EST. S. P. Q. BONONIENSIS TEMPLVM HOC TVO NOMINI EXTRV. « *Afin que le prêtre priât pour les péchés du peuple, ô Vierge dont le sein est devenu le temple de Dieu, le sénat et le peuple bolonais ont élevé ce temple à ton nom.* »

Cette médaille n'offre aucune figure. Le champ est rempli tout entier par cette inscription.

Les carmes déchaux avaient autrefois élevé dans Bologne une petite église dédiée à la Vierge *a lacrymis*, la Vierge *des larmes*. On y révérait une ancienne statue de la Mère de Dieu. La piété du peuple qui fréquentait cet oratoire y conduisait une si grande quantité d'habitants de la ville, que le cardinal Capponi, légat de Paul V, résolut d'y faire construire une église plus grande, et il en posa la première pierre en 1619.

9° CVIVS REGNI NON ERIT FINIS. « *Celui dont le règne n'aura pas de fin.* » L'écu, contenant les armoiries des Borghèse (l'aigle dans le haut du champ, le griffon au-dessous), est surmonté de deux clefs et de la tiare.

10° VAS ELECTIONIS. « *Le vase d'élection.* » Saint Paul est tombé de cheval; en haut, la foudre brille.

Près de saint Paul, trois soldats romains, dont un seul considère l'événement, et soutient Paul dans ses bras.

11° MORTIFERA NON NOCEBUNT. « *Ce qui porte la mort ne nuira pas.* » Saint Paul tient dans la main une vipère; à droite et à gauche, de chaque côté, trois figures qui écoutent saint Paul; une autre figure plus jeune est assise à ses pieds. (Voyez, pour ce fait, les Actes des apôtres, chapitre 28, versets 3 et 5.) Saint Paul, dans l'île de Malte, avait rassemblé des sarments pour allumer du feu. Une vipère engourdie, réveillée par la chaleur, s'élança sur la main du saint; il secoua sa main, et ne fut pas atteint du poison de ce reptile. Des habitants de l'île, voyant qu'il n'avait aucun mal, *convertentes se, dicebant esse deum*, se convertissant, disaient qu'il était un dieu. »

12° IUSTITIA ET CLEMENTIA COMPLEXÆ SVNT. « *La Justice et la Clémence se sont embrassées.* » Deux figures de femmes s'embrassent. On a vu ce revers sous le règne de Clément VIII, page 187. Dans la médaille de Clément VIII, il y a de plus le mot SE.

Il est impossible que nous ne disions pas ici quelques mots du palais Borghèse, qui existe encore à Rome. C'est une des plus magnifiques et des plus riches habitations de cette ville. L'édifice fut commencé dans l'intention d'un calcul de népotisme cardinalice. Ce fut le cardinal Deza qui entreprit de l'élever, en 1590. Ce noble Espagnol, né à

Toro, dans le diocèse de Zamora, le 24 février 1520, créé cardinal par Grégoire XIII en 1578, eut l'idée d'appeler sa famille à Rome, et de lui laisser un palais digne de son illustration; mais ce cardinal étant mort, en 1600, évêque d'Albano, l'entreprise ne fut pas continuée. On la reprit sous Paul V. Il désirait l'offrir en présent au cardinal Scipion Caffarelli, son neveu maternel; le pape lui avait fait quitter le nom de Caffarelli, pour lui faire prendre celui de Borghèse. Nous ne répéterons pas ici nos observations ordinaires contre les habitudes du temps, qui conseillaient si obstinément le népotisme. S'il peut être excusé, il doit l'être surtout quand il s'agit du cardinal Scipion Borghèse. Il était beau, courtois, généreux : on lui avait donné le nom de *Delizia di Roma*. Le pape acheta les fondations commencées et le terrain, et les paya aux héritiers du cardinal Deza. Le palais fut bientôt achevé, sur les dessins de Martin Longhi l'aîné, qui lui donna la forme d'un clavecin.

La cour du palais est entourée de deux ordres d'arcs, au-dessus desquels règne un attique corinthien. Le tout est supporté par quatre-vingt-seize colonnes de granit, qui forment deux portiques ouverts, placés l'un sur l'autre. Le portique inférieur est orné de trois statues colossales, représentant l'une *Julia Pia*, sous les formes de la muse Thalie; l'autre, une Muse; et la troisième, qui est la plus grande, un Apollon *citharède*, auquel on a donné la tête de la Muse, tandis qu'on a appliqué à la

Muse la tête d'Apollon; changement singulier, qui n'avait pas encore été remarqué. Les antiquaires employés par le cardinal Scipion Borghèse n'avaient pas l'œil aussi exercé que les antiquaires d'aujourd'hui.

Les douze chambres de l'appartement du rez-de-chaussée sont ornées de tableaux d'un grand prix.

Ce fut le même cardinal qui construisit la ville *Pinciana* ou *Borghèse*, qui a environ trois milles de circuit; elle a été depuis singulièrement embellie par le prince Marc-Antoine, par son fils Camille, et par le prince actuel, fils du prince Aldobrandini, et neveu du prince Camille¹.

On voit dans cette villa un portrait du pape Paul V, par le Caravage.

Après la mort de ce pape, le saint-siège fut vacant onze jours.

¹ Pour connaître ce que cette *villa* a perdu dans les vicissitudes du commencement de ce siècle, il faut consulter les catalogues du musée de Paris.



238. GRÉGOIRE XV. 1621.

Grégoire XV s'appelait d'abord Alexandre Ludovisi¹; il naquit à Bologne, le 15 janvier 1554, de

¹ La famille Ludovisi fut élevée à de grands honneurs sous ce pontife, quoique déjà elle jouit de prérogatives très-distinguées. Vers l'an 1320, Jeanne II, reine de Naples, l'avait agréée à la noblesse napolitaine. Vers l'an 1360, le cardinal Albornoz, légat du pape en Italie, avait nommé Ligo Ludovisi prieur de Bologne; plus tard, Jean Ludovisi, comte d'Aigremont, fut élu sénateur de Rome, dignité qui n'était alors dévolue qu'à la première noblesse. D'Horace, frère de Grégoire XII, qui avait épousé Lavinie Albergati, naquit Nicolas Ludovisi, que son oncle nomma général de l'Église, puis duc de Fiano. Nicolas, ayant épousé en premières noces Isabelle Gesualdi, reçut pour dot de grandes richesses à Naples, et la principauté de Venosa, dont elle était héritière. Veuf d'Isabelle, il épousa Polyxène Mendoza, qui lui apporta la principauté de Piombino, avec 40,000 ducats de rente. Riche d'une belle fortune, il put acheter l'île d'Elbe, du roi Philippe IV, qui en outre le créa grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, vice-roi d'Aragon et de Sardaigne. Veuf une seconde fois, Nicolas épousa en troisièmes noces Constance-Camilla Pamphili, nièce d'Innocent X, par qui il fut nommé *prince assistant au trône*. Nicolas étant mort en 1665, il laissa pour héritier Jean-Baptiste Ludovisi, qui passa à une meilleure vie en 1699, mourant sans héritier mâle. Sa fille, Olympie Ludovisi, mariée à Grégoire Buoncompagni, duc de Sora, donna le jour à Marie

Pompée Ludovisi et de Camilla Bianchini. Alexandre ayant étudié à Rome les humanités et la philosophie, dans le collège Germanique et dans le séminaire Romain, devint un des élèves les plus recommandables de la Société de Jésus. Déjà on admirait la modestie du jeune seigneur, son esprit, sa prudence; et ses maîtres lui prédirent une élévation qui n'étonnerait personne. De retour à Bologne, où sa famille venait de le rappeler, Alexandre prit les insignes de docteur dans l'un et l'autre droit. Fixé plus tard à Rome, il y mérita l'estime de trois pontifes. Grégoire XIII le nomma premier juge du Capitole, en lui disant : « Ce sera là le premier pas par lequel nous vous élevons au pontificat. » Clément VIII le créa référendaire de signature, lieutenant du cardinal-vicaire, et successivement vice-gérant, auditeur de rote, et clerc de la chambre. Enfin, Paul V, le 12 mars 1612, lui accorda l'archevêché de Bologne, puis l'envoya nonce en Savoie.

Il est aisé de s'imaginer tout ce que tant de différents emplois éminents accumulent de connaissances dans un sujet qui est contraint de se livrer à de si fortes études, et de parcourir une si laborieuse carrière.

Dans sa nonciature à Chambéry, Alexandre

Ludovisi. Cette dernière, ayant épousé, en 1702, Antoine Buoncompagni, son oncle, transféra dans cette famille le duché de Piombino et d'autres possessions de la maison Ludovisi.

connut le connétable duc de Lesdiguières, que le roi de France avait envoyé dans cette ville pour appuyer les demandes du saint-siège, qui se montrait conciliateur constant entre les intérêts opposés des princes. Les travaux de la nonciature terminés, le duc, prenant congé de Ludovisi, lui dit en riant : « Je puis vous assurer qu'un pressentiment m'annonce que vous serez pape. » « Je le veux bien, répondit Ludovisi; j'accepte cet heureux augure, mais à condition que mon pontificat deviendra célèbre par votre conversion, et que vous renoncerez au calvinisme. » Ou par suite des entraînements ordinaires d'un entretien amical, ou par un sentiment de sincérité, le duc donna sa promesse de devenir catholique, si monseigneur Alexandre Ludovisi, archevêque de Bologne, devenait pape. Mais il y a des plaisanteries du grand monde qui ne tardent pas à se trouver quelquefois des faits sérieux. Ludovisi, créé pontife, somma le duc de tenir sa parole; et celui-ci, quoiqu'il eût quatre-vingt-quatre ans, se fit instruire, et embrassa notre sainte religion¹.

Alexandre obtint la pourpre le 19 septembre 1616, et sa vie de cardinal fut une longue suite d'actions sages, utiles, et toujours agréables au pape régnant.

Après les funérailles de Paul V, les électeurs sacrés entendirent le discours *de eligendo pontifice*,

¹ Oldoini, *Vit. Pont.*, tom. IV, col. 468.

qui fut prononcé par le célèbre Augustin Mascardi; et ils entrèrent au conclave le 8 février 1621. Le gouverneur, monseigneur Varèse, ne put le fermer qu'à deux heures du matin, à cause de la résistance que fit l'ambassadeur de France François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qui voulait continuer, et redoubler ses visites aux cardinaux ses adhérents, avec lesquels il s'entretenait des chances de la prochaine élection.

Les électeurs étaient au nombre de cinquante-deux. Les cardinaux affectionnés au cardinal Borghèse, appuyés par les Bentivoglio, qui espéraient se remettre indirectement en possession de Bologne, se déclarèrent en faveur du cardinal Campori; mais ce parti dut céder à des accusations qui s'élevèrent contre ce personnage. Probablement, comme il arrive souvent, la plus grande partie de ces accusations devait être méprisée; mais l'effet de cette résistance fut aussi subit qu'injuste. Campori était entré en quelque sorte pape au conclave; le lendemain, au scrutin, il n'eut aucun vote: presque tous les électeurs avaient donné leur voix à Bellarmin. Nous connaissons ce grand cardinal, nous connaissons les trésors de science qu'il a répandus, nous n'avons pas oublié ses magnanimes refus. Il ne sera pas infidèle à la gloire ordinaire, et, au besoin, il travaillera pour d'autres cardinaux.

S'il n'y a que ce moyen d'assurer le succès complet de sa modestie, Bellarmin, sans faire attention à ces signes de bienveillance, qu'il est si doux

d'adresser à l'homme qu'on admire; Bellarmin, sans écouter son nom, répété dans le dépouillement du scrutin, montra le cardinal de la Rochefoucauld, Français, le désignant comme le plus digne de la tiare ¹.

Plus par vengeance courtoise contre Bellarmin que par éloignement pour la Rochefoucauld, les cardinaux ne se rendirent pas à cet avis. On offrit la couronne au cardinal Frédéric Borromée, resté parfait modèle de la sainteté de son cousin, Charles Borromée; mais il refusa vivement le trirègne ².

Le 8 février, le cardinal Ludovisi arriva de Bologne. A peine entré, il reçut les compliments de ceux qui pensaient comme le duc de Lesdiguières, et le 9 il fut élu pape à l'âge de soixante ans.

Alexandre prit le nom de Grégoire, en mémoire de son concitoyen Grégoire XIII, et fut couronné le 14 du même mois.

Ensuite, le 9 mai, jour dédié à Saint-Grégoire de Nazianze, il alla, en litière découverte, prendre possession de Saint-Jean de Latran ³.

¹ Je consigne ici avec joie, avec empressement, ce témoignage de l'esprit de justice de Bellarmin, pour abattre ces bruits calomnieux qui veulent faire croire que jamais un Français n'a de voix au conclave. Le cardinal de la Rochefoucauld, en 1621, obtenait celle d'un Bellarmin.

² Ce fait est rapporté par l'Argelati, dans sa *Bibliothèque des écrivains milanais*.

³ Toutes ces cérémonies sont décrites amplement dans la *Relation du conclave où l'on a élu le cardinal Ludovisi, formant*

Après avoir publié un jubilé pour demander à Dieu un heureux gouvernement de l'Église, Grégoire s'empressa d'organiser une ligue des princes chrétiens contre le Turc, et les moyens de ramener à la foi les princes protestants, par tous les moyens de douceur qui seraient convenables. A cet effet, le pape envoya de l'argent et des troupes à l'empereur Ferdinand II. Ce monarque, en guerre avec les hérétiques, dut à ces secours un encouragement inespéré. Il proposa aux princes des conditions honorables, qu'ils refusèrent : on dut en venir aux mains, et il gagna la célèbre bataille de Prague, à la suite de laquelle il recouvra la Bohême, la Silésie et la Moravie. Le palatin du Rhin, Frédéric, à la fois hérétique et rebelle, fut dépouillé de son propre électorat ¹.

En même temps, Grégoire envoya des secours à Sigismond, roi de Pologne, qui eut ainsi la facilité de remporter des avantages sur les Turcs.

Dans cette même année, le saint-père approuva

partie des Mémoires de la régence de la reine Marie de Médicis ; Paris, 1660, page 297. Novaes (tome IX, page 163) cite une foule d'autres ouvrages où ces diverses cérémonies sont mentionnées.

¹ Parmi les notables produits de cette victoire, il faut compter les livres de la fameuse bibliothèque d'Heidelberg. On les avait pris dans les bibliothèques des monastères pillés par les protestants. Grégoire ordonna que ces livres fussent donnés à la bibliothèque Vaticane ; mais on ne les y reçut que sous le règne d'Urbain VIII.

la congrégation de la *Bienheureuse Vierge du Calvaire*, ainsi appelée parce que les religieux qui suivent cette règle passent les heures de prières devant l'autel de la sainte Vierge, pleurant son Fils au pied de la croix. Cette institution avait été reconnue en 1617, d'abord sous la règle de Saint-Benoît, par Antoinette d'Orléans, fille de Louis, duc de Longueville, sous la direction du père du Tremblay, de l'ordre des Capucins. Cette princesse étant morte, la reine mère fonda à Paris une autre maison, qui devint la résidence de la supérieure générale.

Le 18 novembre 1621, le saint-père approuva la congrégation des *Clercs réguliers des écoles pies*, ou des *Pauvres de la Mère de Dieu*, instituée par Joseph Calasanzio, noble aragonais. Cette congrégation devait enseigner aux pauvres le premier rudiment des arts libéraux, et inculquer à la jeunesse les principes des bonnes mœurs ; le 6 mars 1617, Paul V l'avait approuvée, en n'imposant que de simples vœux ; en même temps, il l'avait séparée de la *congrégation de la Mère de Dieu*, et de l'union prescrite le 14 janvier 1614. Innocent X, ensuite, la réduisit à l'état de simple congrégation, comme celle de Saint-Philippe Néri, sans aucun vœu. Depuis, Alexandre VII permit à ceux qui la composaient de prononcer les trois vœux solennels, en promettant d'y persévérer perpétuellement : enfin, Clément IX, en 1669, lui rendit l'état de religion, avec lesdits vœux solennels. C'est ainsi qu'elle

existe aujourd'hui, pour le plus grand avantage des fidèles indigents. En ce moment, elle compte une foule de sujets recommandables, si distingués, qu'on les juge généralement dignes de la pourpre. Le 3 novembre, Sa Sainteté approuva ladite congrégation des *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*, approuvée déjà, avec des vœux simples, le 13 octobre 1595, par Clément VIII.

Elle approuva aussi, sans l'assujettir à aucun vœu, la congrégation des *Pieux missionnaires*, fondée pour faire des missions et autres exercices apostoliques, par Charles Carafa, noble napolitain. Elle est gouvernée par un prévôt, nommé pour trois ans. Quelques membres de cette institution se livrent à une vie austère. Le lin leur est interdit, ils ne peuvent porter que de la laine; et ils ne doivent aussi dormir que dans des draps de laine.

Par la constitution X ¹, le pape approuva la congrégation bénédictine de Saint - Maur, en France ².

Près du monastère de Sainte-Cécile le pape fit construire un collège appelé de son nom, Grégorien, où les bénédictins pouvaient recevoir ceux de leurs frères qui venaient à Rome pour leurs études, ou par des motifs de piété. Il accorda aussi, aux franciscains observantins de l'Espagne ou des Indes, un hospice qui obtint beaucoup de privi-

¹ Voyez *Bullaire romain*, tom. V, part. V, p. 343.

² Novaes, tom. IX, p. 165.

lèves; il fonda en même temps, à Prague, un collège dit de Saint-Bonaventure, dans le couvent des Mineurs conventuels.

Grégoire publia deux constitutions, qui furent approuvées par Urbain VIII, sur la forme, les règlements et les cérémonies de l'élection des pontifes. Voici, d'après Novaes ¹, un précis des principales dispositions :

« Ce n'est que dans le conclave seul que l'on peut élire le pontife. L'élection se fait de trois manières, par scrutin, par compromis, par acclamation ².

« Le nombre des votes pour l'élection doit être de deux des trois parties des électeurs renfermés dans le conclave. Dans ce nombre ne compte pas le vote propre émis par un électeur ³.

« Aucune élection n'est consommée, si l'on n'a publié tous les votes. Avant de mettre les cédules dans le calice, tous doivent jurer, l'un après l'autre, qu'ils n'ont nommé que celui qu'ils croient le meilleur entre tous.

« L'électeur doit écrire son propre nom, et celui du cardinal à qui il donne son vote. Ces cédules se plient et se cachètent, de manière que par le cachet on voie qu'il n'y a pas deux cédules du même électeur. La cédule du scrutin est conforme à celle de

¹ Novaes, *Dissertazioni*, tom. I, p. 110.

² Le mot *acclamation* ici est substitué au mot *adoration*.

³ Le vote d'un cardinal qui se serait élu lui-même.

l'accesso. Dans chaque scrutin, on ne pourra accéder qu'une seule fois ¹.

Avant d'ouvrir les votes du scrutin et de *l'accesso*, on les compte, pour voir s'il y en a autant que de cardinaux présents. Le cardinal qui n'observera pas ces lois sera excommunié. Quant aux cardinaux empêchés par des infirmités, trois cardinaux se présenteront pour recevoir les votes des mains des malades. Le scrutin se fait tous les jours deux fois : le matin après la messe, et le soir à une heure opportune. Les cardinaux, sous peine d'excommunication, doivent s'abstenir de toute convention, signe ou menace, relativement à l'élection. Les électeurs et les élus hors de la manière ici prescrite sont frappés de l'excommunication majeure. Les trois cardinaux chefs d'ordre, le cardinal chef de l'ordre des évêques suburbicaires, le cardinal chef de l'ordre des prêtres, le cardinal chef de l'ordre des diacres, dans leur tour respectif, et le camerlingue, sont chargés de l'exécution de cette bulle. Tous les cardinaux doivent jurer de se conformer aux présentes, et le jour où ils sont promus à la pourpre, et le premier jour qui suit la mort du pape ².

Quand Grégoire eut publié cette bulle, il

¹ *Accéder*, c'est déclarer qu'on accède au choix d'un sujet proposé dans le scrutin qui précède immédiatement *l'accesso*.

² Voyez *l'Histoire de Léon XII*, tom. I.

nomma une congrégation chargée de régler un cérémonial direct, résultant des dispositions de la présente, et des bulles des prédécesseurs en rapport avec la nouvelle ; et, par une constitution du 16 mars 1622, il confirma pleinement ce cérémonial, en vertu de l'autorité pontificale.

Une circonstance importante resserra encore les nœuds de l'union qui rapprochait si intimement les papes et le roi de France, union que Marie de Médicis et Richelieu, évêque de Luçon, cherchaient à maintenir avec toute l'habileté dont ils étaient capables.

Othman II, seizième sultan othoman, et fils d'Achmet I^{er}, venait de périr violemment aux Sept-Tours, à l'âge de dix-sept ans. Grégoire négociait avec ce prince pour faire protéger les missions catholiques de la Barbarie, et craignait que les affaires ne souffrissent quelque retard, après la catastrophe qui avait ensanglanté le trône à Constantinople. Les relations diplomatiques entre la Porte et la France étaient alors très-satisfaisantes pour les deux cours. Grégoire reconnaissant qu'il était nécessaire de recourir à un appui respectable, et ne voyant que la France qui pût assurer cet appui, rappela à M. Noël Brulart, commandeur de Sillery, ambassadeur de Louis XIII à Rome, que, dans des circonstances où ces mêmes régences de Barbarie, et surtout celle d'Alger, avaient insulté les sujets et les protégés du roi (ces protégés étaient alors les Danois, les Suédois, les Moscovites, les Po-

lonais, les Suisses et souvent les Hollandais), des religieux envoyés par Paul V, et munis d'instructions de sa main, avaient aidé, dans Alger même, à terminer ces différends; et il pria le fils de Henri IV de rendre à son tour bienfait pour bienfait, puisque c'était le pape qui en ce moment avait besoin du roi. En effet, par suite d'une intervention indirecte, mais très-suivie, de Paul V, il avait été écrit précédemment, par Othman II à Louis XIII, une lettre qu'il n'est pas inutile de rapporter ici. Le ton des déclarations faites par Méhémet, pacha-kaimacan du Grand Seigneur, jette un jour éclatant sur les rapports qui existaient entre Constantinople et ces régences, et annonce, pour cette époque, la grandeur de la France, par les titres seuls que la Porte accorde à Louis XIII ¹.

¹ Voici la lettre qu'Othman écrivit au roi de France, relativement aux armemens que faisait le monarque pour obtenir raison des corsaires de la Barbarie, qui avaient enfreint les capitulations conclues entre eux et les ministres de Sa Majesté :

« Au glorieux entre les grands seigneurs de la foy de Jésus-Christ, eslu entre les plus grands de la nation du Messie, chef de la grandeur et de la dignité, seigneur de la haulteur et de la majesté, Louis, empereur des provinces de France, la fin duquel soit avec félicité.

« Il vous est fait savoir, à la nouvelle de ceste haulte et impériale marque, que vos pères et ancêtres, cy-devant du tems des nostres et jusqu'à présent, étant en bonne et sincère amitié avec nostre haulte impériale Porte, nos sujets d'Alger, de Thunys et de Tripoly de Barbarie, allant en passant aux pays

Il était résultat de la politique prévoyante de Paul V, continuée par Grégoire XV, que la France

qui sont sous vostre domination, étoient en seureté, ne plus ne moins que s'ils eussent été en leur propre terre, et leur fournissoit-on tout ce qui leur faisoit besoin; et en eschange aussi n'étoit donné empêchement ne fâcherie à vos sujets, en quelque lieu de nostre empire qu'ils voulussent venir, soit par mer, soit par terre, et n'étoit molestée contre la sacrée justice l'impériale capitulation, et leur estoitourny tout ce qu'ils désiroient, tant pour leur personne que les vaisseaux et marchandises; et d'une part et d'autre estoient honorés et respectés les articles des capitulations, et rapportoit-on honneur et respect aux lettres, ambassades et ambassadeurs qui venoient d'une part et d'autre. Mais, depuis quelque tems en çà, ayant été commises par ceux de Barbarie aucunes actions contrevenantes à la bonne intelligence; dès qu'il a été donné à entendre à nostre haulte Porte, de la part de vostre père (Henri IV) au nostre (Achmet I^{er}), et à nostre ayeul (Mahomet III), le lit de repos desquels soit pur et net, il fut incessamment expédié commandement, avec hommes exprès, de se garder de mal faire, et les reprenant aigrement de semblables actions, et semblablement, depuis quelque tems, retournant de nouveau à molester, vous ayant mis ordre de remédier à tels dommages, lesdits de Barbarie envoyèrent devers vous, requérant qu'à l'avenir la paix fût entretenue, et qu'il ne fût plus commis acte d'hostilité de part ni d'autre, et que les auteurs, tant d'une part que d'autre, fussent mis en liberté; et, pour cet effet, se fit quelque traité entre vous, ensuite duquel ayant été par vous délivrés les musulmans qui estoient en vostre pays, et les ayant renvoyés, avec hommes exprès, en Alger, et ceux d'Alger, après les avoir reçus, n'ayant tenu compte de mettre en liberté les esclaves françois qui estoient en leurs mains, nous avons entendu que vous en sentant offensé, et

avait cessé de faire des armemens ruineux , et qu'elle avait obtenu pleine et entière satisfaction.

voulant tirer raison pour leur manquement de parole, *mettez en ordre une armée et des vaisseaux contre eux.* Mais, attendu qu'outre que le pays d'Alger, depuis plusieurs années, appartient aux musulmans, il est encore, dès le temps de vos ayeux et bisayeux, enclos dans les terres et pays de nostre sauvegarde et juridiction, nous n'avons pas voulu croire en aucune façon que vous ayez pu consentir et incliner à la volonté de ceux qui sont, de tout tems, ennemis de nostre maison et de nostre empire, et que, vous unissant avec eux (il s'agit des Espagnols), veuillez envoyer de compagnie *vos forces, pour procurer qu'il soit fait dommage à un pays qui nous appartient par héritage.*

« Lesdits habitants de Barbarie obéyssoient cy-devant à tous les commandemens qu'on leur envoyoit d'ici; mais, pour le présent, plusieurs François, Anglois et Flamands, faits nouveaux musulmans et corsaires, ne reconnoissent point encore le respect qu'ils doivent à leur prince, s'étant mis parmi eux, leur ont aussi fait perdre l'obéyssance qu'ils doivent, et sont cause qu'ils ne se conforment aux commandemens qu'on leur envoie, et du manquement du peu de compte qu'on fait là des articles de nos capitulations réciproques, et n'étant pas raisonnable que leur ignorance et illicite comportement soit tiré en conséquence, nous vous écrivons cette présente lettre impériale, que nous mandons par Mustapha Chaous, l'eslu et le plus estimé et le plus prisé entre ses semblables, afin qu'à l'arrivée d'icelui sachiez qu'avec la grâce Dieu, l'ancienne amitié et bonne intelligence contractée dès le tems de vos prédécesseurs et des nostres, et conservée jusques à maintenant, avec le repos des sujets, tant d'une part que de l'autre, sera honorée et respectée du tems de nostre justice plus que par le passé, et ne consentirons point qu'il soit, en aucune façon, contrevenu à l'alliance

La France voulait fortement aider ses sujets, sans cependant être forcée de s'engager, avec des barbares sans foi, dans une guerre éternelle, qui finissait toujours alors par de douloureux sacrifices d'argent offerts en présents, et des *clémences forcées* ajoutées à des frais d'armement très-considérables.

Grégoire ne répétait pas en vain combien Paul V

et amitié jurée ; et ferons venir en bon chemin telle sorte de gens, et ne se manquera à chose aucune qui soit nécessaire pour les rendre obéyssans. Aussi semble-t-il qu'il est meilleur et plus honnête de ne vous laisser point tromper aux paroles d'ennemis, mais suivre la droite et large voie de nos prédécesseurs, et avoir soin de témoigner de l'estime et de l'honneur de votre part à la bonne intelligence et parfaite correspondance qui est entre nous.

« Au tems du sultan Mustapha, nostre oncle, fut cy-devant, par méchanceté et faulx donné à entendre de gens malicieux, fait quelque mauvais traitement à la personne de vostre ambassadeur, qui est pour le présent résidant à nostre très-haute Porte ; de quoi nous avons eu beaucoup de regret, joint qu'encore son innocence, en ce qu'on lui imposoit, a été reconnue (il s'agit ici du baron de Sancy, soupçonné d'avoir favorisé l'évasion du prince polonais Cöreski, fait prisonnier dans les guerres de Moldavie). Il est maintenant, et sera à nostre heureux tems, honoré et vu de bon œil de nostre bonne grâce, et ne se manquera encore, de nostre part, aucun bon effet en ce qui concerne la protection et soin nécessaire envers vos sujets ; et de cela vous devez être assuré.

« Écrit à la fin de la lune de Legap, l'an 1027, qui répond à l'an de Jésus-Christ 1618, en la résidence de Constantinople. »

avait été utile au roi Très-Chrétien, et il était juste, comme on le demandait à Rome, que notre cabinet rendit bienfait pour bienfait : la politique de Grégoire, soutenue par nous, n'eut donc rien à perdre auprès de la Porte.

En examinant les circonstances de ce temps, et celles qui sous Charles X ont amené le châtement de la plus insolente de ces régences, on se convaincra que l'on a trop longtemps toléré ces brigands, qui déjà, sous prétexte d'appartenir à la Porte, essayaient de ne respecter aucune autorité, ni la Turquie, ni ses alliés, ni les leurs propres. Une horde infâme de renégats, suivant ce que nous voyons dans la lettre d'Othman, venait encore encourager les rapines de ces misérables que l'Europe entière aurait dû poursuivre, au lieu de consolider leur puissance par une complicité lâche et perfide. On sait qu'ils laissèrent en paix Louis XIII, à cause de la force du bras de Richelieu; mais qu'il fallut que Louis XIV les châtiât exemplairement. La dernière heure de ces assassins est arrivée sous Charles X; et la France devra éternellement bénir la mémoire d'un prince si glorieusement jaloux des intérêts de sa nation.

Le pape crut alors devoir accorder le chapeau de cardinal à son neveu Louis Ludovisi, qui, bien qu'il ne fût âgé que de 26 ans, se vit encore nommé archevêque de Bologne; depuis il devint légat d'Avignon, camerlingue et vice-chancelier.

Ce cardinal laissa aux jésuites un témoignage de

sa vive affection, en consacrant 200,000 écus à élever la fameuse église de Saint-Ignace. Le même cardinal donna aux Écossais des preuves de sa munificence, en leur ouvrant un collège dont les professeurs appartenaient à la compagnie de Jésus.

Dans la même année 1622, le pape publia une bulle par laquelle il défendait à tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers, exempts et non exempts, de confesser et de prêcher sans l'approbation et la permission de l'ordinaire. Ainsi se terminèrent les anciennes disputes suscitées par des écrivains qui prétendaient que l'approbation une fois donnée par un évêque pouvait bien être révoquée par le successeur, mais non par celui qui l'avait délivrée; comme si les évêques, après avoir communiqué à quelqu'un leur pouvoir, n'avaient pas droit de le retirer, quand ils le jugeaient à propos!

Nous arrivons à l'époque où fut instituée la congrégation des cardinaux, appelée *de propaganda Fide*¹. C'est elle qui envoie des missionnaires pour propager la foi parmi les infidèles. Le même jour, Grégoire attribua à cette congrégation le prix de l'anneau qui est donné à chaque cardinal lors de sa promotion, c'est-à-dire, la valeur de l'anneau que la chambre remet à un cardinal

¹ Const. 26, *Bullaire romain*, tom. III, p. 425, dans Cherubini.

pauvre, ou celle de l'anneau qu'un cardinal riche se procure à lui-même, et qui lui est mis au doigt lors de sa réception.

On classe ainsi les époques précises où il fut question de l'établissement de la Propagande. La première pensée appartient à Grégoire XIII. Puis Clément VIII examina cette affaire avec une scrupuleuse attention, et Grégoire XV perfectionna le travail commencé à cet égard.

Animé d'un tel zèle, le pontife éteignit l'hérésie des *illuminés*, répandus en Espagne. Ils étaient tombés dans des excès que Novaes (IX, 171) appelle *una spiritualità eccessiva*. Ils accordaient plus d'efficacité aux prières qu'aux sacrements. Ils refusaient l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, si ceux-ci n'étaient pas *illuminés*; et ils disaient que l'homme, arrivé au degré de perfection, ne devait pas obéir aux commandements de l'Église. Ainsi, par une dévotion mal entendue, plutôt *aveuglés qu'illuminés*, ils renversaient les préceptes et l'économie de toute la religion.

En récompense de ses veilles, le saint-père eut la consolation de recevoir une lettre de Rodolphe-Maximilien, duc de Saxe, qui lui annonçait sa conversion à la foi catholique.

Cependant les Espagnols s'étaient emparés de la Valteline, seigneurie du pays des Grisons, à l'entrée de l'Italie, sous prétexte de protéger les catholiques contre les protestants; mais cette mesure tournait au préjudice de tous les Grisons, qui, catholiques

ou calvinistes, étaient devenus les esclaves du cabinet d'Espagne, des Vénitiens, et d'autres princes italiens. Alors les provinces intéressées se liguerent avec la France, et il en résulta une guerre furieuse. Pour accorder les diverses prétentions, Grégoire proposa de lui remettre en dépôt toute la Valteline; les puissances en litige consentirent, et l'on travailla en paix à des explications et à des voies de conciliation.

Depuis longtemps on préparait une cérémonie de canonisation. Grégoire, dans une seule solennité, canonisa cinq illustres personnages, recommandables par leurs mérites et leur piété.

Le premier fut saint Isidore *Agriculteur*, ainsi appelé de la profession qu'il exerçait pendant sa vie. Il avait reçu le jour à Madrid à la fin du onzième siècle, et il était mort le 30 novembre 1130. Léon X avait permis au docteur François de Vargas qu'on élevât une chapelle en l'honneur de ce saint, non encore béatifié¹. On y avait déposé son corps dans un tombeau magnifique que l'on conservait encore, mais dans un lieu peu honoré, dépendant de *Saint-André*, à Madrid, ainsi qu'on le voit dans les Bollandistes². Paul V avait béatifié Isidore, sur la demande du roi Philippe II, en remettant à la congrégation des rites le soin de l'examen pour la canonisation. Le vœu ayant été favorable, Isidore

¹ Novaes, tom. IX, p. 173.

² *Act. Sanct., maii*, tom. III, p. 527.

avait été déclaré saint, et sa fête devait être célébrée le 15 mai. Depuis, Urbain VIII l'a transportée au 10 dudit mois.

Le second saint proclamé dans cette solennité fut Philippe Néri, Florentin, fondateur de la congrégation de l'Oratoire ¹, né, le 22 juillet 1515, de François Néri et de Lucrece Solli, mort à Rome, âgé de quatre-vingts ans, le 26 mai 1595. Vingt années après la mort de Philippe Néri, Paul V, le 23 avril 1615, le béatifia, et permit qu'en son honneur on récitât l'office et la messe. Clément IX ordonna, le 8 juin 1669, que dans toute l'Église on honorât cette mémoire, avec le rit double ² (*con rito doppio*); jusqu'alors on ne l'honorait qu'avec le rit semi-double (*semi doppio*). Benoît XIII ayant été délivré à Bénévent du fléau d'un tremblement de terre, par l'intercession de saint Néri, ordonna que sa fête devint à Rome une fête *de precetto* ³, avec jeûne *nella sua vigilia*. La première église en l'honneur de saint Philippe Néri fut élevée à Carbognano, par Horace Giustiniani, cardinal, qui avait été prêtre de l'Oratoire.

¹ Saint Philippe Néri est appelé l'*apôtre de Rome*.

² On appelle *fêtes doubles*, dans les rubriques ecclésiastiques, certaines fêtes dont l'office est plus solennel que celui des autres; et on appelle *fêtes semi-doubles* celles qui tiennent le milieu entre les *fêtes doubles* et les *fêtes simples*.

³ C'est une fête pendant laquelle il est défendu de travailler.

Le troisième saint fut Ignace de Loyola¹, noble espagnol, de Guipuscoa, dans la Biscaye, fondateur

¹ Le père Louis Gonzalez da Camera a publié *les Actes de saint Ignace*, partie en langue castillane, partie en langue italienne. Cela dépendait du secrétaire espagnol ou italien qu'il trouvait sous sa main quand il dictait cet ouvrage. L'original a été trouvé dans les archives de la compagnie de Jésus. Le père Annibal Codretto a traduit en latin ces différentes recherches, et elles se trouvent, avec les notes du père Jean Piens, dans les *Bollandistes*, tom. VII (*Acta SS. Jul.*), p. 634. Le père Pierre Ribadaneira, à qui Ignace lui-même donna l'habit de jésuite, et qui vécut en intimité avec le saint, a écrit en latin sa vie, qui a été imprimée à Naples en 1572, in-8°. Comme cette vie a été rédigée avant que l'on eût formé les enquêtes (*processi*) pour la canonisation, la partie biographique n'est pas complète en beaucoup de points. Cependant elle fut augmentée et imprimée, avec ces appendices fondus dans le texte, à Anvers en 1587, in-12; à Ingolstadt en 1590, in-8°; à Cologne en 1702. Le même Ribadaneira traduisit cette vie en langue espagnole. On trouve cet ouvrage, avec des augmentations, dans la collection des œuvres de ce père, imprimées à Madrid en 1605, in-8°. Giolito de' Ferrari traduisit le texte espagnol en langue italienne, et le fit publier à Venise en 1586, in-4°, et en 1587, in-8°. D'autres écrivains traduisirent ce même livre italien en latin et en grec.

Le père Maffei écrivit encore une vie d'Ignace, sous le titre de *De vita et moribus Ignatii Loyolæ libri tres*; Roma, Zanetti, 1585, in-4°. Les Bollandistes recommandaient cette vie, comme écrite avec une grande fidélité de narration (bien qu'on y reconnaisse un fils qui trace le portrait de son père). Ce livre, remarquable par la pureté du style et une grande délicatesse de latinité, mérita une foule de réimpressions. — La vie d'Ignace fut encore donnée en espagnol par le père Eusèbe Nie-

de la compagnie de Jésus. On sait que cette compagnie, approuvée par Paul III en 1540, et confirmée par le concile de Trente, fut ensuite supprimée en 1773 par Clément XIV, et rétablie en 1814 par Pie VII.

Ignace était le dernier de huit frères; il naquit,

remberg, Saragosse, 1631; par le père André Laca de Arcones (1683); et par le père François Garzia (1685). — On a une autre vie en italien par le père Daniel Bartoli (Rome, 1650, in-fol^o); elle fut imprimée avec des augmentations par Lazari en 1659, in-fol^o, puis traduite en latin par le père Louis Gianini, Lyon, 1665.

Une autre vie a été publiée en italien par le père Louis Carnoli, sous le nom de Virgile Nolarci; Venise, 1680. On a encore une autre histoire d'Ignace par Paul Bombini, qui de la religion des jésuites passa à la congrégation des Somasques, dont il fut général. Cette histoire fut publiée en 1715, mais sans le nom de l'auteur.

On a, du père Antoine-François Mariani, un ouvrage intitulé *Della vita di san Ignazio, fondatore della compagnia di Gesù, libri VIII*; Bologne, *Lelio della Volpe*, 1741, in-4^o. C'est, dit Novaes (tom. IX, p. 176), un livre que recommandent son exactitude et son élégance; il est devenu extrêmement rare.

Le père Bouhours a publié en français une *Vie de saint Ignace*, Paris, 1679, in-4^o; réimprimée en 1680, 1683. Il faut en signaler aussi une autre en français, du père Jean de Busières; Lyon, 1679. Ni Feller ni Michaud n'ont connu ce dernier ouvrage.

Enfin, il existe beaucoup d'autres histoires de ce saint fondateur de la compagnie de Jésus, et la nomenclature n'en est possible que dans un ouvrage spécial.

en 1491, de Beltrando Janez de Ognez et de Marina Sanchez de Licona Balda; il mourut à Rome le 31 juillet 1556, âgé de soixante-cinq ans.

Paul V, par un décret du 27 juillet 1609, et par un bref du 3 décembre de la même année, l'avait inscrit au nombre des bienheureux. Clément IX, par un bref du 11 octobre 1667, avait ordonné que l'on célébrât la mémoire de ce saint avec office et messe de rit double (cela ne se faisait auparavant qu'avec le rit semi-double). Innocent XI, par un bref du 7 septembre 1682 ¹, le déclara protecteur du royaume de Biscaye. Alexandre VII, par un bref du 18 juillet 1669 ², confirma l'indulgence plénière accordée par Grégoire XI à ceux qui, après la confession et la communion, le jour de la fête de saint Ignace et le jour de la fête de saint François-Xavier, visiteraient une église de jésuites. Le même bref portait que la fête de ce dernier saint serait transférée du 2 au 3 décembre.

Le quatrième saint canonisé dans cette cérémonie fut saint François-Xavier ³, appartenant à la

¹ Const. *Nuper*, *Bullaire romain*, tom. VIII, part. II, p. 244.

² Const. *Cum sicut*, *Bullaire romain*, tom. VI, part. V, p. 324.

³ Le père Horace Tarsellini a publié une vie de saint François-Xavier, le premier qui porta l'Évangile aux Indes et dans le Japon (Rome, 1594, in-8°). Cette vie fut insérée par Surius dans ses *Vies des Saints*, décembre, p. 35; réimprimée à Auvers en 1596, à Lyon en 1607, à Cologne en 1610, et à Bologne en 1746, in-8°.

La même vie, traduite en langue toscane par Louis Sergu-

famille des seigneurs du château *Saverio*, au pied des Pyrénées, diocèse de Pampelune, dans le royaume de Navarre, né de Jean Giasco et de Marie Saveria, le 7 avril 1506 ¹. Il fut le compagnon de saint Ignace dans la fondation de la compagnie de Jésus, et mourut dans l'île de Sanciago, près de la Chine, le 2 décembre 1552, âgé de quarante-six ans, après avoir souffert de pénibles travaux, en parcourant les Indes orientales pour la conversion de plusieurs millions d'habitants de ces contrées, qu'il amena à la religion catholique, ce qui lui a mérité le surnom d'*Apôtre de l'Orient*. Paul V lui a donné le titre de bienheureux le 25 octobre 1619 ². Alexandre VIII ordonna, le 24 avril 1657, que la fête des saints Firman et Xavier fût célébrée dans tout le royaume de Navarre, dont ils étaient les protecteurs principaux, et que l'office de saint Xavier

glielmi, *citoyen florentin*, fut imprimée à Florence par Giunti en 1612, in-4°. — Le père Jean de Lucène écrivit une vie de Xavier en langue portugaise (Lisbonne, 1600, in-fol°; et, de cet idiome, celle-ci fut traduite en italien par Louis Mansoni (Rome, 1613, in-4°). — Une autre vie fut donnée en langue toscane par Daniel Bartoli. Cette dernière publication aida beaucoup le zèle du père Joseph Maffei pour la vie du même saint, publiée à Rome en 1681, in-4°.

On a une autre vie en italien, 1743, in-8°. On estime celle qu'a donnée en français le père Bouhours, Paris, 1682, in-4°; et 1683, 2 volumes in-12.

¹ Voyez une dissertation du père Pierre Possin, sur la naissance de saint François Xavier; Toulouse, 1677.

² Const. *In sede*, *Bull. rom.*, tom. V, part. IV, p. 274.

fût mis dans le calendrier romain, avec le rit semi-double. Ensuite Clément X fit placer Xavier dans le bréviaire romain, pour toute l'Église, avec le rit double.

Grégoire XV, le 4 juin 1622, accorda une indulgence plénière à ceux qui, le jour de la fête de ce saint, visiteraient une église de jésuites. Innocent X, par un bref du 27 octobre 1561¹, transféra la fête au lundi après le premier dimanche de l'Avent. Le pontife Benoît XIV, sur les instances de Jean V, roi de Portugal, ordonna, par une bulle du 24 février 1748², qu'il fallait considérer saint Xavier comme principal protecteur des Indes orientales, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux royaumes de la Chine et du Japon.

La cinquième canonisation fut célébrée en l'honneur de sainte Thérèse, fondatrice de l'ordre des carmes déchaux, née, le 12 mars 1515, d'Alphonse Sanchez de Cépéda et de Béatrix d'Hahumada, morte à Alba le 6 octobre 1582. Après trois ans, son corps fut porté au monastère d'Avila, sa patrie; mais Sixte-Quint, sur la demande du duc d'Albe, ordonna, en 1589, qu'il fût rendu au monastère d'Alba, où elle était morte, et où, aujourd'hui, on le conserve encore tout entier, moins la main droite, qui fut envoyée au monastère d'Avila, et

¹ Const. *Alias*, *Bull. rom.*, tom. VI, part. III, p. 227.

² Const. *Indiarum gentibus*, *Bullaire de Benoît XIV*, appendice, tom. III.

moins un pied, qui fut envoyé à Rome, au couvent de Sainte-Marie, en 1615.

La reine d'Espagne, Élisabeth, obtint ensuite un doigt, qu'elle envoya à la reine Marie de Médicis, sa mère, qui le donna aux sœurs carmélites de Paris. Paul V, qui en 1614 avait béatifié Thérèse, commit, sur la prière du roi Philippe III, à la congrégation des rites, l'examen de la cause pour la canonisation, qui fut célébrée, comme on le voit, par Grégoire XV. Le pontife Urbain VIII, par un bref du 23 juillet 1636, en approuva l'office, et permit qu'il fût récité dans tous les royaumes d'Espagne et de Portugal; ensuite Clément IX, par un décret du 22 juillet 1668, l'étendit à l'Église universelle, avec le rit double, car il ne se faisait auparavant qu'avec le rit semi-double¹.

¹ La vie de sainte Thérèse, écrite en langue espagnole par le jésuite François de Ribera, son confesseur, fut publiée à Madrid en 1602, in-4°, et traduite en italien par Cosme Gaci, à Venise, en 1603, in-4°. On la traduisit en français à Paris, 1645, in-8°; puis en latin. Elle fait partie de toutes les œuvres de la sainte, imprimées à Cologne en 1620, in-4°.

La même vie, avec les notes du père Daniel de Sainte-Marie, se trouve dans le *Speculum Carmelitanum*, tom. II, p. 677.

Beaucoup d'autres vies de sainte Thérèse ont été publiées en français. Il y en a une qui a été imprimée à Grenoble en 1678. Une autre, écrite par la sainte elle-même, et traduite par Chanut, a été imprimée à Paris en 1691, in-8°. Une autre encore, par M. de Villefore, a été imprimée à Paris en 1712, in-4°; et ensuite en 1748, deux vol. in-12.

On en a une en italien, que l'on doit à Jules-César Braccini;

Dans la même année 1622, Grégoire déclara bienheureux le serviteur de Dieu Albert le Grand, de l'ordre des prêcheurs. Il avait été maître du sacré palais (voyez les attributions de cette charge,

Rome, 1723. Il l'avait traduite de l'espagnol de Diego Yepes. Alphonse Manzonado en ayant laissé une manuscrite, elle fut publiée à Rome, par Philippe Lopez, en 1647. Les œuvres de cette sainte ont été plusieurs fois réimprimées à Naples et à Anvers. Robert Arnauld d'Andilly en publia une traduction à Paris, 1670, in-4°. Cette édition est plus belle que la même in-8°. Il n'est pas facile de compter les traductions faites en italien dans toutes les villes de la péninsule ausonienne.

On lit dans une notice sur le temple et l'hospice du mont Carmel, Paris, 1844, page 6, les détails suivants :

« Les religieux du Carmel ne purent rester indifférents à la réforme publiée par sainte Thérèse, en 1562, pour les couvents des carmélites en Espagne, d'autant plus que cette réforme s'étendit jusqu'à des couvents de carmes, qui l'adoptèrent avec empressement et reconnaissance. Des félicitations arrivèrent du haut de la montagne sacrée. La maison fondée par sainte Thérèse, sous la protection de saint Joseph, fut visitée en 1566 par le supérieur général des carmes; et il accorda à Thérèse la permission d'en établir d'autres sur le même plan.

« Thérèse fut une sainte illustre, non-seulement par ses vertus, mais encore par ses écrits, si approuvés pendant sa vie, malgré la jalousie qui s'attache à tout ce qui est grand : ils seront à jamais des trésors précieux pour l'Église catholique. »

• L'abbé Émery a publié *l'Esprit de sainte Thérèse*, recueilli de ses œuvres et de ses lettres (3^e édition des Opuscules de ce même auteur, Paris, 1820, in-4°). Le secrétaire d'État de Grégoire XVI, le cardinal Lambruschini, a publié des *Méditations* sur les vertus de sainte Thérèse. Cet ouvrage a pour but de ré-

tome II, page 408), puis évêque de Ratisbonne.

Albert était né à Lawingen, sur le Danube, et mourut le 15 novembre 1280. Urbain VIII, en 1635, concéda aux dominicains de l'Allemagne la faculté de célébrer l'office et la messe de ce bienheureux. Clément X donna la même permission aux dominicains de l'État vénitien, et, par un décret du 27 avril 1670, il accorda à tout l'ordre de Saint-Dominique la permission de célébrer la fête du saint le 15 novembre.

Le même pontife Grégoire XV, par une décision *proprie vocis*, communiquée au cardinal Scipion Borghèse, protecteur de l'ordre dominicain, étendit à tout l'ordre le culte du bienheureux Am-

pandre et d'accroître de plus en plus la dévotion envers la réformatrice du Carmel.

« Un triomphe éclatant était réservé à cette femme immortelle, qui sut attacher à son nom celui de théologienne, de docteur, et de sainte. »

Comme ce fut le 6 octobre 1582 que sainte Thérèse mourut, et que le 6 octobre devint le 15 octobre, il y a des auteurs qui ont confondu les deux dates; on peut choisir celle que l'on veut. Ce genre de confusion ne sera pas commun dans l'histoire.

On lit dans la *notice* où nous avons puisé ce qui précède, et que j'ai composée pour qu'elle fût vendue au profit de l'hospice du mont Carmel, divers autres détails concernant M^{me} Acarie, religieuse sous le nom de Marie de l'Incarnation, et fondatrice des carmélites en France (*Voyez la notice, page 7*).

broise Sansedoni, dominicain, né à Sienne en 1220, mort vers le 20 mars 1286.

Le roi de France Louis XIII avait adressé au pape une demande pour que le siège de Paris fût érigé en cathédrale. Le pape accorda cette faveur, à la date du 12 mars 1622. Ce diocèse possédait une rente de sept cent quatre-vingt mille livres tournois. Il avait eu, comme le disent tous les auteurs, pour premier évêque saint Denis, puis cent sept autres évêques, dont sept étaient vénérés comme saints ¹; neuf avaient reçu la pourpre, dix avaient été élevés à la dignité archiépiscopale dans d'autres diocèses, et six personnages sortis de son chapitre étaient montés sur le trône de saint Pierre ².

Alors on donna pour suffragants à l'archevêque de Paris les évêques d'Orléans, de Meaux et de Chartres, auxquels on ajouta ensuite celui de Blois, quand il fut créé sous Louis XIV en 1697.

Cependant Grégoire fit sa quatrième promotion de cardinaux le 5 septembre 1622.

Le premier fut Cosme Torrès, d'origine espagnole, référendaire de la signature, puis nonce à Cracovie, ensuite, sur les instances du roi de Pologne, créé cardinal du titre de Saint-Pancrace, et protecteur du royaume polonais.

¹ Novaes, tom. IX, p. 184.

² Ces six pontifes, suivant Novaes, sont : Grégoire IX, Adrien V, Boniface VIII, Innocent VI, Grégoire XI, et Clément VIII.

Le second fut Armand-Jean du Plessis de Richelieu, né dans le château de Richelieu, et, suivant d'autres, à Paris, le 5 septembre 1586¹. A peine âgé de 22 ans, en 1607, il avait été sacré évêque de Luçon, par suite de la renonciation de son frère Alphonse.

A l'âge de 30 ans, Armand s'était vu nommer aumônier de la reine Marie de Médicis, et suprême intendant de la maison de cette princesse pendant son exil. Par suite de diverses vicissitudes politiques, Armand se retira à Avignon, dans les États du pape. Paul V ordonna à son légat de recevoir l'exilé avec bienveillance; ce fut là qu'Armand écrivit le livre de la *Perfection du chrétien*. Du reste, les agents pontificaux traitaient en tous lieux l'évêque de Luçon avec des honneurs qui attestaient qu'à Rome on avait déjà compris ses talents, son habileté, et peut-être deviné ses destinées. Après la mort du connétable de Luynes, favori du roi Louis XIII, Richelieu rentra plus solidement en grâce, et la reine Marie sollicita pour lui le chapeau de cardinal. Armand, dit M. le comte de Choiseul d'Aillecourt, ayant reçu, en grand appareil, la barrette de la main du roi, et s'étant acquitté des remerciements d'usage, alla déposer ce nouvel honneur aux pieds de Marie de Médicis. « Cette pourpre, dit-il, dont je suis

¹ Les auteurs français disent 1585; mais Novaes, qui a consulté des certificats à Rome, date de 1586.

redevable à Votre Majesté, me fera toujours souvenir du vœu solennel que j'ai fait de répandre mon sang pour votre service ¹. »

Ce sentiment de gratitude, Armand le conservera quelque temps; et nous verrons en 1625 qu'encore à cette époque, ministre pieux de ses volontés, il les manifestait dans un écrit que nous rapporterons, et qui avait le triple but de donner de sages conseils, de plaire à Rome, et de faire parler à la reine un langage tel, que si elle ne s'était jamais exprimée autrement, cette même Marie, que l'histoire accable quelquefois de reproches mérités, serait, dans nos annales, une des plus grandes reines de la France.

¹ Il y eut ici une singulière préoccupation dans l'esprit de celui qui devait devenir un si grand politique, et remettre tant de droits à leur place. Le serment que prête un cardinal porte qu'il accepte les insignes de la pourpre, dont la couleur lui rappellera sans cesse qu'il devra, au besoin, répandre son sang pour la défense de l'Église. Armand devait prêter ce serment solennel quand il recevrait le chapeau, que d'ailleurs il ne reçut pas, puisque, revenu de Rome en 1607, il n'y retourna jamais. L'éclat et la couleur de la pourpre, la couleur de cette substance qui coule dans nos veines et dans nos artères, tout cela a des affinités de ressemblance qui justifient une comparaison. Mais un cardinal qui va rendre par courtoisie de tels hommages à une reine, même sa bienfaitrice, n'est plus autant qu'il devrait l'être le personnage qui, pour la gloire de l'Église de Dieu, ne craindrait pas d'offrir sa tête et son sang à cette hache, par exemple, qui avait tranché la vie de Marie Stuart.

Richelieu étant devenu le maître des affaires de notre pays, et à peu près celui de toutes les affaires de l'Europe, nous aurons occasion de reparler de lui à propos des affaires de notre ville de Rome, qui, non par un accident de quelques années, non par l'effet de circonstances imprévues, et d'un ascendant toujours naturel auprès des caractères faibles et absolument désarmés, mais par un pouvoir incontesté, a sans cesse eu droit de prétendre à tout étudier, à tout savoir, à tout concilier, et à consolider ainsi en elle un pouvoir établi depuis tant de siècles, qui dure encore, et qui durera toujours. J'ai prouvé, dans ce qui a précédé, la vérité de cette assertion; j'aurai occasion de prouver encore que je n'invente pas ici, pour mon sujet, une autorité fantastique. Tout en laissant de côté les signes sans cesse renouvelés d'une puissance non interrompue, la démonstration n'en sera pas moins prodigieuse : je me contenterai de signaler ces retours d'une influence qui paraissait endormie, ces réapparitions de crédit que l'on croyait éteint, ces flots de lumière préservative et vivifiante qui viennent éclairer des scènes lugubres, et rasséréner tout à coup l'atmosphère politique. Je n'ajouterai qu'un mot à cette digression, qui appartient aux questions que je traite. Je n'entends établir aucun parallèle entre ce qu'a fait Richelieu, et ce qu'a fait et ce que Rome fera constamment. Je n'ai voulu parler que de ces occurrences plus ou moins prolongées, dans lesquelles une main immense tient une autorité

non moins immense. L'usage qui est fait de cette autorité n'est pas le point dont je m'occupe ; je me borne à dire que si quelques hommes la possèdent momentanément de temps en temps, comme Richelieu , Louis XIV et Napoléon , leur succès n'est pas à comparer à celui qui ne doit pas finir, malgré plusieurs éclipses partielles qu'on ne doit regarder que comme apparentes. Saint Pierre, le premier des pontifes dont on parcourt ici l'histoire , a dit : « Il y a une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés ; c'est qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans , et mille ans comme un jour ¹. » Revenons à la promotion de Grégoire XV.

Le troisième cardinal de cette création fut Octave Ridolfi, noble florentin, vice-légat de Ferrare.

Le quatrième et dernier fut Alphonse de la Cueva, noble espagnol, de la famille des Albuquerque, religieux de l'ordre militaire d'Alcantara, ambassadeur d'Espagne en diverses cours, et créé cardinal-diacre pendant qu'il résidait encore à Venise : puis il devint cardinal-prêtre de Sainte-Balbine, et évêque de Palestrine. Il mourut, âgé de 83 ans, à Malaga, dont il était évêque, sans avoir perdu ses droits au siège de Palestrine, qui est un des évêchés suburbicaires de Rome. Ce cardinal est plus connu dans l'histoire sous le nom de

¹ Voyez tom. I, p. 38.

marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise (1).

‘ J'ai recueilli beaucoup de détails sur la fameuse conspiration dans laquelle se trouve impliqué Bedmar. Je les ai publiés dans mon ouvrage sur l'Italie. Paris, Didot, page 276.

Voici quelques-uns de ces détails : je les place ici parce qu'ils confirment plusieurs des informations que j'ai données plus haut relativement aux Espagnols :

« On a voulu assurer que le père Sarpi, théologien de la république, déjà soupçonné d'être l'auteur de l'*Histoire du concile de Trente*, où il est parlé sans respect de la cour romaine, fut chargé d'écrire l'histoire de la conjuration ; mais, dans la collection de ses ouvrages, il n'est fait aucune mention de cette histoire. Si elle a existé, elle doit être passionnée, car Sarpi n'aimait pas les Espagnols. En 1615, il avait publié, pour les *Dix*, un ouvrage intitulé *Opinion pour la perpétuelle domination de Venise*. Voici comme il parle de l'Espagne :

« Une monarchie qui, de petits et pauvres comtes de Habsbourg, est arrivée par des mariages à la possession de douze royaumes et de divers duchés en Europe, outre ce qu'elle possède dans les Indes, donne à connaître qu'elle joint à une fortune honorable une grande habileté pour acquérir le pouvoir ; de manière que, si elle n'eût pas été arrêtée par la subtilité (je dirai de plus ici, par la prévoyance) de Rome, cette maison pouvait parvenir à la monarchie universelle. Si Charles-Quint avait eu dans sa jeunesse la prudence qu'il a montrée dans l'âge mûr, il n'aurait pas partagé les royaumes de l'Espagne ; et il aurait travaillé à faire élire roi des Romains, au lieu de Ferdinand son frère, son propre fils Philippe. Plus tard, il connut sa faute et s'en repentit.

« Vénitiens, la grandeur espagnole vous doit être suspecte. Il est vrai que cette bête a près d'elle deux veniens qui la suivent : le Turc, sur mer, et la France, sur terre, et, en outre,

Grégoire se livrait à ses travaux avec le même zèle, lorsque l'hiver de 1623 vint augmenter des

« le *cautère* de la Hollande. Philippe n'a-t-il pas voulu la réunion des couronnes de France et d'Espagne, en faisant l'infante reine de France ? Là il a montré non-seulement son désir « immodéré de puissance, mais encore une cupidité mal conduite « (Sarpi ne parlait ainsi qu'après les aveux de Philippe. *Voyez* « plus haut, p. 119); car il a pensé à s'emparer du tronc avant « de s'emparer des branches. Félicitons l'Italie, qui a échappé « pendant un demi-siècle à ce danger. »

Sarpi, en félicitant ainsi l'Italie, eût dû nommer les papes ; mais le mauvais prêtre ne rougit pas d'être injuste. Il savait d'ailleurs très-bien ce qu'il évite de révéler ici.

Enfin, en ce qui concerne la conspiration, l'Espagne niait : la France disait que son ambassadeur n'en croyait rien. Rome s'efforçait de ne pas s'avancer vers un foyer ardent de toutes parts ; et, en définitive, il est resté prouvé que les exécutions eurent lieu dans un moment d'interrègne, où il n'y avait pas de doge. Les *trois* inquisiteurs, sans rien communiquer aux *sept* autres du *conseil des Dix*, dont ils formaient partie, firent faire, dans une nuit, les arrestations et les exécutions.

Antoine Priuli, nouveau doge, qui était sur la terre ferme, arriva de Padoue le 6 juin ; les *trois*, qui avaient agi de leur propre autorité, étaient Vincent Dandolo, Benetto di Malipier, et François Correr. Il fallait accepter la conjuration, ou pendre les *trois*. Priuli continua les mesures déjà commencées.

Des réformes sollicitées et obtenues plus tard du grand conseil, et la suppression des *secrétaires perpétuels* des *Dix*, qui le plus souvent agissaient au nom des *trois*, font croire à plusieurs historiens qu'il y eut, de la part des *trois*, abus de puissance, et que l'on profita d'un moment favorable pour détruire, mais *sans motifs suffisants*, un système de conspiration et d'attaque qui existait à l'état de germe, et qui eût pu se développer

souffrances qui s'étaient déclarées dès l'automne précédent. Les douleurs de la pierre affligeaient ce bon pape; il les supportait avec courage; mais elles sont d'une nature si funeste, qu'elles écrasent quelquefois la patience la plus sainte. Le milieu de notre corps étant déchiré par des relancements qui n'ont pas de trêves, et qui éloignent toute pensée d'occupation morale et tout sommeil, il faut renoncer à la moindre possibilité d'existence supportable. Les adoucissements qu'on apporte ou qu'on prétend apporter aujourd'hui à de tels tourments n'étaient pas connus; en vain on voulut donner à cette santé si cruellement agitée une distraction puissante, et conjurer le pape de compléter, par une promotion, le collège des cardinaux, et intéresser à cette création sa conscience pontificale : il répondit qu'en lui il n'y avait plus un pontife, un appréciateur exact des mérites de tant de candidats, et qu'il voulait ne s'occuper que de son salut. Il demanda à se confesser, réitéra encore sa confession, reçut le viatique. Le lendemain, il fit célébrer deux messes en sa présence, communia de nouveau, et puis reçut l'extrême-onction. Le jour suivant, il entendit la messe, conjurant avec ferveur les personnes présentes de l'aider de leurs prières. Il dit alors aux cardinaux rassemblés

plus tard, et jeter Venise elle-même dans les cachots de l'Espagne, qui la menaçait d'une chaîne de fer qu'on voyait s'étendre de Naples à Milan.

près de lui : « Nous mourons avec une consolation. Notre successeur pourra corriger quelques erreurs dans l'administration de la république chrétienne. Il ne sera point possible, ô frères aimés, qu'on en choisisse un qui ne soit plus digne de l'autorité que nous, et qui n'occupe mieux la haute charge pontificale. » Ce fut dans ces sentiments qu'il expira le 8 juillet 1623, âgé de 70 ans, après avoir gouverné l'Église deux ans et cinq mois. Il fut enterré au Vatican. Son oraison funèbre fut prononcée devant les cardinaux par le jésuite Famiano Strada, religieux connu par son éloquence et son érudition. Ensuite les dépouilles mortelles furent transportées dans un très-beau tombeau élevé par le sculpteur français Legros, dans l'église de Saint-Ignace, aux frais du cardinal Louis Ludovisi, neveu de ce pape.

Grégoire était d'une petite stature; son visage, d'une couleur pâle, ses yeux éteints, attestaient les jeûnes fréquents.

La parole de ce pontife était noble, vive, et profondément animée. Il excellait dans l'étude de la jurisprudence¹. Aussi souvent que sa santé le lui permettait, il assistait, mais caché par un rideau, à des réunions scientifiques qui étaient présidées par son neveu au Vatican et au Quirinal.

¹ Ses décisions rotales, qui sont très-estimées, ont été publiées, avec des annotations, par le jurisconsulte Olivier Beltramini.

Je décrirai d'abord les trois médailles de Grégoire XV que j'ai sous les yeux.

1^o GREGORIVS XV PONT. MAX. ANN. III. « *Grégoire XV, souverain pontife, l'an III.* » La tête nue du pape, avec une longue barbe.

R. QVINQVE BEATIS COELESTES HONORES. Dans l'exergue : DECERNIT. « *Il décerne les honneurs célestes à cinq bienheureux.* » Le pape, sur son trône, entouré de cardinaux et d'évêques. Devant Sa Sainteté, les cardinaux qui avaient *expostulé* la canonisation. On se rappelle que dans cette cérémonie on canonisait quatre Espagnols, saint Ignace, saint François-Xavier, saint Isidore et sainte Thérèse ; le cinquième saint, Philippe Neri, était Florentin.

Dans la partie supérieure du champ, on voit le Saint-Esprit qui descend. Il existe une relation de la procession qui se fit pour porter l'étendard de saint Ignace et de saint Xavier, de l'église du Jésus, au collège romain.

2^o CAUSA NOSTRE LÆTITIÆ. « *La cause de notre joie.* » La Vierge et l'enfant Jésus auréolés, dans un nuage. Cette médaille fut frappée à l'occasion d'une victoire remportée par Maximilien, duc de Bavière, sur le palatin du Rhin et les luthériens, l'an 1623. Le vainqueur attribuait son succès à la sainte Vierge, et il avait envoyé à Rome les drapeaux pris sur les vaincus. Le pape avait ordonné qu'on les déposât à l'église de *Sainte-Marie de la Victoire*.

3^o PACIS ET RELIGIONIS AMOR. « *L'amour de la paix et de la religion.* » La Religion assise tient la croix de la main gauche, et la tiare de la main droite. La Paix, assise également, tient la branche d'olivier de la main droite, et de la gauche une corne d'abondance. Près de la Paix et à ses pieds, un casque et la partie supérieure d'une hallebarde.

Cette médaille fut frappée à la suite des négociations relatives à la Valteline (voyez plus haut, page 302).

Du Molinet, qui a décrit aussi ces trois médailles, n'en a connu qu'une autre qui porte ces mots : ASSAGIVM GENERALE. « *Essai général.* » Le *tentorium* ou *conopée*, cette espèce de pavillon que l'on porte devant les chanoines des basiliques, est placé sur des clefs entrelacées. Ce mot d'*assagium* ne se trouve pas dans les anciens auteurs latins, mais on le voit dans une bulle d'Alexandre IV en 1255. Ménage croit que ce mot dérive des mots latins *ad* et *sapor*, dont on a fait *sapaggiare*, *assaggiare*. Ce mot dernier étant introduit dans la langue vulgaire, on l'a fait latin, en lui donnant une terminaison latine. Du Molinet croit que *assagium* vient de *as*, monnaie romaine, qui, étant porté au loin, doit signifier tout genre de monnaie légale.

Ce qui est certain ici, c'est que ce genre d'inscription est très-commun dans les médailles récentes de Rome, qu'il a été détourné de sa signification primitive, et qu'ici il signifie essai d'une monnaie pour connaître si elle a le poids, et ne

contient pas plus d'alliage que n'en porte la loi.

Outre les médailles que nous venons de décrire, Bonanni offre les pièces suivantes :

1^o CAUSA NOSTRÆ LÆTITIÆ. Dans l'exergue, S. MARIA DELLA VITA. BOLOGNA. « *La cause de notre joie. Sainte Marie de la vie. — Bologne.* » La Vierge sur un trône orné de colonnes, tenant son enfant dans ses bras. On vénère à Bologne, dans une petite église, une image de la Vierge, qui était invoquée par les malades. En conséquence on l'appelait *Marie de la vie*. On y rencontrait une grande quantité de malades qui s'y faisaient transporter, et qui y adressaient de ferventes prières à la mère de Dieu. Grégoire avait très-souvent vu à Bologne une telle affluence dans cette église, que ce souvenir lui donna l'idée de faire frapper cette médaille.

2^o BEATI QVI CVSTODIVNT VIAS MEAS. « *Heureux ceux qui gardent mes voies.* » Proverb. VIII, 32. La figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de profil. C'est le Christ qui dit lui-même : « Ils sont heureux ceux qui suivent mes enseignements et les sentiers de la foi. » Les traits de Notre-Seigneur sont absolument ceux que la tradition a consacrés. Cette médaille est gravée avec un grand soin ; elle était probablement destinée à être envoyée dans les Indes et dans les Amériques.

3^o ALTER IGNATIVM ARIS ADMOVIT : ALTER ARAS IGNATIO. « *L'un plaça Ignace sur les autels : l'autre éleva des autels à Ignace.* Dans l'exergue, GREG. XV. P. M. L. CARD. LYDO. Grégoire XV, souverain pontife ;

Louis, cardinal Ludovisi. » A droite, le buste de Grégoire XV; à gauche, celui du cardinal Ludovisi, son neveu, en regard. On sait que le pape Grégoire canonisa saint Ignace; ce fut ensuite le cardinal neveu Louis Ludovisi, vice-chancelier de l'Église, qui éleva un temple à saint Ignace. L'auteur a voulu dire en termes assez précis que le pontife, par l'acte de canonisation, plaça le saint sur les autels de l'univers, et que le cardinal neveu, en élevant l'église de Saint-Ignace, mérita bien de ce saint et de sa compagnie. On remarque, sur les visages, que le neveu paraît plus âgé que l'oncle. Cette pièce, devenue fort rare, parce qu'on recherche toujours avidement les médailles à deux ou à plusieurs têtes, est d'un travail excellent.

Nous venons de décrire cette médaille du côté de la face. On lit au revers cette légende : LVDOVICVS CARD. LVDOVISIVS S. R. E. VICECANCELL. S. IGNATHI TEMPLO VBI PATRVVS GREGORIVS AD SAPIENTIAM ADOLVERAT DESIGNATO ILLI EX HOC GLORIAM HVIC EX ILLO SVFFRAGIVM QVÆSIVIT. « *Louis, cardinal Ludovisi, vice-chancelier de la sainte Église romaine, ayant élevé à saint Ignace un temple là où son oncle Grégoire avait grandi pour la science, ainsi a procuré de la gloire au premier, et assuré à celui-ci la protection de celui-là.* » Une partie du temple avait été construite sur le sol même du gymnase où Grégoire avait étudié. Comme la première pierre n'a été placée que le 4 des nones d'août (2 août) 1626,

cette médaille n'a été frappée que sous le règne d'Urbain VIII.

4° QVIA DOMIN. SVSCEPIT ME. « *Parce que le Seigneur m'a élevé.* » Ce sont des paroles du troisième psaume de David : « *Je suis ressuscité, parce que Dieu m'a élevé.* » La médaille représente Jésus-Christ montant au ciel, bénissant de la main droite, et tenant l'étendard de la main gauche. Cela veut dire ici, car c'est Grégoire XV qui parle : « Je n'ai été élevé à la haute dignité du pontificat que par la faveur de Dieu ; je ne devais pas cette grandeur à mes mérites. » Bonanni et d'autres auteurs donnent cette explication.

5° GLORIA DOMINI PLENVM EST OPVS. « *Son ouvrage est rempli de la gloire de Dieu.* » Le soleil, réfléchi dans un globe de verre qui répand les rayons lumineux, éclaire d'une lumière encore plus vive une sorte d'autel peu élevé, où l'on distingue un cœur enflammé, une flèche, un lis, un livre et une faux, allusion qui personnifie les saints canonisés à la fois par Grégoire. Le cœur enflammé caractérise Philippe Neri ; la tradition porte que la chaleur de l'Esprit divin entr'ouvrit les flancs du saint. La flèche indique le cœur de sainte Thérèse, qu'un ange perça d'un dard de feu. Le livre est celui des constitutions de saint Ignace ; le lis est la pureté de saint François-Xavier ; la faux est l'instrument dont se servait saint Isidore l'agriculteur.

Dieu est exprimé par le soleil ; le globe est le

pontife, qui, vicaire de Jésus-Christ et inspiré de Dieu, a rendu plus brillants ceux qui se sont signalés sur la terre par l'éclat immense de leur vertu et de leur ardente piété. Tous ces symboles sont représentés sans confusion. Cette médaille est très-recherchée en Espagne et en Toscane.

Bonanni a fait des investigations si complètes, que Venuti, arrivé après lui, n'en a pu donner une qui eût échappé au savant historien de cette sorte de monuments élevés par un des plus savants membres de la compagnie de Jésus.

Le saint-siège fut vacant 28 jours.



239. URBAIN VIII. 1623.

Nous entreprenons avec plaisir de rapporter les annales du long règne d'Urbain VIII.

Il s'appelait d'abord Mafféo Barbérini, et naquit à Florence, en 1568, d'Antoine Barbérini et de Camilla Barbadori, dont les familles étaient distinguées par leur noblesse et leurs hautes alliances. Mafféo, à trois ans, perdit son père, et il étudia, sous la sage direction de sa mère, les premiers éléments de la langue. Camilla l'envoya à Rome, pour qu'il se perfectionnât dans les études de la philosophie sous son oncle François Barbérini, protonotaire apostolique.

A l'âge de vingt ans, Mafféo fut reçu docteur à Pise, et revint à Rome. Sixte-Quint le nomma référendaire de justice. Grégoire XIV l'éleva à la dignité de gouverneur de Fano, et puis le nomma un des dix-sept protonotaires apostoliques. En cette dernière qualité, il dressa l'acte des deux mariages célébrés en présence de Clément VIII, celui de Philippe III, roi catholique, avec Marguerite d'Autriche, et celui de l'archiduc d'Autriche, Albert, avec Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne. (Nous avons parlé de ce qui concerne Marguerite, p. 186.)

En 1601, Clément l'envoya en France, comme

nonce extraordinaire, pour porter les langes du dauphin Louis, depuis Louis XIII, fils de Henri IV.

Mafféo remplit d'autres emplois en Italie; puis, nommé archevêque de Nazareth *in partibus*, il fut envoyé comme nonce ordinaire en France. Là il obtint que les jésuites fussent rappelés, et que l'on détruisît une colonne élevée pour perpétuer le souvenir de leur exil.

Le 11 septembre 1606, Paul V le créa cardinal et archevêque de Spolète.

Onze jours après la mort de Grégoire XV, cinquante-cinq cardinaux entrèrent en conclave le 19 juillet 1623. On y observa avec exactitude les prescriptions des bulles données par le défunt pontife pour le sage règlement de l'élection pontificale. Il semblait à tous que ce conclave allait être très-long, parce qu'il y avait beaucoup de sujets *papables*, et que tous les cardinaux différaient entre eux de sentiments. On croyait d'abord que le cardinal Octave Bandini serait fait pape, mais aux scrutins il n'eut qu'un petit nombre de voix : il y a toujours dans les conclaves beaucoup de voix de politesse, de compliment et de courtoisie, et ce n'est qu'après les scrutins qu'on sait la vérité. Cependant aussi quelquefois dans les scrutins il y a des feintes, d'ailleurs fort innocentes, qui servent à faire connaître les votes sérieux.

Cardella, dans la vie du cardinal Anne des Cars de Givry, dit que ce cardinal français fut sur le point d'être élu pape, comme le méritait sa piété, connue

de tout le sacré collège, et qui l'a fait comprendre par André Saussay dans le martyrologe gallican. Le cardinal Jean Garzia Mellini parvint aussi à obtenir vingt-deux voix de cardinaux, dont Scipion Borghèse, neveu du dernier pape, et personnage très-recommandable, était le chef.

Enfin, le 6 août, cinquante-quatre électeurs sacrés, quoique le cardinal Scaglia, dominicain, et le cardinal Bandini eussent été jusqu'alors vivement opposants, se réunirent pour nommer le cardinal Barbérini. Ce fut le cardinal Maurice de Savoie, *protecteur* des affaires de France, qui gouverna cette élection; aussi Barbérini, plus tard, en remercia Louis XIII. Il restait au conclave, ce jour-là, cinquante-quatre cardinaux, parce que le cardinal André Peretti, attaqué de la fièvre, avait dû retourner dans son palais. Quand on examina les votes du scrutin, il se trouva qu'il manquait une cédule, on ne savait par quelle raison. Malgré cela, le nombre de votes était plus que suffisant; il dépassait de beaucoup le nombre de voix nécessaires. Le pontife était nommé, mais il existait une irrégularité: Mafféo refusa le trirègne, et voulut que le scrutin fût recommencé, aux termes de la loi grégorienne. Le cardinal Farnèse dit alors à Mafféo: « Mais vous êtes élu, il y a plus de voix qu'il ne faut; quand la cédule égarée serait contraire, vous seriez encore pontife. Les électeurs, dans un nouveau scrutin, peuvent changer d'avis. » Le cardinal Barbérini insista pour que le scrutin fût recommencé, et il

obtint le prix de son périlleux désintéressement. On avait remarqué, dans Rome, que du côté de la Toscane il était arrivé un essaim d'abeilles qui s'était arrêté dans les chambres du cardinal Barbérini, et l'on en avait tiré un augure favorable, parce que sa famille portait dans son blason trois abeilles posées *deux et une* ¹.

Barbérini prit le nom d'Urbain VIII. Il régnait à Rome une maladie contagieuse; Urbain tomba malade, et il fallut différer le couronnement jusqu'au 29 septembre. Le pontife, quoique encore convalescent, voulut être couronné le jour de la Saint-Michel : il avait une grande dévotion en cet archange, en l'honneur duquel il fit élever un autel dans la Vaticane. On a des médailles de ce pape, où on le voit à genoux devant l'image de l'archange, avec ces mots à l'exergue : « *Te mane, te vespere.* »

Le 19 novembre, Urbain prit possession de la basilique de Saint-Jean de Latran.

Le 2 octobre, le pape avait fait cardinal son neveu, François Barbérini. Ce fut un homme d'un caractère très-distingué; il mourut doyen du sacré

¹ Le père Jean-Baptiste Spada, dominicain, avait, dit-on, annoncé le pontificat à Mafféo par cette anagramme, disant qu'on trouve dans ces deux mots, *Maphæus Barberinus*, ceux-ci : *Phæbus romanæ urbis*, « *Phébus de la ville de Rome.* »

Voici deux vers composés à ce sujet par Spada :

« *Ut sol regali cælo micat igneus ore,*
« *Sic romanæ urbis Phæbus et orbis eris.* »

collège. Dans l'histoire, on ne lui reproche que d'avoir été sujet à la colère; mais il faut ajouter qu'il faisait toujours la fortune de ceux contre lesquels il s'était emporté.

Le saint-père s'appliqua bientôt à détruire beaucoup d'abus nouveaux. Par un zèle intéressé, ou dans une grande simplicité d'esprit, on exposait à la vénération publique des portraits de personnages réputés saints. Le pape ordonna sévèrement que l'on ne rendit plus ainsi un culte qui n'était pas dû. Cet abus s'était introduit à Venise à l'égard de Frà Paolo Sarpi, mort excommunié, et accusé d'être mort en vrai protestant, comme l'a écrit Bossuet ¹. Une femme avait commencé à rendre cet hommage à Sarpi; Urbain s'en plaignit au sénat, et le nonce du pape, Zacchia, obtint les satisfactions convenables ².

¹ *Histoire des Variations*, liv. VII, n° 108, p. 447.

² Sarpi (Pierre-Paul) était né à Venise en 1552. Un religieux servite le fit entrer dans son ordre, où il ne tarda pas à être promu aux principales charges. Les différends élevés entre Paul V et la république de Venise fournirent au père Sarpi l'occasion de faire éclater des sentiments de calvinisme. Le pape lui ordonna, en 1606, de venir à Rome, et, sur son refus, il l'excommunia. Cecoup n'étonna pas ce moine (Feller, V, p. 414), qui commençait à se croire un homme éminent parce que les grands s'occupaient de lui, et que, tandis qu'il *morguait* S. S., il irritait, par son insolence et sa vanité, des citoyens de toutes les classes dans Venise même. Il fut, dit-on, attaqué sur le pont de Saint-Marc par cinq assassins, qui le frappèrent de coups de stylet. Les auteurs qui ont attribué cette attaque

Sa Sainteté voulut, en 1624, qu'aucun religieux, excepté dans la compagnie de Jésus, ne pût être renvoyé de son ordre, à moins que ce ne fût comme coupable d'être incorrigible.

Elle publia également une loi qui obligeait tous les évêques à la résidence, et le décret n'en exceptait pas les cardinaux. A ce sujet, le pape disait à ces der-

supposée ou réelle à des émissaires du gouverneur de Rome n'ont consulté ni la vraisemblance ni la décence, et semblent ignorer que ce moine apostat, par ses emportements et par son caractère caustique et dangereux, s'était fait *sur place* des ennemis de tous les genres. Ceux-ci avaient à leur disposition, pour se venger, une foule de pervers venus du Levant, et qui vendaient, pour peu de ducats, les coups de leur poignard. Sarpi mourut en 1623. La populace fit des vœux sur son tombeau, comme sur celui d'un saint. Il est certain, cependant, que, loin d'être saint, il n'était pas même chrétien catholique. Ce fut Henri IV qui, par ses ambassadeurs, découvrit les plus indignes menées de Sarpi, et qui en donna connaissance au sénat; mais le sénat, à la suite de querelles avec Rome, avait étouffé cette affaire. Cependant Sarpi reçut la défense de prêcher.

Pallavicini, à propos de l'*Histoire du concile de Trente*, par Sarpi, lui reproche plus de trois cents erreurs dans les dates, dans les noms et dans les faits. En lisant un *Traité des bénéfices*, par Sarpi, qui a été traduit en français, in-12, on trouve la proposition suivante, dans laquelle le républicain affecte un faux semblant de religion: « Les plus grandes persécutions suscitées à l'Église sont venues uniquement de ce que les *princes*, ayant besoin d'argent, voulurent s'emparer de ses biens. » En 1789, c'était l'assemblée nationale qui était le *prince d'alors*, et qui mettait en pratique la doctrine et le conseil indiscret de Sarpi.

niers : « Jusqu'ici vous avez pu vous excuser, en disant que le pape le savait, et qu'il le tolérait : eh bien ! nous ne le tolérons point, et nous ne le permettons point. »

Urbain fit sa seconde promotion en janvier 1624; il nomma cardinaux Antoine Barbérini, religieux capucin, son frère; Laurent Magalotti, noble florentin; et Pierre-Marie Saracini, appelé ensuite Borghèse, petit-neveu maternel de Paul V. Urbain rendait ainsi le chapeau à un neveu de ce pape, qui l'avait élevé lui-même à la pourpre.

En l'an 1625, le saint-père célébra le XII^e jubilé de l'année sainte.

Le 25 mai de la même année, sur la demande de Philippe III, roi d'Espagne et de Portugal, Urbain canonisa sainte Élisabeth, reine de Portugal¹, petite-nièce de sainte Élisabeth, princesse de Hongrie, née, en 1271, de Pierre III, roi d'Aragon, et de Constance, fille de Manfred, roi de Sicile. Après la mort du roi Denis, son mari, elle était entrée dans

¹ La vie de sainte Élisabeth de Portugal, composée par une religieuse en langue portugaise, fut traduite en latin par Conrad Janning, et se trouve dans les actes des Bollandistes. Le père Pierre-Jean Perpinien, jésuite, né dans le royaume de Valence, a publié, en latin, une autre vie de cette princesse; Cologne, 1609, in-8^o; et Rome, 1749, 4 vol. in-12. Perpinien est un des meilleurs latinistes modernes. Il y a une troisième vie par le père Hilarion de Coste, minime; Paris, 1626; et Aix, 1639, in-8^o. Enfin, on compte encore d'autres histoires de cette princesse publiées à Louvain, à Rome et à Venise.

un couvent de religieuses franciscaines, à Coïmbre.

Le saint-père ayant reçu des ambassadeurs du patriarche de Constantinople, chargés de resserrer les liens d'union qui pouvaient exister entre le saint-siège et les Grecs, Urbain s'entretint lui-même avec ces ambassadeurs dans leur langue, qu'il parlait avec une grande facilité, aussi bien que les étrangers grecs venus à sa cour. C'est de ce moment-là qu'on lui donna, par allusion à ses armoiries, le nom d'*Abeille attique*.

Urbain ne cessait d'accorder des privilèges aux ordres religieux; il se réjouissait de la fin de la guerre de Valteline; il entretenait les relations les plus amicales avec la France et l'Espagne. Au milieu de ces travaux, de ces joies et de cette habileté politique, il préparait de longue main un décret par lequel il voulait honorer autant qu'il était possible le sacré collège des cardinaux : ce décret ne fut publié qu'en 1630.

Diverses négociations secrètes étaient suivies entre l'Angleterre et l'Espagne, et activement surveillées par la France, où le cardinal de Richelieu, encore ami de la reine Marie, commençait à diriger puissamment les affaires. Jacques I^{er} régnait dans la Grande-Bretagne : c'était, comme on sait, un prince faible et vain; il n'avait ni le courage ni l'esprit sain de Marie Stuart, sa mère. Rosny, ambassadeur de Henri IV dans les premiers temps du

règne de Jacques, l'avait entendu parler ainsi : « Plusieurs années avant la mort d'Élisabeth, c'était moi qui gouvernais à Londres. » Jacques ne gouvernait ni l'Écosse, qui était à lui, ni l'Angleterre, qui se trouvait dans de bien autres mains. Rosny eut bientôt la juste mesure de cette force de tête dont se vantait le monarque. La mission de ce négociateur était d'offrir au roi une part importante dans le vaste plan qu'avait conçu Henri le Grand (ou plutôt Rosny) pour abaisser la puissance colossale de la maison d'Autriche, en l'attaquant sur tous les points à la fois. De telles conceptions étaient trop au-dessus d'un génie étroit et timide. Jacques ne voulut pas faire ce qu'il est permis d'entreprendre, non pas pour conquérir une monarchie universelle, mais pour empêcher un autre de poursuivre cette chimère, et pour se mettre en état de considérer attentivement la conduite de quiconque veut détruire les projets ambitieux d'un rival. Cependant, quelques traits d'audace avaient signalé ce règne. En 1605, Jacques demandait la réunion solennelle de ses deux couronnes, et il tenait à son parlement ce langage, peut-être un peu familier et même indécent : « L'Angleterre et l'Écosse sont deux « royaumes situés dans la même île ; vous ne souffrirez pas que moi, prince chrétien, je tombe « dans le crime de bigamie, en vivant avec deux « femmes ; que, n'ayant qu'une seule tête, je me « joigne à un corps double, et qu'étant seul pâ-

« tre ¹, j'aie à conduire deux troupeaux diffé-
« rents. »

Le projet, en soi prudent et sage, ne réussit pas.

Laissons le fils de Marie Stuart dire plus tard, en plein parlement, que la religion des papes est un *vrai mystère d'iniquité*. Puis il sollicita et obtint le fameux *serment d'allégeance*. Les Anglais se vantèrent alors, et ils se vantent encore aujourd'hui (dit M. de Sevelinges), de la noble fermeté avec laquelle ils déclarèrent, dans la formule de ce serment, que le pape n'a pas le droit de déposer leur souverain, de délier les sujets de la fidélité, et de disposer de sa couronne en faveur d'un prince étranger. Mais cette doctrine a toujours été, depuis longtemps, celle des catholiques les plus attachés à leur religion. (Sevelinges, *Biog. univ.*, XXI, 352). Ajoutons que des circonstances nouvelles, la profonde sagesse du saint-siège, les actes successifs et spontanés des papes, depuis deux siècles, ont amené partout à cet égard, pour les princes catholiques, absolument les mêmes résultats, les *consuetudes* et les *reconnaisances* les plus publiquement soutenues; et l'on en est arrivé là, dans le catholicisme, sans tant de crimes. Ailleurs on reçoit des peuples moins de droits et de confiance que nous n'en témoignons à nos maîtres.

Jacques craignait au dehors la puissance espagnole.

¹ A la bonne heure; mais ici c'est une sorte de dignité et de convenance qui manque dans la comparaison.

Un premier prince de Galles était mort empoisonné¹; le second prince de Galles, né en 1600, fut proposé pour époux de Marie, fille cadette de Philippe III (l'aînée, après avoir été promise au premier prince de Galles, avait épousé Louis XIII). La différence de religion semblait devoir mettre obstacle à cette alliance, mais Jacques faisait céder à la politique sa haine pour le catholicisme. Le roi alla jusqu'à envoyer son fils Charles à Madrid, dans un incognito ridicule et rusé. Alors Philippe IV *outragea* l'étiquette espagnole, en donnant la droite au jeune Charles, qui n'avait pas une couronne sur la tête. Mais, efforts inutiles! la France veillait; elle négocia de son côté avec le faible Jacques I^{er}, et, malgré les promesses faites à l'Espagne, il fut convenu entre les cabinets de Londres et de Paris que le prince, fils du roi anglais, épouserait Marie-Henriette de France, fille de Henri IV, et sœur de Louis XIII. Dans la même année où l'on termina la négociation, Jacques mourut, et Charles devint roi.

Rome n'aurait pas vu avec satisfaction le fils d'un prince ennemi tel que Jacques, et protestant lui-même, prêt à s'allier plus intimement avec l'Espagne, qui déjà opprimait assez la cour romaine. Il était à craindre que l'infante à Londres ne fût persécutée par des instances ardentes, et arrachée à la foi catholique. Le même danger ne se présen-

¹ Suivant le témoignage de Fox.

tait pas du côté de la France; loin delà, il était possible que ce fût le roi Charles qui cédât aux bons exemples d'Henriette. Ce fut une des pensées les plus nobles d'Urbain VIII, que celle qu'il conçut d'aider de son influence le projet, ou, si l'on veut, l'ambition jalouse que manifestait la France. Urbain, habile, prévoyant, ne voulait livrer son succès à aucune des chances du hasard; il désira, il demanda, il voulut que rien ne fût négligé pour que la jeune Henriette se rendît promptement auprès de son époux. Marie de Médicis avait entretenu sa fille dans les sentiments les plus vifs pour les intérêts, la gloire, la prépondérance du saint-siège. Richelieu n'oubliait pas qu'à Rome il avait été sacré évêque avec une dispense d'âge, faveur très-rare, et comblé d'honneurs; que dans Avignon il avait reçu une hospitalité généreuse: et comme la reine Marie de Médicis lui expliquait les conseils qu'elle entendait bien donner à Henriette, le cardinal, satisfait de la réussite de sa politique, approuvant hautement les vues de la reine mère, et déterminé à réjouir profondément Rome à l'occasion de ce bienfait qu'elle avait assuré à la France, sollicita de la reine, sa protectrice, la permission de rédiger, en forme d'instructions, des conseils qui seraient lus à Marie-Henriette, et dont elle emporterait une copie dans son écrin le plus précieux, pour avoir constamment devant les yeux les recommandations maternelles, dans une situation aussi difficile pour une princesse fille de Henri IV, sœur

du roi de France, mais qui n'était âgée que de seize ans à peine.

Voici ces instructions ¹. Marie de Médicis a dicté le sens; le cardinal de Richelieu, alors conseil intime de cette princesse, a mis en ordre la dictée de Marie. C'est la reine Marie qui va parler elle-même à sa fille.

Que l'on rapproche l'esprit pieux, tolérant, admirablement chrétien de ces instructions ², qu'on le rapproche de tant de malheurs, de tant d'insultes qui accablèrent Henriette pendant la vie de son époux Charles I^{er} et après l'indigne supplice de ce monarque, et que l'on se demande si plus de bonheur et plus de justice n'étaient pas dus à cette princesse, qui avait obéi avec tant de résignation aux avis qu'on va lire, et dans lesquels on explique à une reine catholique ses devoirs envers Dieu, envers le roi son époux, envers ses sujets, envers ses domestiques, et envers elle-même ! C'est absolument là ce que doit être toute la vie d'une reine.

« Ma fille, vous séparant de moi, je ne puis me séparer de vous. Je vous conserve en mon cœur, en mon seing, en ma mémoire, et veux que ce

¹ Elles sont datées de juin 1625. Je les ai trouvées dans un recueil de pièces qui appartiennent à la bibliothèque de l'Institut.

² Elles n'ont été imprimées, jusqu'ici, que dans un recueil littéraire qui n'a pas été continué, et à qui j'en avais donné une copie.

papier vous demeure pour un souvenir perpétuel de ce que je vous suis ; il suppléera à mon deffault : il parlera pour moy, lorsque je ne pourrai plus vous parler moi-même. Je vous le donne dans ce dernier adieu que je vous faicts avant de vous quitter, pour l'imprimer davantaige en votre esprit, et vous le donne escript de ma propre main, affin qu'il vous soit plus cher, et que vous faciez plus d'estat de ce qu'il contient pour votre conduite envers Dieu, envers le roy votre mary, vos subjects, vos domestiques et vous-mesme. Je vous dys ici sincèrement, à la dernière heure de notre entretien, ce que je vous dirois à la dernière heure de ma vie, si-lors je vous avois proche de moy. Je considère à mon grand regret que vous n'y pouvez estre, et que la passion qui se fera lors de vous et de moy est anticipée par ce partement, qui nous sépare pour longtemps.

« Vous n'avez plus sur la terre que Dieu pour père, qui le sera à jamais, puisqu'il est éternel ; c'est de luy que vous tenez l'estre et la vie, c'est luy qui, vous ayant fait naistre d'un grand roy, vous met aujourd'hui une couronne sur la tête, et vous établit en Angleterre, où vous debvez croire qu'il veut que vous le serviez et y faciez votre salut.

« Qu'il vous souvienne, ma fille, chaque jour de votre vie, qu'il est votre Dieu, et qu'il vous a mise sur la terre pour le ciel, et vous a créée pour luy-mesme et pour sa gloire. Le feu roy votre père a déjà passé ; ce n'est plus ici-bas qu'un peu de

poudre et de cendre cachée à nos yeux. Un de vos frères a faict de mesme dès son enfance¹ ; Dieu, qui l'a retiré de si bonne heure, vous a réservée au monde pour vous y combler de ses bienfaits : mais comme il vous avantage de cette sorte, il vous oblige aussi à lui en rendre pleine recognoissance, estant juste que les devoirs augmentent à proportion que les grâces et les faveurs sont plus grandes et plus signalées. Donnez-vous bien garde d'abuser de celles qu'il vous faict : puisque la grandeur, la bonté et la justice de Dieu sont infinies, employez toute la force de votre esprit à adorer sa puissance suprême, à aimer son incroyable bonté et craindre son exacte et rigoureuse justice, laquelle il fait ressentir à ceux qui se rendent indignes de ses grâces. Recevez, ma fille, ces instructions de ma bouche. Commencez et finissez chaque journée en votre oratoire par ces bonnes pensées, et là, en vos prières, prenez résolution de conduire le cours de votre vie selon les lois de Dieu et non selon les vanités du monde, qui n'est à chacun de nous qu'un moment duquel dépend une éternité que vous devez passer en paradis avec Dieu, si vous faictes bien, et en enfer avec les esprits malins, si vous faictes mal.

« Souvenez-vous que vous êtes fille de l'Église, et que c'est la première et principale qualité que vous avez et que vous aurez jamais² ; c'est elle qui vous

¹ Le duc d'Orléans, second fils de Henri IV.

² Le cardinal connaissait Rome, et il avait conservé, jusqu'a-

donne entrée au ciel. Les autres dignités, comme venant de la terre, ne passent point la terre; mais celle-cy, comme venant du ciel, remonte à sa source et vous eslève. Rendez grâce à Dieu chaque jour de ce qu'il vous a fait chrétienne et catholique. Estimez ce bienfait comme il le mérite, et considérez qu'ainsi qu'il nous est acquis et communiqué par les travaux et par le précieux sang de son fils unique Jésus-Christ, notre Sauveur, il doit estre aussi conservé par nos peines, même au prix de notre sang, s'il en est besoing.

« Offrez votre âme et votre vie à celui qui vous a créée par sa puissance et rapchetée par sa bonté et miséricorde. Priez-le et faites-le prier incessamment qu'il vous conserve le don précieux de la foy et de la grâce, et qu'il lui plaise que vous perdiez plustôt la vie que d'en descheoir.

« Vous êtes petite-fille de saint Louis : je veux que vous receviez de moi en ce dernier adieu la même instruction qu'il recevoit souvent de sa mère, qui lui disoit qu'elle aymoît mieux le voir mourir que de le voir offenser Dieu, qui est notre tout et notre vye. C'est cette instruction qui a commencé à le faire saint, et qui l'a rendu digne d'employer sa vie et sa couronne pour le bien de

lors, les formes, les *dirés* tendres et profondément romains, l'accent, si l'on peut dire ainsi, qui, là, distingue notre mère sainte Église; et il favorisait autant qu'il pouvait la juste et prévoyante politique d'Urbain VIII, si dignement placé sur la chaire de Saint-Pierre.

la foy et l'exaltation de l'Église. Soyez à son exemple ferme et zellée en la religion qu'elle vous enseigne, pour la défense de laquelle ce saint votre bisayeul a exposé sa vie, et est mort saint et fidel parmi les infidèles et pervers. N'écoutez et jamais ne souffrez qu'en votre présence on dise rien de contraire à votre créance et à votre religion ! Nous avons les promesses du feu roi de la Grande-Bretagne et du roi son fils ¹ qu'on ne le fera pas ; mais il est besoin que vous apportiez de votre part une si ferme résolution et une telle sévérité en ce point, que si quelqu'un vouloit entreprendre le contraire, il aperçoive aussitost que vous ne pouvez souffrir cette licence. Votre zelle et votre courage seront très-bien employez en ce sujet, et dans la connoissance que vous avez de ce qui est nécessaire pour votre salut. Votre humilité sera estimée, si vous fermez les oreilles au propos qu'on voudroit vous tenir de la religion, remettant à l'Église d'en parler.

« Pour vous, persévérez en la simplicité de la foy ; sur quoy, pour vous affermir de plus en plus, vous ouvrirez votre esprit à ceux qui ont le soing de votre conscience, pour leur rendre compte de tout ce qui la regardera. Fréquentez les sacrements, qui sont la vraie nourriture des bonnes âmes, et communiez tous les premiers dimanches des mois, toutes les fêtes de notre Seigneur Jésus-

¹ Jacques I^{er} et Charles I^{er}.

Christ, et celles de sa sainte mère, à laquelle je vous exhorte d'avoir une dévotion particulière. Vivant ainsy, vous ferez des œuvres dignes de la foy que Dieu vous a empreinte, et que vous devez conserver beaucoup plus chèrement que votre propre vie.

« Ayez soing de protéger, envers le roy votre mary, les catholiques, afin qu'ils ne retombent plus dans la misère d'où ils sont sortis par le bonheur de votre mariage. Soyez envers eux une *Esther*, qui eust cette grâce de Dieu d'estre la deffense et la délivrance de son peuple envers son mary Assuérus. Par eux Dieu vous bénira mesme de ce monde, vous fera en leur faveur beaucoup de grâces, et tiendra faict à lui-mesme ce que vous ferez en leur personne.

« Ne les oubliez pas, ma fille. Dieu vous a envoyée en ce pays pour eux, car c'est son peuple, et son peuple qui a souffert depuis tant d'années¹. Recueillez-les avec charité, écoutez-les avec facilité, protégez-les avec assiduité, vous le devez; car ils sont recommandables non-seulement à cause des afflictions qu'ils ont reçues, mais encore davantage à cause de la religion pour laquelle ils ont pâty. En vous recommandant ceux-cy, je n'en

¹ Qui aurait dit, à la fin du règne d'Élisabeth, que de si saintes doctrines seraient reportées en Angleterre, d'une manière aussi solennelle, par une princesse destinée à régner dans ce pays?

tends pas que vous oubliiez, en vos charités et en vos faveurs, ceux mesme qui sont d'une autre religion; car c'est assez qu'ils soient en affliction pour vous obliger à les secourir; et puisque Dieu vous faict leur royne, il vous oblige conséquemment à les assister; et vous le devez faire d'autant plus volontiers que vous devez les édifier par cette voie, et les disposer charitablement à sortir de l'erreur où le malheur du siècle les a portés plus que leur propre volonté, en quoi peut-être votre assistance leur donnera sujet de se convertir à Dieu, en sorte qu'un jour ils vous précéderont au royaume des cieux.

« Après Dieu et la religion qu'il a establie au monde, pour vous donner moyen de le servir et d'opérer votre salut, votre premier devoir c'est au roy, auquel Dieu vous a liée par le sacrement du mariage. Aymez-le comme votre propre époux, et l'honorez comme votre roy, sans que l'amour diminue le respect, ni le respect l'amour que vous lui devez. Ayez toujours une familiarité respectueuse envers luy, le considérant vostre chef; rendez-vous douce, humble et patiente en ses volontés, mettant votre contentement non à vous satisfaire, mais à le contenter. Que s'il y avoit quelque chose à donner à Dieu, en cela vous le devez; et si vous le faictes, Dieu vous bénira en la terre et au ciel.

« Prenez auprès de lui d'autant moins d'autorité en apparence, que plus il se portera par sa bonté

à vous en donner en effet. Votre soing doit estre de l'aymer et honorer, et non pas de *régner*¹. Ne faictes du tout rien que vous pensiez lui déplaire tant soit peu. Que votre conduite lui témoigne que, comme après Dieu, tout votre désir est de lui plaire. Soyez fidèle et secrète en ce qu'il voudra vous communiquer. C'est ainsy que votre amour doit estre réglé et conduit envers luy : amour sincère, humble et fidel, amour honnête et respectueux. Vous lui devez encore une autre sorte d'amour, un amour chrétien, *aymant son dme*² et son salut, l'aymant pour le ciel et non pour la terre. Par cette sainte affection, priez chaque jour et faites prier Dieu extraordinairement pour luy, à ce qu'il daigne le tirer à la vérité de la religion en laquelle et pour laquelle mesme est morte sa grand'mère³ : c'est un souhait qu'elle a *dans le ciel* pour son petit-fils, et ce doit estre votre ardent désir en la

¹ Admirable ; sublime précepte, exprimé en peu de paroles !

² Expressions neuves et pieusement passionnées, dignes de sainte Thérèse, à qui elles sont peut-être empruntées.

³ J'éprouvais une vive impatience d'arriver à ce passage ; je suis depuis longtemps dans le secret, et j'espère que le lecteur partagera l'émotion que j'ai éprouvée en lisant, pour la première fois, la mention de la sainte reine, qui arrive ici de droit et par les liens du sang et par l'histoire de ses malheurs. Pou-vait-on jamais prononcer le nom de cette grand'mère devant Charles, sans troubler sur-le-champ son visage, sa raison, son âme tout entière ?

terre. C'est un des desseins de Dieu sur vous, qui veut faire en vos jours une autre Berthe ¹, fille de France comme vous, et royne d'Angleterre comme vous, laquelle obtint, par sa sainte vie et par ses prières, le don de la foy à son mary et à cette ville en laquelle vous allez entrer : par ce saint désir vous devez faire effort à vous-même de plusieurs choses qui seront peut-être difficiles à votre bonheur, mais vous êtes obligée de vous oublier pour

¹ L'événement le plus heureux et le plus mémorable qui signala le règne d'Éthelbert, roi en Angleterre, fut l'introduction de la religion chrétienne parmi les Saxons anglais. Ce prince avait épousé, du vivant de son père Hermenric, Berthe, fille unique de Caribert, roi de Paris. Berthe amena un évêque français à Cantorbéry, tâcha, par sa conduite irréprochable, d'accréditer la sainteté de sa religion, et mit en usage sa douceur pour amener son époux à se faire chrétien; de sorte que saint Augustin, à son arrivée dans le royaume de Kent (*voyez*, tom. I, p. 297, le règne de saint Grégoire le Grand), trouva le roi disposé à embrasser la foi. Le mariage d'Éthelbert avec Berthe, et plus encore la conversion du roi au christianisme, établirent entre ses sujets, les Français, les Italiens, et d'autres nations du continent, des communications (597) qui tirèrent les Anglais de l'ignorance grossière et de la barbarie où les peuplades saxonnes étaient encore plongées. Le règne d'Éthelbert, béni de Dieu, fut glorieux pour lui et utile à son peuple.

Cette citation, faite ici par Richelieu, est très-à propos. Il appelle Berthe *fille de France*. Il y a là un peu d'imagination. Les *filles de France* qui sont venues depuis étaient nées de princes plus puissants que Caribert, qui n'était que roi de Paris. Ce Paris, quoi qu'on en dise, ne sera jamais très-sérieusement la France.

vous rendre davantage à celuy à qui Dieu vous donne, et pour vous complaire en ses humeurs et volontés : j'entends, ma fille, hors ce qui concerne la religion, car en ce point vous devez avoir et montrer de bonne heure tant de constance et de fermeté, que vous ne craigniez pas de lui dire hardiment et franchement que vous aymeriez mieux mourir, que de vous relâcher la moindre chose du monde en ce qui est de votre religion. Il vous en estimera davantage, estant certain que s'il voyoit que vous manquassiez à Dieu à son occasion, il croiroit aisément que vous manqueriez encor plus parfaitement à luy-même, puisqu'il n'est rien que l'ombre et l'image de Dieu.

« Pensez-y bien, ma fille, et vous souvenez qu'il y va de votre salut et de votre éternité. La crainte de ce péril est la seule chose qui me faict trembler en vous laissant, ce qui m'a souventes fois arrêtée dans le traité de cette alliance : j'ay mon recours à Dieu, et je le supplie qu'il vous préserve de ce danger, et que jamais vous n'écoutez la voix du serpent qui a séduit Ève et qui voudroit vous séduire. Il ne peut entrer en ma pensée que ce malheur vous arrive, et j'espère de la bonté de Dieu que ce ne sera jamais : mais s'il arrivoit, j'ai horreur de penser que je serois contrainte de donner ma malédiction à une personne qui m'est si chère, ne vous pouvant tenir pour ma fille qu'autant que vous demeurerez fille de Jésus-Christ et de son Église, hors de laquelle il n'y a pas de salut.

« L'amour que vous devez au roi votre mary vous oblige d'aymer ses sujets et son royaume. Soyez donc prompte et facile à bien faire à ses sujets, à leur donner accès envers luy, et à leur procurer en toute occasion tout le bien qui vous sera possible; et comme Dieu vous a faicte leur royne, rendez-vous leur mère, et qu'ils reconnoissent en vous ces deux qualités! Le mariage vous donne l'une, et leur bonté envers eulx vous doit donner l'autre, qui vous rendra beaucoup plus aymée et honorée. Votre qualité de royne vous lie à l'Angleterre, et partant vous devez désormais en considérer les intérêts; et parce qu'un des principaux est d'être inséparablement unie avec ce royaume, à qui ceste union importe esgalement, vous estes obligée de vous rendre le lien et le ciment de ces deux couronnes, et contribuer en tout ce que vous pourrez à leur bien mutuel. Il vous sera d'aultant plus aisé de satisfaire en ce point aux obligations de votre nayssance et de votre mariage, que vous n'aurez qu'à suivre l'inclination et la bonté et intelligence qui est entre les deux roys, dont l'un est vostre frère et l'autre votre mary.

« Ce que je vous ai dit jusqu'ici regarde vos devoirs principaux envers Dieu et la religion, envers le roy et le royaume : il me reste encore à vous entretenir de ce que vous devez à vos domestiques et à vous-mesme. Ayez soin que tous vos domestiques, excités par votre exemple, rendent

à Dieu et à la religion ce qu'ils doivent, et qu'ils soient remarquables en l'intégrité des mœurs. Vous pouvez assurément croire que s'ils servent bien Dieu, ils vous serviront bien : qu'ils sachent, je vous prie, que vous avez cette créance, et que vous ne pouvez aultrement prendre confiance en eux. Ne souffrez entr'eux aucune personne vicieuse, dont le mauvais exemple attireroit sur vous et l'indignation de Dieu et le mespris des hommes. Traitez bien vos serviteurs et les aymez esgalement, ne faisant aucune différence, dans votre bienveillance et vos bienfaits, que celle que le mérite et la vertu y apporteront. Ainsy ils vous honoreront et serviront comme maistresse, et vous reconnoistront et aymeront comme mère.

« Pour ce qui est de votre particulier, ma fille, soyez un exemplaire d'honneur, de vertu et de modestie; que votre port, votre regard et votre maintien marquent l'honnêteté, la pudicité, la débonnairété mesme, en un mot, la dignité de votre naissance et du rang que vous tenez.

« Ayez une douceur accompagnée d'une gravité royalle. Usez d'une très-grande discrétion en la licence que la façon de vivre d'Angleterre donne aux dames, qui ont aultant de liberté comme elles ont de contrainte en d'autres royaumes. Comme votre naissance vous tient relevée par-dessus les personnes ordinaires, vous le devez aussi estre en votre façon de vivre, vous conduisant en sorte que cette retenue que je vous conseille d'observer

paroisse en vous non forcée, mais naturelle. Soyez officieuse et *presque respectueuse* envers tous, n'offensant jamais personne : faictes qu'ils cognoissent que l'autorité que vous avez par-dessus eux est pour leur bien faire, et non pour les déprimer et offenser. Bannissez de votre personne la médiansance et la moquerie usées ordinairement en la cour des grands, qui diminuent l'affection des subjects envers les princes.

« Je ne finirois jamais, si je n'arrêtois les mouvements de mon cœur, tant je suis esmeue et remplie de diverses pensées : il faut achever ; il faut que je vous laisse partir, que je donne lieu à mes pleurs, et que je prie Dieu de vous inspirer pour moi ce que je ne puis vous dire, et que mes larmes effaceroient si je pouvois l'escire.

« Adieu, ma fille ; je vous laisse et vous livre en la garde de Dieu et de son ange. Je vous donne à Jésus-Christ, son fils unique, votre Seigneur et Rédempteur.

« Je supplie la Vierge, de laquelle vous portez le nom, de daigner estre *mère de votre âme*, en l'honneur de ce qu'elle est mère de notre divin Sauveur. Adieu encore une et plusieurs fois ; vous estes à Dieu, demeurez à lui pour jamais : c'est ce que je désire du plus profond de mon cœur.

« Ma fille, votre très-bonne et très-affectionnée mère,

MARIE.

« Amiens, ce 15 juin 1625. »

Voilà l'écrit qu'Henriette-Marie porta en Angleterre. Rome et la France faisaient des vœux pour l'heureux succès d'une mission à la fois sainte et politique. La preuve de la satisfaction de Rome se trouve dans l'envoi qui fut fait simultanément, à la nouvelle reine, du présent solennel de la *rose d'or*, embaumée de musc. Le légat Barberini remit à la princesse, avant son départ de Paris, ce haut témoignage d'affection, qui était en même temps celui d'une entière confiance dans les dispositions pieuses de cette sage colombe, chargée de porter à Londres l'olivier de la paix, après tant de désastres. Qu'ils ont été mal informés, les historiens qui ont dit que Rome n'approuvait pas ce mariage! Cette *rose d'or*, par son parfum et par sa richesse, n'était-elle pas l'emblème de la joie douce et de la prospérité qu'attendait l'Église? Nous retrouverons cette noble reine Henriette dans le cours de ces annales; nous aurons toujours occasion d'admirer son courage, et la fidèle déférence qu'elle montra pour les avis de sa mère.

Le Vatican et le Louvre vivaient alors dans une si parfaite intelligence, que le clergé de France fit, dans une de ses assemblées, en 1626, placer, en tête d'une de ses délibérations, la déclaration suivante :

« Le pape est chef visible de l'Église universelle,
« vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et
« des patriarches, en un mot, successeur de saint

« Pierre ¹, en qui l'apostolat et l'épiscopat ont eu
 « commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé
 « son Église, en lui donnant les clefs du ciel, avec
 « l'infaillibilité de la foi, que l'on a vu durer im-
 « mobile en ses successeurs jusqu'à nos jours. »

Si Rome avait pu penser à mettre un frein aux désirs ambitieux du cardinal de Richelieu, les instructions à Henriette-Marie, et cette déclaration du clergé, étaient bien propres à rassurer le saint-siège; et quoi qu'on en ait dit au sujet d'un prétendu patriarcat indépendant désiré par Richelieu, et dont il sera bien de parler plus tard, Rome n'avait à redouter aucun danger de la part de la France, excepté sous le rapport de cette *monarchie universelle* (périlleuse entreprise) que notre cardinal ambitionnera, pour ne pas réussir plus que les insensés qui l'ont précédé dans cette poursuite d'un projet imaginaire. Une telle fantasmagorie vient inquiéter tous les siècles, heureusement dans des contrées différentes. La chute d'un de ces géants audacieux n'intimide pas les autres: mais il y aura toujours un obstacle à vaincre, et cet obstacle se trouve dans une ville entourée de mauvaises murailles à moitié ruinées, gardée par des vieillards à la parole calme et douce, dont on pille le trésor, dont on effraye l'habitant, sans arriver ja-

¹ Cela était bien connu; mais il est convenable que, de temps en temps, surtout pendant les troubles, ces mêmes témoignages soient rendus au suprême pouvoir catholique.

mais à les arracher pour longtemps d'une chaire peu élevée, d'où leur voix est entendue de tout l'univers.

La même année 1626, Urbain confirma des bulles de ses prédécesseurs, saint Pie V et d'autres, par lesquelles il était défendu d'aliéner et de donner en fief quelque terre que ce fût, qui appartenait ou qui faisait retour au saint-siège.

Alors le pape apprit que le duc d'Urbin, François II de la Rovère, malade et octogénaire, montrait, après la mort de son unique fils Frédéric Ubald, avec qui s'éteignait la maison de la Rovère, l'intention de restituer au saint-siège, par une donation entre-vifs, ledit duché d'Urbin, que cette maison venait de posséder pendant cent quarante ans, en fief relevant de l'Église. Sa Sainteté jugea convenable d'envoyer sur les lieux le cardinal Berlinghiéri Gessi, afin qu'il prît possession de la principauté, qui comprenait les villes d'Urbin, Pésaro, Gubbio, Sinigaglia, Fossombrone, San-Léo, et Cagli. Cela fut fait ainsi. Le duc, après cet acte généreux, dont il voulut se repentir ensuite ¹, se retira dans le château de Durante, que le pape éleva à la dignité de ville, en l'appelant Urbania.

L'ancien duc d'Urbin ne survécut pas longtemps à cet acte, qui au fond était souverainement juste, et, en mourant, il laissa vacante la place de *présfet de Rome*.

¹ Muratori, *Annales de l'Italie*, an 1626.

Il ne sera pas inutile d'offrir quelques détails sur cette dignité très-ancienne, et qui subsiste encore : elle avait été fondée avant le sénat et les comices, du temps de Romulus. Celui qui était revêtu de cette dignité s'appelait *sénateur ou préfet*, et il gouvernait la ville quand le roi Romulus en sortait pour se mettre à la tête de l'armée. Sous l'autorité des rois, celle du préfet fut peu à peu très-limitée; sous les Césars et les rois d'Italie, elle devint redoutable; et après cette époque, la *préfecture* arriva à un tel degré de puissance et de gloire, avec ou sans le consentement formel de quelques papes, que le titulaire, dans les cérémonies, prenait le pas, non-seulement sur tous les magistrats de la ville, mais encore sur tous les ambassadeurs des souverains. Au moment des voyages de Charlemagne, la ville resta sans *préfet* pendant un assez grand nombre d'années; ce changement dura jusqu'en 928. Une sédition rétablit cette charge; seulement, on adjoignit au *préfet* deux consuls et deux tribuns du peuple. Nous avons vu les déplorables suites d'un système d'administration municipale qui désola Rome pendant longtemps. Sans diminuer le pouvoir, on changea quelquefois le nom, comme il arrive dans toutes les révolutions. Le *préfet* s'appela *patrice* (nom d'une dignité des bas temps, à Constantinople). Sous Clément III, on rétablit le *préfet*. Innocent III, malgré son courage, fut contraint à nommer cinquante sénateurs; le peuple, ennuyé de ces cinquante tyrans, demanda qu'il

n'y eût plus qu'un *sénateur*. Grégoire XI, revenant d'Avignon à Rome, trouva dans cette dernière ville qu'on y avait rétabli un *préfet*, qui s'appelait François de Vico. La famille de ce dernier garda la charge, par usurpation, jusqu'en 1435. Eugène IV, par un décret daté de Florence, investit de cet emploi François Orsini, appartenant, comme on sait, à une des plus grandes familles de Rome. Souvent, pour des neveux, on unissait à la *préfecture* le titre de général de l'Église, comme fit Calixte III, qui donna au préfet le droit de porter une couronne. Enfin, on rétablit le titre de *sénateur* ¹.

Après la mort du duc d'Urbin, le pape conféra cette charge de *préfet* à don Taddée Barberini, son neveu, général de l'Église.

Dans cette circonstance, le pape Urbain eut à se féliciter d'un nouveau triomphe de la religion catholique. Pendant que les missionnaires apportaient en Abyssinie le bienfait de la civilisation chrétienne, Alphonse Mendez, jésuite portugais, dernier patriarche qui entra dans l'Éthiopie, obtint le bonheur d'amener à la sainte Église l'empereur Seltan, Segued Sucinios. Ce prince convoqua (1626) tous les grands de sa cour, et son fils, héritier du trône, et leur fit promettre, au nom de toute l'Éthiopie, ferme et inébranlable obéissance au pape Urbain VIII. Sur-

¹ Le sénateur d'aujourd'hui (1847) est le prince don Dominique Orsini, né à Naples le 23 novembre 1790. Il est chef et président du tribunal sénatorial; il protège noblement les arts.

le-champ Sa Sainteté écrivit à ce souverain pour le féliciter, et demanda qu'on expédiât de cette contrée différents sujets, qui viendraient au collège de la Propagande s'instruire des langues de l'Europe, pour pouvoir retourner dans leur pays, et devenir des ministres de la religion au milieu de ces peuples abandonnés de Dieu. Malheureusement, cette mission fut attaquée par des révoltés : le fils du roi, Fuciladaz, fit poursuivre les missionnaires, et rétablit pour un temps les anciennes erreurs. Alors nos religieux souffrirent souvent le martyre, qui ne lassa jamais leur courage.

On a vu plus haut, page 272, que, sous le règne de Paul V, des rois de Congo lui envoyèrent un ambassadeur, qui mourut à Rome avant de pouvoir prêter son obédience à Sa Sainteté.

Urbain reçut du même pays un ambassadeur, Jean-Baptiste Vives, qui fut accueilli avec la plus douce bienveillance, et comblé d'honneurs. Cet ambassadeur, originaire de Lisbonne, parlait avec facilité la langue portugaise.

Sur ces entrefaites, Partémus, patriarche de Constantinople, envoya des députés chargés de reconnaître la suprématie du saint-siège, et de chercher les moyens d'opérer une réconciliation définitive et durable entre les Latins et les Grecs. Urbain connaissait à fond la langue grecque, et toute la négociation fut conduite par le pape lui-même, sans interprète. Les députés écoutaient avec respect le chef du catholicisme, s'exprimant dans la

langue d'Homère, avec pureté, avec élégance, et citant au besoin les premiers écrivains de l'antiquité grecque.

Par un bref du 14 septembre de l'an 1627 ¹, le pape accorda aux mineurs observantins la faculté de dire l'office et la messe de vingt-trois martyrs de leur ordre, égorgés dans le Japon. Parmi eux, on comptait six prêtres et dix-sept laïques.

Ensuite, par un bref du 15 septembre, le pape concéda aux pères jésuites ² la permission de célébrer l'office et la messe de trois de leurs martyrs, Paul Miki, Jean de Goto, et Jacques ou Diègue Kisasi, martyrisés, comme les précédents, au Japon, par l'empereur Taicosima, le 6 février 1597.

La paix d'Italie, qu'Urbain avait tant à cœur, était troublée par des querelles pour la succession de Vincent, duc de Mantoue. Parmi les prétendants, on comptait Charles Gonzague, fils du duc de Nevers, en France, très-favorisé par Richelieu, et encore plus par le pape Urbain. Ce pontife, pour aider Charles, lui accorda des dispenses qui lui permirent d'épouser Marie, fille du duc Ferdinand de Mantoue, mort avant le duc Vincent, son frère.

Ce fut à cette époque précise que le grand-duc de Toscane, Ferdinand II, vint à Rome. Le saint-père le traita avec magnificence, et lui fit don de la *rose d'or*.

¹ Constitution *Salvatoris*.

² La même constitution *Salvatoris*.

En 1627, le pape fit une nombreuse promotion de cardinaux, au nombre desquels on comptait Pierre de Bérulle, l'un des fondateurs de l'*Oratoire de Jésus*, et Jean-Baptiste Pamphili, qui devint pontife en 1644, sous le nom d'Innocent X.

En l'année 1628, Urbain concéda à tout le domaine du duc de Modène l'office de saint Contar-do Pellegrino, prince de la famille d'Este, mort en 1249. Les leçons de cet office ont été composées par le chanoine Plaisantin Pierre-Marie Campi¹; les Bollandistes rendent le même témoignage²; elles avaient été approuvées en 1609 par la congrégation des rites, sur le rapport du cardinal Bellarmin.

Dans la même année, le pape ne perdant pas de vue les intérêts des nations, et cherchant toujours à maintenir la paix universelle, comme il est du devoir d'un bon pontife³, publia un jubilé extraordinaire, avec les prières des *quarante heures*, dans les trois premières basiliques de Rome, et dans deux églises de tous les ordres religieux, pendant trois jours, qui seraient empruntés aux deux semaines suivantes.

¹ *Histoire de Plaisance*, liv. XVIII, ann. 1249.

² *Act. SS.*, avril. die 16.

³ Une des plus fatales conséquences du luthéranisme est cette impossibilité de faire entendre aux acatholiques la voix de celui qui tous les jours dans ses prières, et souvent par des bulles, demande, sans jamais se lasser, la paix du monde et le bonheur des peuples.

Sa Sainteté elle-même, pour donner l'exemple, se rendit, avec une grande procession, à l'église de *Sainte-Marie in Trastevere*. Dieu accorda, quelque temps après, la paix que le pape lui avait demandée avec tant de ferveur.

Les Romains retrouveront ici avec plaisir l'origine d'un fait qui se passe à Saint-Pierre pendant les derniers jours de la semaine sainte. On conserve dans l'église de Sainte-Anastasia, et à l'église de *Sainte-Croix de Jérusalem*, des morceaux de la vraie croix : Urbain commanda d'en extraire des parcelles assez considérables, qu'il fit enchâsser dans une croix d'argent, ornée de pierres précieuses ; ensuite il envoya ce précieux souvenir à l'église de Saint-Pierre, ordonnant que cette relique fût placée parmi les *reliques majeures*, et montrée au peuple dans les jours prescrits par les brefs, après la sainte lance et avant la *véronique sacrée*, avec indulgence plénière toutes les fois qu'on les montrerait toutes les trois du haut d'une tribune intérieure de l'église, vers la droite de la chaire du premier vicaire de Jésus-Christ.

Le 22 avril 1629, Urbain canonisa solennellement saint André Corsini, noble florentin, qui s'était fait revêtir de l'habit des carmes en l'an 1316. Il avait été ensuite sacré évêque de Fiesole en 1360, et il était mort le 6 janvier 1373. Eugène IV, pendant qu'il résidait à Florence en 1440, ému par un célèbre miracle que raconte Brocchi¹,

¹ *Vie des saints florentins*, p. 357 et suiv.

et qui avait été opéré par l'intercession de ce saint, en accorda le culte public, ordonnant que l'on ferait une procession à son tombeau, et qu'on y célébrerait la messe de la *très-sainte Trinité*. Aussi les Bollandistes disent qu'il fut alors béatifié. La cérémonie s'était faite avec tant de magnificence, que les cardinaux présents estimèrent qu'elle équivalait à une canonisation.

Grégoire XIII, en 1583, permit de *vive voix* que l'ordre des carmes célébrât la messe et l'office de ce saint, ce qui fut étendu ensuite à toute l'Église, avec le rit semi-double; puis, en 1731, Clément XII, de la famille Corsini, permit qu'on célébrât la fête avec le rit double¹.

En ce moment le crédit du cardinal de Richelieu auprès d'Urbain était tel, que le grand ministre osa demander le chapeau de cardinal pour son frère Alphonse, de l'ordre des chartreux. Malgré lui, et malgré des prières qu'il tâchait de faire appuyer par son frère, qui n'en tenait compte, Alphonse-Louis

¹ La Vie de saint André Corsini, écrite par son successeur dans l'évêché de Fiesole, et traduite par le jésuite Jean-Pierre Mafféi, se trouve parmi les *Vies de dix-sept confesseurs du Christ*, page 484. Vers l'an 1460, une autre vie fut écrite par Pierre-André Castagna, carme florentin, et publiée avec des notes par le père Dominique de Jésus, du même ordre, dans le livre des Actes de la canonisation de saint André. Une troisième vie a été donnée par André Venturi, et publiée à l'occasion de la solennelle béatification de saint André Corsini; Rome, 1629, in-4°.

du Plessis-Richelieu fut relevé de son vœu de silence, et déclaré archevêque d'Aix, et, deux ans après, de Lyon; ensuite, créé cardinal du titre de la *Sainte-Trinité a Monte Pincio*. En le nommant, Urbain déclara qu'il choisissait avec plaisir ce sujet pour le faire cardinal, parce qu'il avait la réputation d'être un homme très-zélé en religion, rempli d'une science profonde, modèle de pureté dans les mœurs, plus attaché aux affaires de son diocèse qu'à toutes les intrigues de la cour.

Matthieu Flach, qui se faisait appeler *Illyricus* parce qu'il était né à Albona, dans l'Istrie, partie de l'ancienne Illyrie, et que Novaes désigne comme le premier mobile des centuriateurs de Magdebourg¹, avait publié en 1557 une messe latine, qu'il croyait contraire à la doctrine catholique; les luthériens, la trouvant de leur côté favorable aux catholiques, tâchaient de la faire supprimer². En lisant cette messe, on rencontre une oraison dans laquelle Urbain trouva, en la revêtant d'une nouvelle forme, la célèbre oraison *Ante oculos tuos, Domine*; et, par la constitution *Inter primarias*, il accorda une indulgence plénière à ceux qui réciteraient cette oraison en visitant *la confession de Saint-Pierre* les jours de fête de la Sainte-Trinité, du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge, des Saints Pierre et Paul,

¹ Tom. IX, p. 229.

² Le cardinal Bona l'a publiée à la fin de son livre *Rerum liturg.* Mabillon et Martène en ont parlé.

des autres apôtres et des autres saints, tous les vendredis de mars; et pour les autres jours de l'année il accorda une indulgence de sept ans, et d'autant de quarantaines.

Le 10 juin 1630, Urbain publia le décret que nous avons annoncé, et par lequel il voulut encore élever la dignité des princes de l'Église : il ordonna que les cardinaux jouiraient perpétuellement du titre d'*éminence*. Il attribua également ce titre aux trois électeurs ecclésiastiques de l'Empire, les électeurs de Cologne, de Mayence et de Trèves, et au grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il y a lieu de croire que le cardinal de Richelieu eut une grande part à cet acte, et qu'il sollicita pour ses collègues ce titre d'*éminentissime*¹, qui a augmenté encore l'illustration des électeurs du souverain pontife.

Autrefois les cardinaux ne recevaient que le titre d'*illustrissime*. Il y eut à ce sujet une contestation suscitée par le doge de Venise et le duc de Savoie, qui n'était pas encore roi de Sardaigne : à cause du royaume de Chypre, sur lequel ils prétendaient des droits, ils voulaient être qualifiés du titre de *rois*. A cette condition ils accorderaient aux cardinaux le titre d'*éminence*. Cette affaire n'eut pas alors de suites très-graves, parce que Richelieu, qui était intéressé à la question, intervint avec son bras puissant dans cette circonstance.

¹ Voyez les *Mémoires pour l'Hist. univers. de l'Europe*, au 1630.

Lors de la peste de 1630, Urbain rendit des décrets de police et d'administration qui adoucirent l'effet de ce fléau pour la ville de Rome; elle souffrit moins dans sa population que plusieurs autres villes de l'Italie. Par une bulle donnée le 25 janvier 1631, le pape déclara qu'il avait purgé de beaucoup d'erreurs le bréviaire romain publié par saint Pie V, et réformé par ordre de Clément VIII; qu'il avait rétabli dans les hymnes les règles de la poésie et de la haute latinité; qu'il avait introduit dans les psaumes et dans les cantiques la ponctuation de l'édition de la Vulgate, en distinguant, par des astérisques ou de petites étoiles, la pause qu'au milieu devaient observer ceux qui chantaient les psaumes et les cantiques; qu'il avait fait collationner les sermons, les homélies et les histoires, sur les anciens manuscrits. Il ordonnait donc que le bréviaire fût réimprimé à Rome avec ces corrections. Sa Sainteté était prête à en envoyer un exemplaire partout où l'on voudrait en faire la réimpression.

Dans la même année, Urbain, par le conseil du père Valérien Magni, célèbre capucin milanais, supprima les jésuitesses.

Vers le même temps, on découvrit à Rome un projet d'attentat contre la personne de Sa Sainteté, tramé par Hyacinthe Centini, neveu du pieux cardinal Félix Centini d'Ascoli. C'était un acte de folie, mais suivi dans un désir pervers de révolution. Cet Hyacinthe voulait voir son oncle sur la chaire de Saint-Pierre. Alors il se livra à des études

insensées de magie, et il résolut, dans sa sottise méchanceté, d'ôter la vie au pape, en fabriquant une statue de cire. Le pape devait mourir le jour où on l'aurait brisée. Tous les complices du nécromancien furent poursuivis, et punis avec sévérité.

Le 12 janvier 1632, le pape approuva la congrégation de la Mission, instituée le 25 janvier 1617 par saint Vincent de Paul, Français. Elle avait pour but de former des sujets chargés d'aller dans les villages, dans les bourgs, porter l'instruction de la doctrine chrétienne aux paysans, aux enfants, aux ignorants. Pour ce ministère, les frères font un vœu perpétuel, quoique leurs vœux soient purement simples.

Cette congrégation zélée, dont le général était toujours Français, et résidait à Paris dans la maison de Saint-Lazare, dirigeait en France un grand nombre de séminaires; elle a, depuis, desservi la chapelle royale de Versailles, fourni des curés aux deux villes où le roi faisait des résidences habituelles, à Versailles et à Fontainebleau, et gouverné au spirituel la maison de Saint-Cyr et l'hôtel des Invalides ¹.

Ces missionnaires ne sont pas appelés pères, mais messieurs de la Mission ²; ils font aussi le

¹ Beaucoup de ces attributions n'ont plus lieu; néanmoins la congrégation des Missions jouit d'une immense considération, et rend à l'État, au dedans et au dehors, les plus importants services.

² Novaes, tom. IX, p. 235.

quatrième vœu de permanence dans la congrégation, et n'en peuvent être dispensés que par le pape ou par le supérieur général.

Le même saint avait aussi institué en France, avec madame de Gras, pieuse veuve, la congrégation des *Sœurs de la charité*, qui ont soin des vieillards, des enfants, des pauvres, et de toutes les sortes de malades que la honte ou toute autre raison empêche de se présenter aux hôpitaux.

La religion catholique devait craindre les progrès guerriers de Gustave-Adolphe, roi de Suède, uni à l'électeur de Saxe et à d'autres princes. Leur puissance inquiétait l'empereur; on faisait même courir le bruit que Gustave porterait ses armes en Italie.

Dans ces circonstances, quelques esprits contraires à la cour romaine accusaient Urbain de tiédeur: mais il suffit de consulter le bullaire romain, pour reconnaître qu'Urbain accomplit noblement ses devoirs. Par la constitution 354, *Suprema*, munie de la signature de trente-deux cardinaux, il établit un impôt sur tous les fruits ecclésiastiques de l'Italie; les sommes qui en proviendraient devaient être envoyées à l'empereur pour l'aider dans ses entreprises contre les ennemis de la religion en Italie. Il ordonna que de pareils impôts fussent établis en Allemagne, dans le même but. Il fit tout ce que pouvait faire un pontife pour réprimer les projets des méchants.

Cependant les mécontents continuaient d'accuser le pape même dans ses États.

Le cardinal Gaspard Borgia, chargé des affaires du roi catholique à Rome, avec plus d'intrépidité que de respect osa, dans un consistoire, en présence de tous les cardinaux, reprocher à Urbain de la mollesse et de la lenteur, et dire que s'il arrivait des malheurs à la religion catholique, ils seraient imputés au pape : le pontife ordonna au cardinal de se taire, et, par la constitution 403, *Cum nuper*, il déclara que sa tolérance envers Borgia n'empêchait pas qu'il n'eût encouru les censures, et qu'il les avait méritées par sa témérité. Ces différends affligeaient singulièrement le sacré collège.

La position d'Urbain était très-délicate. Il avait reçu de la France des services et des marques de protection. Malheureusement la France, qui chez elle poursuivait les protestants, les protégeait au dehors. Cette complication d'intérêts devenait un embarras qu'il était difficile de conjurer. L'empereur et le roi d'Espagne attaquaient aussi Urbain, par suite de mauvaise volonté contre la France : il tâchait de concilier les intérêts de la religion et ceux d'un allié qu'il aimait, quoiqu'il blâmât cette double politique. On pouvait ne pas aimer les huguenots à Paris, mais il ne fallait pas être ami des luthériens à Dresde.

Peu de temps après, les choses changèrent d'as-

pect. Le 19 novembre 1632, les deux armées impériale et suédoise en vinrent aux mains à Lützen; Gustave-Adolphe fut tué d'un coup de canon : le monarque, la terreur de l'Allemagne, et qui méditait la conquête de la Germanie, et peut-être, après un joug redoutable imposé à l'Église, la conquête de la France elle-même, rêve d'ingratitude inexplicable devant les talents de Richelieu; ce roi n'existait plus, et la maison d'Autriche pouvait espérer de rétablir son influence. Mais d'autres princes, toujours aidés par la France, continuaient la guerre, et cherchaient à opprimer la maison d'Autriche. Ferdinand demandait des secours. Urbain lui envoya une somme d'argent assez considérable, qui vint à propos pour les besoins de la guerre.

La paix d'Italie ne pouvait être durable entre les jalousies de deux rivaux aussi formidables que l'étaient Richelieu en France et Olivares en Espagne. Mais le Français était plus habile que l'Espagnol.

A cette époque (1633) appartient l'affaire de Galilée. Déjà, sous plusieurs pontifes, il avait été question de cette controverse. J'emprunterai à M. Léon Desdouits, professeur de physique au collège Stanislas, diverses informations qui ont été consignées dans un journal religieux ¹. Ce savant, aussi recommandable par sa piété que par sa bonne foi, examine

¹ *L'Université catholique*, tom. XI, 63^e livraison, mars 1841. Cet excellent journal est rédigé par M. Bonetty, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

un article de la *Revue de Dublin*, sur trois ouvrages anglais : l'*Histoire des sciences spéculatives*¹ ; la *Vie de Galilée*² ; l'*Histoire de la philosophie*³.

M. Desdouits ne suit pas les développements de l'auteur de l'article, et se contente de dire quelque chose de l'examen considéré en lui-même.

Il commence par établir qu'en 1835, sur la liste réimprimée à Rome des ouvrages défendus, on ne voit point ceux qui avaient été défendus touchant l'opinion de Copernic sur le mouvement de la terre ; savoir : *Copernic*, *Astunica* et *Foscarini*, par décret du 5 mars 1616, sous Paul V ; mais Copernic et Astunica seulement, *donec corrigantur* (jusqu'à ce qu'ils soient corrigés). Les corrections de Copernic avaient été publiées avec un autre décret du 13 mars 1620, sous le même Paul V, et réduisaient à une simple hypothèse le mouvement de la terre : mais il ne s'était plus fait aucune édition avec de telles corrections. Après ce décret et un décret précédent de 1619, avait été également mis sur la liste Képler, pour son *Epitome Astronomiæ copernicanæ*. Finalement, dans la sentence prononcée contre Galilée le 22 juin 1633, sous Urbain VIII, l'ordre fut donné d'y inscrire également le fameux dialogue de ce même Galilée. Ces cinq livres furent

¹ Par le R. Win. Worewel ; Londres, 1837.

² D'après le livre de la *Science utile*.

³ Par le R. Raden Powen, professeur de géométrie de l'université d'Oxford ; Londres, 1837.

cependant rayés de la liste en 1835; les savants qui ont les livres de Galilée imprimés à Padoue en 1744 peuvent lire au tome IV, publié avec les approbations d'usage, le *dialogue entier* avec le reste parfaitement intact, et, de plus, avec quelques additions faites de la main de Galilée lui-même, sur un exemplaire imprimé que possède la bibliothèque du fameux séminaire de cette ville. On se contenta d'y corriger ou d'en faire disparaître quelques indications marginales.

Le décret par lequel avaient été défendus ou *suspendus, donec corrigantur*, Copernic¹, Astunica et Foscarini, comprenait également tous autres livres enseignant la même doctrine (*omnes alios libros pariter idem docentes*); mais on avait omis de faire approuver le décret par le pape², quand on renouvela l'*index* sous Benoît XIV, en 1758. Aussi la difficulté était si peu résolue, que quelques-uns croyaient qu'on devait ajouter l'hypothèse à l'enseignement de la mobilité de la terre³; mais

¹ Les opinions de Copernic étaient en partie celles du cardinal de Cusa, qui avait précédemment avancé le même système dans un livre intitulé *De docta ignorantia*.

² Article de M. Desdouits dans l'*Université catholique*, p. 220.

³ Le cardinal de Cusa et Copernic avaient présenté leur doctrine comme une *hypothèse*; et depuis on avait voulu en faire une *thèse*. En permettant l'*hypothèse* (feuilleton de l'*Univers*, 12 janvier 1847), Rome avait fait ce que réclamaient les besoins de la science, tout ce qui pouvait faciliter ses progrès.

la sacrée congrégation du saint office, dans son assemblée du 16 août 1820 (nous avons été personnellement témoins de ces débats), permit de se servir de l'affirmation. La chose, examinée de nouveau, fut jugée dans l'assemblée du 17 décembre 1822, et il parut un décret approuvé par le pape Pie VII (M. le vicomte de Chateaubriand était alors ministre des affaires étrangères). Par ce décret, les éminentissimes inquisiteurs généraux, se conformant expressément au décret de la sacrée congrégation de l'*index* de 1757 et au leur propre de 1820, déclarèrent permises à Rome l'impression et la publication d'ouvrages traitant de la mobilité de la terre et de l'immobilité du soleil, selon l'opinion commune des astronomes modernes (*operum tractantium de mobilitate terræ, et immobilitate solis, juxta communem modernorum astronomorum opinionem.*

Dans l'état actuel de l'enseignement astronomique (je suis ici encore M. Desdouits), il n'y a donc plus de contradictions entre cet enseignement et les décrets de Rome sur le mouvement de la terre, ce que plusieurs personnes semblent ignorer. L'auteur irlandais, que M. Desdouits réfute en ce point, ne paraît pas non plus avoir eu connaissance du dé-

La transformation de l'*hypothèse* en *thèse* était alors parfaitement inutile à la science, et ne l'eût point fait avancer d'un pas. Quatre-vingts ans après la mort de Copernic, Galilée prétendit faire cette transformation.

cret de correction de Copernic, décret par lequel il était licite de traiter du mouvement de la terre, comme d'une *hypothèse* qui, bien plus heureusement encore que toute autre, expliquait les mouvements des astres.

J'ai cru devoir donner ces détails, pour bien avertir ceux qui prétendent que la Rome de Grégoire XVI et de Pie IX persiste dans les doctrines qui furent appliquées à Galilée en 1633. Grégoire XVI et Pie IX n'ont rien changé au décret de 1822, approuvé par Pie VII. Aujourd'hui plus de discussions. Les phrases qui rendent bien terrible un fait ancien ne sont plus de notre temps. Ce fait ancien ne peut plus être un épouvantail et la preuve d'un danger d'aujourd'hui ; les astronomes romains vivent en paix avec tous les astronomes de l'univers, quand il s'agit de telles questions ¹ ;

¹ Un des membres les plus distingués de la première section de l'Académie des sciences (*géométrie*) m'a dit qu'un père jésuite, le père Vico, astronome, étant venu visiter dernièrement les membres du Bureau des longitudes, il avait été reçu avec une vive satisfaction, et conduit à une place d'honneur. Ce père de la compagnie, nouvellement arrivé de Rome, montra dans la conversation les connaissances les plus variées et les plus étendues. C'était lui qui s'était formé de lui-même à Rome. Il n'avait cependant, pour ses études, qu'un observatoire vicieux, puisqu'il était établi au haut des toits du collège romain. Aujourd'hui les observatoires, dit-on, sont mieux placés dans une plaine que sur une montagne. Ce changement de système est fondé sur les raisons les plus sages, et sur les préceptes toujours certains de l'expérience.

avec cela, sans aucun doute, on peut encore discuter les événements historiques qui se sont succédé dans des temps où ne subsistait pas la même concorde entre les savants. Aujourd'hui on est d'accord, je le répète avec plaisir, pour *étudier fortement les faits*. C'est dire qu'on s'attachera à connaître la vérité, qu'on ne cherchera que la vérité, et qu'on repoussera tout ce qui pourrait altérer le culte dû à cette grande *reine de l'histoire*.

M. Desdouits est un homme qui a cherché la vérité, et qui l'a trouvée. En parlant de l'auteur dont il juge le travail, M. Desdouits s'exprime ainsi :

« La page 72 commence par cette excellente observation : *Qu'il est peu de sujets qui aient été plus traités et plus mal compris que l'histoire de Galilée et de sa fameuse persécution, non-seulement par les écrivains antipathiques à la religion, mais même par ceux qui semblent être le moins hostiles au catholicisme.*

« Le critique irlandais cite pour exemple Bernini, qui prétend, dans son *Histoire des hérésies*, que Galilée resta cinq ans en prison ;

« D'autres qui, au rapport de Montucla, ont affirmé qu'on lui creva les yeux : la vérité est que, sur la fin de sa vie, il eut le malheur de perdre la vue, qu'il ne recouvra jamais (il mourut à 78 ans) ;

« Montucla lui-même, qui le fait prisonnier pour un an ;

« Pontécoulant, qui raconte que Galilée soutint la rotation de la terre autour de son axe, jusque dans les prisons de l'inquisition (il n'y entra jamais);

« L'Anglais Brewster, qui avait écrit que Galilée fut emprisonné pendant un an, mais qui a avoué plus tard qu'il avait été induit en erreur par plusieurs écrivains distingués, ses devanciers.

« Cependant il est de toute évidence que Galilée ne fut jamais détenu en prison ni mis à la torture, et qu'en aucune façon il ne fut touché à ses membres et bien moins à ses yeux, à moins qu'on ne se plaise à de pareils mensonges.

« Ceux qui auraient envie d'apprendre dans les documents originaux la véritable histoire de Galilée, n'ont qu'à consulter entre autres les *Mémoires et lettres jusqu'à présent restées inédites ou éparses de Galileo Galilei*, mis en ordre et enrichis de notes par le chevalier Jean-Baptiste Venturi, en deux parties, la première allant de l'année 1587 jusqu'à la fin de 1616¹, la deuxième partie, de l'année 1616 jusqu'à sa mort, arrivée en 1642².

¹ Modène, 1818. Modène est depuis quelque temps une des villes du monde, après Rome, qui a le plus produit et publié des ouvrages utiles à la défense de notre religion. Un bon catholique ne saurait trop apprécier tous les genres de trésors qui nous viennent de Modène.

² Modène, 1821. En 1807, étant chargé d'affaires de France à Florence, je désirais acquérir un portrait de Galilée. Un jour que je m'applaudissais d'avoir trouvé le portrait que je recherchais, un descendant de sa famille m'apporta une masse très-

On trouve aussi, dans les trente et une lettres écrites par François Niccolini, ambassadeur de Toscane à Rome, au bailli André Cioli, secrétaire d'État du grand-duc, à partir du 16 août 1632 jusqu'au 3 décembre 1633, l'histoire diplomatique, jour par jour, de Galilée à Rome pendant son jugement. Mandé de Florence, il arriva le 16 février 1633, et logea dans la maison dudit ambassadeur. Au mois d'avril, il se mit à la disposition du commissaire du saint office, qui, selon l'expression de Niccolini, *lui fit l'accueil le plus bienveillant, et lui assigna la propre chambre du fiscal de ce tribunal.* On permet, ajoute-t-il, *que son domestique lui-même le serve* (Galilée avait alors 69 ans) *et dorme à ses côtés, et que mes serviteurs à moi lui portent à manger dans sa chambre, et s'en reviennent chez moi, matin et soir. Il signor Galilei fut renvoyé hier soir chez moi¹.* »

Il y eut cependant une sentence qui condamnait Galilée à la prison; mais ces trois derniers mots étaient de forme, et la condamnation fut commuée en une relégation dans le jardin de la Trinité du

considérable de papiers de la main de Galilée. On voulut me les vendre, non pas pour une somme considérable, mais pour une somme que je n'avais pas. Je parcourus ces manuscrits; l'écriture en était très-fine et un peu difficile à lire. Je ne doute pas que ces manuscrits ne soient ceux que M. le chevalier Venturi a fait imprimer à Modène.

¹ Du 1^{er} mai. Venturi, part. II, p. 174.

Mont, où Niccolini le conduisit le 21 juin, trois jours après cette condamnation.

Ensuite, de Rome Galilée passa à Sienne, dans le palais de l'archevêque Piccolomini; enfin, quand cessa la peste qui avait désolé Florence, il put, après environ trois mois, retourner à sa villa d'Arcetri, où la mort le surprit le 8 janvier 1642.

Nous attacherons quelque importance à cette date de 1642. La *gravité de l'air* ne fut découverte à Florence, par Évangéliste Torricelli, disciple de Galilée, qu'en 1645, trois ans après la mort du maître. Torricelli observa que l'eau ne s'élève pas dans le vide au-dessus de trente-deux pieds, et il lui vint l'heureuse idée qu'elle ne monte pas plus haut ¹, avec le poids de l'air portant sur elle. Le poids de l'air une fois reconnu, il est naturel de s'imaginer que l'eau ne fait qu'un avec la terre, entourée d'air de tous côtés, qui par là, mise en mouvement dans un espace du ciel, entraîne en même temps la masse de l'air, enveloppe extérieure, adhérente à elle-même. Rien n'empêche ensuite que cet air ne suive la terre, comme une chose qui ne fait qu'un avec elle. Ceci n'est pas nouveau pour nous, familiarisés que nous sommes ² avec le baromètre, sur lequel nous voyons tous les jours, dans ses variations, les effets d'une telle gravité ³.

¹ M. Desdouits, p. 221.

² M. Desdouits, *ibid.*

³ Je ne m'abstiens pas de ces détails, parce que l'accusation

Je me suis décidé à traiter cette question le plus complètement que je pourrais dans cet ouvrage restreint, où j'ai encore tant d'espace à parcourir ; et je continue mes raisonnements, à l'aide des savants que j'ai consultés jusqu'ici.

Avant la connaissance de la *gravité de l'air*, comment Galilée pouvait-il connaître le mouvement de la terre ? Si nous consultons l'unique *traité d'astronomie*¹ que la Grèce antique nous ait laissé ; si nous lisons le vieux Ptolémée, qui florissait à Alexandrie, dans le deuxième siècle de notre ère, nous trouvons, au chapitre VII du livre I de sa *Grande syntaxe*, qu'il regardait comme une chose ridicule de faire mouvoir la terre à travers les airs, contre tous les phénomènes que nous voyons arriver autour de nous et sur nous, malgré qu'il convînt que, selon la pensée la plus simple, *κατὰ τὴν ἀπλουτέστεραν ἐπιβουλήν*, les phénomènes célestes s'expliqueraient par le mouvement de la terre. Ni Copernic, ni Galilée, ni personne jusqu'alors, ne pouvaient réellement répondre aux dérangements et aux inconvénients qu'il serait facile d'étendre à l'infini,

lancée contre la cour romaine n'a jamais voulu entendre ces raisons, et qu'Urbain VIII, dont nous écrivons les annales, donnait lui-même à cette affaire l'attention la plus marquée ; et qu'en définitive, en cherchant à défendre l'Écriture sainte, il voyait bien que Galilée s'adonnait à des erreurs, et à des suppositions qu'il croyait fortifier par des sarcasmes détournés et des injures de mauvais goût.

¹ M. Desdouts, p. 221.

et qu'on devait s'attendre à voir tomber sur la terre, si on la faisait mouvoir à travers les airs.

Tel était le sentiment partagé même par de grands hommes, au nombre desquels on citera Bacon de Vérulam, qui dit, au livre IV, chap. premier, *De dignitate et augmentis scientiarum* : « Le mouvement de la terre de Copernic, qui a triomphé parce qu'il ne répugne pas aux phénomènes, ne peut pas être repoussé par les principes astronomiques ; mais il peut l'être par les principes de la philosophie naturelle, justement appliqués. »

Pour valider la censure contre Galilée en 1616, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état des doctrines astronomiques de cette époque. Faire mouvoir, avant la découverte de la gravité de l'air¹, la terre à travers l'air, c'est certainement tomber dans l'absurde et le faux en philosophie, entraînant à sa suite une foule d'autres absurdités et faussetés philosophiques. En ce qui concerne la foi, c'était bien aussi en ce sens une doctrine contraire aux saintes Écritures, et formellement hérétique et *erronée dans la foi*. Néanmoins, les cardinaux se contentèrent de traiter ces propositions de contraires à l'Écriture sainte, et cela par égard pour Copernic, Galilée et leurs adeptes, qui vraisemblablement ne pouvaient donner une réponse suffisante, et probablement n'admettaient pas de pareilles conséquences.

¹ M. Desdouts, p. 222.

Pour en revenir à Galilée, il est à remarquer, dit M. Desdoutis, qu'en 1632 ou 1633, après l'impression de son fameux *dialogue*, toutes ces faussetés et ces absurdités acquirent beaucoup plus de consistance, puisque Galilée, au lieu de les corriger, les accrut, en se jetant, au sujet des phénomènes terrestres, dans des explications reconnues fausses, et maintenant corrigées par les astronomes régnants. En effet, pour en avoir un exemple, écoutons ce qu'il dit dans sa IV^e journée, page 311 de l'édition de Padoue¹ :

« L'air, » c'est Galilée qui parle, « comme corps
 « dégagé et fluide, et peu solidement uni à la terre,
 « ne semble pas être dans la nécessité d'obéir à
 « son mouvement, au moins tant que les rugosités
 « de la superficie terrestre ne l'entraînent pas, et
 « emportent avec elles une portion qui leur est
 « contiguë, laquelle ne dépasse pas de beaucoup
 « les plus hautes cimes des montagnes; laquelle
 « portion d'air devra opposer d'autant moins de
 « résistance à la révolution terrestre, qu'elle est
 « pleine de vapeurs, de fumées et d'exhalaisons,
 « toutes matières participant des qualités de la
 « terre, et par conséquent adaptées à ses mouve-
 « ments mêmes. »

De là, Galilée revient à la formation du vent, qu'il fait souffler sans cesse des tropiques vers l'oc-

¹ Cette discussion ne s'adresse pas seulement à nos catholiques, mais aux savants de toutes les croyances.

cident, tandis que le vent n'est en réalité que le résultat de l'ébranlement de l'atmosphère, pénétrée par les rayons du soleil, qui la raréfient en l'échauffant, en même temps que les autres airs moins réchauffés concourent, en sens contraire, à la rotation diurne, comme l'expliquent aujourd'hui les astronomes et les physiciens, tous d'accord sur un point si important.

Venturi, ce rayon de lumière, ce héraut de bon sens et de logique, écrivant à Modène, parle ¹ de l'explication donnée par Galilée, du flux et du reflux de la mer, par le moyen des *oscillations* que, selon lui, *doit faire naître dans les eaux la rotation diurne de la terre sur son axe*, et fait remarquer que *d'un autre côté les physiciens s'accordent aujourd'hui à reconnaître que Galilée, dans cette partie de ses spéculations, s'était complètement fourvoyé.*

Là-dessus, Laplace dit que les découvertes ultérieures ont confirmé l'aperçu de Kepler, et détruit l'explication de Galilée, qui répugne aux lois de l'équilibre et du mouvement des fluides.

Galilée prétendait critiquer Kepler, et c'était Kepler qui avait raison. Le même Laplace donne encore ² la preuve que Galilée, qui pouvait tirer le parti le plus avantageux des opinions de Kepler, ne paraissait pas en avoir connu l'importance.

Après avoir soigneusement examiné toutes ces

¹ Partie première, p. 258.

² Page 328 de son *Exposition du système du monde.*

choses, avec d'autres semblables qui pourraient s'y rattacher, nous acquérons la conviction que Galilée en 1632, année de l'impression de son *Dialogue*, n'avait pas trouvé les raisons péremptoires qui devaient empêcher sa doctrine de la mobilité de la terre d'être jugée absurde et fautive en philosophie, et contraire à l'Écriture sainte, dont Rome a la garde. Quoi qu'il en soit, comme il ne s'était pas avancé jusqu'à concevoir la mobilité de la terre, non pas à travers l'air, mais avec l'air, il n'en était pas venu à proposer ce système astronomique qui aurait exclu les objections terrestres, ce qui eût permis de l'embrasser, non-seulement comme hypothèse qui expliquait les mouvements célestes (ce qui était déjà accordé par le décret rendu à Rome en 1620), mais comme système qui, tandis qu'il expliquait les mouvements des astres, n'entraînait aucun inconvénient terrestre. De plus, Galilée ¹ était lié, sous peine de prison, par un ordre du 26 février 1616, auquel il avait promis d'obéir. Or, n'ayant pas fait connaître l'impression de son *Dialogue* à ceux qui devaient l'approuver, un tel oubli lui fut justement imputé comme un manquement.

Voilà certainement la véritable explication du procès de Galilée.

On a assuré que nous sommes particulièrement obligés au souverain et aux grands dignitaires de

¹ M. Desdouts, p. 224.

Rome, pour le système de Copernic : personne à présent n'a ni le droit ni l'envie de le nier. La sollicitude des papes pour la réforme du calendrier leur fit combler de caresses Copernic, qui ne se décida qu'au bout de trente-six ans, en 1543, à livrer à l'impression¹ son livre dédié à un pape, Paul III.

Voici d'ailleurs le véritable esprit de la question. Le décret n'était pas celui d'un orgueil blessé, d'un pape directement insulté, et appelé *Simplicius*. Ce nom, donné à un Urbain VIII, est une preuve de démence plutôt qu'une satire. Définitivement, en ne parlant même que de science, pouvait-on admettre le mouvement de la terre ainsi que Copernic et Galilée l'affirmaient, c'est-à-dire, en la faisant aller à travers les airs, ce qui constitue nécessairement un système de faussetés et d'absurdités terrestres, et, de plus, d'opposition à l'Écriture sainte, qui certainement enseigne que la terre est *stable dans son ensemble*, et n'est point dérangée dans le *cours des révolutions quotidiennes* qui s'opèrent au-dessus d'elle. Il suffit d'examiner le décret de 1620, pour se convaincre qu'il ne fut porté ni en haine de la science en général, ni de la mobilité de la terre en particulier, qu'on permettait d'adopter purement comme une hypothèse, pour reconnaître les mouvements célestes.

¹ Cent un ans après la mort de Galilée. Ici les dates sont bien précieuses.

Il faut toujours se placer avec bonne foi dans les occurrences des temps sur lesquels on raisonne.

A cette époque de fermentation des idées, presque à la veille du jour où on allait construire un échafaud pour y faire monter un roi catholique ¹, Rome cherchait à régler avec le plus grand soin les idées, afin que des pensées criminelles ne se propageassent pas en Italie. Ce ne fut donc pas l'*orgueil blessé* ² qui anima la sainte Rome, mais bien le zèle pour faire respecter l'autorité en chose qui intéressait la religion. Ce soin-là seul détermina le souverain pontife à prendre contre Galilée des mesures de précaution que la douceur et la *doctrine du pardon* surent cependant toujours tempérer.

Du reste, dans un passage important de son *Dialogue*, Galilée tenait véritablement pour le parti de l'erreur ; et le *personnage très-docte et éminentis-*

¹ Quinze ans ne sont rien dans les instants où on médite le renversement chez les autres du culte religieux qu'on a déserté chez soi.

² Personne n'était plus exempt qu'Urbain VIII de cette lâche faiblesse qui ne sait point pardonner. Un pape qui pardonne des injures personnelles est si grand ! Nous avons vu Grégoire VII lui-même prêt à sacrifier de justes mécontentements si l'on faisait part entière au respect dû à la religion. Les *clémentes* qui partent de Rome n'ont rien de commun avec ces pardons accordés ailleurs par l'hypocrisie, l'ennui et la fatigue que donne la colère. Il semble que, sur cette chaire de Pierre, on trouve des vertus que vient dicter directement le titre de pontife, pour qu'on devienne digne de la grandeur qu'on a reçue.

sine, c'est-à-dire Urbain VIII lui-même, celui dont Simplicius reproduisait les arguments, était du côté de la raison ; puisque l'explication du flux et du reflux de la mer, donnée par Galilée, était fausse, et qu'une autre était vraie ¹, c'est-à-dire, celle-là précisément qui avait été donnée par Kepler, de l'action qu'exercent sur la mer les phases de la lune, comme le manifestent dans la mer les mouvements de celle-ci, correspondant aux différentes positions lunaires ².

Voici la fin du jugement porté par M. Desdouts :

« Enfin, outre la découverte de la gravité de l'air, avec laquelle on a pu lever les plus grandes difficultés contre les mouvements de la terre, Venturi fait observer ³ « que, de nos jours, les choses
« ont tout à fait changé de face ; que successive-
« ment y ont été jointes les découvertes de l'aber-
« ration des étoiles, de la perturbation réciproque
« du mouvement planétaire ⁴, de la gravité affai-
« blie sous l'équateur, et de la véritable cause du
« flux et du reflux de la mer, toutes les autres lois
« maintenant reconnues de la gravité universelle,
« et finalement la vitesse qu'acquièrent les corps
« graves, au-dessus de la perpendiculaire, vers

¹ M. Desdouts, p. 225.

² M. Desdouts, *ibid.*

³ Part. I, p. 274.

⁴ C'est le cas de mentionner aussi l'admirable découverte de M. Leverrier.

« l'orient, en tombant de haut. » A ces raisons, j'ajouterais volontiers la *parallaxe* annuelle des étoiles fixes ¹. »

Voici maintenant les conclusions du savant auteur de l'article de l'*Univers*, que j'ai cité plus haut, page 371 (note) :

« Je conclus, et je dis : Le système de Galilée, du mouvement de la terre à travers les airs, est à la fois contraire à la saine raison et à l'Écriture sainte. L'opinion commune des astronomes modernes, du mouvement de la terre avec l'air qui l'entoure, est justifiée par les découvertes de la science, et se concilie parfaitement avec l'Écriture. Le saint office a donc très-bien pu, sans se contredire, condamner le système de Galilée, et permettre l'enseignement du système moderne.

« Pour qui veut bien réfléchir, la conduite de l'Église, dans cette affaire, révèle une sagesse véritablement surhumaine. Peu de religions sur la terre eussent résisté à la tentation de condamner et de proscrire absolument un système qui devait donner un démenti formel au texte sacré, et que d'ailleurs la raison et la science repoussaient aussi. L'Église romaine n'a rien fait de semblable; loin de là. Se bornant à avertir les savants que le système

¹ Le *Dict. de l'Académie* définit ainsi la *parallaxe* : « L'angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se fait une observation. »

n'avait encore aucune certitude, qu'il était encore sujet à mille objections, qu'il souffrait mille difficultés capitales, dont la plus grave consistait dans l'opposition à la sainte Écriture, l'Église leur défend d'en affirmer la vérité positive et absolue, mais elle les exhorte, elle les encourage à l'étudier, à le poursuivre comme *hypothèse*, afin qu'un jour les difficultés soient aplanies, les objections résolues; afin que l'*hypothèse*, vérifiée par l'expérience, dégagée désormais de toute erreur, de toute donnée contraire à la foi, devienne *thèse*, et acquière, par les progrès de la science, la certitude que la science peut donner.

« Résumons cette discussion :

« 1° Rome n'a jamais condamné le système du monde tel que l'entendent et l'exposent les astronomes de nos jours.

« 2° En soi, et tel qu'il fut condamné, le système de Galilée était condamnable, et également contraire à la foi et à la raison.

« 3° Comme *hypothèse*, l'Église le permit toujours.

« 4° L'Église fit plus : elle encouragea l'*hypothèse*, et ce fut à l'Église romaine que la science dut le livre de Copernic ¹.

« 5° Galilée se donna les plus grands torts vis-à-vis du souverain pontife.

« 6° Galilée fut traité par le souverain pontife avec

¹ Voy. l'art. de l'*Univers* cité plus haut, p. 371.

les plus grands égards et la plus magnanime clémence.

« 7^o On a cherché à faire croire le contraire. On a représenté Galilée comme une *victime*, comme un martyr de la science et de la vérité; et quand on parle ainsi, on n'est soi-même ni dans la science, ni dans la vérité. »

Je terminerai par une réflexion adressée à des Anglais qui m'ont fait une objection, en me priant d'y répondre. Ils disaient : « On a joué sur les mots dans cette affaire. Galilée n'a pas été mis en prison; mais être détenu dans une *villa*, c'est être prisonnier. » Non; la *villa* Médicis, sans être une des plus grandes *villas* de Rome, a des logements magnifiques, situés aux quatre points cardinaux. On peut y habiter successivement le midi, le nord, le levant, le couchant; et l'on a la jouissance de très-grands jardins, même d'un bois assez touffu. Dans l'année 1633, les dépendances de la *villa* étaient encore plus considérables. Après avoir obtenu de la reine d'Étrurie l'échange du palais de l'Académie au *Cours*, les Français ont occupé Rome militairement et administrativement. Alors leurs autorités civiles ont fait tracer une promenade sur des terrains appartenant à la *villa*, et ont vendu des vignes qui se prolongeaient jusqu'à la *Porta del Popolo*, vignes où Galilée pouvait aller se promener quand il le voulait. Il ne faut donc pas juger de l'étendue ancienne par l'étendue actuelle; il serait à désirer que tous les détenus, excepté les assassins et les vo-

leurs, n'eussent partout qu'une semblable prison. En définitive, Urbain VIII, insulté aussi comme homme dans toute cette affaire, usa d'une noble et généreuse bonté, qu'il ne faut plus nier; voué au ridicule, il oublia l'injure, et ce genre de pardon est peut-être celui qui annonce le plus une âme élevée, et admirablement chrétienne.

Dans toute cette question de Galilée, il parait que Richelieu garda le silence, ou, s'il mêla quelques paroles aux réclamations de la cour de Toscane, ce fut avec cette indifférence qu'il portait alors à tout ce qui pouvait concerner une cour gouvernée par un si proche parent de la reine Marie, qui était déjà errante en Europe, et que le cardinal, ingrat sans doute, voulait faire reconduire à Florence. Aussi le comte d'Avaux, ambassadeur résidant en 1632, et le duc de Créquy, qui fut envoyé pour une ambassade d'obédience, ne figurèrent pas dans les débats de cette affaire.

Comme tous les grands politiques, Richelieu avait soin de n'occuper les gouvernements étrangers que de ses propres affaires; et puis, comme on l'a vu, le clergé français ne manifestait que des dispositions favorables au pape. Plus que jamais d'ailleurs le comte duc Olivarès ne perdait pas de vue les actions de Richelieu; et nous verrons plus tard si le cardinal, de son côté, n'agissait pas avec une prévision plus heureuse. Nous pouvons aussi ajouter d'avance qu'un seul document composé par Richelieu nous apprendra non-seulement ce

qu'il faisait en ce moment, mais tout ce qu'il fit pendant son règne.

Réduit à présent aux simples détails de l'histoire, nous dirons qu'Urbain vivait plus que jamais dans la douleur. La France dirigeait des armées sur la Flandre, pour de là secourir les Hollandais; et, non contente de cette menace qui commençait une attaque directe contre les possessions flamandes de Philippe III, elle s'était assurée en Italie de l'alliance des ducs de Savoie et de Parme, et voulait rallumer la guerre dans la Péninsule. A cette époque, Urbain envoya à Paris Jules Mazarin, déjà connu de Richelieu, qui l'affectionnait. Les deux cours de la maison d'Autriche demandaient le rappel de Mazarin, assurant que Jules, de concert avec Armand, cherchait à faire éclater une guerre universelle. Sur ces entrefaites, les cabinets de la maison d'Autriche, se disant poussés à bout, chargèrent l'ambassadeur d'Espagne de réclamer à Rome contre le duc de Parme, qui avait pris les armes, et voulait envahir des villes du duché de Milan. L'ambassadeur parlait ainsi au pape : « *Ce duc de Parme est notre feudataire; vous avez le droit, sur notre demande, de le priver de son duché.* » Voilà encore les dépositions qui menacent les princes souverains, et cette fois elles ne sont pas l'ouvrage de la chancellerie romaine; bien au contraire! nous les voyons sollicitées par de puissants monarques de l'Europe, l'empereur et le roi d'Espagne. Faut-il toujours répéter à quel point ce

droit, cette intervention qui chassait un prince de ses États, faisaient partie de la jurisprudence politique du temps? et nous parlons des affaires de 1636!

Urbain n'avait pas toujours la force de décision de saint Pie V et de Sixte-Quint, et de tant d'autres prédécesseurs de ces hardis pontifes : il se contenta d'envoyer au duc de Parme le vice-légat de Bologne, chargé de prier ce duc d'avoir à déposer les armes. Sur la plainte de ce prince, la France chargea le comte de Noailles, ambassadeur, de s'opposer à toute action politique ou religieuse qui pourrait inquiéter le duc de Parme.

Alors qui excita de nouveaux embarras au pape? Nous le saurons peut-être plus tard.

Diverses causes de discorde s'étaient élevées entre le gouvernement pontifical et la république de Venise au sujet des confins du Ferrarais. Quelques conseillers imprudents irritèrent Urbain : avec son consentement, sous prétexte de continuer des embellissements dans la *sala regia*, près de la chapelle Sixtine, on fit disparaître des ornements et des inscriptions placés à l'occasion de la paix conclue à Venise entre le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric I^{er} (voyez tome II, page 306).

On s'attendait à des hostilités contre Ferrare. Mais si quelquefois le grand conseil de Venise prenait impétueusement des partis prompts et sévères, il arrivait aussi assez souvent qu'un nombre considérable de nobles s'opposait à des projets violents, et conseillait hautement la patience, en se fiant à l'ac-

tion du temps. Le parti de la modération prévalut, et l'on crut suffisant de déclarer que l'on renonçait à persister dans tout système d'accommodement. Ainsi, sans faire la guerre, on suspendit les opérations du commerce, et l'on ordonna à l'ambassadeur vénitien près du saint-siège de s'abstenir de toute communication avec ses ministres. Nous verrons, sous Innocent X, que cette inscription fut replacée là où elle était auparavant. La sagesse de Venise avait prévu cette prudente et nécessaire réparation.

Le duc de Parme, moins bien avisé, sans attendre l'armée de Louis XIII, engagée péniblement dans le passage des Alpes, attaqua les Espagnols. Ceux-ci mirent en campagne toutes leurs forces stationnées dans le duché de Milan; et ils allaient chasser peut-être pour toujours le duc de ses États, lorsque Urbain envoya au camp espagnol l'évêque d'Imola, avec ordre de conjurer le duc de Modène, commandant l'armée espagnole, d'accorder une trêve, et ensuite la paix au duc de Parme.

Sur ces entrefaites, le duc de Créquy, celui que nous avons vu ambassadeur pour l'obédience, et qui était retourné en France après avoir accompli sa mission, le même duc de Créquy que nous verrons plus tard dans de bien autres situations à Rome, amena un secours au duc de Parme, lui reprocha de n'avoir pas assez attendu, et le contraignit à s'emparer du Crémonais et du territoire de Lodi. Le maréchal d'Estrées, ambassa-

deur de France à Rome, voulait intervenir dans cette affaire. Créquy excitait d'Estrées à parler vivement au pape, sous quelque prétexte que ce fût. D'Estrées n'avait pas encore accompli toutes les cérémonies assez longues qui constituent l'existence officielle d'un ambassadeur à Rome. Le pape, ne voulant pas entendre d'autres vivacités dont il aurait dû s'offenser, refusa de recevoir d'Estrées dans une audience qu'il sollicita. Le maréchal, qui n'agissait pas sans doute de son propre mouvement, se plaignit à Richelieu, et demanda à être soutenu. Le cardinal ne voulait ni employer de force d'Estrées qui était repoussé, ni céder, en le rappelant; il jugea à propos de traiter directement cette affaire avec le pape lui-même, et il lui écrivit la lettre remarquable que nous allons rapporter :

« Très-saint père ,

« Je ne prens pas la plume comme ayant part aux conseils du plus grand roy de tous ceux qui ont le bonheur et l'honneur d'être *sous la conduite de Votre Sainteté*; mais j'ose lui adresser ces lignes comme *cardinal du saint-siège*¹, passionné pour les intérêts de l'Église, et pour tout ce qui concerne la personne et la maison de Sa Béatitude.

¹ Expression très-singulière, qui cependant n'est pas employée dans une intention d'insulte, ni avec le désir de détourner à un sens étrange une appellation vénérée par tous; puis, ce qui suit prouve les sentiments respectueux du cardinal.

« Ce qui se passe au sujet de M. le maréchal d'Estrées estant capable de produire des suites de très-grande conséquence, je manquerois ouvertement à mon devoir, si je ne la suppliois très-humblement d'y vouloir avoir égard par sa prudence, lui n'ayant jamais rien fait que ce qui a été commandé par le roy. Si ses actions ont été désagréables à Sa Sainteté, c'est de Sa Majesté, non de lui, qu'elle se doit plaindre. Et cependant je m'asseure que sa volonté et son équité seront telles qu'elles l'apporteront à connoistre que jamais ce grand prince n'eut intention de lui déplaire en tout ce qui s'est passé, mais bien de la servir, et empêcher que ceux qui autrefois ont exécuté de mauvais desseings contre le saint-siége ne puissent, pendant son règne, se mettre en tel état qu'on eust sujet de craindre de semblables événements à ceux qui sont arrivés en autre temps.

« Votre Sainteté ayant envoyé depuis deux ans en France un *nunce* extraordinaire sur un sujet aussi contraire aux intérêts de Sa Majesté que favorable à ceux des Espagnols ¹, et l'ayant rappelé lorsqu'ils publioient ouvertement n'avoir pas sa personne agréable, et qu'il sembloit qu'ils appréhendassent qu'il servît à la paix contre leur intention, s'il arrivoit que Votre Sainteté persistât à

¹ Ici le cardinal nomme les ennemis du roi, les Espagnols, qui, depuis Henri IV, avaient constamment à Rome un attirail de menées et d'intrigues contre le roi de France.

s'opposer à l'employ de M. le maréchal d'Estrées, en la personne duquel il se rencontre beaucoup de qualités du tout contraires à ce que les événements de cette couronne peuvent désirer, il n'y a personne qui ne crût, quoique faussement, que l'Espagne porteroit insensiblement par artifice votre bonté à ce qu'elle (l'Espagne) souhaiteroit le plus. Cette pensée n'aura jamais lieu dans mon esprit; mais il est du tout important qu'il plaise à Votre Sainteté empêcher qu'elle ne prenne pied dans celui de beaucoup d'autres qui auroient bien de la peine à s'en garantir, si elle continuoit à ne pas traiter le roy, en cette occasion, comme tous les autres princes qui ont des ambassadeurs auprès d'elle. Elle voudra, je m'asseure, tesmoigner la différence qu'elle fait entre ceux qui l'honorent d'une vénération cordiale et continue, et ceux qui en rendent seulement des tesmoignages extérieurs quand leurs affaires le requièrent.

« La piété du roi convie Sa Sainteté à un tel procédé; *sa personne vous en supplie* : le temps présent semble y obliger Votre Béatitude, puisque rien ne peut être plus contraire à la paix que de faire paraître de la division entre sa personne et celui de tous les rois qui a toujours plus désiré une estroite union avec elle.

« Comme il est aysé à Votre Sainteté, il lui sera aussi glorieux de *conserver le pouvoir absolu qu'elle a sur ce grand roy*; et j'ose lui promettre que M. le maréchal d'Estrées n'aura point de plus grand soing

que de la servir, et considérer les intérêts de toute sa maison ¹, pour s'y rendre utile au nom de son maistre. S'il en arrive autrement, je consens que Votre Sainteté s'en prenne à moi ², qui recevray à aussi sensible que nouvelle obligation si elle daigne faire estat de ma très-humble supplication, non considérée par elle-même, mais en tant qu'elle est juste, aux prières de Sa Majesté, qui n'ont et n'auront jamais d'autre fin que ce qui est le plus avantageux à Votre Sainteté et *toute sa maison*; je la supplie très-humblement de le croire, et que je serai à jamais,

« Très-saint père,

« De Votre Sainteté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur et fils,

« ARMAND, cardinal DE RICHELIEU. »

Cette fois, le cardinal fut vaincu, malgré sa lettre de soumission. D'Estrées fut reçu; mais il dut partir sur-le-champ, avec cette simple satisfaction.

Le 30 septembre 1636, le cardinal Bentivoglio, attaché de cœur à la France (*geniale francese*), fut accrédité comme protecteur des affaires de France, et en 1637 Mazarin revint chargé d'une mission. La seule vengeance de ce dégoût, que parut tirer Richelieu, c'est d'avoir laissé l'ambassade vacante pendant quatre ans ³.

¹ Ceci est une caresse au népotisme.

² Voilà le signe du vrai maître qui commande, de celui à qui le maréchal craindrait de désobéir.

³ Je possède une liste exacte de tous les personnages qui ont

Il arriva pendant ces quatre années un fait qui m'a été révélé par un des maîtres des cérémonies de Rome. Les ambassadeurs d'Espagne cherchaient à augmenter leurs privilèges, espérant que, de quelques abus ou de *précédents* avoués, ils retireraient au besoin plusieurs avantages. Il existait à Rome une loi appelée *di precedenza*; d'après cet usage, qui remontait à l'an 1504, sous Jules II, les ambassadeurs de l'Europe étaient appelés pour être placés aux cérémonies dans l'ordre suivant :

L'ambassadeur de l'empereur, roi des Romains.

L'ambassadeur de France.

Id. d'Espagne.

Id. d'Aragon.

Id. de Portugal.

Id. d'Angleterre.

Id. de Sicile.

Id. de Hongrie.

Id. de Chypre.

Id. de Bohême.

Id. de Pologne.

Id. de Dacie.

En 1637, les royaumes d'Aragon, de Portugal et de Sicile appartenait à l'Espagne; le royaume d'Angleterre n'avait pas de représentant; le royaume de Hongrie avait réuni la Bohême et la Dacie; le royaume de Chypre était réclamé par Venise.

rempli des missions quelconques des papes en France et de nos rois à Rome, depuis 1599 jusqu'à nos jours.

Ainsi les douzé royaumes de 1504 étaient réduits à quatre au plus. Un ambassadeur d'Espagne prétendait à quatre prééminences, mais il n'expliquait pas bien sa pensée, et l'on ne comprenait pas comment le même individu pouvait s'asseoir sur quatre fauteuils. Voulait-on à Madrid qu'il y eût quatre représentants pour la même nation? Quant à Chypre, reconnaître un ambassadeur royal, c'était donner le titre royal au doge; on voulait bien appeler son secrétaire *segretario regio*, mais là se bornait l'étiquette romaine ¹.

Enfin on s'accorda; et puisque la religion avait fait des pertes si douloureuses depuis la séparation de l'Angleterre, les agents supérieurs diplomatiques furent classés ainsi :

L'ambassadeur de l'empereur, celui de France, celui d'Espagne, et celui de Pologne².

Depuis, en 1640, l'ambassadeur de Portugal a repris son rang avant celui de Pologne.

Toutes ces considérations de prééminences,

¹ Les secrétaires d'ambassade de Venise étaient des hommes fort considérés. Joseph II admettait à son whist celui qui résidait à Vienne; et M. de Gentz m'a dit que l'ambassadeur, pour faire quelque chose et avoir l'air de donner des conseils, se mettait debout derrière son secrétaire assis, qui, du reste, ajoutait Gentz en parlant de celui de ce temps-là, jouait mieux que son chef.

² D'après un sage article du traité de Vienne, les ambassadeurs quelconques prennent leur rang à dater du jour de la réception de leurs lettres de créance.

quand elles sont absolument dictées par un travers de petitesse, sont misérables ; mais quand un esprit de droiture, un sentiment conservateur des droits, un grave respect pour l'histoire, dictent un ordre et établissent une situation irrévocable, alors elles sont utiles, dignes d'attention, et elles épargnent aux cours qui reçoivent habituellement des représentants si considérables, une foule d'embarras, de dégoûts, même d'enfantillages minutieux ; et toujours elles éloignent les occasions de discorde, de fausses prétentions, et de querelles souvent funestes.

Quittons la scène politique, et rentrons dans les affaires religieuses.

Cependant un prêtre qui s'était rendu dans la Chine pour y propager la religion catholique, soumit au saint-siège, en 1637, la question de savoir si, en cas de nécessité, les laïques ne pourraient pas recevoir les confessions sacramentelles. Il disait que si l'on répondait affirmativement pour cette permission, qui ne serait applicable qu'en Chine, cela faciliterait le moyen d'entendre les confessions des femmes, qui dans l'empire sont gouvernées avec une rigoureuse jalousie. Urbain, ne doutant pas de la réponse que feraient les théologiens romains, leur soumit cette demande. Ils ne tardèrent pas à démontrer que le pouvoir et la faculté de retenir et de remettre les péchés, n'ont été accordés par Jésus-Christ qu'aux prêtres seulement. Ainsi ces théologiens n'adoptaient pas les passages du

droit canonique, invoqués en faveur de la confession licite en pareil cas ¹.

On continuait encore, dans quelques parties de la chrétienté, les disputes sur la question de la grâce, excitées par Baius vers 1560; elles furent alors renouvelées par Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, né le 28 octobre 1585, et mort en 1638.

Urbain renouvela les bulles de saint Pie V, de 1567, et de Grégoire XIII, de 1579, et condamna, par une bulle du 6 mars 1641, le livre intitulé *Augustinus Cornelii Jansenii*. Celui-ci avait employé vingt-deux ans à le composer, non, disait-il, pour ressusciter la doctrine de saint Augustin, bannie depuis cinq cents ans des écoles catholiques, mais pour expliquer les opinions de Baius, et pour établir le système qui déclare qu'après la chute d'Adam, nous sommes dans la nécessité de faire le bien et le mal : le bien, quand la grâce en nous est prédominante, et le mal, quand la concupiscence domine en nous. Ainsi, suivant la doctrine du nouveau théologien, notre volonté est esclave ou de la grâce, ou de la concupiscence ², sans pouvoir leur résister; seulement l'une surmonte l'autre, et cela dépend de la force de celle qui domine en nous.

En outre, Jansénius établissait que Dieu a imposé à l'homme beaucoup de péchés; il ne peut les évi-

¹ Novaes, tom. IX, p. 248.

² Novaes, tom. IX, p. 252.

ter, parce qu'il manque de la grâce avec laquelle il pourrait ne pas succomber. A ce sujet, le duc d'Orléans régent disait, en riant, que si Dieu l'avait fait naître sur le trône de saint Louis, dont il descendait, il n'aurait jamais souffert parmi ses sujets des hommes qui, à la suite d'une révolution ou d'un attentat, pourraient donner pour excuse, avec les jansénistes, que la grâce leur avait manqué.

Jansénius, tourmenté par des remords de conscience, n'avait pas publié son ouvrage; au contraire, plusieurs fois il avait cherché à l'envoyer à Rome, pour le soumettre au jugement du saint-siège. En effet, il écrivit à Urbain VIII une lettre remplie de respect et de soumission; mais, avant que cette lettre fût partie, il succomba à la maladie de la peste, et, craignant que ses partisans ne cachassent cette lettre, il déclara, dans son testament, que si Rome croyait devoir faire quelques changements dans le livre soumis à son examen, il s'y soumettait avec respect, déclarant qu'il mourait comme il avait vécu, fils obéissant de l'Église romaine.

Après la mort de Jansénius, quelques-uns de ses partisans supprimèrent la lettre¹, sans parler de la soumission promise par l'auteur; et ils publièrent le livre, qui fut imprimé la première fois à

¹ Nous n'aurions point connaissance de cette lettre, si elle n'était pas tombée dans les mains du prince de Condé, qui la publia après la prise d'Ypres.

Louvain, en 1640. Ces éditions furent suivies de deux autres, l'une publiée à Paris, l'autre à Rome.

La même année 1640, le livre de Jansénius fut prohibé par le saint office, à Rome; et les jésuites d'Anvers furent les premiers qui déclarèrent la guerre à la doctrine contenue dans ce livre, en publiant un ouvrage intitulé *Thèses théologiques sur la grâce*.

Malgré la condamnation de cet ouvrage, faite par Urbain VIII dans une bulle publiée vers 1642, l'auteur trouva des défenseurs dans l'université de Louvain, où Baius avait été doyen, et Jansénius, professeur d'écriture sacrée. La résistance de cette académie dura pendant huit ou neuf ans. L'université envoya à Rome des députés, pour réclamer contre la bulle pontificale, et à Madrid, pour en empêcher la publication immédiate dans la Flandre espagnole.

Le roi Catholique, nonobstant ce manège, ordonna que la bulle fût publiée dans le Brabant, et défendit sous des peines graves, c'est-à-dire, sous la peine d'une amende de 500 florins pour la première fois, et sous la peine de six ans d'exil pour la seconde, d'attaquer la bulle et de s'opposer à sa publication. Après quelque temps, la résistance s'apaisa dans les Pays-Bas; et ces mêmes docteurs se signalèrent ensuite contre le jansénisme par un grand nombre de décrets, qui démontraient la pureté de leur doctrine¹.

¹ Novaes, tom. IX, p. 254.

Cependant le parti du livre de Jansénius fut défendu par Duvergier de Hauranne, son meilleur ami, connu sous le nom de l'abbé de Saint-Cyran, qui mourut en 1643, après diverses vicissitudes funestes. A celui-là succéda Arnauld d'Andilly. Ces doctrines ayant misérablement séduit un grand nombre de communautés religieuses, d'évêques et de personnes de toutes les conditions, se propagèrent dans le royaume de France. Pour obvier à ces maux, dont nous verrons les effets dans les règnes des pontifes suivants, Urbain, le 2 janvier 1644, envoya sa bulle *In eminenti*, qu'il avait publiée le 6 mars 1641, à la faculté de théologie de Paris, séant à la Sorbonne, qui ordonna à ses membres de ne pas approuver les doctrines condamnées dans cette bulle.

Cela suffit pour qu'Arnauld défendit, à face découverte, le livre de Jansénius, et qu'il en publiât l'apologie. Elle fut réfutée par monseigneur Hébert, ensuite évêque de Vabres; mais Arnauld prétendit justifier son apologie dans une autre. Cette dernière fut prohibée en 1647 par l'archevêque de Besançon, et par le parlement de Bourgogne en 1648. Enfin Arnauld, homme d'ailleurs d'un si grand mérite, resta jusqu'à sa mort défenseur obstiné de Jansénius. Nous reparlerons de la suite de cette fatale dispute dans le cours du règne suivant.

Le long pontificat d'Urbain donnait à ses neveux l'occasion d'acquérir des richesses immenses; et plus il avançait en âge, plus s'accroissait le pou-

voir du cardinal François Barbérini, qui d'un ton impérieux¹ disposait de toute l'autorité.

Cependant Ranuce et Odoard Farnèse avaient contracté à Rome d'énormes dettes. Il naquit à ce sujet des différends nouveaux entre Rome et ces princes, qui souffrirent une grande ruine de la guerre qu'ils avaient suscitée.

Le 16 décembre 1641, Urbain fit une promotion de cardinaux, parmi lesquels on distingua, surtout à cause du nom, François-Marie Macchiavelli, noble florentin, cousin des cardinaux Barbérini, neveux du pape. Il ne paraît pas qu'il ait été parent du secrétaire florentin. A cette promotion appartient Jules Mazarin, né le 14 juillet 1602. Il fut d'abord capitaine d'infanterie, puis employé à Milan en l'absence du commissaire pontifical, François Sacchetti. Ensuite il accompagna le cardinal Antoine Barbérini, légat en Lombardie. Ce fut là qu'il fit connaître sa prodigieuse habileté dans l'art de conduire les affaires. De retour à Rome, il devint chanoine de Saint-Jean de Latran, *vice-sommiste* du cardinal Barbérini, qui était vice-chancelier. On l'envoya plus tard comme nonce extraordinaire en France; il y resta deux ans.

Vice-légat à Avignon, il s'y faisait considérer par ses talents; Louis XIII, qui l'aimait, l'appela de nouveau en France, et, sur la demande de ce prince, Mazarin fut nommé cardinal. A la mort du

¹ Novaes, tom. IX, p. 255.

cardinal de Richelieu, Mazarin fut nommé premier ministre en France. Les autres détails de sa vie n'appartiennent pas à cette partie de nos annales.

Une promotion de cardinaux donne facilement à connaître deux faits importants : 1° la situation des affaires politiques du saint-siège relativement à quelques puissances, et le degré de faveur qu'elles obtiennent lors de cette distribution des grandes récompenses chrétiennes ; 2° l'esprit de justice ou de népotisme qui anime le pontife, et qui lui fait rechercher les réputations distinguées, ou qui prépare d'avance aux neveux des renforts pour le conclave prochain.

La liste des cardinaux promus portait encore Ascagne Filomarino ; celui-ci était un homme dont tous les partis devaient approuver la nomination. Puis venaient :

Marc-Antoine Bragadino, homme d'une singulière probité, et portant un nom célèbre à Venise. Ce choix non sollicité était jeté là pour maintenir les bonnes dispositions du grand conseil.

Octave Raggi, Génois. Il fallait prendre garde d'honorer Venise, en oubliant Gênes sa rivale. Raggi était un grand protecteur des hommes de lettres italiens.

Pierre Donato Cesi, des ducs d'Aquasparta. Il était arrivé à la pourpre en suivant les charges de la cour romaine. Si un ministre pontifical voulait écarter les prélats qui choisissent cette voie de peines, de travaux, de sacrifices, il mériterait des

reproches, que l'on fait du reste rarement aux secrétaires d'État de nos jours.

Jérôme Vérospi, Romain, homme de talent et d'esprit, qui devait être un des soldats des Barbérini au conclave suivant.

Vincent Marcelani, fils d'un maçon lombard. Il était entré dans l'ordre des dominicains, où, par l'impulsion de ses chefs et le souvenir de la profession de son père, il avait fait marcher de front l'étude des sciences théologiques et l'art de l'architecture. Il excellait dans le tracé des plans, et, avant de lui donner la pourpre, on l'avait envoyé à Malte pour surveiller les travaux de fortifications que le saint-siège faisait faire dans cette Ile. L'ordre doit à Marcelani une partie de ces bastions formidables qui défendent aujourd'hui Malte pour une autre cause que celle de la religion. L'élévation de Marcelani était un hommage offert publiquement aux savants. Que l'on vienne dire à présent que Raphaël, s'il avait survécu, n'aurait pas été créé cardinal ! Et pourquoi, puisqu'un religieux architecte a obtenu cet honneur cent vingt ans après ?

François Peretti Montalto, dernier rejeton de la famille de Sixte-Quint. Cette nomination était un acte de gratitude pontificale pour la gloire acquise par ce grand pape.

Virginus Orsini, seigneur romain, homme de sens, ami des pauvres, de la célèbre famille de ce nom, et désigné comme pouvant devenir pontife. Cet

instinct ingénieux qui devine les papes sur les réputations de vertu, d'habileté, de sage conduite; cet instinct, que peut seconder une prévision bien calculée et un genre de sagacité assez commun à Rome, où d'ailleurs il est tout à fait à sa place, est *un fruit du pays*.

Jules Gabrielli, noble romain, qui garda le cardinalat pendant quarante ans. Novaes signale l'excessif penchant de ce cardinal à l'économie.

Renaud d'Este, des ducs de Modène. Il avait suivi la carrière des armes, d'où il était passé à la milice ecclésiastique (dit Novaes), sur les instances de la maison d'Autriche.

Aucun Français ne fut promu dans cette création. Les différends nés à l'occasion de l'envoi du maréchal d'Estrées n'étaient apparemment pas encore apaisés. Mais c'eût été une faute de négliger les intérêts d'un grand royaume, quoique Richelieu fût gravement malade, et s'occupât assez publiquement de rédiger son testament de mort, dont il circulait déjà des copies plus ou moins authentiques. La sagesse romaine pourvoyait à tout en nommant le cardinal d'Este. On le montrait à la France comme devant être *protecteur* de cette couronne: il le fut en effet; et on lui accorda des abbayes, des pensions à grands revenus, que cette noble éminence répandit en pluies d'or, pour soutenir les intérêts et l'honneur de la régence d'Anne d'Autriche et du commencement du règne de Louis XIV.

Un attrait irrésistible a souvent porté la maison d'Este à aimer et à servir la France.

Peu de temps avant cette promotion, Urbain avait publié une constitution dont ne parle pas Novaes, mais qui mérite cependant d'être citée au nombre des actes les plus courageux de ce pontificat.

Elle devait servir à préserver de tout préjudice les droits du saint-siège et des églises inférieures. Le pape remet en vigueur des bulles publiées sous Alexandre III, Innocent III, Clément VII et Léon X; elles doivent être exécutées désormais nonobstant la résistance de tout empereur, roi, république, souveraineté quelconque. S'il y a eu des légats à *latere*, des vice-chanceliers, des nonces qui ont autorisé ces préjudices, chacune de ces diverses autorités a été répréhensible : elles ne pouvaient autoriser aucune spoliation de biens de l'Église, ni aucune incarcération de sujets ecclésiastiques. Enfin tout droit exercé au nom du saint-siège est déclaré valide, et ne souffrant pas d'exception. Cette constitution fut donnée à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, l'an de Notre-Seigneur 1641, le 7 juin, et du pontificat le dix-huitième. Elle est signée M. A. Maraldi.

Nous approchons d'un événement qui va retentir dans toutes les capitales. En janvier 1642, toute l'Europe portait attentivement ses regards sur la France. La santé de Richelieu déclinait chaque jour : il s'occupait, disait-on, de rédiger ses volon-

tés dernières. Voltaire a nié l'authenticité du testament de ce cardinal, et il s'est gravement trompé. Foncemagne lui a répondu victorieusement ; le testament de Son Éminence, que ce dernier a publié, est vrai, et il n'existe plus aucun doute sur ce fait historique.

J'avais appris à Rome qu'on y conservait, mais qu'on ne pouvait y retrouver une dédicace de ce testament, faite en latin au roi Louis XIII par le cardinal lui-même : elle devait exister dans les chancelleries d'autres pays, puisqu'elle avait été envoyée à Rome par le nonce monseigneur Bagni, archevêque d'Athènes.

Mais, après de vaines recherches, on ne découvrirait pas ce document mystérieux, et l'on en revenait toujours à l'ouvrage imprimé par Foncemagne, intitulé *Maximes d'État et testament politique d'Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu*¹, et précédé d'une autre introduction.

Il ne sera pas hors de propos qu'après avoir donné au lecteur le testament de Philippe II, rival de la France, on rapporte ici le testament de Richelieu, qui cherchait à renverser ce que la maison d'Autriche pouvait avoir conservé de crédit auprès des princes, et surtout à Rome.

J'extraierai surtout ce qui intéressera les rapports de la France avec le saint-siège.

Une des principales préoccupations de Rome

¹ Deux vol. in-8°; Paris, 1764.

était de surveiller partout, dans la chrétienté et hors de la chrétienté, tous ces *poursuiveurs de monarchie universelle*, qui plus ou moins ne pouvaient parvenir à leurs vues qu'en détruisant la puissance pontificale et son influence, qui se mêlait à tout, parce que l'on venait la provoquer de toutes parts. Sans entrer dans mille détails que nous saurons ne pas oublier en traçant les dernières lignes de cet ouvrage, nous nous bornerons à rappeler quelques faits de la fin du quinzième siècle et de la première moitié du siècle suivant. Rome n'avait plus à surveiller pendant quelques années le Turc vaincu à Malte, mais Élisabeth d'Angleterre, tenant d'une main le *balancier* que lui avait laissé Henri VIII, et de l'autre les souhaits enivrants de Bruno; mais Henri IV, excité par Sully à n'établir en Europe à peu près qu'un seul État indépendant, celui de la France : en même temps, sur une ligne parallèle (heureusement les lignes parallèles ne se rencontrent jamais), Philippe II, rêvant de fausses gloires, et nous avouant ses longues fautes et son insatiable avidité, qui fut si justement punie; plus tard, Richeliéu, dont le nom seul annonce un bras de fer, une volonté inflexible comme un roc, une suite d'idées non interrompues, marchant au même but, même le plus cruel. Toutes ces annonces, toutes ces menaces, puis des soumissions qui ne faisaient pas moins trembler que les colères, excitaient l'attention des pontifes. Ce n'était plus le croissant qui leur enlevait le *don de*

Dieu; c'étaient des empereurs qui *servaient la messe*, comme Charles-Quint; des rois qui se chargeaient, prétendaient-ils, du devoir du saint office; un protestant entaché encore d'un mauvais levain, quoique aimant et secondant avec fidélité un prince devenu franc catholique; enfin un prêtre, un *cardinal du saint-siège*, comme il disait lui-même, aspirant à la domination du monde, au nom d'un roi incapable. Que fallait-il de plus pour jeter la consternation dans Rome? Mais spécifions les projets de ce cardinal. Nous le disculperons de tout dessein attentatoire à l'autorité de la ville sainte; cependant nous chercherons à savoir ce qu'il pourrait répondre sur les dangers qu'il suscitait au catholicisme, en voulant devenir seul l'arbitre du monde entier. Un grand politique commence, je le veux bien, une guerre de géant, et il est vainqueur, je le veux bien encore: mais que font de cette gloire les successeurs de ce terrible Jupiter? ne peuvent-ils pas laisser échapper ce que l'inventeur d'un seul pouvoir aurait voulu conserver? C'est donc encore écrire l'histoire de Rome, que d'écrire une partie de celle où se trouve mêlé quiconque veut dévorer Rome, comme Charles-Quint, ou la laisser sans défense contre les survenants plus acharnés et plus audacieux, comme Richelieu peut faire malgré lui. Les révélations que je vais rappeler ou que je vais publier, pour la première fois probablement, instruiront d'abord les catholiques de tous les pays, qui se sont contentés d'admirer Richelieu

pacifiant la France et l'Europe, et qui ont fait bien; mais encore ces actes remettront sous les yeux du gouvernement pontifical les dangers qu'il court, à chaque colosse qui s'élève pour menacer l'Europe. Car, il n'en faut pas douter, le jour où il n'y aura qu'un ou deux maîtres, les nations seront partagées, le pape sera dépouillé de ses villes, et l'on soufflera partout que chacun *est libre* d'avoir son patriarche, et de régler ses doctrines canoniques sans sortir de son pays.

En attendant le document que je promets, voici une partie de ce que Richelieu dit dans ce *testament politique* rapporté par Foncemague.

DÉDICACE AU ROI.

« Aussitôt qu'il a plu à Votre Majesté me donner part au maniement de ses affaires, je me proposai de n'oublier aucune chose qui pût dépendre de mon industrie pour faciliter les grands desseins qu'elle avait, aussi utiles à l'État que glorieux à sa personne.

« Dieu ayant béni mes intentions, jusques à tel point que la vertu et le bonheur de Votre Majesté, qui ont étonné le siècle présent, seront en admiration à ceux de l'avenir, j'estimai que les glorieux succès qui lui sont arrivés m'obligeoient à lui faire son histoire, tant pour empêcher que beaucoup de circonstances dignes de ne mourir jamais dans la mémoire des hommes ne fussent ensevelies dans l'oubli, par l'ignorance de ceux qui ne peuvent les

savoir comme moi, qu'afin que le passé servit de règle à l'avenir. Peu de temps après avoir eu cette pensée, je me mis à travailler, croyant que je ne pouvais commencer trop tôt ce que je ne devais finir qu'avec ma vie. J'amassai non-seulement avec soin la matière d'un tel ouvrage, mais, qui plus est, j'en réduisis une partie en ordre, et mis le cours de quelques années quasi en l'état auquel je prétendais le mettre au jour. J'avoue qu'encore qu'il y ait plus de contentement à fournir la matière de l'histoire qu'à lui donner la forme, ce ne m'étoit pas peu de plaisir de représenter ce qui ne s'étoit fait qu'avec peine. Comme je goûtois la douceur de ce travail, les maladies et les continuellés incommodités auxquelles la faiblesse de ma complexion s'est trouvée sujette, jointes au soin des affaires, me contraignirent de l'abandonner, pour être de trop longue haleine.

« Étant réduit en cette extrémité de ne pouvoir faire en ce sujet ce que je désirois avec passion pour la gloire de votre personne et pour l'avantage de votre État, j'ai cru qu'au moins je ne pouvois me dispenser de laisser à Votre Majesté quelques mémoires de ce que j'estime le plus important pour le gouvernement de ce royaume, sans en être responsable devant Dieu.

« Deux choses m'obligent à entreprendre cet ouvrage. La première est la crainte et le désir que j'ai de finir mes jours avant que le cours des vôtres se termine ; la seconde est la fidèle passion que j'ai

pour les intérêts de Votre Majesté, laquelle me fait non-seulement désirer de la voir comblée de prospérité durant ma vie, mais me fait souhaiter ardemment d'avoir lieu d'en pouvoir voir la continuation, lorsque le tribut inévitable que chacun doit payer à la nature m'empêchera d'en pouvoir être témoin.

« Cette pièce verra le jour sous le titre de *Mon testament politique*, parce qu'elle est faite pour servir, après ma mort, à la police et à la conduite de votre royaume, si Votre Majesté l'en juge digne, parce qu'elle contient mes derniers désirs à cet égard, et qu'en vous la laissant je consigne à Votre Majesté tout ce que je lui puis léguer de meilleur, quand il plaira à Dieu m'appeler de cette vie. Elle sera conçue en termes les plus courts et les plus nets qu'il me sera possible, tant pour suivre mon génie et ma façon d'écrire ordinaire, que pour m'accommoder à l'humeur de Votre Majesté, qui a toujours aimé qu'on vint au point en peu de mots, et qui fait autant d'état de la substance des choses, qu'elle appréhende les longs discours dont la plupart des hommes se servent pour les exprimer. *Si mon ombre, qui paraîtra dans ces mémoires, peut, après ma mort, contribuer quelque chose au règlement de ce grand État, au maniement duquel il vous a plu me donner plus de part que je n'en mérite, je m'estimerai extrêmement heureux. Pour parvenir à cette fin, jugeant avec raison que la façon qu'il a plu à Dieu donner par le passé aux*

résolutions que Votre Majesté a prises avec ses plus fidèles créatures, est un puissant motif pour la convier à suivre les avis que je lui veux donner pour l'avenir, je commencerai cet ouvrage en lui mettant sous les yeux un tableau raccourci de ses grandes actions passées, qui la comblent de gloire, et peuvent être dites, à juste titre, le fondement solide de la félicité future de son royaume.

« Ce rapport sera fait avec tant de sincérité, au jugement de ceux qui sont fidèles témoins de l'histoire de votre temps, qu'il donnera lieu de croire à tout le monde que les conseils que je donne à Votre Majesté n'auront autres motifs que les intérêts de l'État et l'avantage de votre personne, de laquelle je serai éternellement,

« Sire,

« Très-humble, très-fidèle, très-obéissant,
très-passionné et très-obligé sujet et
serviteur,

« ARMAND, cardinal duc DE RICHELIEU. »

Je me contenterai à présent d'extraire du corps de l'ouvrage les passages suivants :

On lit, tome I^{er} de l'édition citée, page 8, divers détails qui confirment ce que j'ai dit (page 338) à propos du mariage de Henriette-Marie. Mes sources avaient à peu près copié le cardinal.

« Le prince de Galles se commit à la discrétion
« d'un prince qui, étant maître de sa personne, lui

« pouvoit donner telle loi que bon lui sembleroit,
 « et passa inconnu par la France, pour aller épou-
 « ser l'infante en Espagne.

« Le roi Philippe III^r donna la droite au prince,
 « quoiqu'il n'eût pas de couronne sur sa tête. Le
 « mariage se rompit, et peu de temps après celui
 « de France se traita, se conclut et s'accomplit, avec
 « des conditions *trois fois plus avantageuses pour*
 « *la religion* que celles qu'on avoit projeté de pro-
 « poser du temps du feu roi². »

Passons à la page 105 (Rome avait remarqué ce passage) : il s'agit de la capacité et de la conduite présumée des évêques nommés par le roi.

« J'ai souvent appréhendé que les gens de bonne
 « maison se continsent plus difficilement en leur
 « devoir et fussent moins réglés en leur vie que
 « d'autres. Beaucoup, touchés de cette crainte, esti-
 « ment que les docteurs d'aussi bonne vie que de
 « basse naissance sont plus propres à tels emplois
 « que ceux qui sont d'extraction plus haute; mais
 « *il y a beaucoup de choses à considérer sur ce*
 « *sujet.* »

Voici des paroles qui prouvent que Richelieu cherchait à se tenir dans un milieu parfait entre sa doctrine de ministre absolu, et le respect dû à la cour romaine³ :

¹ Page 9.

² L'auteur des instructions à Henriette se déclare et se nomme presque lui-même dans ce passage.

³ Tom. I, p. 166.

« L'ordre que Dieu veut être observé en toutes
 « choses me donne lieu de représenter ici à Votre
 « Majesté, qu'ainsi que les princes sont obligés à re-
 « connoître l'autorité de l'Église, à se soumettre à
 « ses saints décrets, et à y rendre entière obéys-
 « sance en tout ce qui concerne la puissance spiri-
 « tuelle que Dieu lui a mise en main pour le salut
 « des hommes, et qu'ainsi qu'il est de leur devoir
 « d'honorer les papes, comme successeurs de saint
 « Pierre et vicaires de Jésus-Christ, aussi ne doi-
 « vent-ils pas céder à leurs entreprises, s'ils vien-
 « nent à étendre leur puissance au delà de ses li-
 « mites ¹.

« Si les rois sont obligés de respecter la tiare des
 « souverains pontifes, ils le sont aussi de conserver
 « la puissance de leur couronne. Cette vérité est
 « reconnue de tous les théologiens ; mais il n'y a
 « pas peu de difficultés de bien distinguer l'éten-
 « due et la subordination de ces deux puissances.

« En cette matière, il ne faut croire ni les gens
 « de palais, qui mesurent d'ordinaire la puissance
 « du roi par la forme de sa couronne, qui, *étant*
 « *ronde, n'a point de fin*, ni de ceux qui, par l'excès
 « d'un zèle indiscret, se rendent ouvertement par-
 « tisans de Rome. La raison veut qu'on entende les
 « uns et les autres, pour résoudre ensuite les diffi-
 « cultés par des personnes si doctes, qu'elles ne

¹ Y a-t-il ici une sorte de réponse à la constitution de 1641, dont nous avons parlé plus haut, p. 408 ?

« puissent tromper par ignorance, et si sincères,
 « que ni les intérêts de l'État, ni ceux de Rome, ne
 « les puissent emporter contre la raison ¹. »

¹ Cela est parfaitement raisonnable. A la date de 1642, il y avait eu, dit-on, des papes entreprenants, des papes qui avaient écrit sur leurs droits, sur des choses contestées ailleurs. On avait controversé, *hinc et inde*, comme disait le cardinal Sogliavola. Les rois s'étaient vus jetés dans des embarras nés de divers autres intérêts ; ces princes se contentaient de l'argument un peu ridicule de la *couronne ronde* ; ils ajoutaient à cela, comme les empereurs de Byzance, le globe surmonté d'une croix, ou sans croix : mais, au total, il régnait une sorte d'union suffisante, et ce *milieu* que le grand cardinal, qui ailleurs aimait cependant plus les partis extrêmes que les *milieux*, conseillait avec tant de calme, ce *milieu* était possible, d'autant plus que Rome, occupée d'autres dangers imminents, inébranlable sur le dogme, traitait le reste avec circonspection, tout en laissant avec cela les bonnes raisons qu'elle a de se croire une autorité immense se faire jour de temps en temps, ainsi qu'on vient de le voir dans la constitution de 1641, que nous rappelons exprès pour bien établir la force du raisonnement de part et d'autre. On a marché ainsi longtemps entre des querelles et des accommodements qui seront jugés en leur temps ; on a marché de concert ou en désaccord pendant toute la fin du dix-septième siècle et pendant la plus grande partie du dix-huitième. Jusque-là on avait laissé en paix la *couronne ronde* ; mais la *couronne ronde*, malgré les règles des proportions, voulait finir par aplatir et écraser la tiare, qui se compose de trois couronnes. C'en était trop. La résistance de Rome, sous Clément XIII, fut héroïque. Sous Clément XIV il y eut une capitulation et un acte de faiblesse, quand il pouvait y avoir une organisation, un acte disciplinaire, une explication univocale, et enfin un *atermoiement*, choses dans lesquelles Rome, qui a la plus sage chancellerie du

A la page 10 du tome second, Richelieu parle du gouvernement des femmes, mais en des termes si monde, excelle et doit toujours exceller. Celui qui ne s'est pas défendu contre des périls faciles à conjurer, sait encore résister quand l'attaque est plus vive : de là une révolution qui abattra d'abord la *couronne ronde* ; de là ce glaive tiré contre la tiare, Pie VI captif et mourant de misère, puis son successeur Pie VII, ce saint sur la terre, traîné comme un criminel à travers l'Italie et la France ; de là un sédiment de pensées mauvaises qui veut neutraliser le miracle à la suite duquel Chiaromonti a été replacé sur son trône, miracle qui ne faillira jamais à Rome. Voici donc la modification qu'il faut apporter à ce jeu de *balancier religieux* du grand cardinal du saint-siège : Cette *couronne ronde*, si *ronde* qu'elle n'en finit jamais, n'est bonne à conserver que si on s'attache à ne pas sortir de la salutaire doctrine monarchique, qui doit être incessamment modérée, prévoyante, pensant à son bien plus qu'au mal des autres, sachant se limiter pour n'être pas précipitée dans la déraison, dans l'absurdité, dans sa propre ruine, que suit la ruine des autres sans rien réparer. Rome ne profère pas un seul mot de colère, ne met pas en avant des prétentions dont elle a prudemment fait justice elle-même. Il faut lui accorder la paix qu'elle laisse aux autres. C'est une misérable sottise de lui dire tous les jours : *Tu mourras*. Elle ne mourra pas. Il n'y a pas une seule idée politique, administrative, financière, philosophique à la manière d'aujourd'hui, qui puisse et doive jamais saper la religion. Tout despotisme donne de mauvais conseils, tout mauvais conseil détruit l'autorité établie. Rome a su se bien gouverner dans ses désastres ; ils l'ont fortifiée. Un orgueilleux, pour avoir raison de la résistance de vingt vieillards, a garrotté ce qu'il appelait des *libertés gallicanes*, et les a conduites, un glaive à la main, au pied du Capitole catholique. Sans le savoir, il faisait bien ; un nouvel ordre de choses est né : il faut s'y soumettre. Le père Joseph, ce capucin cèle-

peu mesurés, que je ne veux ni ne puis les rapporter ici, quoiqu'ils aient pour moi l'avantage d'appuyer les considérations que j'ai présentées, page 145 (note), à propos de la reine Élisabeth.

J'ai annoncé une seconde dédicace du *Testament politique*, bien autrement énergique dans son ensemble que celle qui a été rapportée plus haut, que nous a transmise Foncemagne, et où l'on rencontre avec peine un style souvent amolli, excepté dans le passage où il est dit : « *Si mon ombre, qui paraitra dans les Mémoires, peut, après ma mort, contribuer en quelque chose au règlement de ce grand État, etc.* » Voici le document nouveau, d'un style digne de Tacite, et écrit dans la langue de l'illustre annaliste ¹.

bre qu'on appelait *l'éminence grise*, et le grand Richelieu (je les nomme dans l'ordre qu'on suivait en parlant d'eux à la cour), ces deux illustres hommes d'État, voyant les choses d'aujourd'hui, ne regretteraient plus des *servitudes* appelées, par antiphrase, libertés. Ils auraient à Rome un ambassadeur généreux, ferme, homme d'esprit, homme de mœurs, élégant dans ses manières, étranger aux ruses, au mensonge. Voilà les vraies *libertés gallicanes* qu'ils montreraient à Rome. Ils y trouveraient en retour une morale pure, une droiture éprouvée, et l'on verrait,

*A la honte des novateurs,
Le vrai Dieu, suivant sa carrière,
Verser des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.*

¹ Je l'ai trouvé à la bibliothèque du Roi. Il a été copié par Brequigny, sur un manuscrit de la bibliothèque Harléienne, à

On sait avec quelle avidité les chancelleries étrangères cherchent à se procurer les actes importants qui sont attribués aux ministres influents en Europe. J'ai vu souvent de ces *zèles*, de ces *empressemens*, de ces essais d'*achats à tout prix*, pour ce qui concerne M. de Talleyrand; mais il avait si peu écrit, qu'il a fallu renoncer à ces recherches : il existe bien des pièces importantes tracées de sa main, mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler. Richelieu a écrit bien davantage. D'ailleurs, le père Joseph, confident du cardinal, écrivait aussi : il est possible que la pensée soit de *l'éminence grise*, mais aussi il est permis de dire que Richelieu a pu étendre et graver profondément cette pensée avec sa *plume d'airain*. Je ne puis m'empêcher de dire au lecteur que je lui communique ce document avec une sorte d'effroi; mais ce que Rome poursuivait alors, en se reposant des inquiétudes que lui avait données le Turc, et des blessures reçues de Luther ou de Calvin, ce que Rome redoutait, c'était la réalisation des rêves de *monarchie universelle*. Ce que l'on va lire est plus que le *rudiment* de cette doctrine de peste et d'orgueil. Du reste, tâchons de contempler avec courage ces brandons éteints que l'on avait préparés pour l'incendie moral le plus horrible dont on pût menacer l'univers.

Londres. (*Voyez* Bibliothèque royale, n^o 1577, f^o 165.) Je n'ai pas lieu de croire que cette pièce si extraordinairement remarquable ait jamais été imprimée. J'en donne ici la traduction.

DÉDICACE DU TESTAMENT POLITIQUE DE RICHELIEU
A LOUIS XIII.

« *Testament politique de l'illustrissime politique cardinal de Richelieu, adressé au moment de sa mort au très-excellent roi des François, Louis XIII.*

« Prêt à sortir de la vie, je ne dis que la vérité dans cet instant où personne ne ment. Écoute, ô Postérité, ces paroles prononcées hors de la vie, et cependant vivantes ! Lis ce testament écrit au delà des temps, pour qu'il ne trompe pas, et dans l'éternité, pour qu'il ne périsse jamais !

« Élu premier ministre de mon roi, je me suis proposé d'abord de faire mon roi le premier roi. J'ai voulu que le Très-Chrétien devînt le plus puissant ; j'ai voulu qu'il fût le premier-né de l'Église et de l'Europe¹ ; j'ai voulu qu'il fût *juste*, pour qu'il rendît à l'univers ses droits, et à lui-même l'univers.

« Ma première pensée a été la majesté du roi ; ma seconde pensée, la grandeur du royaume². J'ai trouvé la France plus petite qu'elle n'étoit. Tout avoit décréu, excepté la langue. Celle-ci s'étendoit au delà de la France, et elle étoit la langue fran-

¹ Rapprochement presque impie, dont ne savait pas se délivrer le bel esprit de cette époque.

² Cela est digne de l'éloquence des plus habiles concionnaires : « *Hæc prima mea cogitatio majestas regis; altera, magnitudo regni.* »

çoise. Des peuples, autrefois nos sujets, nioient cette *sujétion* dans notre langue : c'étoient des François devenus ennemis des François. L'ennemi se servoit de nous contre nous : le François étoit vaincu et victorieux. Le même étoit fort pour une gloire étrangère et pour sa perte.

« Donc le *scope* ¹ de mon ministère étoit de restituer à la France les limites que la nature avoit *préfixé* de rendre aux François, au roi françois ; de confondre la France avec la France, et de restaurer la France nouvelle partout où étoit la France ancienne ².

« Trois obstacles entravoient mes vœux : la France, sa propre ennemie, s'opposoit à elle-même ; il y avoit ensuite l'opposition de l'Espagne, qui pensoit à ne faire de l'univers qu'une seule maison, si elle avoit pu parvenir à faire de la France une partie de cette même maison ; puis il y avoit l'obstacle des peuples des frontières, c'est-à-dire, des amis de l'Espagne, tels parce qu'ils ne pouvoient être ses ennemis.

« Pour rompre ces barrières, j'ai concilié la France avec elle-même, afin que l'ennemi en fût éloigné. J'ai occupé l'Espagne dans sa maison, pour que les affaires ne fussent pas dehors. J'ai

¹ *Scopus*. *Scope*, en français du temps, signifiait *but*. D'Ossat a employé ce mot-là dans ce sens.

² On ne peut pas ici s'empêcher de dire que ces sentiments sont admirables de vrai patriotisme.

montré aux alliés la liberté, et j'ai forcé les autres, même malgré eux, à être libres ¹.

« Deux maux tourmentoient la France : l'hérésie et la liberté ². Louis détruisit l'un et l'autre de ces maux par ses armes et par mes conseils. Le premier mal avoit pris une telle croissance, que dans un seul royaume plusieurs royaumes étoient censés tolérés par les rois. La religion ³ toléroit à peine le roi légitime; deux cents citadelles élevées pour établir la sécurité étoient autant de remparts pour la rébellion. Dans cent villes on rencontroit cent républiques ⁴. La Rochelle avoit renfermé la religion dans ses propres murs. De là, cette ville commandoit à la mer, signoit des traités avec les ennemis de la France, partageoit l'autorité royale, et pour ne pas servir un seul roi, elle servoit plusieurs roitelets.

« J'ai attaqué ce monstre, qu'avant moi d'autres ministres redoutoient. J'ai assiégé la Rochelle, et

¹ « *Occupavi Hispaniam domi, ne essent negotia foris. Ostendi sociis libertatem, et coegi alios etiam invitos liberos esse.* »

² Voilà bien Richelieu; il donnait la liberté loin de lui, et il l'asservissait en France; c'est-à-dire, il la donnait là où elle ne lui importait guère ou pas encore, et il la détruisait là où il vouloit être le premier. Une des deux captivités était mûre, et pouvait se cueillir; l'autre était verte, et bonne pour des goujats.

³ Les mots « *la religion* » ici doivent signifier « la religion prétendue réformée. » Les calvinistes, vainqueurs, se seraient déclarés républicains.

⁴ On trouve ici la preuve de ce que je disais plus haut.

Louis, dans une seule ville, a vaincu tous les éléments. Ensuite il a recouvré trois cents citadelles en un an, et il triomphoit presque tous les jours. Dans la France même, il soumit un autre royaume; il se fit ainsi deux fois roi; et, pour que personne ne doutât de la sainteté de sa cause, Louis combattit avec ses armes, et Dieu par ses miracles ¹.

« L'autre mal de la France étoit la liberté. On aimoit la dignité royale, et non sa puissance; les sujets étoient craints, et ils commettoient des fautes pour être encore plus craints. On achetoit le respect qui étoit dû pour rien. On rachetoit avec de l'or des offenses qui méritoient le supplice ²; des pensions étoient attribuées, pour que personne ne se trouvât plus rebelle. Il y avoit à la fois la liberté des consciences et la nécessité des crimes. On adoucissoit le mal par des présents, et le mal croissoit par la douceur ³.

« Pour remédier à ce mal, j'ai voulu que l'on aimât Louis, et qu'on craignît le juste. J'ai voulu que l'empire fût aux mains d'un seul, et l'obéissance chez tous. J'ai voulu qu'on dût l'amour au roi, et qu'on n'achetât pas cet amour. J'ai voulu que l'or fût la récompense de la vertu, et non du

¹ « *Et ne quis de pietate causæ dubitaret, pugnavit armis Ludovicus, et Deus miraculis.* » Les armes de Louis passent ici avant les miracles de Dieu. A la bonne heure!

² « *Redimebantur auro offensiones suppliciiis dignæ.* »

³ « *Malum crescebat lenitate.* » Peut-on dire mieux après l'Annaliste, gendre d'Agricola ?

crime. J'ai voulu ¹ que la fidélité fût nécessaire, j'ai prescrit l'obéissance aveugle ; et, en cette partie, j'ai voulu que les François *fussent presque des moines.*

« Après avoir élevé la France, il falloit déprimer l'Espagne, qui avoit opprimé la France par tant d'attaques. Deux choses formoient la majesté de l'Espagne : la gravité de son cabinet et la puissance de son royaume. Le conseil de Madrid étoit si sacré, qu'on l'auroit cru composé de toutes les vertus ². La religion ³ présidoit là pour faire entrer dans les affaires la piété, ou son faux semblant. La sagesse assistoit là pour montrer les choses futures avant qu'elles existassent. La sagesse étoit accompagnée de la fidélité, qui ne révéloit ce qu'il y avoit à faire que quand cela avoit été fait.

« J'ai jeté le trouble dans la sagesse de Madrid ⁴. Quand j'ai eu découvert ses arcanes, j'ai caché les

¹ Tous ces *j'ai voulu*, « *volui*, » sont gigantesques.

² Il est très-beau de commencer par louer ainsi ce qui définitivement a été vaincu.

³ Ici le mot *religion* est rendu à son sens vrai : il s'agit de la *religion romaine*. Il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais d'autre en Espagne. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, la sainte croix, là, est plantée dans les cœurs.

⁴ « *Perturbavi madritensem sapientiam.* » Cependant il me vient un remords, si, dans ce passage, *sapientia* veut dire *science*. Le collège de la *Sapience*, à Rome, est bien le collège de la *science*. Enfin, laissons en paix ce mot à double entente, en observant que, pour Cicéron, *sapientia* veut dire *science* et *sagesse*.

choses à venir, pour qu'il ne les vît pas. J'ai agi le premier, pour qu'ils ne commençassent point. J'ai objecté les choses faites, pour qu'il (Madrid) ne discernât pas ce qui était à faire.

« J'ai enlevé toute force aux conseils, quand j'en ai eu fait disparaître le sujet. J'ai empêché les projets, en agissant le premier. J'ai dévoilé ce qu'étoit la sagesse de Madrid, quand j'ai effacé son fard.

« L'Espagne s'est étonnée qu'on eût dévoilé des trames qu'elle n'avoit pas ourdies. J'ai divulgué des secrets auxquels elle n'avoit point pensé. Je suis arrivé à faire faire par d'autres ce qu'elle méditoit. Alors elle apprit que l'on possédoit l'art de savoir ¹, qu'auparavant elle enseignoit. Alors elle fut forcée d'imiter ce qu'elle avoit inventé. Alors Madrid s'étonna de ce que Madrid étoit à Paris, et de ce que Paris n'étoit pas à Madrid.

« L'autre fondement de la fortune espagnole consistoit dans sa puissance : elle étoit une maison une et multiple, la même et diverse ; une particule du monde, et un monde plus petit dans cette partie. Elle voyoit le soleil se lever et se coucher sur ses possessions. Elle avoit trouvé ces mondes qu'Alexandre révoit. Elle avoit ajouté une quatrième partie aux trois parties du monde déjà connues. L'Espagne, qui ne pouvoit remplir sa patrie, désiroit occuper l'Europe ². Pour parvenir à cette fin,

¹ « *Artem sapiendi.* »

² « *Hæc cum implere patriam non posset, occupare Europam*

elle épuisoit le nouveau monde afin d'enrichir l'ancien, et déjà elle avoit jeté à ce dernier une telle profusion d'or, que l'or étoit plus rare là où il naît que là où il se vend. Avec cet or elle avoit acheté ou corrompu presque toute l'Europe. Les peuples aimoient ce métal, ou le craignoient. Il servoit à se créer des amis, puis des alliés, à acheter des esclaves; il n'y eut aucune ville que l'Espagne n'assistât avec son argent, qu'elle redemandoit ensuite : nulle part elle ne préparoit plus complaisamment ce poison que dans la France, croyant que si cette dernière étoit achetée, l'Europe étoit achetée en même temps. Avec cet or on corrompoit la fidélité des sujets, on tentoit la faveur des nobles, on sollicitoit l'amitié des hérétiques, et l'on achetoit la fidélité de ceux dont la foi déplaisoit.

« Afin de remédier à ce mal, j'ai porté la division dans cette maison *une*, pour qu'elle ne devint pas

ambiebat. » L'Espagne a péri dans son désir de dévorer, parce qu'elle n'avait pas assez d'habitants chez elle. On a vu, sous la convention et sous Napoléon, que les succès qui sont un moment formidables ne partent que d'un centre de population qu'on a sous la main. Il y a des moments où l'on n'a pas le temps d'appeler les mercenaires ou les alliés, qui aident par peur. Une injonction féroce, ou une basse complaisance de sénat, balayant les charrues, les places publiques ou les ateliers, l'inondation n'a plus de bornes. L'Espagne desséchée à moitié n'offroit pas les ressources de la France, qui cependant a fini par les voir s'épuiser, et qui sait, quand il y a lieu, demander son repos.

plus grande. J'ai interrompu le commerce, pour qu'elle ne s'appropriât pas l'univers : je suis entré dans la maison elle-même, et je l'ai trouvée vide ¹, parce que, n'étant qu'un hôte, elle occupoit la maison d'autrui. Cent villes, sept provinces furent conquises; la France augmenta son territoire d'un tiers qui étoit à elle auparavant, et que l'Espagne perdit. Chacune des puissances reprit ses antiques confins. Une d'elles dut renoncer à ses nouvelles frontières. Non-seulement j'ai rendu à la France ces frontières, mais j'y ai annexé le voisinage, dont la privation étoit un troisième mal. Les alliés abandonnoient la France, parce que la France les avoit abandonnés; ils tâchoient de devenir les amis de l'Espagne, pour n'en être pas les serfs; on les achetoit avec des promesses, on les chargeoit de titres, et tout cela n'étoit qu'une servitude honnête. J'ai montré à l'Europe la liberté, quand j'ai montré le roi. J'ai montré Louis *fort*, pour qu'il défendit les autres, *juste* et incapable de prendre ce qui étoit à autrui, *ami* qui vouloit être bienfaisant *gratis*. J'ai montré à Rome qu'il y avoit pour elle, dans la France, un asile que l'univers devoit trouver dans Rome. J'ai montré à l'Italie que la France vouloit défendre ce qu'elle avoit donné, et non le reprendre. J'ai montré à l'Allemagne qu'elle pouvoit être libre, si elle consentoit à rester neutre. J'ai

¹ Voilà des expressions qui ont toute la poésie biblique :
« *Ingressus sum domum ipsam, et inveni vacuum.* »

montré ¹ aux électeurs qui pouvoit être adjoint à leur collège, et quel étoit celui qui ne vouloit pas l'être ². J'ai montré aux protestants que leur liberté, et non pas leur foi, pouvoit plaire. J'ai montré aux Catalans ce que, *sujets*, ils pouvoient espérer, si, *amis*, ils avoient tant obtenu. J'ai montré à la Lusitanie (Portugal) qu'elle avoit un port dans la France, et que pour la France il y avoit un port dans la Lusitanie. Ainsi j'ai corrigé les craintes de l'univers ³, en lui montrant à nu ce qu'il craignoit; ainsi j'ai enseigné que ce qui étoit vaincu pouvoit être abaissé; ainsi j'ai montré à l'univers qu'il étoit passé l'âge de l'Espagne, et que le siècle de la France étoit revenu.

« Continuez, Louis, comme vous avez commencé. Achevez les victoires que vous avez entreprises. Montrez jusqu'où vous pouvez avancer, et où vous désirez vous arrêter. Montrez les royaumes étrangers qui sont maintenant à vous. Montrez ce que

¹ Remarquons ces *j'ai montré* « *ostendi*, » aussi pittoresques et animés que les *volui* de la page 426.

² On peut croire qu'il s'agit ici d'une proposition faite à Richelieu de devenir électeur, et du refus de cette éminence.

³ « *Sic correxi timorem orbis.* » Cela se traduit si bien en français, qu'on pourrait supposer que le premier jet était en français, et que l'on a ensuite traduit ce jet en latin. Richelieu possédait au même degré la connaissance des beautés dans ces deux langues, et peut-être plus les idiotismes vigoureux du latin que ceux de la langue française, qui n'était pas encore fixée, puisque l'Académie venait à peine de naître.

nous devons à l'univers, et ce que vous devez à vous. Recevez ce livre, que vous avez dicté vous-même. Vous trouverez dans la première partie *l'art de la guerre*, que j'ai emprunté de vous, ô héros! vous avez dans la seconde partie *l'art de la paix*, que j'ai appris de vous, ô pacifique! vous avez dans la troisième partie *l'art du roi*, que j'ai décrit d'après vous, ô roi! Vous avez ensuite partout *l'art du ministre politique*, que vous-même vous avez formé¹. »

Je ne pense pas, après avoir dévoilé cette ténébreuse politique qui approche quelque peu de la démence, que l'on puisse y voir une autre tendance qui aurait porté Richelieu, comme on a osé le dire, à fonder, dans son intérêt, un christianisme nouveau, pourvu de ses dignitaires en France, sous Armand, premier patriarche de cette contrée, si honorablement recouverte avec les *armées de Louis*, auxquelles s'étaient joints les *miracles de Dieu*. Cette fantasmagorie de patriarcat, née sous François I^{er}, fut bientôt reçue à merci, sans grands efforts, par la cour romaine. En France, c'était assez du calvinisme; deux contagions diverses, dans l'ordre physique, ne se déclarent jamais à la fois: les

¹ Ces compliments à Louis sont une flatterie qui ne devait peut-être pas venir à la pensée d'un mourant; mais un ministre croit-il qu'il devra mourir?

Tel est ce document, qui excite une sorte de stupeur. D'effroyables dangers pour l'Europe auraient suivi l'accomplissement de ces songes bizarres, s'il avait été possible!

hérésies attendaient anciennement la chute de leur devancière ; de petits esprits changeaient un mot à une doctrine, prenaient un nom différent, et, s'appuyant sur quelque prince imbécile, apportaient une pâle lumière que le courage héroïque de Rome savait abaisser et éteindre.

Nous avons des historiens français qui soutiennent que l'archevêque de Bourges, après avoir abssous Henri IV à Saint-Denis, était embarrassé de répondre à des subalternes intrigants qui lui disaient : « Votre absolution est bonne, maintenez-la : « vous avez assez rendu d'hommages à Rome, en « ajoutant, *Sauf son approbation.* » L'archevêque ne se prêta pas à cette iniquité que Henri IV n'aurait pas soufferte, et à laquelle je veux croire que le tact judicieux de Rosny se serait opposé. Voici, à présent, Richelieu inculpé; mais il était trop grand calculateur dans les méditations de la politique humaine, ce raisonneur d'affaires que nous venons d'entendre, pour aller s'ensevelir dans des impossibilités absolues. C'était assez d'opprimer son roi, et de lui faire entendre une voix de commandement qui ne cédait jamais. Renverser le crédit d'un frère du maître, intimider les serviteurs d'un prince du sang, arracher à Louis ses courtisans l'un après l'autre, abattre une des têtes les plus glorieuses de l'État, un Montmorency de cette antique famille qui avait toujours marché, au premier rang, aux côtés de nos monarques, et qui avait même contracté avec eux des alliances ; exciter les parlements à ver-

ser le sang des mécontents, même de ceux qui auraient pu apporter ces excuses qu'il ne faut jamais rejeter; tout cela était et devint possible : mais attaquer Rome en même temps que l'Espagne, qui, de son *Escurial*, agitait le *Vatican*; porter, avec une audace inouïe, le trouble et la dissension dans la partie de la Germanie restée fidèle à la papauté; inquiéter l'Angleterre qui avait de grandes affaires chez elle, qui voyait les catholiques redemandant des privilèges, et les puritains voulant tuer leur roi avant de tuer la religion ! Quelle résistance n'aurait pas opposée l'Amérique espagnole, dont on peut juger l'esprit d'alors, puisqu'aujourd'hui, après tant d'écrits et de travaux funestes, et d'invitations perfides, elle a dit son dernier mot pour longtemps : « La religion catholique seule sera la religion du « pays; aucune autre n'y sera publiquement tolérée. » Cela se dit, s'écrit, se pratique ainsi en 1847.

Non, Richelieu a plus aimé Rome, peut-être, qu'il ne l'a témoigné. C'était déjà trop de cette hache qui tranchait la vie des rivaux dans le pouvoir. Richelieu n'a pas pensé à élever les échafauds d'Élisabeth. Par des gardes qui le portaient dans une litière et ne le quittaient jamais, roi qu'il était de cette France qu'il avait ressuscitée, il répondait aux inquiétudes de ses amis et aux entreprises de ses ennemis. Mais des gardes, des parlements, son vrai roi lui-même, n'eussent pas résisté à une excommunication qu'il se serait attirée, à un *interdit public* jeté sur sa personne par la même cour qui avait vu à

genoux des coupables d'un crime analogue, quoiqu'il ne se présentât pas avec la même dénomination. Il faut en convenir, le calvinisme pouvait séduire les esprits hargneux, hostiles à toute autorité; mais qu'avait à dire un catholicisme sans tête, reposant sur la santé d'un homme qui pouvait à peine recevoir des aliments, que le travail consumait, qui ne dormait plus, et qui enfin conservait, dans une tête nette, la pensée du *scope* qu'il voulait atteindre; *scope* (puisque'il a parlé ainsi) dans le succès duquel il voyait les bénédictions de l'histoire, précédées, il est vrai, de la malédiction des contemporains. Richelieu avait, en religion, l'esprit juste, nous dirions presque craintif; car les réserves de son *milieu*, où il dit ce qu'on doit exiger d'un côté et ce qu'il y a à *considérer* de l'autre, peuvent faire penser qu'il n'abandonnait rien au hasard. Si Richelieu a eu l'esprit juste, il n'a pas voulu être patriarche. Je conçois une imbécillité secondaire qui accepte ce rôle par ordre d'un prince ambitieux; mais je ne conçois pas, devant toute la magnificence et la grandeur de Rome, je ne conçois pas qu'un maître *né sujet*, qui n'a pas surmonté tous les obstacles, qui voit la mort près de lui, dans de longues insomnies, ait laissé entrer dans son esprit, pour consolations, de plus grandes misères, pour secours dans l'existence la plus bourrelée, des angoisses, des poisons, des fers ardents qui auraient en peu de temps, et par mille voies inconnues, tranché cette vie qu'il aimait tant, et qui,

déchirée par d'autres plaies, allait s'anéantir. Les hommes d'État de Rome, que j'ai consultés sur cette question, estiment que Richelieu est exempt de tout soupçon, de tout blâme indirect, malgré tant d'accusateurs. Tout au plus, si le cardinal avait vécu longtemps, et toujours assuré des complaisances de son maître, la rancune de la défaite subie à l'occasion du maréchal d'Estrées aurait amené des paroles comme celles qu'on entendit, plus tard, de la bouche du duc de Créquy. Je persiste dans ce sentiment, parce que je me suis beaucoup préoccupé de cette question, à propos du *patriarcat* proposé par un aide de camp au cardinal de Grégorio, pendant l'occupation de Rome. Le cardinal avait répondu, au premier moment, en riant, et, le lendemain, avec une sainte indignation. Depuis, il avait étudié les fragments d'histoire qui peuvent jeter quelque jour sur cette étrange hallucination; et il défendait Richelieu avec une énergie spirituelle et logique, ne voyant pas, le bon cardinal Grégorio, que cette vivacité le louait lui-même, et le constituait en même temps l'un des supports les plus généreux du saint-siège, l'un des ornements les plus brillants de la grande Église romaine.

Félicitons donc la sublime Rome : elle a eu récemment l'occasion de se réjouir d'un autre exemple de cette universelle fidélité, qui a fait pour nous, et qui fera pour nos enfants, le fondement d'une éternelle puissance.

Rassurés, comme le fut dans son temps Ur-

bain VIII, sur des dangers imaginaires, revenons à lui; achevons de décrire le règne de ce pontife. Son courage ne s'était pas affaibli. Le marquis de Fontenay, ambassadeur de France, homme d'un caractère modéré, et qui, dès le premier moment, comprit bien Rome et son caractère de conciliation, donnait au pape des assurances d'amitié, auxquelles Urbain répondait par des témoignages d'affection d'autant plus précieuse pour le Louvre, qu'après la mort de Richelieu, arrivée le 4 décembre 1642, la santé du roi Louis s'était insensiblement affaiblie. Il devait mourir quatre mois et dix jours après son ministre. Urbain adressait à M. de Fontenay des conseils tendres et sensés, sur la prudence dont il fallait user à la veille d'une régence qui devait avoir soin de la politique et des intérêts d'un roi de quatre ans et demi. Dans les luttes continuelles qui divisaient la France et l'Espagne, il semblait que cette dernière aurait l'avantage, puisqu'elle était gouvernée par un roi de trente-huit ans, monté sur le trône depuis plus de vingt ans; mais ce roi d'Espagne ne possédait pas dans le caractère plus de détermination que n'en montre ordinairement un conseil de régence. Urbain espérait donc vivre encore assez pour ramener et maintenir la paix entre les deux États. Ces pensées absorbaient tous ses soins; l'Allemagne avait peu d'affaires, et il fallait renoncer à protéger en Angleterre Charles I^{er} et Henriette-Marie, accablée de persécutions, et de ces douleurs qui souvent ne font plus attacher le moindre prix à la vie.

En 1643, le pape avait considéré que l'on célébrait un grand nombre de fêtes, que les pauvres adressaient au gouvernement pontifical quelques plaintes ; qu'ainsi le peuple ne pouvait pas toujours gagner facilement son pain, et que les jours de repos il s'adonnait aux vices, et surtout à l'ivrognerie. Le pontife crut à propos de supprimer beaucoup de ces fêtes, et il signa la constitution *Universa*, datée du 13 septembre 1642, mais publiée en 1643.

Ce fut ce pape qui fabriqua entre Modène et Bologne une forteresse de son nom, appelée *fort Urbain*. Il fonda le collège *de Propaganda fide*, qui de son nom aussi fut appelé *collège Urbain*. Il ajouta de nouvelles lignes au château Saint-Ange, du côté qui borde la cité Léonine ; il fit fabriquer la belle fontaine de la place d'Espagne ; on lui doit la fontaine près du palais Barberini, à la partie qui va vers la *Trinità de' Monti*.

Il fut alors conclu un traité de paix, par l'entremise de la France, entre le pape Urbain VIII et le duc de Parme Édouard Farnèse, et les princes *colligués* de l'Italie.

Le préambule de ce traité annonce les intentions ordinaires des pontifes ¹.

« La sainteté de notre seigneur le pape Urbain VIII^e ayant toujours, avec soins paternels et un zèle bénin, désiré et procuré, par plusieurs actions et entremises, la concorde et union entre les

¹ Je donne une traduction du temps.

princes chrétiens, et la tranquillité et repos dont les peuples jouissent ensuite d'icelle, a vu avec un extrême déplaisir les événements qui l'ont porté à prendre les armes, et ses sujets temporels enveloppés dans les peines et travaux desquels elle a tâché et tâche, avec tant d'amour et d'ardeur, de délivrer ceux des autres princes chrétiens. »

On payait encore des rançons, car l'article ix porte : « Tous les prisonniers faits en cette présente guerre, ou pour cause d'icelle, seront réciproquement délivrés et rendus d'une part et d'autre, sans qu'ils soient contraints à payer aucune rançon, ni quoi que ce soit, pour leur liberté. »

Ensuite on signa un traité supplémentaire. L'article vii porte : « Toutes jalousies et défiances qui pourroient causer des soupçons et défiances, cesseront d'une part et d'autre. » A cet effet, chacun devait démolir les forteresses construites pour les besoins de la guerre.

Ces traités sont signés par le cardinal Donghi, plénipotentiaire du pape; le cardinal Bichi, plénipotentiaire de la reine régente de France; Jean Nani, fondé de pouvoirs de Venise; Jean-Baptiste de Gondi, ministre de Toscane; Hippolyte Tassoni, ministre de Modène.

La paix était conclue, et Urbain espérait jouir de ses bienfaits; mais il tomba malade. Bientôt il connut que le mal était sans remède : il demanda les secours de la religion, et mourut le 7 juillet 1644, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après avoir

gouverné l'Église vingt et un ans moins sept jours. Il fut enterré au Vatican.

Urbain avait enrichi ses neveux. Novaes assure qu'il a lu, dans une relation manuscrite de la mort d'Urbain, que ce pape, avant de mourir, manifesta des regrets d'une telle prodigalité, et que le cardinal neveu offrit généreusement de rendre ces biens ¹.

Nous lisons dans Feller ² : « La modération et la prudence d'Urbain se firent particulièrement remarquer dans cette affaire de Galilée, du physicien dont il se borna à réprimer l'humeur dogmatisante, sans s'occuper aucunement de son opinion comme hypothèse astronomique. Galilée lui-même se loue des bons procédés de ce pape, qui suivait en cela la conduite de Paul V. » Nous disons cela pour appuyer la discussion que nous avons introduite plus haut, relativement à la même affaire.

Les vers latins sacrés d'Urbain ont été imprimés à Paris, au Louvre, in-folio, sous ce titre : *Maffei Barberini Poemata*. On a encore de lui des poésies italiennes, Rome, 1640, in-12. Elles se composent de soixante-dix sonnets, deux hymnes et une ode. Ces différents ouvrages ont de la réputation. Quelles qu'aient été les préventions que plusieurs auteurs ont voulu accréditer contre Urbain, il fut un grand pape, et il doit compter parmi ceux qui

¹ Novaes, tom. IX, p. 277.

² Feller, tom. V, p. 683.

ont le plus illustré le pontificat. Son règne se composa d'actes élevés, et de pensées qui rappelèrent hautement celles de Sixte-Quint, de Paul V et de Grégoire XV, qu'il paraît s'être donnés pour modèles, et auxquels il a cherché à ressembler, autant que la forme de son caractère et la force de son esprit le lui permettaient.

Il est fécond en monuments numismatiques, le règne d'Urbain VIII.

J'offrirai d'abord mes trois médailles.

VRBANVS VIII PONT. MAX. La figure d'Urbain VIII, la tête nue.

1° RESERAVIT ET CLAVSIT. AN-IVB MDCXXV. « *Il l'a ouverte et fermée, l'an du jubilé 1625.* » La porte sainte, fermée dans l'année du jubilé. Nous avons vu souvent ce type-là sous des papes précédents.

2° S. PETRVS PRINCEPS APOSTOLORVM. « *Saint Pierre, prince des apôtres.* AN XVII. » La figure de saint Pierre auréolée ; il tient les deux clefs.

3° TE MANE TE VESPERE. « *Je te prie le matin et le soir.* »

Le pape agenouillé près l'archange Michel casqué, qui tient de la main droite une balance, et de la gauche une croix ; aux pieds du pape, la tiare. Le pape avait été créé le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, et il avait une grande dévotion à cet archange.

Je vais donner les médailles que je trouve dans Du Molinet ; il en a connu un très-grand nombre.

1° FACIT MIRABILIA MAGNA SOLVS. « *Il fait seul de*

grandes choses admirables. » La scène de la transfiguration ; Jésus-Christ monte au ciel ; à droite et à gauche, deux apôtres ; en bas de la montagne, trois disciples qui considèrent cette merveille avec étonnement.

2° FIAT PAX IN VIRTUTE TVA. « *Que la paix se fusse dans ton courage.* 1624. » La Justice assise tient dans sa main droite un glaive nu, et dans la gauche une balance. Cette médaille rappelle la paix conclue entre l'Espagne, le duché de Savoie, et la France.

3° PONAT FINES SVOS PACEM. MDCXXV. « *Qu'il place la paix sur ses frontières.* 1625. » On lit dans le ps. 147 : « *Il a placé la paix sur ses frontières.* » Allusion à la paix qu'on attendait l'année du jubilé 1625. Le pape à genoux, entouré de ses cardinaux et des évêques, ferme la porte sainte.

4° RESERAVIT ET CLAVSIT. AN. IVB. « *Il l'a ouverte et il l'a fermée, l'an du jubilé* MDCXXV. » La porte sainte fermée. Cette médaille offre quelques différences qui ne se trouvent pas dans celle qu'on voit plus haut, n° 1.

5° ORA PRO ME BEATA MARTINA. « *Sainte Martine, prie pour moi.* » Ces mots sont gravés dans le champ, sans aucune figure. Sous le règne d'Urbain, on découvrit le corps de sainte Martine, près de l'arc de Septime Sévère. Alors l'on frappa cette médaille, qui fut distribuée par le pape. Ce fut Urbain qui lui-même composa l'office en l'honneur de cette martyre.

6° TRANQVILLITAS REDVX. « *La tranquillité rendue.* » Une femme assise tient une branche d'olivier. Médaille frappée à l'occasion de la paix.

7° HOMINIBVS BONÆ VOLVNTATIS. « *Aux hommes de bonne volonté.* » ROMA. Des pèlerins agenouillés devant la porte sainte.

8° CONSECRATA S. PETRI BASILICA. « *La basilique de Saint-Pierre consacrée.* » Cette basilique ayant reçu les embellissements qu'on y avait ordonnés, Urbain la consacra le 18 novembre 1626; on plaça une inscription ainsi conçue : « *Urbain VIII, souverain pontife, consacra dans une cérémonie solennelle la basilique Vaticane, fondée par Constantin le Grand, dédiée par le bienheureux Sylvestre, et élevée, dans la forme très-ample d'un temple, par la magnificence religieuse de beaucoup de pontifes.* » Au milieu du champ, une croix entourée de rayons.

9° S. PETRI BASILICA CONSECRATA. « *La basilique de Saint-Pierre consacrée.* » Le pape, revêtu des habits pontificaux, et entouré de cardinaux et de prélats, consacre le temple. Dans l'exergue, *Roma.* Quelques membres du clergé sont à genoux.

10° ECCLESIAE B. VIRGINIS CONCEPTÆ P. O. IACTO LAPIDE. « *Pose de la première pierre de l'église dédiée à la bienheureuse Vierge de la Conception.* » Le pape, entouré de cardinaux debout et de prélats à genoux, pose la première pierre d'une église.

Sur la demande du duc de Nevers et de Mantoue, le pape avait créé un ordre appelé : *de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie.* En-

suite le pontife, pour complaire à son frère le cardinal de Saint-Onuphre, qui avait fait partie de l'ordre des capucins, posa la première pierre d'une église qu'ils devaient desservir, et qui serait, sous la règle de Saint-Augustin, le chef-lieu de l'ordre de la Conception. L'église devait être aussi sous le patronage de saint Michel et de saint Basile.

11^o BEATO ANDREA INTER SANCTOS RELATO. « *Le bienheureux André placé au nombre des saints.* » Dans l'exergue : ROMA. Le saint-père, sur son trône, lit l'acte de canonisation de saint André Corsini. Au-dessus, le Saint-Esprit. On remarque la confession de Saint-Pierre, devant laquelle le trône est placé. On reconnaît distinctement deux des colonnes torsées en bronze qui soutiennent le maître-autel. Elles sont telles qu'on les voit aujourd'hui.

12^o INSTRVCTA MVNITA PERFECTA. « *La forteresse garnie, approvisionnée et perfectionnée.* » Le tombeau d'Adrien, devenu château Saint-Ange, avec ses fortifications. Dans l'exergue : M. DCXXIII. ROMA, coupé en deux par un écu représentant les abeilles de Barbérini posées comme nos fleurs de lis, deux et une.

13^o ELISABETH REGINA LVSITANIÆ A DEO SANCTIFICATA. « *Elisabeth, reine de Lusitanie (Portugal), sanctifiée de Dieu.* » La figure d'Élisabeth, couronnée dans une auréole, où se trouvent les trois derniers mots de la légende. Léon X avait décerné les honneurs sacrés à cette sainte princesse, et permis que l'on célébrât sa fête, mais seulement

dans le diocèse de Coïmbre. La médaille est d'une forme ovale, et paraît destinée à être suspendue à des rosaires. Cette reine distribuait des pains aux pauvres : rencontrant un jour le roi Denis, son époux, qui voulut voir ce qu'elle portait, les pains se trouvèrent tout à coup changés en roses. Après la mort de Denis, elle embrassa la religion des claristes.

14° HINC RE PERFECTO. « *Maintenant, l'utilité a été perfectionnée.* » Le port de Cività-Vecchia nouvellement fortifié. Dans le port, des trirèmes. En face du port, l'*anti-murale*, dont les fondations ont été jetées par Trajan. A droite et à gauche, des abeilles, armoiries des Barbérini. Cette pièce a été frappée quand les travaux ordonnés à Cività-Vecchia ont été achevés. Le mot *res* est employé au masculin, quand il signifie profit, avantage, utilité; Térence en a donné des exemples.

15° ORNATO SS. PETRI ET PAVLI SEPVLCRO. « *Ornements placés au tombeau des saints Pierre et Paul.* » Le grand autel de Saint-Pierre, avec ses colonnes torses de bronze.

16° MATER MISERICORD. SAVONÆ. « *La mère de miséricorde à Savone.* » La Vierge auréolée, et couronnée, apparaît à un homme de la campagne qui se mét à genoux, et elle lui montre la partie du sol près de Savone qu'il faut cultiver. Le paysan est vêtu comme le sont les religieux, parce que les religieux ont conservé l'ancien habit que tout le monde portait de leur temps.

17^o MONAST. INCARNATIONIS IESV CHRISTI. « *Le monastère de l'Incarnation de Jésus-Christ.* » Au-dessus, trois étoiles. Dans un entourage orné de feuilles, qui a la forme d'un cœur, et précisément au milieu du champ, on lit ces lettres : V. C. F. E, qui signifient : *Verbum caro factum est.* « Le Verbe s'est fait chair. » Médaille frappée à l'occasion de la dédicace de l'église de l'Incarnation, fondée sur le Quirinal par Urbain, et desservie par des religieuses carmélites vivant sous la règle de Sainte-Thérèse.

18^o AVCTA AD METAVRVM DITIONE. Dans l'exergue : ROMÆ. « *La puissance augmentée vers le Metauro.* » Urbain porta ses frontières jusqu'au fleuve du *Metauro*, qui baigne l'Ombrie, maintenant duché d'Urbain. Dans une couronne de fleurs, Pallas ou Rome casquée, et assise, tient de la main droite la haste, et de la gauche le modèle de l'église cathédrale de Castro Durante, fondée par le pape dans ce duché. Cette église a, comme Saint-Pierre, un grand dôme et deux dômes latéraux.

19^o ÆDES BIBIANÆ RESTITVTE ET ORN. Dans l'exergue : ROMÆ. L'église de Sainte-Bibiane restituée et ornée. La façade de l'église, qui a trois portes.

20^o SECVRITAS PVBLICA. « *La sécurité publique.* » Le fort Urbain, construit près de Bologne. Saint Pétrone, patron de Bologne, et assis dans les nuages, tient de sa main droite le modèle de cette ville, et la crosse de l'autre main.

21° ÆDE EXORNATA FACIE RESTITVTA. MDCXXXVI.
 « *Église ornée, et rétablie dans sa façade. 1636.* » Il existait à Rome une ancienne église dédiée à sainte Anastasie, construite autrefois par le pape saint Damase, et enrichie des bienfaits des papes Hilaire et Léon III. Elle était tombée en ruine, et Urbain la fit réparer. A l'arc de la tribune on voit deux belles colonnes de marbre pentélique (c'est un marbre extrait du mont Pentélès, aux environs d'Athènes). Les Italiens appellent aujourd'hui ce marbre *Porta santa*.

'22° ORNATO CONST. LAVACRO ET INSTAVRATO. « *Le baptistère de Constantin orné et rétabli.* » ROMÆ. Dans le champ, le baptistère orné à peu près tel qu'il est aujourd'hui, avec sa forme octangulaire, près de l'église de Saint-Jean de Latran.

23° DENVO EXÆDIFICATA. « *De nouveau édifiée.* » L'église du pontife saint Caius restaurée, près de la porte Nomentana. Voyez le règne de saint Caius, tome 1^{er}, page 144. C'est sous ce règne que la légion Thébéenne fut massacrée.

24° INCOLVMITATI PACIS. « *A la conservation de la paix.* » Urbain fit construire un arsenal dans le palais du Vatican : on dit qu'il faut préparer des armes pour assurer la paix. Au-dessus de la porte, dans un écu, les trois abeilles des Barbérini.

25° SVBVRBANO RECESSV CONSTRUCTO. ROMÆ.
 « *Construction d'une retraite près de la ville.* » Le château de Castel-Gandolfo, bâti près d'Albano. C'est encore la maison de campagne des papes,

pendant la saison des *villégiatures*. Le château d'aujourd'hui a reçu une forme nouvelle.

26° Dans le champ on lit : MVNIFICENTIA ANT. BARBERINI S. R. E. CARD. CAM. SOC. IESV ANNO CENTESIMO PIE CELEBRATO SALVTIS. MDCXXXIX V KAL. OCTOBRIS. « *Par la munificence d'Antoine Barbérini, cardinal camerlingue de la sainte Église romaine, la société de Jésus a célébré pieusement l'année séculaire de sa confirmation, l'an du salut 1639, le 5 des calendes d'octobre (27 septembre).* »

On avait élevé le portrait d'Urbain, au bas duquel était écrite cette inscription :

« *A toi, roi très-grand des siècles, l'humble société de Jésus reconnaissante ; elle place et renouvelle son siècle dans l'éclat de ton visage.* »

Ce fut le cardinal Antoine Barbérini qui paya tous les frais de cette fête.

27° VRBANO VIII PONT. MAX. SEDENTE. « *Sous le règne d'Urbain VIII, souverain pontife.* » Jésus-Christ dans la fontaine ; au-devant de lui, six petits monts, comme ceux qu'on voit dans les armoiries de Sixte-Quint.

28° ANNO DOMINI MDCXXXIX. Ce sont des abeilles qui forment les points de séparation. Dans le champ, MONS PIETATIS DE VRBE FVNDAVIT. « *Le mont-de-piété, Urbain l'a fondé dans la ville.* » La médaille ne présente aucune figure. Elle fut frappée à l'occasion de la fondation du mont-de-piété. Bonanni croit que l'idée de cette maison de secours est tirée

de ce passage de saint Luc, 6 : *Mutuum date.*
« *Donnez mutuellement.* »

Le mot *monte*, dans ce sens, veut dire *réunion*, *amas*, *accumulation* des gages sur lesquels on emprunte. Une fois ce mot *monte* appliqué à ce désir d'obliger sur le dépôt de gages, on a ajouté *de piété*, pour indiquer que c'est par un sentiment de religion que l'on agit ainsi, et que l'on prêtera de l'argent aux pauvres pour les aider, et leur faire attendre patiemment l'instant où, moyennant *un très-petit intérêt*, ils pourront se libérer.

29° AD ÆDIVM PONTIFICVM SECVRITATEM. « *Pour la sécurité des palais des pontifes.* »

Urbain fit élever des maisons et des murailles, pour rendre commode et sûr le palais de Monte-Cavallo. On voit ce palais, tel à peu près qu'il est aujourd'hui.

30° FERRI FODINIS APERTIS. « *Les veines de fer ouvertes.* » Dans une couronne de laurier, des ouvriers occupés à fondre le fer. On avait retrouvé d'anciennes mines de ce métal; Urbain les fit exploiter.

31° VBERIORI ANNONÆ COMMODO. « *Pour rendre l'annone (les vivres) plus abondante.* » On avait fait réparer près des thermes de Dioclétien des greniers spacieux, construits auparavant par Grégoire XIII et Paul V.

32° FORTITER EGIT PRVDENTER PATITVR. « *Il agit fortement, il souffre prudemment.* » Les principales vertus d'Urbain sont représentées dans cette mé-

daille : la Fortitude, la Prudence, et la Paix. La Fortitude tient le glaive; la Prudence, le miroir; la Paix tient d'une main la branche d'olivier, et de l'autre la palme.

33° ADDITIS VRBI PROPVGNAVLIS. « *Des fortifications sont ajoutées autour de la ville.* » Urbain fit établir des remparts depuis le mont Janicule jusqu'au Tibre.

Voilà toutes les médailles rapportées par Du Molinet. Nous ferons mention de celles qu'il n'a pas connues, et que décrit Bonanni.

1° IN VERBO TVO. « *Sur ta parole.* » Saint Pierre auréolé jette ses filets. Ce type-là, avec une autre effigie de pape, est très-connu.

2° TRANQVILLITAS REDVX. « *La tranquillité rendue.* » Une femme assise, tenant la colombe qui porte dans son bec la branche d'olivier. Variété de la médaille qu'on voit plus haut, n° 6, page 442.

3° DORICÆ VRBIS INCOLVMITATI. « *A la conservation de la ville dorique.* » Médaille frappée à l'occasion de la fondation d'un lazaret à Ancône. On lit, tome IV, page 498, à propos d'une médaille de Sixte-Quint, qu'Ancône est appelée ville dorique; en voici la raison : Une colonie de Doriens passa en Péloponèse, selon le témoignage de Strabon; ils y fondèrent deux États, le lacedémonien et le corinthien. De là ils entrèrent en Sicile, puis en Italie, où ils fondèrent particulièrement Ancône, sous la conduite d'Exchile, leur chef, l'an trois de la septième olympiade.

4° TV DOMINVS ET MAGISTER. « *Tu es le seigneur et le maître.* » Cette médaille est répétée plusieurs fois, avec des types différents. Sur deux on lit, dans l'exergue, EXEMPLVM DEDI VOBIS. « *Je vous ai donné l'exemple.* »

5° SALVA NOS DOMINE. « *Sauve-nous, Seigneur.* » On a déjà vu cette légende sous le règne de Clément VIII, page 182.

6° DOMINE QVIS SIMILIS TIBI. « *Seigneur, qui est semblable à toi?* » La figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, gravée avec une élégance et une finesse très-remarquable; c'est une des plus belles médailles de la collection.

7° XRS. REX VEN. IN PACE ET DEVS HOMO FACT. EST. « *Le Christ le roi est venu dans la paix, et Dieu s'est fait homme.* » La même figure de Jésus-Christ qu'on voit à la médaille 6.

8° REGINA ANGELORVM. « *La reine des anges.* » La Vierge couronnée et auréolée, tenant sur ses genoux Jésus-Christ, qui donne la bénédiction.

9° ECCE ANCILLA DOMINI. « *Voilà la servante du Seigneur.* » Dans l'exergue, FLOREN. L'archange Gabriel à genoux; la Vierge couronnée et auréolée, prononçant ces saintes paroles. FLOREN veut dire Florence, parce que le tableau dont on a pris la composition pour graver cette médaille se trouve à Florence, dans l'église des Annonciades, où la tradition dit qu'il a été peint par les anges.

10° MONSTRA TE ESSE MATREM. « *Montre que tu es*

mère. » La Vierge tient dans ses bras son fils, et place sa main sur le cœur de l'enfant.

11° Dans une couronne de laurier, on lit ces mots : ANNA COL. PHIL. COL. DVCIS PAL. ET. C. FILIA VXOR. THAD. BARB. VR. PRÆF. VRB. VIII NEP. ET. C. AED. COELI REGINÆ IN SIGNV. SVÆ PIETATIS D. 1643. « *Anne Colonna, fille de Philippe, duc de Paliano et grand connétable, épouse de Thadée Barbérini, neveu paternel d'Urbain VIII, PRÉFÈTE de la ville, a dédié, en signe de piété, cette église à la reine du ciel.* »

On remarquera ici qu'Anne Colonna prend le titre de PRÆFECTISSA, parce que cette charge de préfet était alors dans la famille Colonna; et c'était elle qui apportait à son mari, le duc de Paliano, le droit de s'intituler *préfet de Rome*. Cette église de religieuses thérésiennes est desservie par les carmes déchaux.

12° S. BAS. MAG. S. NILVS S. BART. « *Saint Basile le Grand, saint Nil, saint Barthélemy.* » Les figures de ces trois saints. Au-dessus, dans un nuage, la colonne, armoiries de la famille *Colonna*. Ce sont les saints de l'ordre de Saint-Basile que l'on révère dans l'église de *Grotta Ferrata*, près de Frascati. Saint Basile le Grand était fondateur de l'ordre; saint Nil vint, pour fuir les Sarrasins, du pays des Brutiens à Tusculum; saint Barthélemy fonda le monastère qui existe aujourd'hui.

Venuti donne une variante de la médaille 32, page 448.

I^o PRVDENTER PASSVS FORTITER EGIT. « *Après avoir souffert prudemment, il agit fortement.* »

Il y a ensuite, dans l'ouvrage de Venuti, des médailles portant les légendes que nous avons décrites, avec plusieurs variétés dans l'ordre des figures.

Le saint-siège fut vacant un mois et quinze jours.



240. INNOCENT X. 1644.

Innocent X, appelé auparavant Jean-Baptiste Pamphili, naquit à Rome, le 7 mars 1572, d'une très-noble famille, originaire de Gubbio.

Placé à l'institution du collège romain, qui donnait la première éducation à la noblesse, il s'appliqua à toutes les études qui pouvaient rendre en lui plus brillants encore les avantages de la naissance. A vingt ans il fut reçu docteur, et bientôt nommé avocat consistorial et auditeur de rote, au moment où son oncle Jérôme Pamphili, qui occupait cette honorable magistrature, fut créé cardinal.

Jean-Baptiste remplit cet emploi pendant vingt-cinq ans, rédigea avec une admirable érudition plus de sept cent cinquante décisions, que les princes ses héritiers conservent avec soin dans leur bibliothèque.

Grégoire XV, qui le connaissait propre aux affaires, l'envoya comme nonce à la cour de Naples. Urbain VIII le rappela, pour le placer auprès de son neveu François Barbérini, qu'il accréditait en France et en Espagne. En récompense de ses travaux, Jean-Baptiste fut élevé à la dignité de patriarche d'Antioche, et nommé nonce apostolique, résidant auprès de Philippe IV. Le même pape

nomma Pamphili cardinal le 19 novembre 1629.

Après les funérailles du pape défunt, cinquante-six cardinaux entrèrent en conclave le 9 août 1644. Comme il arrive très-souvent, parmi les personnages qui forment le sacré collège, il s'en trouvait beaucoup qui méritaient la papauté; le choix était très-difficile, et l'on prévoyait que le conclave serait long.

On portait d'abord le cardinal Bentivoglio; mais les chaleurs l'incommodèrent, et il fut obligé de sortir du conclave. Bientôt même on désespéra de sa vie.

Nous placerons ici, parce que c'est le lieu convenable, la harangue adressée aux cardinaux dans le conclave par M. le marquis de Saint-Chamond, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, lieutenant général de ses armées, et ambassadeur de France.

« Messieurs ¹,

« Encor qu'il se trouve des esprits assez pervers pour contrarier les ordonnances divines, il n'y en a jamais eu d'assez subtils pour s'imaginer quelque chose de plus grand que la Divinité; et si aucuns ont donné pour quelque temps à leur ignorance ou à leur malice ce qu'ils dénioient à leur propre raison, ils ont toujours été contraints de s'humilier, et de confesser cette vérité, qu'il y a un Dieu

¹ On dit aujourd'hui *Eminentissimes seigneurs*.

tout-puissant , auquel il faut obéir ; et, reconnaissant qu'il a en soi toutes les perfections des choses créées, sans aucune participation de leurs défauts, ils l'ont adoré en s'écriant : « *O omnia, et nihil omnium* ¹ ! »

« Il est vrai que nous ne pouvons cognoistre cette grandeur que par ses effets ; mais il y a aussi un rapport si nécessaire de l'ouvrage à l'ouvrier, qu'on ne sauroit considérer l'excellence de l'un sans admirer la puissance de l'autre, et surtout en la plus grande des actions de Dieu au dehors, qui a été le salut des âmes, et non pas la création du monde, puisque celui-là a coûté cent fois plus d'années qu'il n'a employé de jours en celle-ci.

« Mais ce bénéfice de la rédemption des hommes, quoique très-grand, n'auroit pas été accompli, si la bonté n'eût, dans les mérites de son sang précieux, formé une Église avec une chose visible, et promis à l'une et à l'autre la durée jusqu'à la fin du monde, pour faire voir dans tous les temps qu'elle n'a pas été plus miraculeusement établie que conservée, contre les attentats et les persécutions des plus grands tyrans.

« La Providence éternelle a voulu que, depuis plusieurs siècles, ce chef qui doit tenir la place de Dieu sur la terre fût pris dans cette auguste compagnie ; et le pape Alexandre III, par divine inspira-

¹ O tout, et rien de tout !

tion ¹, vous a attribué le droit de l'élire ensemble. En cela le ciel a voulu donner à Vos Éminences quelque part à l'infaillibilité de l'Église ², comme elles l'ont reçu tout entière à la pourvoir d'un bon pasteur, et la chrétienté, d'un père commun. En quoy, Messieurs, Vos Éminences doivent cognoistre leur privilège et leur grandeur, qui ne consistent pas seulement en l'honneur de la pourpre, qui les fait recognoistre princes de l'Église, mais principalement en ce que vous êtes *prisées* (sic), relevant de la dignité qui s'approche le plus de la divine, et qui voit en son tout ce qu'il y a de plus relevé parmi les hommes; et, pour le dire en un mot, Messieurs, Vos Éminences ont le pouvoir de couronner celui qui a la suprême autorité sur toutes les couronnes, et qui a, sans point compter, parmi ses sujets, tous ceux que la nature ou la fortune ont rendus les maîtres de l'univers.

« Mais cette grande prérogative ne vous a pas été

¹ Voyez plus haut, tom. II, p. 309.

M. l'ambassadeur s'est trompé : déjà les cardinaux élisaient le pape sans conteste. Alexandre III spécifia que l'élu devait obtenir les deux tiers des voix, c'est-à-dire, sur 60, 40; sur 54, 36, et ainsi de suite.

² Cette idée de M. de Saint-Chamond ne sort pas ici des bornes d'une flatterie à la fois douce, noble, gracieuse et élégante, et qui cependant ne peut pas être sérieuse. C'est, du reste, une idée nouvelle, que je n'ai trouvée dans aucun des compliments adressés au sacré collège.

donnée sans charge, Messieurs : elle oblige Vos Éminences à se dépouiller de toutes les passions de la chair et du sang, et à ne se réserver que celles de la gloire de Dieu et du bien universel de la religion, pour donner un grand vicaire à l'un, et à l'autre un pasteur aussi saint que le titre qu'il porte, et que sa mitre, qui doit excéder, l'y convie.

« Vos Éminences ne doivent point avoir de volonté que pour la soumettre à la voix du Saint-Esprit, en suivant les inspirations qu'il lui plaira de leur donner : elles doivent choisir, dans cette vénérable compagnie, celui qu'elles jugeront en leur conscience plus capable de posséder cette grande charge, et de qui les actions passées et présentes leur puissent faire bien juger de celles qu'il fera à l'avenir.

« Il ne faut jamais faire céder les affaires de l'éternité à celles du temps; mais il est bien nécessaire d'abrégé celui-ci tant qu'il se pourra, pour éviter les malheurs que les *cunctances* (*temporisations*) ont toujours apportés, lorsqu'elles ont été trop longues.

« Celles de Martin I, Nicolas IV, saint Célestin V et Clément V, Jean XXII, Urbain VI et Pie III, avec une infinité d'autres, en font foy; et l'histoire nous apprend que de tous les schismes qui ont affligé l'Église depuis sa naissance, la plupart ont pris leur origine dans les sièges vacants : aussi est-il bien aisé de diviser les enfants qui sont sans

père, et desquels la mère n'a que de la douceur, sans aucune rigueur pour les faire obéyr.

« La parfaite connoissance que Vos Éminences ont de ces désordres, Messieurs, jointe à la probité qui accompagne ordinairement toutes leurs actions, nous donne lieu d'espérer que nous n'aurons pas en nos jours ce que nous ne pouvons lire en ceux de nos ancêtres qu'avec horreur, et qu'on n'ajoutera pas aux misères de ce siècle celle de la partialité de vos voix, mais bien que vous les donnerez unanimement tous ensemble à un digne sujet, pour l'honneur de celui qui seul doit être la règle de vos pensées et le but de tous nos désirs.

« Nos rois, véritablement très-chrétiens, ont sans contredit, plus que tous les autres monarques, accru les revenus et l'autorité de l'Église. Un Charles ¹ a fondé vingt-deux évêchés ou abbayes souveraines et très-considérables en Allemagne. Plusieurs ont augmenté par leurs bienfaits le patrimoine de Saint-Pierre, et tous ont pris les armes et employé leur puissance lorsqu'il a fallu défendre les intérêts et les injures de l'épouse de Jésus-Christ, estant certain que la France a délivré vingt-trois fois ² le

¹ Il s'agit ici de Charlemagne ; et pourquoi ne le nomme-t-on ainsi qu'à la dérobée ? Que signifie cette sorte de réputation, surtout quand on le loue ? Charlemagne est bien Français ; il est à nous, à nous seuls. Il nous fait tant honneur !

² M. de Saint-Chamond paraîtra peut-être un calculateur

saint-siège des guerres et oppressions dont il était troublé.

un peu hardi : il ne dit pas, comme on eût pu dire, dix fois, vingt fois ; il spécifie le nombre de 23. Personne n'est plus à même que nous d'observer que l'allégation de l'ambassadeur est fondée. Ce n'est pas tout : il a été trop modeste pour notre sainte France ; il pouvait lui rendre encore une plus éclatante justice. Je vais examiner rapidement les faits, en m'appuyant sur mes propres récits ; et l'on verra que l'*orateur*, comme disent les Italiens, qui parlait au nom du roi, pouvait faire valoir encore plus notre dévouement au saint-siège.

Je rapporte les faits et les dates : ce qui est facile avec un livre où tant de faits et de dates sont accumulés.

1. Sous Ormisdas, vers 518. Clovis, roi des Francs, envoya au pape une couronne d'or ; il en résulta que les Goths et leur roi Théodoric n'osèrent pas continuer de persécuter ce pontife. (Tom. I, p. 269.)

2. Pélagé II, en 580, demanda un appui à la France, et ses paroles furent recueillies avec empressement par un peuple éminemment catholique. (Tom. I, p. 308.)

3. La France, en 603, contribue à étendre l'autorité de Grégoire le Grand, en acceptant les réformes de discipline que proposait ce grand pontife. (Tom. I, p. 345.)

4. Sous saint Grégoire III, en 732, il faut reconnaître que Charles Martel ordonna à Luitprand, roi des Lombards, de laisser libre le nouvel État romain. (Tom. I, p. 442.) La même année, la bataille de Poitiers affranchit entièrement l'Italie, et rendit le pontife plus puissant. (Tom. I, p. 448.)

5. Voyez l'appui donné à Rome par Pepin en 752. (Tom. I, p. 459.)

6. Saint Paul I^{er}, en 757, entretient les relations les plus amicales avec Pepin. Ce roi défendit moralement le saint-siège,

« Messieurs, le sacré collège ne doit pas moins attendre d'assistance, en cette occasion et en toute autre, du roi mon maître (le roi son maître n'avait pas six ans), puisqu'il est né dans

en donnant au pape, dans plusieurs lettres, le titre de *compère* (titre fort significatif en ce temps-là). Le pape rendit le même titre à ce prince. (Tom. I, p. 465.)

7. En 773, sous Adrien I^{er}, voyage de Charlemagne à Rome. Cette même année, ce monarque mit fin à l'autorité des Lombards, tyrans du saint-siège. (Tom. I, p. 476.)

8. En 781, nouveau voyage de Charlemagne, nouveaux bienfaits sous le même pape. (Tom. I, p. 476.)

9. Troisième voyage sous le même pape, en 787. (Tom. I, p. 476.)

10. Saint Léon III fut reçu en France et ramené à Rome par Charlemagne en 799. (Tom. I, p. 481.) Charlemagne déclaré empereur d'Occident en 800.

11. En 816, Étienne V va en France couronner Louis, fils de Charlemagne. (Tom. I, p. 487.)

12. En 823, saint Pascal couronne empereur Lothaire, fils de Louis le Pieux.

13. En 828, sous Grégoire IV, ce pape reçut un accueil honorable en France. (Tom. II, p. 8.)

14. En 853, saint Léon IV couronna empereur Louis II. (Tom. II, p. 18.)

15. En 872, Jean VIII couronna empereur Charles le Chauve, avec lequel il se rendit ensuite à Paris. (Tom. II, p. 38.) L'Empire étant tombé dans les mains des princes de Germanie, les occasions de protection se présentèrent alors moins pour la France pendant quelque temps; mais elles ne tardèrent pas à reparaître de nouveau.

16. En 1049, le pape saint Léon IX se rendit à Reims; de

les miracles, les victoires et les triomphes, et qu'il est issu de la tige de saint Louis, et du

là il retourna à Rome, après avoir rendu plus solide l'alliance entre la France et le saint-siège. (Tom. II, p. 155.)

17. Dans ses démêlés avec le roi de Germanie Henri IV, saint Grégoire VII fut toujours assuré de l'appui de la France. *Voyez* le règne de ce pape. (Tom. II, p. 179.)

18. En 1090, Urbain II, Français, fut constamment aimé et soutenu par la France. *Voyez* le règne de ce pape. (Tom. II, p. 234.)

19. Sous Pascal II, qui contribua tant à faire entreprendre les croisades, la prise de Jérusalem par les Français (1099) fut un motif de gloire et de sécurité pour Rome. (T. II, p. 242.)

20. Vers 1120, Gélase II demande un asile en France à Louis VI. (Tom. II, p. 253.)

21. En 1120, Calixte II obtient les mêmes avantages en France. (Tom. II, p. 256.)

22. En 1130, Innocent II alla demander un asile en France; il y fut reçu avec de grands honneurs par le même roi Louis VI, dit le Gros. (Tom. II, p. 264.)

23. Cependant il ne faut pas cacher, dans le récit de ces bienfaits, qu'ils furent parfois interrompus par des sévérités pontificales. Innocent II, à propos d'un acte contraire aux intérêts légitimes de Pierre de la Châtre, nommé par le pape archevêque de Bourges, jeta l'interdit sur les terres dépendant de cet archevêché; mais, sous Célestin II, en 1143, la paix fut rétabli, et Louis VII, roi de France, envoya une ambassade d'obédience, dont l'arrivée eut pour premier résultat la glorification du saint-siège, et la paix imposée aux ennemis du pape. Alors Sa Sainteté éleva la main, en faisant le signe de la bénédiction dans la direction de la France, et l'affranchit de la sentence de l'interdit. (Tom. II, p. 273.)

Voilà, bien comptés, les services signalés rendus à Rome

plus dévot père et de la plus pieuse mère qui ait jamais porté le sceptre : il est de plus élevé

par la France. Je pourrais m'arrêter ici, après avoir prouvé que M. de Saint-Chamond a dit vrai avec ses vingt-trois déli-vrances ; car les faits précités sont bien, sous divers aspects, des actes d'affection protectrice. Mais M. de Saint-Chamond s'exprime ainsi en 1644. J'observerai qu'il pouvait en dire davantage. Alexandre III, quand il conclut la paix avec Venise, avec l'empereur Frédéric, dut le succès de cette négociation à la bonne intelligence établie entre lui et Louis VII l'an 1164, lorsque ce roi reçut Sa Sainteté à Paris. (Tome II, p. 300.)

En l'an 1215, Innocent III vit son autorité s'accroître à Rome, parce qu'il avait béni les armes de Philippe-Auguste, vainqueur, à Bouvines, d'un empereur excommunié. (Tom. II, p. 394.)

Sous Grégoire IX, les attaques de Frédéric II (1238) furent neutralisées par la puissance de saint Louis. (Tom. II, p. 447.)

Sous Innocent IV, eut lieu le concile de Lyon (treizième concile général). Il fut présidé par Innocent IV (tom. II, p. 454), et saint Louis combla Sa Sainteté d'honneurs et de marques de sincère vénération.

En faisant ces observations, nous sommes arrivés à la fin du tome II de cet ouvrage ; c'est au lecteur maintenant, mis si complètement sur la voie, à rechercher dans les autres pages tout ce que la France a fait pour le saint-siège pendant le cours des événements qui se sont succédé de 1254 à 1644, et que j'ai rapportés dans mes tomes III, IV et V.

J'ai tenu à ne pas laisser mettre en doute la véracité de notre ambassadeur ; et, en cela, je l'ai servi de mes recherches, de mon respect, de mes soins, de mes hommages, ou au moins de mes vœux, comme j'ai eu le bonheur de servir directement, depuis 1814, les autres ambassadeurs qui, envoyés par les deux rois très-chrétiens Louis XVIII et Charles X, ont témoigné

par les soins incomparables de la royne régente, inimitable en toutes sortes de vertus, et seule semblable à soi, qui ne lui donne point de plus ordinaire instruction que celle d'honorer et de maintenir l'Église, et ne peut lui fournir pour cela de plus beaux exemples, tant anciens que modernes, que ceux de sa propre maison royale et de plus de soixante roys ses prédécesseurs, qui se sont toujours conservés avec le saint-siège en grande et étroite union. C'est aussi cette union, Messieurs, qui fait durer toutes les choses naturelles et morales, comme la division qui lui est contraire les perd et les ruine entièrement : et pour cela Dieu, qui est le principe essentiel de tout bonheur, est *un*, et, dans l'unité de son essence, il régit absolument le ciel et la terre, et nous ordonne de nous tenir unis avec lui pour sa gloire, et entre nous pour notre propre bien.

« Je suis donc ici, Messieurs, pour vous assurer que Leurs Majestés veulent conserver cette union inviolable avec le saint-siège et avec cette très-sainte et très-auguste compagnie; et qu'elles n'ont d'autre désir que de voir la chaire de Saint-Pierre remplie d'une personne qui soit digne d'y être assise. Et pour y parvenir, et maintenir la liberté du conclave, j'offre à Vos Éminences leurs armes (les

au saint-siège tant d'amour, tant de bienveillance désintéressée, et se sont montrés fils si dévots de la sainte Église romaine.

armes de LL. MM.), dont la force est plus cogneue dans toute l'Europe par la bouche de leurs canons que par celle de leurs ambassadeurs¹; j'offre encore à Vos Éminences la puissance de la France, que toutes les autres nations doivent aymer et craindre, parce qu'elle a toujours fait consister sa grandeur à abattre l'ambition des superbes, à soutenir la faiblesse des oppressez, et à rendre partout la justice et la raison maîtresses de la violence et de la tyrannie. Mais elle a été principalement employée en la défense du saint-siège, et en la ruine des royaumes et des empires qui ne l'ont pas voulu reconnoistre; et comme le roy mon maître a cet avantage sur les autres, d'être le fils aîné de l'Église que Vos Éminences représentent, je leur proteste aussi qu'elles auront celui de recevoir de sa bonté les témoignages de ses plus claires et sincères affections, et qu'il manquera plutôt de vie, que cette éminentissime compagnie de sa royale assistance. » Ce discours émut vivement le conclave.

Les neveux Barbérini voulurent favoriser l'exaltation du cardinal Sacchetti, et ce choix était vivement soutenu par le cardinal Panciroli, son ancien ami; mais le cardinal Albornoz, parlant au nom de vingt-six électeurs, s'y opposa. Le cardinal François Cennini parvint à obtenir vingt-six et vingt-huit voix. Il restait dans le conclave

¹ Il y a là un peu de *bel esprit*, qui n'est pas trop à sa place.

seulement cinquante-quatre cardinaux; ainsi il fallait obtenir trente-six voix.

Saint-Chamond venait de terminer son discours, qui généralement avait réussi. Le cardinal Antoine Barbérini voulut profiter de cette disposition; et comme l'ambassadeur de la reine régente paraissait mériter et méritait à plus d'un titre la confiance du sacré collège, Son Éminence engagea Saint-Chamond à faire prononcer l'exclusion contre Pamphili, sur lequel on avait arrêté les regards. Bientôt l'ambassadeur se repentit d'une démarche si forte et si compromettante, et il suspendit l'exclusion, sur les représentations du cardinal Teodoli; on agit alors auprès d'Antoine Barbérini, qui changea de pensée, et d'ennemi qu'il était de Pamphili devint son ami, et consentit d'assez bonne grâce à l'élection projetée.

Ces différentes menées déplurent à Paris; on enleva à Barbérini, qui avait provoqué l'exclusion, le titre de protecteur de France, et l'on rappela Saint-Chamond de son emploi, parce qu'il l'avait accordée. Le mérite de l'avoir suspendue ne le défendit pas assez contre les envieux. Dans cet état d'incertitude, les partisans de Cennini se montrèrent insensiblement plus froids, et Pamphili obtint quarante-neuf voix, c'est-à-dire, treize de plus qu'il ne fallait pour que l'élection fût canonique.

Il ne sera pas inutile de signaler la joie de Rome à l'avènement du cardinal Pamphili.

A propos de cette élection, on lit dans une relation française du temps ¹ :

« Le saint-siège apostolique ayant vaqué par la mort du pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, lorsque le navire de l'Esglise catholique étoit agité de tempêtes impétueuses qui la menassoient de naufrages, il a plu à la divine miséricorde, au bout de quarante-neuf jours de conclave, de consoler son peuple par la très-heureuse assomption et élection d'Innocent X, pape et pontife romain, âgé de soixante-dix ans, auquel cette dignité fut comme pronostiquée, dès lors qu'il fut baptisé et qu'il reçut le nom de Jean-Baptiste, ce mot portant avec lui sa signification; et je diray avec saint Ambroise, puisqu'il se peut expliquer par une anagramme :

« Joannes Baptista Pamphilius altis in spinis papatum habeo; qui est vulgairement, « Moi, Jean-Baptiste Pamphilius, je tiens ce siège apostolique en temps plein de difficultés, noises et querelles. »

« Et en ce temps et à point ce devoit faire paroître combien le monde, germé dans des espais buissons d'épines, avoit besoin d'un tel Moïse et d'un tel pasteur universel de nostre mère sainte Esglise.

« Sa Sainteté eut pour père le seigneur Camille Pamphile, Romain, et pour mère dame Marie de

¹ A Paris, chez Pierre Targa, imprimeur de l'Archevêché de Paris, rue Saint-Victor, au *Soleil d'or*.

Boufale, Romaine, famille ancienne, noble, estimée et chérie de tout tems par le peuple romain, ayant un seul neveu aussi nommé Camille, âgé de vingt-quatre ans, sectateur de ses ancêtres en toutes leurs nobles, sages et vertueuses conditions, fils de l'illustre seigneur Pamphile, frère germain de Sa Sainteté, et d'excellente dame Olympe, de la maison de Maldachini et Gualtieri, toutes deux nobles et anciennes de la cité de Viterbe.

« Sa Sainteté, avant son pontificat, a porté et manié les charges de la sainte Eglise, auxquelles il monta par ses continuelles veilles et études, puisque, l'an 23 de son âge, ayant été reçu docteur aux lois, commença avec grande merveille d'exercer la charge d'avocat en la cour de Rome; et l'an 1600 fut fait avocat consistorial par Clément VIII, pape très-docte, lequel ayant connu la valeur de ce nouveau pape en 1604, l'honora de l'office d'auditeur de rote, qui vaqua par l'assomption au cardinalat de monsieur Hyérome Pamphilio, son oncle, qui fut vicaire et gouverneur de Rome.

« En l'an 1621, Grégoire XV, d'heureuse mémoire, l'envoya nonce à Naples, où il se comporta généreusement, et y acquit grandes louanges; et par le pape Urbain VIII, en l'an 1626, fut envoyé dataire de l'éminentissime cardinal Barbérini, légat en France; et, l'année suivante, exerça la même charge en sa légation d'Espagne, où, avec titre de patriarche d'Antioche, il demeura nonce ordinaire, en laquelle nonciature s'étant porté avec grande

justice, piété, et satisfaction, non-seulement du pape, mais aussi de Sa Majesté Catholique et de tout le royaume, il fut promu à la dignité cardinale l'an 1627, le 30 d'août, ayant été réservé *in pecto, id est, in mente seu pectore* de Sa Sainteté, laquelle après le déclara cardinal du titre de Saint-Eusèbe le 19 novembre 1629 : et l'an 1630, étant retourné à Rome au grand contentement de toute la cour, il a toujours été employé en diverses congrégations des plus hautes et difficiles matières de la sainte Eglise, et particulièrement aux congrégations des sacrées cérémonies, du concile, saint-office, l'amplification de la foi (*la propagande*), de l'immunité ecclésiastique, controverses juridictionnelles, d'Etat et autres.

« Son élection fut le quinzième de septembre de l'année précédente 1644, le jeudi, environ les neuf heures du matin, par billet et approches (*accesso*), ayant pris le nom d'Innocent X^e, à cause du souvenir que Sa Sainteté conserve d'avoir été élevée par le cardinal Innocent d'Elbufale (*del Bufalo*), son parent, qui fut nonce en France.

« L'adoration ¹ ayant été faite, les musiciens de la chapelle papale chantèrent « *Ecce sacerdos magnus*, » et le cardinal François Barbarin, au

¹ Il est probable que c'est un Italien qui a fait cette relation. Elle a peut-être été communiquée par les bureaux de monseigneur Bagni, archevêque d'Athènes, alors nonce à Paris, en vertu d'un bref du pape Urbain, bref qui avait servi de lettre de créance.

lieu du prince cardinal de Toscane, premier diacre, qui étoit indisposé, et à qui appartenoit cette fonction, porta la croix sur la loge où se baille la bénédiction, pour annoncer au peuple par ce signe que le pape étoit créé : ce qu'étant ratifié par le tonnerre qui sortit de la bouche des canons du château Saint-Ange, incontinent toutes les cloches de tous les quartiers de Rome, par leur carillon, firent tressaillir de joie tous les peuples qui attendoient cette bonne nouvelle, cryans unanimement *Vive le pape Innocent X!* qui, accourans en foule pour voir leur prince, grossirent si fort, qu'il fallut que le duc Savilly (*Savelli*), maréchal de la dite Eglise, pour sûreté du conclave et repos de la cité, fit fermer les barrières pour retenir ce torrent de peuple, qui, impatient dans la joie, couroit impétueusement au palais Vatican.

« Et Sa Sainteté ayant été habillée pontificalement, ayant la mitre en tête, fut portée dans un siège de son palais à Saint-Pierre; et lors la garde des Suisses en ayant fait signe au château Saint-Ange, l'on y recommença à décharger canons et boêtes plus vivement qu'auparavant, qui fut une nouvelle réjouissance dans les cœurs de tout le peuple; et Sa Sainteté ayant été assise sur le grand hostel (*sic*) des bienheureux apostres, y fut adorée par quarante-huit cardinaux en lui baisant premièrement le pied, après la main, et enfin par l'embrassement, les autres cardinaux infirmes n'y ayant pas pu assister.

« La place de Saint-Pierre estant toute pleine de soldatesque à pied et à cheval en très-bel ordre, le peuple, qui passoit le nombre de quarante mille, crians à haute voix : *Vive le pape Innocent X!* et Sa Sainteté, avec un visage de douceur, et avec paroles paternelles, laschant de ses yeux quelques sources de larmes provenant de la tendresse de son cœur, donnant la bénédiction universelle, suivie d'une acclamation faisant retentir l'air de toutes parts.

« Et le même soir, et les deux suivans, le chasteau Saint-Ange déchargea ses canons; et toute la ville, par ses lumières, feux de joie et d'artifice, donna des signes parfaits de sa joie. Qu'il faisoit beau voir la rue adjacente et les places du Pasquin et Navone, qui environnent le palais du seigneur Pamphile, où Sa Sainteté demuroit lorsqu'il étoit cardinal! Puis tous les palais circonvoisins, et particulièrement de messieurs des Ursins (Orsini), de don Marie Pamphili et du seigneur marquis Tassi, mirent à leurs fenêtres torches et luminaires de cire blanche; et aux palais des seigneurs Ursins, du côté de la belle place Navone, on appercevoit sur la loge une grande tiare papalle en relief, toute dorée, et dessous les trois fleurs de lis ¹ et la

¹ Voyez la fin d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi. (Rome, 1301, Saint-Germain, français, n° 873.) Cet écrit est d'une main du dix-septième siècle. On y lit ces mots :

« Encore que l'on attribue au roi Charles VI d'avoir le premier

colombe avec le rameau d'olive dans son bec, qui sont les armes de Sa Sainteté, avec un bel ordre de lumières qui sembloient autant d'estoiles étincelantes; ayant été fait le même dans le palais des ducs de Parme et Florence, et plusieurs palais de Rome, et logis des ambassadeurs, des rois et

quitté les fleurs de lis sans nombre en ses armes, et pris les trois fleurs de lis comme nos rois les portent à présent, néanmoins je trouve, en deux sceaux plus anciens, que quelques-uns des roys ses prédécesseurs les avoient déjà réduits à ce nombre. Défunt M. Galland a fait un extrait d'un titre qui est à Saint-Martin des Champs, de l'an 1335, auquel est un sceau dans lequel est l'escu chargé de trois fleurs de lis, soustenu de deux anges à genoux, et couronné d'une couronne fleurdelisée non fermée. Autour du sceau est écrit : *Philippus Dei gratia Francorum et Navarre rex*. Le contre-sceau n'a aussi que trois fleurs de lis.

« Ce roy n'a pas toujours porté les trois fleurs de lis, mais les a ordinairement prises sans nombre; j'en ai un contre-sceau de l'an 1331. J'ai la figure d'un contre-sceau du roy Charles V^e, de l'an 1365, duquel les fleurs de lis sont sans nombre.

« J'en ai un autre de la même année, auquel le contre-sceau n'a que trois fleurs de lis : c'est une *pattante* par laquelle le roy ordonne de payer aux religieux de la Saulsaye la somme de 8,000 livres pour la composition des chevaux de la reyne; signé par le roy, en sa résidence de Montaigu. Ce sceau est de cire jaune.

« Quelquefois nos roys, en leur contre-sceau, se sont contentés d'y faire mettre une fleur de lis. J'en ai un sceau du roy Philippe second, de l'an 1190. »

Il est possible qu'il s'agisse plus haut, où on nomme M. Galland, de M. Antoine Galland, né en 1646, mort en 1715, si connu par ses charmantes publications des *Mille et une Nuits*.

princes, qui compétoient avec la splendeur de la lune en son quinzième, pendant trois soirs.

« Il ne faut omettre de dire quelques particularités comme présages de la future exaltation de Sa Sainteté au pontificat, savoir, qu'en la distribution des cellules du conclave, qui se fait casuellement, celle de Sa Sainteté, qui est vis-à-vis de la loge de la bénédiction générale, lui escheut; et pendant ledit conclave fut vue plusieurs fois une colombe tourner et se reposer sur la cellule du cardinal Pamphilio, ce qui a été vu et considéré par plusieurs; même qu'elle descendoit sur le portique, et beuvoit à la fontaine. Simbolisant aux armes de la maison et famille de Sa Sainteté, qui sont d'une colombe, ainsi que celles de l'arche de Noé, qu'il envoya pour reconnoître l'estat du déluge, et retourna portant en son bec le rameau d'olive verdoyant, signe de paix : à quoi Sa Sainteté emploie ses premiers soins, puisqu'à cet effet elle a destiné pour légats du saint-siège trois éminens cardinaux, savoir, Spada au roi très-chrétien, Sacchetti au roi catholique, Antonio Barbérin vers l'empereur; et il confia à un de ses parents le gouvernement de Rome.

« Ce qui fait espérer que Sa Sainteté, pleine d'un grand zèle, fera exalter l'état de l'Eglise catholique, *pacifiant les monarques* et tous les princes, pour leur bailler sujet de convertir leurs armes et devoirs au service de Dieu et extirpation des ennemis de la croix, sur laquelle la rançon de leur sa-

lut et de tout le monde a été si charitablement et amèrement payée.

« Le distique cy-après, en peu de mots, déclare beaucoup de choses sur les armes de Sa Sainteté ¹.

*Stemma refert pacem, cunctorum nomen amorem
Spondet; præstabit pastor utrumque novus.*

« Les armoiries annoncent la paix, le nom promet l'amour de tous; on devra l'un et l'autre (la paix et l'amour) au nouveau pasteur. »

Le 4 octobre, le pape fut couronné par le cardinal de Médicis, premier diacre, et, le 23 novembre, S. S. prit possession de Saint-Jean de Latran. A cette occasion, elle distribua aux cardinaux et aux princes romains des médailles d'or et d'argent, avec l'image de la Conception, et ces mots dans l'exergue : VNDE VENIT AVXILIVM MIHI. « C'est de là que me vient le secours. »

Les inquiétudes que donne l'autorité récemment acquise ne pouvaient tarder à demander tous les soins d'un pontife ami de la religion.

Au mois de décembre 1640, une révolution avait éclaté en Portugal. L'influence affaiblie d'Urban VIII s'était contentée d'examiner avec sollicitude l'état des affaires. Philippe IV était dépouillé de ce que Philippe II appelait le *petit royaume de Portugal* (V, 119). Mais ce que l'on perd par sa faute et par une mauvaise administration cesse

¹ Manuscrit de la bibliothèque du Roi, *Saint-Germain, français*, n° 873.

d'être *petit* aux yeux de la vanité ; elle s'offense du fait plus que de la grandeur de la perte. L'Espagne agissait de toutes parts pour que l'indépendance de la maison de Bragance ne fût pas reconnue. C'était à Rome surtout qu'on exigeait avec hauteur que Jean IV, le nouveau roi, fût abandonné à lui-même ; qu'on n'instituât pas les évêques qu'il présenterait ; que, loin de là, on lançât un interdit sur Lisbonne surtout. Mais Pamphili n'était pas disposé à se jeter dans de telles violences ; et il répondit avec calme, comme Richelieu avait dit dans son testament à propos des évêques du royaume de France : « *Il y a bien des choses à considérer dans cette question.* »

A mesure que nous rencontrerons les démarches actives du roi Jean IV et les menaces du cabinet de Madrid, nous rendrons compte des événements pour ce qui concernera le pouvoir pontifical.

En vertu de sa seconde constitution¹, Innocent confirma le décret de la congrégation des cérémonies, par lequel on ordonnait que les cardinaux, bien que d'ailleurs supérieurs en dignité ou en lignée, se contenteraient du nom seul de cardinal, sans aucune adjonction de dignité séculière, et ne pourraient avoir d'autre titre que celui d'*éminence*, ni orner leurs armoiries d'aucune couronne ducale ou royale, ne devant y placer que le chapeau de cardinal.

¹ *Bull. rom.*, tom. IV, p. 228.

On a vu plus haut (page 391) qu'une inscription relative au bon accueil fait par les Vénitiens au pape Alexandre III, avait été retirée par ordre d'Urbain VIII. Innocent X, jaloux de bien affermir la paix universelle, fit rétablir cette inscription, qui honore une victoire remportée par Venise sur le fils de Frédéric. Cette victoire avait eu pour résultat le traité de concorde fait avec Frédéric, qui avait tant persécuté Alexandre III.

C'est en 1646 qu'éclata dans Naples le soulèvement qui eut pour chef Mazaniello. On conseillait à Innocent de profiter d'une telle circonstance pour envoyer des troupes à Naples, et reprendre l'ancienne souveraineté dévolue au saint-siège. (Voyez tome III, pag. 22.) Innocent répondit avec magnanimité qu'il ne convenait pas au père commun d'aggraver les malheurs d'autrui; et sur-le-champ il envoya au vice-roi trente mille *doppie d'oro*, et lui permit de faire des levées dans l'État ecclésiastique, en assurant que le saint-siège défendrait avec fidélité les intérêts du roi catholique.

Ces assurances, jointes à l'inexpérience du chef de la révolution et au peu de courage des étrangers qui avaient tramé la révolte, aidèrent le vice-roi à conjurer le mal, et à reprendre en peu de temps l'autorité.

Dans sa troisième promotion, Innocent ne nomma qu'un seul cardinal.

Ce fut Jean-Casimir de Pologne, fils du roi Sigismond III. A trente-deux ans, il s'était fait reli-

gieux dans la compagnie de Jésus; et après quatre ans, sans qu'il y eût pensé un seul instant, il se vit nommer cardinal-diacre. On crut, dans le temps, que ce fut à la sollicitation de l'Espagne. Le frère de Jean-Casimir, Uladislas, roi de Pologne, étant mort sans enfants, Jean-Casimir renonça au chapeau en 1648, comme il en avait le droit, n'étant que cardinal-diacre; et il épousa Marie de Gonzague, fille du duc de Mantoue, et veuve de son frère Uladislas. Cette princesse étant morte après dix-huit ans de stérilité, Jean renonça au trône, qu'il avait occupé vingt ans, et se retira en France, où il fut accueilli avec bienveillance par Louis XIV, qui lui donna les revenus de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il mourut en 1672 (d'autres disent qu'il mourut à Nevers), âgé de soixante-seize ans. Il avait remporté des victoires sur les Russes et les Suédois, et fait éclater son zèle religieux contre les sociniens ¹.

En 1647, la suprême dignité de sénateur étant

¹ Comme ces hérétiques partisans de Socin ont ajouté de nouvelles erreurs à celles qu'ils professaient déjà, nous donnerons ici le résultat des recherches qu'on est parvenu à faire pour pénétrer tous leurs absurdes mystères. Socin naquit à Sienne, en 1525; il s'était fait une religion particulière. Dans le socinianisme qui existe encore aujourd'hui, on croit que le Père éternel est seul Dieu; que Jésus-Christ est un homme véritable, mais bien supérieur aux autres hommes; qu'il a été donné aux hommes non comme médiateur, mais comme maître et modèle seulement. Les sociniens s'accordent-avec les protestants pour nier les sacrements, le péché originel, etc. Ils avaient été s'éta-

vacante à Rome, le pape l'attribua à Jacques Inghirami, noble toscan, et il lui accorda de nouveaux privilèges, qui élevaient ce rang à celui de prince. En même temps, le pape ordonna que les conservateurs du peuple romain eussent le droit de s'asseoir sur le troisième degré du trône du pape, à la main droite du pontife.

L'institut des clercs réguliers de la *Doctrine chrétienne*, qui avait été fondé par le bienheureux César de Bus, fut confirmé par Innocent, qui sépara cet institut de la congrégation Somasque, à laquelle il était uni. Le décret disposait que, par suite de cette division, les clercs réguliers rentraient dans l'état séculier.

Il confirma la congrégation des *Nobles veuves de Dôle*, instituée pour propager le culte de l'immaculée conception de la mère de Dieu.

Ensuite il détruisit deux anciennes *religions*, appelées l'une *Saint Basile des Arméniens*, et l'autre, *le bon Jésus de Ravenne*, parce qu'elles s'étaient écartées de leur règle primitive.

Innocent X publia, le 14 mai, un bref à l'occasion d'un différend élevé entre l'évêque d'Angélopolis, ou colonie dite des Anges, en la nouvelle Espagne,

blir particulièrement en Pologne, d'où ils furent chassés, en 1658, par Jean-Casimir. Ils se sont dispersés en plusieurs contrées, surtout en Hongrie, en Transylvanie, et dans les Pays-Bas. On les nomme encore *unitaires*, *antitrinitaires*. Quelques-uns d'entre eux reviennent de temps en temps à la foi, et c'est alors une grande et douce joie pour l'Église.

dans les Indes occidentales, et les RR. PP. jésuites ¹.

Innocentius P P. X, ad futuram rei memoriam.

Le bref commence ainsi : « *Cum sicut accepimus aliquæ fuerint ortæ differentiæ inter venerabilem fratrem Joannem episcopum Angelopolitanum ex una, et dilectos filios clericos regulares societatis Jesu ex altera.*

« Le pape ayant appris les différends qui étoient nés entre cet évêque et les pères de la compagnie ², en ce qui regarde l'office de prêcher la parole de Dieu tant dans les propres églises desdits clercs réguliers, en demandant seulement la bénédiction de l'évêque, que dans les églises autres que les leurs, etc., etc., Sa Sainteté a remis l'examen de cette affaire à une congrégation de cardinaux.

« Cette congrégation a déclaré que lesdits religieux ne peuvent, dans la ville et diocèse d'Angéopolis, écouter les confessions des personnes séculières sans l'approbation de l'évêque diocésain, ni prêcher la parole de Dieu dans les églises de leur ordre sans lui avoir demandé auparavant sa bénédiction, et dans les autres églises sans avoir obtenu son congé et sa licence, ni mesme dans les églises de leur ordre, contre la défense dudit évêque; et que l'évêque, comme délégué du siège apostolique,

¹ Ce bref fut imprimé à Paris, avec la traduction en regard, par Antoine Vitré, imprimeur ordinaire du roi, de la reine régente et du clergé de France, in-8°, 1648.

² Je suis la traduction du temps.

peut punir les contrevenants mêmes par censures ecclésiastiques, en vertu de la bulle du pape Grégoire XV : « *Inscrustabili Dei providentia.* »

« Au reste, la sainte congrégation exhorte sérieusement dans le Seigneur, et avertit ledit évêque qu'en se souvenant de la douceur chrétienne, il doit agir avec une affection paternelle envers la société de Jésus, qui, selon son louable institut, a travaillé si utilement dans l'Église, et travaille sans relâche. Ledit évêque doit la reconnoître pour une aide fort utile dans la conduite de son église, la traiter favorablement, et reprendre pour elle sa première bienveillance. Il fera ainsi, parce que la sacrée congrégation connoît son zèle, sa piété, et sa vigilance. »

Le reste de la bulle résout divers doutes qui avaient été proposés par les parties.

Le 7 octobre, le pape fit une promotion de cardinaux, et donna la pourpre à Michel Mazarin, frère du célèbre cardinal de ce nom, alors premier ministre en France, et religieux de l'ordre des dominicains.

Cependant, le 24 octobre 1648, on signa à Munster la paix entre l'Empire, la France et la Suède¹. Par sa constitution dix-neuf (Bullaire romain, tom. VI, 269), le pape manifesta son mécontentement de quelques articles de cette paix.

¹ Après une guerre de trente ans, on conclut deux traités de paix en 1648, l'un à Munster, l'autre à Osnabruck, qui s'appelaient ordinairement la paix de Westphalie. Les rois de

Mais un intérêt que notre foi monarchique ne peut oublier, nous appelle à rendre compte de scènes terribles qui alors effrayèrent le monde entier. Qu'est devenue notre fille de Henri IV, Henriette-Marie, qui a épousé Charles I^{er}, roi d'Angleterre? Henriette-Marie, qu'avez-vous fait de ces instructions, ouvrage du grand Richelieu et d'une mère qui, abreuvée de douleurs peut-être quelquefois méritées, voulait au moins que sa fille fût heureuse? Nous les avons encore présentes à nos yeux ces instructions, modèle de sagesse, de pureté de morale, de religion. Sont-elles sorties souvent de votre écrin, ô missionnaire couronnée, pour être lues, méditées et pratiquées, dans la vue du bonheur des Anglais et de la gloire de la cour romaine?

Bossuet va nous répondre. « La sage et religieuse princesse qui fait le sujet de ce discours ¹ n'a pas été seulement un spectacle proposé aux hommes pour y étudier les conseils de la divine Providence, et les fatales révolutions des monarchies : elle s'est instruite elle-même, pendant que Dieu instruisoit les princes par son exemple. J'ai déjà dit que ce grand Dieu les enseigne en leur donnant et leur ôtant leur puissance. La reine dont nous parlons a

France et de Suède furent les principaux promoteurs de cette paix, qui assura les droits électoraux et la liberté des électeurs, des princes et des États de l'Empire : ces droits avaient beaucoup souffert depuis quelques années.

¹ Oraison funèbre de la reine d'Angleterre, *Classiques français*, in-8°; Paris, Dufour, 1828, édit. compacte, p. 2,102.

également entendu deux leçons si opposées, c'est-à-dire qu'elle a usé chrétiennement de la bonne et de la mauvaise fortune. Dans l'une, elle a été bien-faisante; dans l'autre, elle s'est montrée toujours invincible. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies. Quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'enrichit plus que jamais elle-même de vertus, tellement qu'elle a perdu, pour son propre bien, cette puissance royale qu'elle avait pour le bien des autres; et si ses sujets, si ses alliés, si l'Église universelle ont profité de ses grandeurs, elle-même a su profiter de ses malheurs et de ses disgrâces plus qu'elle n'avoit fait de toute sa gloire.

« Quoique personne n'ignore les grandes qualités d'une reine dont l'histoire a rempli tout l'univers, je me sens obligé d'abord à les rappeler en votre mémoire. Il seroit superflu de parler au long de la glorieuse naissance de cette princesse : on ne voit rien sous le soleil qui en égale la grandeur. Le pape saint Grégoire a donné, dès les premiers siècles, cet éloge singulier à la couronne de France, qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières¹.

« Que s'il a parlé en ces termes du temps du roi Childeberr, et s'il a élevé si haut la race de Méro-
vée, jugez ce qu'il auroit dit du sang de saint

¹ *Lib. VI, ep. 6.*

Louis et de Charlemagne ! Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur a surpassé sa naissance. Toute autre gloire qu'un trône eût été indigne d'elle. A la vérité, elle eut de quoi satisfaire à sa noble fierté, quand elle vit qu'elle alloit unir la maison de France à la royale famille des Stuarts, qui étoient venus à la succession de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII, mais qui tenoient de leur chef, depuis plusieurs siècles, le sceptre d'Écosse, et qui descendoient de ces rois antiques dont l'origine se cache si avant dans l'obscurité des premiers temps.

« Mais si elle eut de la joie de régner sur une grande nation, c'est parce qu'elle pouvoit contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitoit à faire du bien. Elle eut une magnificence royale, et l'on eût dit qu'elle perdoit tout ce qu'elle ne donnoit pas : ses autres vertus n'ont pas été moins admirables. Fidèle dépositaire des plaintes et des secrets, elle disoit que les princes devoient garder le même silence que les confesseurs, et avoir la même discrétion. Dans les plus grandes fureurs de la guerre civile, jamais on n'a douté de sa parole ni désespéré de sa clémence. Quelle autre a mieux pratiqué cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect ? Douce, familière, agréable, autant que ferme et vigoureuse ¹, elle savoit persuader et

¹ Bossuet avait-il aussi lu les instructions du grand Richelieu ?

convaincre aussi bien que commander, et faire valoir la raison non moins que l'autorité. Vous verrez avec quelle prudence elle traitoit les affaires ; et une main si habile eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. On ne peut assez louer la magnanimité de cette princesse. La fortune ne pouvoit rien sur elle : ni les maux qu'elle a prévus, ni ceux qui l'ont surprise, n'ont abattu son courage. *Que dirai-je de son attachement immuable à la religion de ses ancêtres* ¹ ? Elle a bien su reconnoître que cet attachement faisoit la gloire de sa maison, aussi bien que celle de toute la France, *seule nation de l'univers qui, depuis douze siècles presque accomplis* ² que ses rois ont embrassé le christianisme, n'a jamais vu sur le trône que des princes enfants de l'Église. Aussi a-t-elle toujours déclaré que rien ne seroit capable de la détacher de la foi de saint Louis ³. Le roi son mari lui a donné jusqu'à la mort ce bel éloge, qu'il n'y avoit que le seul point de la religion où leurs cœurs fussent désunis ; et, confirmant par son témoignage la piété de la reine, ce prince très-éclairé a fait connoître en même temps à toute la terre la tendresse, l'amour conju-

¹ Armand, voilà le fruit de vos nobles et irrésistibles paroles!

² Les papes ont envoyé en France le christianisme au commencement du sixième siècle; Bossuet parlait à la fin du dix-septième.

³ Le saint écriin de la reine s'est ouvert souvent pour encourager celle qui y avait déposé un si précieux trésor.

gal, la sainte et inviolable fidélité de son épouse incomparable.

« Dieu, qui rapporte tous ses conseils à la conservation de sa sainte Église, et qui, fécond en moyens, emploie toutes choses à ses fins cachées, s'est servi autrefois des chastes attraits de deux saintes héroïnes pour délivrer ses fidèles des mains de leurs ennemis. Quand il voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit, dans la beauté de Judith, un piège imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holopherne. Les grâces pudiques de la reine Esther¹ eurent un effet aussi salutaire, mais moins violent. Elle gagna le cœur du roi son mari, et fit, d'un prince infidèle, un illustre protecteur du peuple de Dieu. Par un conseil à peu près semblable, ce grand Dieu avoit préparé un charme innocent au roi d'Angleterre, dans les agréments infinis de la reine son épouse. Comme elle possédoit son affection (car les nuages qui avoient paru au commencement furent bientôt dissipés), et que son heureuse fécondité redoubla tous les jours les sacrés liens de leur amour mutuel; sans commettre l'autorité du roi *son seigneur*, elle employoit son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques accablés. Dès l'âge de quinze ans

¹ Mais n'est-ce plus Richelieu, est-ce Bossuet lui-même, qui a écrit les instructions? La grave raison, la froide chronologie, sœur de l'histoire, m'opposent une insurmontable difficulté. En 1625 Bossuet n'était pas né; il ne devait voir le jour qu'en 1627.

elle fut capable de ces soins, et seize années d'une prospérité accomplie, qui coulèrent sans interruption, avec l'admiration de toute la terre, furent seize années de douceur pour cette Église affligée.

« Le crédit de la reine obtint aux catholiques ce bonheur singulier et presque incroyable, d'être gouvernés successivement par trois nonces apostoliques ¹, qui leur apportoient les consolations que reçoivent les enfants de Dieu, de la communication avec le saint-siège.

« Le pape saint Grégoire ² écrivant au pieux empereur Maurice, lui représente en ces termes les devoirs des rois chrétiens : « Sachez, ô grand empereur, que la souveraine puissance vous est accordée d'en haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel ³. »

« C'est la vérité elle-même qui lui a dicté ces belles paroles; car qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance que de secourir la vertu? A quoi la

¹ Rome ne cesse jamais d'accomplir ses devoirs. Dieu lui dit : *Va là*, et elle y va.

² Bossuet éprouve de célestes délices à citer souvent le grand saint Grégoire. Ces deux génies avaient une parenté morale, qui fait que l'on aimera toujours à les voir placés l'un près de l'autre.

³ « *Ad hoc enim potestas dominorum meorum pietati cœlitis data est super omnes homines, ut qui bona appetunt adjuventur, ut cœlorum via largius pateat, ut terrestre regnum cœlesti regno fumuletur.* » Lib. II, ep. 62. Maur. Aug.

force doit-elle servir, qu'à défendre la raison? Et pourquoi commander les hommes, si ce n'est pour faire que Dieu soit obéi? Mais aussi il faut remarquer l'obligation si glorieuse que ce grand pape impose aux princes, d'élargir les voies du ciel. Jésus-Christ a dit dans son Évangile : « Combien est étroit « le chemin qui mène à la vie! » Et voici ce qui le rend si étroit : c'est que le juste, sévère à lui-même et persécuteur irréconciliable de ses propres passions, se trouve encore persécuté par les injustes passions des autres, et ne peut même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce sentier solitaire et rude, où il grimpe plutôt qu'il ne marche. « Accourez, dit saint Grégoire, puissances du siècle; « voyez dans quel sentier la vertu chemine : dou- « blement à l'étroit, et par elle-même, et par l'effort « de ceux qui la persécutent ¹. »

Bossuet va peindre l'état de l'Angleterre après les seize années de paix qui avaient rendu si chère la présence de Henriette. Il y avait, dans le gouvernement d'Innocent X, quelque chose de *conservé* qui veillait toujours à ses droits. Les nonces dont a parlé l'évêque de Meaux remplissaient leurs devoirs; mais il est des circonstances

¹ Nous nous plaisons à ne pas interrompre Bossuet, commentant ainsi saint Grégoire. Ce pontife est comme chez lui, dans notre livre. Avec une légère variante du oui au non, nous pouvons dire, avec saint Jean : *In propria venit, et sui eum receperunt.* « Il est venu dans ses possessions, et ses serviteurs l'y ont accueilli » (avec joie).

où les délégués du saint-siége font ce qu'ils peuvent pour conjurer le mal, et s'acquièrent une renommée de vigilance et d'habileté que le trop grand âge sur le trône ne soutient pas toujours assez fortement. Le pouvoir d'Olympia, cette belle-sœur d'un pontife accablé par les années, n'était pas propre à bien affermir la volonté courageuse d'Henriette-Marie : Dieu apparemment le voulait ainsi. Ne considérons donc un instant que la Grande-Bretagne. L'aigle s'exprime en ces termes à ce sujet :

« A Londres, l'erreur et la nouveauté se faisoient entendre dans toutes les chaires; et la doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Évangile, doit être prêchée jusque sur les toits ¹, pouvoit à peine parler à l'oreille. Les enfants de Dieu étoient étonnés de ne voir plus ni l'autel, ni le sanctuaire, ni ces tribunaux de miséricorde qui justifient ceux qui s'accusent. O douleur ! il falloit cacher la pénitence avec le même soin qu'on eût fait les crimes; et Jésus-Christ même se voyoit contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres que ces voiles et ces ténèbres mystiques dont il se couvre volontairement dans l'eucharistie. A l'arrivée de la reine, la rigueur se ralentit, et les catholiques respirèrent. Cette chapelle royale, qu'elle fit bâtir avec tant de magnificence dans son palais de Sommerset, ren-

¹ *Quod in aure auditis, prædicate super tecta.* Matth., c. X, v. 27.

doit à l'Église sa première forme. Les prêtres et les religieux zélés et infatigables qui vivoient en Angleterre, pauvres, errants, travestis, « desquels le « monde n'étoit pas digne », » vinrent reprendre avec joie les marques glorieuses de leur profession dans la chapelle de la reine; et l'Église désolée, qui autrefois pouvoit à peine gémir librement et pleurer sa gloire passée, faisoit retentir hautement les cantiques de Sion dans une terre étrangère. Ainsi la pieuse reine consolait la captivité des fidèles, et relevoit leur espérance. »

Il nous est impossible d'interrompre Bossuet : sa bouche ne profère que de nobles enseignements. Ici il va peut-être prédire l'avenir; et si cette prédiction se confirme, le sublime orateur veut que la reconnaissance universelle adresse alors des louanges à la mémoire de la fille de Henri.

« Quand Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, c'est-à-dire l'erreur et l'hérésie; quand, pour punir les scandales, ou pour réveiller les peuples et les pasteurs, il permet à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautes, et de répandre partout un chagrin superbe, une indocile curiosité et un esprit de révolte, il détermine, dans sa sagesse profonde, les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur, ou aux souffrances de son Église. Je n'entreprends pas, chrétiens, de vous dire la destinée des

¹ *Quibus dignus non erat mundus.* Heb., c. XI, v. 38.

hérésies de ces derniers siècles, ni de marquer le terme fatal dans lequel Dieu a résolu de borner leur cours : mais si mon jugement ne me trompe pas ; si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, j'ose croire (et je vois les sages concourir à ce sentiment) que les jours d'aveuglement sont écoulés, et qu'il est temps désormais que la lumière revienne. Lorsque le roi Henri VIII, prince en tout le reste accompli, s'égara dans les passions qui ont perdu Salomon et tant d'autres rois, et commença d'ébranler l'autorité de l'Église, les sages lui dénoncèrent qu'en remuant ce seul point, il mettoit tout en péril, et qu'il donnoit, contre son dessein, une licence effrénée aux âges suivants ¹. Les sages le prévirent; mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties ²? Ce qu'une judicieuse prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, une maîtresse

¹ Bossuet est toujours grand dans son style : ici son langage atteint l'élévation prophétique; et je citerai ces développements sublimes qui doivent réjouir, consoler et encourager notre Rome d'aujourd'hui. Je me tais : il est imprudent de parler trop tôt.

² Les représentations des nonces, et ce que Bossuet, cet autre serviteur du saint-siège, articule ici avec tant d'énergie, jouissaient de la réputation de documents remarquables par la force des pensées et l'éclat de la couleur. Il y a plus : on doit avouer qu'une partie du voile qui couvre l'avenir est soulevée; et nous voyons se réaliser des annonces foudroyantes perdues dans la nuit des temps, et qui n'étaient alors qu'à l'état de pieux désirs et de salutaires espérances.

plus impérieuse, je veux dire l'expérience, les a forcés de le croire. Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie : l'Angleterre a tant changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir; et, plus agitée en sa terre et dans ses ports mêmes que l'Océan qui l'environne, elle se voit inondée par l'effroyable débordement de mille sectes bizarres ¹. Qui sait si, étant revenue de ses erreurs prodigieuses touchant la royauté, elle ne poussera pas plus loin ses réflexions, et si, *ennuyée* ² de ses

¹ Ce tableau diffère bien de celui que Bruno présentait à Élisabeth (tom. V, p. 151). Le dominicain infidèle montre l'Océan, et le détroit fougueux qui sépare de nous l'Angleterre, recevant avec sérénité la Tamise chérie. L'évêque fidèle, initié aux mystères de nos destinées, montre à la même contrée un océan moral qui l'inonde de débordements immenses, sous lesquels doivent périr l'intelligence de l'homme, les progrès de la civilisation, et l'ineffable béatitude promise à quiconque, ici-bas, aimera la concorde, et respectera la révélation de Dieu.

² On a critiqué cette expression de Bossuet, et on a eu tort. La moitié des révolutions qui se font sur cette terre est due à l'ennui. Une telle disposition, mêlée aux dégoûts qui accompagnent l'oisiveté, se complique de l'amour de la nouveauté: il faut d'autres choses, d'autres hommes, d'autres esprits; on ramasse les pensées des vieux livres, on *conquiert* des mondes connus et abandonnés; et quand l'orgueil assiège les dogmes, pour ne jamais les ébranler, on s'écrie qu'on a découvert la vérité, tandis qu'au total on n'est qu'un fou superbe. Sachons donc bien qu'en général on n'ajoute rien à la *raison*, de sa nature simple et modeste; on ajoute peu à la science utile: mais quand on est entré dans la folie, on peut multiplier les créations de tous genres. Enfin Dieu permettrait heureusement, si

changements, elle ne regardera pas avec complaisance l'état qui a précédé? Cependant admirons ici la piété de la reine, qui a su si bien conserver les restes précieux de tant de persécutions... Non-seulement elle conservait, mais encore elle augmentait le peuple de Dieu... *Si jamais l'Angleterre revient à soi*; si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse, où il a été mêlé par ces royales mains, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette, et croira devoir à sa piété l'ouvrage si mémorable du rétablissement de l'Église.»

Nous venons de prouver que Henriette a rempli, quant à elle, sa noble mission. Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les infortunes de Charles 1^{er}. M. de Lally-Tolendal, à qui nous devons une notice touchante sur de si épouvantables malheurs, et qui a fait exprès un voyage en Angleterre pour y puiser des informations indubitables, nous aidera à débrouiller les faits de ce long martyre, qui eut une issue terrible, et malheureusement facile à prévoir. Urbain VIII, par les correspondances de M^{sr}. Bagni, nonce en France, avait su les divisions qui existaient entre Charles et son parlement. Au commencement du règne d'Inno-

toutes les imaginations civilisées venaient à s'égarer, que le bon sens se retrouvât dans les paroles naïves d'un pauvre berger qui aurait toujours adoré Dieu, aimé son roi, béni ses parents, et charitablement secouru ses semblables.

cent, le même nonce avait entretenu sa cour du redoublement de fureur et d'hypocrisie horriblement mélangées, par lesquelles on essayait d'inquiéter à Londres même les nonces de Sa Sainteté, résidant en Angleterre, ces nonces qui ont eu l'honneur d'être loués par Bossuet. (Voir plus haut, page 485.)

Le comte de Valençay, ambassadeur de France près le saint-siège, instruisait Rome des moyens de conjurer l'orage.

Le roi Charles avait successivement cassé deux parlements; il en convoqua un troisième en 1628. On connaissait encore ce que valait le roi; on disait : « Son caractère n'est terni par aucun vice, et « son cœur est le sanctuaire de toutes les vertus. » Un point de discussion ne tarda pas à éveiller toute l'attention de Rome, à propos d'un droit de *tonnage*. Les *puritains*, qui commençaient à lever la tête, dirent qu'avant de donner de l'argent, il fallait s'occuper de la religion, de « *l'arminianisme* ¹, « *qui donnait une main au papisme et l'autre au roi* « *d'Espagne; du cheval de Troie, où se cachaient des* « *hommes prêts à ouvrir la porte à la monarchie es-* « *pagnole et à la tyrannie romaine.* »

On parlait à faux, quand on semblait redouter

¹ Doctrine d'Arminius, né à Oude-Water, dans la Sud-Hollande, et chef de la secte des *remoutrants*. Ce qu'il enseignait était proprement luthérien; mais les calvinistes y voulaient voir une affinité avec quelque chose de nos dogmes et de notre orthodoxie romaine.

une *tyrannie romaine*; c'était une injure renouvelée des temps de Bruno, qui disait : « *la tyrannie tibérine* » (t. V, pag. 145). Quant à la *monarchie espagnole*, il n'y en avait plus : Richelieu était là pour la briser; et ni le roi Louis XIV, neveu de Henriette, ni le conseil de régence, ne pensaient à favoriser le cabinet de Madrid. Mais on ne considère pas dans les partis si une injure est absurde; on considère si cette injure peut faire du mal à l'ennemi.

Le troisième parlement fut cassé, et le roi s'attribua un pouvoir absolu pendant douze années. Quoi qu'elle en ait dit, l'Angleterre fut heureuse; et lord Clarendon énonce clairement ce fait : « Tandis
« que le reste de l'Europe est en proie aux guerres,
« aux séditions, à tous les genres de détresse, les
« Anglais jouissent d'une excellence de régime,
« d'une plénitude de paix, d'abondance et de pros-
« périté telles, qu'aucun autre peuple, à aucune
« époque, n'en a joui durant une si longue pé-
« riode. »

Ajoutons, nous Français, que Richelieu, qui établissait si fortement la gloire de Louis, reportait nécessairement une partie de ce génie de grandeur sur la sœur de son maître, et l'heureux époux auquel elle avait associé son existence.

Mais les Anglais voulaient leur parlement, quelque danger qu'il y eût à changer, en cet instant, la direction du gouvernail.

Le parlement fut rendu, et en même temps que lui les récriminations, l'ingratitude, la révolte, et

tous les genres de sédition que peuvent inventer des esprits agitateurs qui n'auraient rien perdu de leurs droits, avec un peu de patience pour souffrir encore quelque temps le bien que le roi faisait à son pays.

Buckingham, favori de Charles, étrange mentor d'un prince plus sage que lui; Buckingham, qui avait chassé les domestiques français de Henriette; Buckingham, qui avait osé lui dire : « *Madame, il y a eu en Angleterre des reines décapitées* ; » ce monstre d'audace, d'insolence, de débauche, d'orgueil et de frivolité, avait péri depuis longtemps par la main d'un assassin obscur. Mais ses paroles de menace avaient été entendues à propos de changements de liturgie. Charles, toujours calviniste, vit naître une révolte en Écosse. Le peuple criait : *Le presbytérianisme, ou la mort !* Dans les révolutions, les peuples disent toujours à peu près la même chose : un mot seul est changé ; et si les conséquences de ce rêve ne sont pas accordées, il n'y a d'autre alternative que la mort. Alors on vit paraître ce *covenant scellé par le ciel lui-même*, qu'on ne peut lire aujourd'hui sans indignation et sans pitié, dit M. de Lally-Tolendal. Après y avoir déclaré que l'Esprit de Dieu s'était révélé à l'Écosse, et que *hors de l'Église d'Écosse il n'y avait pas de salut* ; après une accumulation à peine croyable d'invectives contre Sixte-Quint, Paul V et Urbain VIII, et contre l'Église de Rome en général, chaque signataire s'engageait à défendre le Christ (un Christ

à eux) jusqu'à la mort, et sans se soucier de l'imputation de rébellion. Lord Wentworth, qui d'abord avait paru parmi les mécontents, était complètement revenu au roi. Ce sage Anglais, dit M. de Lally, s'était arrêté à la limite placée entre le vrai patriote et le sujet déloyal. Il gouverna prudemment l'Irlande, avec le titre de vice-roi.

Consulté par Charles sur les embarras des affaires, qui menaçaient de longues catastrophes, le vice-roi répondit : « Préparer la guerre sans perdre « une minute, en étant résolu de faire tout ce qui « sera possible pour l'éviter. » C'était une réponse à la fois hardie, politique, humaine, et digne d'être adressée à un roi. De part et d'autre on leva une armée. Charles ne voulait triompher que par le seul appareil militaire, et sans tirer l'épée. Les Écossais, devinant l'intention du prince, proposèrent une négociation, et le cœur du roi s'y précipita tout entier. C'était là embrasser une partie de la réponse de Wentworth, mais en la détachant des autres conditions, qui prescrivait la hardiesse, l'habileté, et la nécessité d'avoir toujours devant soi les exigences saintes de la dignité royale. Il fallait accepter la négociation avec calme, et non pas *s'y précipiter*, suivant la belle expression de M. de Lally.

La guerre, désirée en secret du côté des Écossais, devait commencer. Wentworth demanda humblement à son maître la permission de vaincre. Charles la lui refusa. Enfin, on vit apparaître le

long parlement. Wentworth, créé comte de Strafford et premier ministre, n'en devint que plus fidèle. La sédition s'acharna contre lui, et elle eut l'audace de le faire arrêter. Les communes avaient recours à un *bill d'attainder*, qui les rendait juges en même temps qu'accusatrices (on retrouve la même iniquité dans une autre histoire). Des bandits vinrent solliciter l'arrêt de mort (nous connaissons encore cela). Strafford fut condamné; il fallait que le roi signât. Laissons parler l'éloquence de M. de Lally (*Biog. univ.*, tom. VIII, pag. 213) :

« Conseillers, juges, prélats, par corruption, par ambition, par terreur, tout se réunit pour arracher de l'infortuné roi son assentiment au bill meurtrier. Ces évêques anglicans, qui reprochaient tant à l'Église *ses distinctions et sa morale perverse*¹, établirent disertement qu'il y avait deux consciences : que la conscience publique du roi, non-seulement l'excusait, mais l'obligeait de faire ce qui était contre la conscience privée de l'homme; qu'ainsi la question n'était pas *si le roi devait sauver ou non le comte de Strafford, mais si le roi devait ou non livrer à une ruine certaine sa femme, ses enfants, sa personne, et son royaume?* Les rhéteurs avaient prononcé la sentence du monarque lui-même. »

Le roi autorisa une commission à signer.

Retournons à Bossuet : il a tracé les lignes qui vont suivre.

¹ Ces mots se trouvent à chaque page des libelles du temps.

« Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissoit rien à la fortune de ce qu'il pouvoit lui ôter par conseil et par prévoyance, mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées¹; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste! Mais aussi que ne font-ils pas, quand il plaît à Dieu de s'en servir! Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois. Car, comme il eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes, qui n'avoient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser, sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière, étoit le charme qui possédoit les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux.

« Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avoit transportés, alloient toujours, sans regarder qu'ils alloient à la servitude; et leur subtil conduc-

¹ *Oraison funèbre*, loc. c., p. 2106.

teur, qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avoit tellement enchanté le monde, qu'il étoit regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvoit encore les pousser plus loin. Je ne vous raconterai pas la suite trop fortunée de ses entreprises, ni ses fameuses victoires, dont la vertu étoit indignée, ni cette longue tranquillité qui a étonné l'univers. C'étoit le conseil de Dieu d'instruire les rois à ne point quitter son Église. Il vouloit découvrir par un grand exemple tout ce que peut l'hérésie; combien elle est naturellement indocile et indépendante, combien fatale à la royauté et à toute autorité légitime. Au reste, quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours: ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. »

Cromwell une fois introduit dans cette circonstance, on voit que le crime sera concerté, que le projet sera tenu secret, et qu'il doit être infailliblement exécuté.

Après diverses vicissitudes, Charles vaincu se retira en Écosse. On y déclara qu'un prince ennemi du *covenant* ne pouvait pas être admis dans le royaume des *saints*. Les *saints* d'Écosse vendirent leur roi aux *saints* d'Angleterre ¹ pour 800,000 li-

¹ De Lally, loc. cit.

vres sterling. Une captivité outrageante devint le partage du plus vertueux des princes. Rome réclama; mais elle avait peu de force. On ne parlait à Londres que de sectes nouvelles : les *indépendants*, les *agitateurs*, demandaient la tête du roi. Il parvint à se sauver. Henriette avait fait des voyages en France pour solliciter des secours. Un jour, surprise par une tempête, elle vit le capitaine pâlir; la digne *filles du panache blanc* s'écria : « Monsieur, du courage! *il n'y a pas d'exemples de reines qui se soient noyées.* » Charles, retombé au pouvoir de tant de scélérats, n'espérait plus rien, même de la France. En 1649, le 20 janvier, Charles fut amené au milieu d'une prétendue cour de justice. Le monarque s'avança d'un pas ferme, ayant sur son front toute la majesté de son rang et de ses vertus. Sans daigner se découvrir vis-à-vis de ce ramas de meurtriers, il alla tranquillement s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé, promena en silence un regard imposant sur tous ces visages défigurés par le crime, et attendit que l'œuvre d'iniquité commençât.

Lorsqu'on lut *l'acte d'accusation*, au nom du peuple anglais, une voix de la tribune s'écria : « *Pas la dixième partie du peuple!* » Cette voix était celle d'une femme. O nobles femmes anglaises, il n'y a pas un crime de votre pays contre lequel la vertu d'une d'entre vous n'ait protesté! Il y eut ordre de faire feu sur la tribune¹; mais ces paroles héroïques

¹ On assure que la femme qui avait parlé ainsi était l'épouse

avaient été entendues par ceux qui s'étaient constitués juges de leur roi.

Charles ne put se défendre d'un sourire amer quand il s'entendit qualifier de *tyran*, de *traître*, d'*assassin*. Interpellé de répondre, le roi déclara qu'on n'avait aucun droit de le juger. « Quant à moi, Dieu m'a confié un dépôt; Dieu, par une antique et longue succession, m'a transmis un mandat : je ne les violerai ni ne les trahirai. Ce serait déjà y porter atteinte que de répondre à cette nouvelle et illégitime autorité qui m'interroge. Répondez-moi vous-mêmes sur votre titre, et alors je vous en dirai davantage. »

« Nous avons rapporté avec une fidélité religieuse ¹ le texte même de la réponse de Charles. On ne peut pas faire un résumé plus juste et plus éloquent de ce qui s'est passé ensuite, que celui de Hume. A la fin de la première séance, le roi passant près du bureau présidé par le nommé Bradshaw, y vit la hache fatale qui menaçait sa vie (raffinement de barbarie dont on n'avait pas eu l'idée en interrogeant Marie Stuart, et que d'autres régicides n'ont pas au moins à se reprocher) : « Elle ne me fait pas peur, dit-il, en la touchant dédaigneuse-

de Fairfax; de presbytérienne ardente elle était devenue dévouée royaliste, et voulait sauver la vie du roi. Fairfax, après avoir été complice de Cromwell, détestait aussi le crime qu'on allait commettre. Cette femme courageuse était fille de lord Vère. Tous ces noms-là ne doivent pas mourir.

¹ De Lally, loc. cit.

« ment d'une baguette qu'il tenait à la main. »

Comme il descendait les degrés de Westminster, il entendit plusieurs voix répéter : « Dieu sauve le roi ! » et l'on vit que son cœur en recevait quelque consolation. Des furieux crièrent : « *Justice, exécution!* » et ses yeux n'exprimèrent que la pitié. Un soldat, saisi d'une émotion involontaire, dit à haute voix : « *Dieu bénisse la majesté tombée!* » Son capitaine l'assomma de coups. Un scélérat osa cracher au visage du roi ; Charles tira son mouchoir et s'essuya, sans daigner même se plaindre.

Trois fois Charles fut ramené à ce tribunal de meurtriers ; toujours avec plus de force, il récusait leur juridiction ; mais il forma la demande d'être entendu par les deux chambres du parlement dans la salle de conférence. On le refusa non moins persévéramment.

La haute cour, déjà réduite à un petit nombre de pairs par des refus de siéger, et diminuée encore de treize membres, prononça la sentence de mort contre le roi ; et trois jours lui furent laissés pour se préparer à son dernier sacrifice. Dans cet intervalle arrivèrent des suppliques de la reine Henriette, réfugiée en France, et du prince de Galles, réfugié en Hollande ; des remontrances et des intercessions du gouvernement français¹ et des états généraux,

¹ Mais dans quelle situation était-il lui-même, le gouvernement français ! Le jour de la *fête des Rois*, la reine régente et Mazarin avaient fui de Paris, emmenant avec eux le jeune

des prières touchantes de tous les nonces en Europe, et enfin jusqu'à une protestation menaçante de l'Écosse, revenue à de meilleurs sentiments. Quatre lords qui avaient été ministres de Charles, Richmond, Hertforth, Lindesay, Southampton, noms faits pour être transmis honorablement à la postérité, se présentèrent devant ce que l'on nommait alors les communes. Ils remontrèrent que « s'il y avait en Angleterre une loi fondamentale, c'était celle qui avait prononcé irrévocablement : *Le roi ne peut pas mal faire*; que ses ministres et ses conseils étaient seuls responsables; qu'ils avaient été, eux, ministres du roi Charles; qu'ils confessaient lui avoir conseillé tout ce qu'il avait fait; et qu'ils venaient offrir leurs têtes¹ pour préserver cette tête sacrée, que les communes elles-mêmes étaient si intéressées à défendre.

Voix de la religion, cri de la nature, intérêts de

Louis XIV. Était-il sûr qu'ils rentrassent à Paris? Cette nouvelle fut pour Charles une autre annonce de mort.

¹ Si, au moment du supplice de Marie Stuart, il y a eu des membres de l'aristocratie anglaise qui ont montré une complicité déplorable, hâtons-nous de couvrir de louanges et de tributs d'admiration ce dévouement de l'aristocratie d'un autre temps, et répétons encore avec enthousiasme ces noms de Richmond, Hertford, Lindesay et Southampton, en les accompagnant de ces acclamations et de ces félicitations que l'histoire doit savoir accorder, pour bien apprendre aux hommes que la race des cœurs nobles est inépuisable, et que, lorsque Dieu permet les crimes, il sait en même temps susciter les plus généreuses vertus.

la politique, vœux du repentir, dévouement de la générosité, tout fut repoussé. La seule faveur accordée à l'illustre condamné fut la permission de voir les deux enfants qui lui restaient en Angleterre, la princesse Élisabeth, qui était l'aînée, et le duc de Gloucester, âgé seulement de dix ans. Il leur parla de Dieu et de leur mère; il se plut à protester que dans tout le cours de sa vie il n'avait pas été infidèle à la reine, même par une pensée, et que sa tendresse conjugale allait durer encore autant que cette vie. Il chargea la princesse Élisabeth de répéter ces paroles à sa mère. Élisabeth n'en comprenait peut-être pas la portée, dans une si tendre jeunesse; mais elles soulageaient le cœur aimant, confiant du prince, alors dégagé de toutes ces convenances qui assortissent la valeur des paroles à l'âge de ceux à qui l'on parle; et puis, par quelque voie qu'elles arrivassent à Henriette, elles étaient un baume consolateur. Passant au duc de Gloucester, et le prenant sur ses genoux : « Mon fils, « dit-il, ils vont couper la tête à ton père ¹. » Il vit l'enfant saisi de cette terrible image, et poursuivit : « Écoute-moi bien, mon fils; ils vont couper « la tête à ton père. Peut-être voudront-ils te faire « roi; mais prends-y bien garde : tu ne peux pas « être roi tant que tes frères aînés, Charles et « Jacques, seront vivants. Ils couperont la tête à tes « frères, s'ils peuvent mettre la main sur eux; peut-

¹ Lally, loc. cit., p. 218.

« être qu'à la fin ils te la couperont aussi. Je t'or-
 « donne donc de ne pas souffrir qu'ils te fassent
 « roi. — Je me laisserai plutôt mettre en pièces, »
 répondit le généreux enfant, avec une émotion qui
 fit briller encore quelques larmes de joie dans les
 yeux de son malheureux père.

Charles bénit ses deux enfants, remit à sa fille
 deux diamants dans un étui pour sa mère, et,
 séparé désormais de toute la nature, ne conversa
 plus qu'avec le prélat Juxon, zélé royaliste; ne
 s'occupa plus que de ces grandes pensées de reli-
 gion qui l'avaient soutenu dans ses longues
 épreuves.

Le roi passa une nuit calme, et le lendemain ¹...

¹ Je ne veux pas forcer le lecteur à contempler un spectacle
 de douleur; je rejette dans cette note, comme j'ai fait pour
 Marie Stuart, les détails du supplice qui épouvanta l'Europe
 sous le règne d'Innocent X. Charles ne s'était pas déclaré ca-
 tholique; mais, dans ce qu'il dit de son épouse, on voit avec
 quelle tendresse il la chérissait; on voit avec quel zèle il avait
 suivi ses bons exemples; on voit que, grâce à elle, il était *sur
 le seuil de la religion catholique*. Achéons, pour les cœurs cou-
 rageux, notre tâche douloureuse.

Le matin du jour fatal, 30 janvier 1649, le roi se leva de
 bonne heure, et ordonna au serviteur qui approchait de sa
 personne de « *soigner sa toilette plus qu'à l'ordinaire, pour cette
 grande et joyeuse solennité.* » Il avait passé la dernière nuit dans
 son palais de Saint-James, et il devait retourner dans celui de
 White-Hall, où son sommeil n'avait point été troublé, dans les
 nuits précédentes, par le bruit des ouvriers qui construisaient
 son échafaud sous ses fenêtres. Sur les dix heures, il se mit en

Douze ans s'écoulèrent, et la mémoire du royal martyr fut consacrée par une solennité religieuse,

marche à pied pour White-Hall. Deux files de soldats l'escortaient, les drapeaux baissés, les tambours murmurant des sons lugubres. Immédiatement devant lui marchaient, la tête nue, les principaux satellites de Cromwell. Le roi seul couvert, vêtu de deuil, le collier de Saint-George sur sa poitrine, et un panache noir flottant sur son front, s'avavançait d'un pas ferme, ayant à sa droite l'évêque, et à sa gauche un colonel Thomlison, le chef de tous ses géoliers. Trois rangs de soldats fermaient le lugubre cortège, que suivait une troupe de sujets fidèles, en larmes. A la sortie du parc de White-Hall, Charles vit contre les murs de son palais, et au niveau des croisées de son appartement, un échafaud tendu de noir, le bloc où il allait poser sa tête, et le glaive qui devait la trancher. Sa démarche n'en fut point affaiblie. Il entra dans l'intérieur de son palais, prit une légère réfection de pain et de vin, passa trois heures à méditer ou à prier dans la chambre où il avait coutume de dormir; et au coup de deux heures et demie les croisées fatales furent ouvertes. Deux lignes de soldats bordaient le passage dans toute la longueur des appartements, et l'on vit, à travers cette double haie, l'auguste victime entrer, du séjour de la grandeur, sur le théâtre de son martyre (Lally, loc. cit.). Deux bourreaux masqués l'attendaient. L'évêque Juxon y parut à ses côtés. Thomlison, avec quelques-uns de ses officiers, l'y suivit; et comme si toutes les circonstances de ce sacrifice eussent dû en rappeler un autre déjà indiqué par Clarendon, ce colonel Thomlison, qui, ayant été chef de brigands, avait souvent blasphémé le roi et la royauté, se sentait dans ce moment converti à l'innocence, aux vertus et à la cause du roi Charles. Ce fut à lui que s'adressa le dernier discours de l'auguste patient. Se voyant séparé, par des légions rebelles, de la foule innombrable qui remplissait la place, Charles leva les yeux au ciel, et, les

qui, le 30 janvier de chaque année, se célèbre dans toute l'Angleterre, qui ferme tous les spectacles,

reportant sur ce qui était autour de lui : « Ma voix, leur dit-il, ne peut parvenir jusqu'à mon peuple. Je me tairais, si dans ce moment, le plus solennel de ma vie, je ne devais à Dieu (espérons qu'il pensait à la foi romaine) et à ma patrie de tester devant vous, au monde entier, que j'ai vécu honnête homme, bou roi, et vrai chrétien. » Il déduisit ces trois propositions avec une sérénité, une force et une douceur admirables. Après avoir prouvé qu'il n'avait fait qu'une guerre défensive contre un parlement agresseur et rebelle ; après avoir pris Dieu à témoin que, loin d'avoir jamais voulu anéantir la liberté publique, il en mourait aujourd'hui le martyr, il ajoutait que sa mort, injuste dans le décret des hommes, ne l'était pas cependant dans les décrets de Dieu. « J'ai permis, dit-il, qu'un jugement inique ôtât la vie au vice-roi d'Irlande (Strafford), et je la perds aujourd'hui par une sentence non moins injuste que la sienne. » Il finit en priant pour ses bourreaux, en demandant au ciel *le salut de son malheureux royaume et de son malheureux peuple*, en indiquant les moyens qu'il croyait les plus capables de l'opérer : un conseil national pour les affaires religieuses (c'était donner aux catholiques le droit de faire entendre leur voix), et, pour l'affaire politique, le remplacement de tous les pouvoirs dans les justes limites. « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Rendez à mes enfants et à mon peuple ce que vous leur devez. » Ce discours fini, il prit des mains de l'évêque le bandeau, sous lequel il releva lui-même ses cheveux. « Sire, lui dit Juxon, il ne reste plus à Votre Majesté qu'un pas à franchir : il est douloureux, il est difficile, mais il est court ; et cette courte douleur vous enlève à la terre, pour vous porter dans le ciel à un bonheur sans fin. » — « Je passe, dit le roi, d'une couronne caduque et corruptible à celle que ne peut souiller aucune corruption. » En profé-

qui fait vaquer tous les tribunaux, qui fait retentir tous les temples d'hommages à la vertu immolée, et d'invocations à la clémence divine.

rant ces paroles, Charles déposa son manteau, il détacha son collier de Saint-George, et le mit dans les mains de Juxon, avec ce seul mot : « *Souvenez-vous.* » Il chargea Thomlison de remettre au duc d'York une pierre précieuse, gravée aux armes d'Angleterre ; fit présent de son étui d'or à ce colonel, et de sa montre à un autre ; se dépouilla de son habit, remit son manteau sur ses épaules ; puis, posant la tête sur le bloc, il ordonna qu'on le laissât encore adresser une prière (saurons-nous jamais quelle fut cette prière?), et qu'on attendit, pour le frapper, qu'il en donnât le signal en levant les bras vers le ciel. Son ordre fut respecté ; ses bras s'élevèrent : un des exécuteurs, masqué, trancha la tête d'un seul coup ; l'autre la montra au peuple, toute ruisselante de sang, et cria : « *C'est la tête d'un traître!* » Ce que produisit à Londres ce spectacle, et dans les provinces la nouvelle de cette mort, est à peine rendu dans le sublime tableau qu'en a tracé Hume. Toutes les douleurs, tous les remords éclatèrent avec violence. Les funérailles n'eurent lieu que vingt jours après sa mort. Dès le matin du jour fatal, les quatre lords qui précédemment s'étaient offerts pour mourir à la place de leur maître, Richmond, Hertford, Lindesay et Southampton (j'aurai répété trois fois leurs noms), avaient demandé de pouvoir lui rendre les derniers devoirs ; on leur avait permis de se trouver à la chapelle de Windsor le jour où le corps de leur souverain y serait transporté, et ils avaient pu, en attendant, commettre quatre serviteurs fidèles à la garde du cercueil, où le visage découvert du roi, embaumé, devait longtemps attester aux regards du public que la mort avait été consommée. Enfin les lords furent avertis de se trouver à Windsor le 20 février ; ils s'y rendirent avec l'évêque Juxon, et tous les serviteurs du feu roi. Le cercueil royal resta exposé pendant deux jours dans

De nombreux courriers portèrent cette nouvelle à Rome : les amis de la religion versèrent d'abondantes larmes, en pensant qu'encore un peu de temps, avec l'aide de la France, le royaume d'Angleterre aurait été pacifié. Des lettres pressantes adressées au cardinal Mazarin et à la régente déplorait les fureurs des partis.

Malgré les bienfaits que promettait le traité de Westphalie ¹, Rome était tourmentée par des séditions qui s'étaient élevées à Fermo : il fallut tout à coup lever des troupes ; et comme ce germe de mécontentement pouvait s'étendre et gagner la capitale, le pape fut obligé d'ordonner de réunir des soldats, et la sédition fut apaisée.

une chapelle ardente ; et le troisième, en présence du gouvernement cromwellien, qui défendit à l'évêque de réciter les prières de la liturgie anglicane, le dernier consolateur (Juxon) et les derniers amis de l'infortuné Charles (les quatre lords) allèrent en silence le descendre dans le caveau particulier qui renfermait Henri VIII. Ce roi vertueux, immolé par la fureur des sectes, devait reposer auprès du tyran monstrueux qui avait allumé cette fureur.

¹ Le jésuite français Guillaume-Hyacinthe Rougemont a composé l'histoire du traité de Westphalie, ou des négociations qui eurent lieu à Munster et à Osnabruck ; on lui avait communiqué les mémoires du plénipotentiaire de France : les hommes habiles, les politiques, les généraux d'armée, et beaucoup de princes, firent l'éloge de cet ouvrage. Le prince Eugène ne pouvait comprendre comment un religieux qui n'avait jamais été employé dans aucune affaire publique, et qui n'avait jamais vu la guerre, pouvait si bien parler de la guerre et de la politique. (*Voyez* Novaes, tom. X, p. 24.)

A la fin de cette année 1649, comme les plus terribles malheurs ne peuvent interrompre les hautes solennités du catholicisme, Innocent ouvrit la porte sainte. On avait vu arriver une immense foule de pèlerins.

En l'an 1650, le pape célébra le treizième jubilé de l'année sainte, qu'il avait fait publier le 4 mai 1649. Malgré la guerre de la France avec l'Espagne, le concours des pèlerins fut très-nombreux. Le 15 mars, arrivèrent les deux princes de Toscane, Mathias et Léopold, frères du grand-duc Ferdinand II. La princesse Marie de Savoie reçut l'hospitalité des dames de *tor de' Specchi*, et le duc de la Mirandole fut généreusement accueilli dans le noviciat des jésuites.

D. Olimpia, belle-sœur du pontife, qui était prieure de l'hôpital de la Trinité, eut la pensée de procurer des secours à cet hospice; elle choisit quarante-deux dames qui furent chargées de recueillir, pendant toute l'année, des aumônes pour contribuer aux dépenses immenses occasionnées par le jubilé. Aussi l'hôpital fut en état de recevoir, de loger et de nourrir pendant trois jours 226,711 hommes et 81,822 femmes. Le saint-père envoya aussi des sommes considérables de son propre trésor.

Innocent continuait d'embellir Saint-Jean de Latran et ses approches : il consacrait aussi des subsides pour perfectionner l'intérieur de Saint-Pierre; il couvrait le sol des nefs de marbres pré-

cieux ; il ornait les chapelles de bas-reliefs dus aux plus habiles maîtres.

Un jour, à propos de quelques abus, il défendit de prendre du tabac dans l'église de Saint-Jean de Latran, dans le chœur, dans les chapelles, dans la sacristie, dans le portique. Benoît XIII, soixante-quinze ans après, adoucit les formules de cette défense, qu'Urbain VIII, en 1642, avait étendue particulièrement à quiconque prendrait du tabac dans la cathédrale de Séville.

Innocent voulut obtenir une partie de la gloire de Sixte-Quint, en faisant élever un obélisque dans la place Navone. Un monolithe avait été apporté d'Égypte par les ordres de Caracalla, et il avait soixante-quatorze palmes de hauteur. Ce monument antique fut placé sur un piédestal, d'où sortaient quatre copieuses masses de l'*acqua Vergine*, figurant les fleuves du Danube, du Gange, du Nil et de la Plata, fleuves, comme on sait, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Sur la même place furent construites d'autres belles fontaines, toutes l'ouvrage du célèbre chevalier Bernin.

En avant du Capitole, d'un côté, on voyait le palais construit par Michel-Ange ; Innocent ordonna que de l'autre côté on construisît une aile correspondante, sur le même dessin. Il fallut aplanir un monticule voisin de l'église d'*Araceli* : le sénat, par reconnaissance, fit placer dans le Capitole une statue de bronze représentant le pontife, avec une élégante inscription composée par le jésuite

Guillaume Dandini. Elle énumère tous les bien faits que les Romains ont reçus d'Innocent, et elle rappelle les monuments que lui doit la ville éternelle

Nous mentionnerons rapidement les services rendus à l'Église par ce pontife : les sommes d'argent envoyées à l'Irlande pour la défense des catholiques ; l'île de Malte et les chevaliers de Saint-Jean secourus à propos contre les Turcs ; la Dalmatie, appartenant aux Vénitiens, sauvée des armes musulmanes ; la possession de la Pologne raffermie dans les mains du roi Ladislas ; la conversion, en Allemagne, d'Édouard, comte palatin ; d'Odéric, duc de Wurtemberg ; du duc d'Alsace-Lunébourg ; d'Ernest et d'Éléonore, landgraves de Hesse ; de Wolfgang-Frédéric de Hoffmann, baron de Moravie ; de Hérard, comte de Truchsess ¹.

Cependant les troubles suscités par le livre de Jansénius continuaient encore en France : on avait écrit abondamment, de part et d'autre, sur cette matière. A la fin de juillet 1649, le syndic de la faculté de Paris présenta à l'assemblée six propositions extraites de ce livre, et qu'il disait être la cause de toutes ces perturbations. Ces propositions furent examinées par neuf docteurs députés de la Sorbonne, et ils déclarèrent qu'elles avaient mérité les plus rigoureuses censures.

Louis Garin de Saint-Amour, seul, s'opposa à cette décision ; il attira dans son parti soixante

¹ Voyez le père Kraus, *in exemplis convers. ad fid. catholic.*

docteurs, et avec eux il en appela au parlement; mais les commissaires, ne reconnaissant pas pour juges compétents ceux du parlement, recoururent au tribunal des évêques de France.

Quatre-vingt-cinq prélats de ce royaume, auxquels trois autres s'adjoignirent, reçurent la cause des commissaires, et réduisirent à cinq les six propositions que le syndic avait spécifiées; et, par une lettre du 12 avril 1651, les envoyèrent au pontife, afin que le successeur de saint Pierre, disaient-ils, enseignât à l'Église universelle ce que l'on devait penser de ces cinq propositions. Les disciples d'Arnauld et les auteurs de Jansénius expédièrent à Rome quatre députés pour empêcher que les cinq propositions ne fussent condamnées, et les évêques français envoyèrent aussi leurs députés, afin qu'ils sollicitassent la condamnation.

Voici les cinq propositions qui jetèrent tant d'inquiétudes dans l'Église :

1^o Quelques préceptes divins sont impossibles aux justes, qui désirent et tâchent de les observer selon leurs forces, parce que ces justes manquent de la grâce qui rend ces préceptes possibles.

2^o Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3^o Pour mériter ou démériter, dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas nécessaire à l'homme d'avoir une liberté exempte de la nécessité d'opérer; mais il lui suffit d'avoir une liberté exempte de toute violence.

4° Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure, et *prévenant* pour chaque action en particulier, même pour le principe de la foi ; et ils étaient hérétiques précisément parce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'homme pouvait obéir ou résister.

5° C'est une erreur des semi-pélagiens, de dire que Jésus-Christ a répandu son sang ou soit mort pour tous les hommes, sans exception ¹.

Le 20 avril 1651, Innocent nomma une congrégation composée des hommes les plus savants qui fussent à Rome, et de toutes les écoles catholiques de religions diverses.

Ceux-ci entendirent les parties, et, après un examen de quelques mois, après beaucoup de réunions devant les cardinaux, après dix ou onze congrégations devant le pape, de trois ou quatre heures chacune, c'est-à-dire du 10 mars au 7 juillet 1652 (ils consentirent même à entendre encore une fois quelques docteurs venus de France pour la défense de Jansénius), les cardinaux et les consultants, excepté les deux dominicains, et Wadding, mineur observantin, et Visconti ², procureur général des Augustins, et d'autres, qui d'ailleurs, avant qu'on

¹ Voyez l'Histoire des cinq propositions ; Liège, 1699. Deux tomes in-8°.

² Novaes, tom. X, p. 37. Voyez aussi l'Histoire des cinq propositions, liv. I^{er}, p. 88.

eût fini de discuter la matière, furent défenseurs de Jansénius au nombre de neuf), prononcèrent que les cinq propositions étaient tout à fait contraires à la foi catholique. Alors Innocent les condamna, le 31 mai 1653, par sa constitution 167, *Cum occasione*. L'ambassadeur de France ne cessait de faire des instances, au nom de son maître, pour qu'il y eût une décision absolue.

Pendant que les consultants dont il a été parlé plus haut s'occupaient de tels travaux, onze évêques de France, ayant à leur tête monseigneur Goudin, archevêque de Sens, tous trompés par les jansénistes, écrivirent au saint-père une lettre qui fut présentée par Saint-Amour : on prétendait, dans cette lettre, qu'il fallait déférer cette cause aux évêques de France pour qu'ils la jugeassent en première instance, ou la différer à un temps plus opportun ; mais les quatre-vingt-cinq prélats, leurs collègues, avaient écrit au pape que la coutume était de soumettre au saint-père les causes importantes ; qu'enfin le mal occasionné en France depuis dix ans était le juste motif pour lequel ils recouraient au jugement apostolique, qu'ils confessaient être infaillible. Les jansénistes, se voyant condamnés, se donnèrent la misérable consolation d'injurier leurs juges, et de calomnier un certain nombre de personnes religieuses qui leur avaient été toujours contraires.

Pour faire recevoir dans son royaume cette bulle pontificale, le gouvernement du roi très-chrétien

voulut que l'on convoquât à Paris une assemblée des évêques qui se trouveraient dans cette ville ou aux environs; et, pour en hâter l'acceptation, il fit expédier, le 4 juillet 1653, des lettres patentes adressées à tous les évêques de France¹.

Le 11 juillet, trente évêques s'assemblèrent dans le palais du cardinal Mazarin : parmi eux se trouvaient les évêques de Châlons, de Valence et de Grasse, faisant partie des onze qui avaient écrit au saint-père en faveur des cinq propositions. Tous, y compris les trois évêques dernièrement nommés, acceptèrent la bulle du pontife Innocent, et, le 15 dudit mois de juillet, écrivirent au saint-père une lettre digne de l'érudition, de la piété et du zèle de ces prélats, dans laquelle ils félicitaient Sa Sainteté d'avoir donné une bulle si utile à l'Église, confessant que saint Pierre avait parlé par la bouche du pontife.

Ce fut la première fois, depuis le concile de Bâle, que les Français, unis dans un acte solennel, confessèrent que le pape, sans le concile, pouvait imposer aux chrétiens des définitions de foi.

Le même jour, ils expédièrent leur déclaration aux autres évêques, qui se conformèrent à la détermination prise par leurs collègues.

Il semblait que la décision du chef de l'Église,

¹ Monseigneur Lafitteau dit que ces lettres patentes sont les premières que les rois très-chrétiens ont accordées pour appuyer une bulle dogmatique du saint-siège.

l'appui du gouvernement français, et l'autorité des pasteurs de l'Église gallicane, devaient avoir vaincu la résistance des jansénistes; mais il n'en fut pas ainsi.

L'évêque de Rennes avait porté la bulle à la Sorbonne le 1^{er} août, et elle y avait été enregistrée. Un mois après, la même faculté théologique déclara que si un de ses membres défendait quelque une des propositions condamnées, il serait exclu de ce corps et rayé de la liste des docteurs. Malgré tant d'opinions uniformes, l'archevêque de Sens, le 23 septembre 1653, l'évêque de Comminge, le 10 octobre, et l'évêque de Beauvais, le 12 novembre, publièrent trois pastorales qui attaquaient la bulle pontificale. Le saint-père nomma sur-le-champ des évêques pour instruire la cause de ces trois évêques. Le cardinal Mazarin commit la même cause à douze évêques; et l'archevêque de Sens promit de se soumettre à une autre assemblée d'évêques, qui se réunit à l'occasion de ce que nous allons dire.

Les jansénistes, voulant éviter la censure apostolique, recoururent à un nouveau stratagème: ce fut d'avouer, d'une part, que les cinq propositions, considérées en elles-mêmes, étaient justement condamnées; mais ils soutenaient, de l'autre part, qu'elles ne se trouvaient pas dans le livre de Jansénius, et qu'elles n'étaient pas condamnées dans le sens de ce même livre.

Le 9 mars 1654, trente-huit évêques furent as-

semblés au Louvre, et ils nommèrent huit commissaires pour examiner le texte de Jansénius, relativement aux cinq propositions :

Après dix séances, l'assemblée déclara, le 28 mars, que les cinq propositions existaient dans le livre de l'évêque d'Ypres, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens du même livre.

L'archevêque de Sens et l'évêque de Comminge, jusqu'alors contraires, se soumièrent à cette décision, qu'ils signèrent ; et elle fut envoyée au pape Innocent, qui, le 25 avril, condamna de nouveau le livre de Jansénius, ainsi que tous les ouvrages publiés jusqu'alors pour sa défense : de plus, par un bref du 29 septembre, il remercia les évêques français de la belle délibération de leur assemblée, et protesta qu'il avait condamné dans les cinq propositions le livre de Jansénius, qui était contenu dans le livre intitulé *Augustinus*.

Arnauld ne se tint pas en repos devant de telles décisions : le 10 juillet, il publia une lettre adressée à un duc et pair, dans laquelle il soutenait que Jansénius n'avait pas enseigné les cinq propositions condamnées ; mais, pour réprimer cette résistance, cent trente docteurs de la Sorbonne condamnèrent cette lettre, et décidèrent que si, dans le terme de quinze jours, Arnauld n'avait pas rétracté son sentiment erroné, et n'avait pas signé leur censure, il serait dégradé du doctorat, et exclu de la Sorbonne.

C'est ce qui arriva le 31 janvier, parce qu'il ne vou-

lut pas se soumettre aux décisions de Rome, parce qu'il maintenait la perturbation dans la Sorbonne, et parce qu'il imprimait des propositions condamnées.

Cette peine fut appliquée à soixante-dix autres docteurs, qui comme Arnauld ne voulurent pas reconnaître la censure de la Sorbonne. Alors, pour rendre son décret éternel, elle décida qu'on n'admettrait à aucun grade celui qui ne reconnaîtrait pas ce décret. Que firent ensuite les jansénistes? Nous le verrons sous le règne du pontife suivant¹.

Au milieu des révolutions amenées par les jansénistes, le saint-père condamna encore le livre intitulé : *la Grandeur de l'Église romaine établie sur l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, et justifiée par la doctrine des papes et des conciles, et par la tradition de tous les siècles*; 1645, in-4°. L'auteur, Martin de Barcos, établissait que saint Paul était égal au prince des apôtres dans l'administration de l'Église, et sans aucune subordination à saint Pierre pour le souverain pontificat.

En même temps le saint-père, non content d'avoir condamné cette doctrine insensée, ordonna à de savants religieux de la réfuter dans leurs écrits².

Le 9 février 1652, Innocent avait nommé cardi-

¹ Novaes, tom. X, p. 41.

² Dans son article Barcos de la *Biogr. univers.*, Tabaraud dit: « La plus grande partie des ouvrages de Barcos est aujourd'hui complètement oubliée. » *Biogr. univ.*, tom. III, p. 365.

naux Jean-François-Paul de Gondi, connu sous le nom de cardinal de Retz;

Dominique Pimentel, ministre d'Espagne à Rome ;

Fabien Chigi, qui fut depuis pape sous le nom d'Alexandre VII; Jean-Jérôme Lomellini, Génois; Louis-Alexandre Omodei, Milanais; Pierre Ottonboni, qui fut pape sous le nom d'Alexandre VIII; Marcel Santacroce, Romain; Frédéric de Hesse, de la famille des landgraves, qui avait abjuré le luthéranisme; Charles Barbérini, petit-neveu d'Urban VIII.

En 1653, le pape rappela de Paris le nonce monseigneur Bagni, qui s'y était fait aimer et estimer par un zèle sage, une politesse distinguée, et de fréquentes aumônes.

Monseigneur Corsini était envoyé pour le remplacer; mais il ne fut pas reçu, et ce ne fut qu'après de longues explications qu'on l'admit en France, où l'on goûta bientôt son esprit, sa profonde science, et la pureté de son accent à la fois toscan et romain.

A la fin de 1654, Innocent tomba malade. Le peuple romain espéra quelque temps après que le pape, qui était convalescent, retirerait à sa belle-sœur dona Olimpia la faveur dont elle avait abusé. A propos de l'abus que cette femme fit du pouvoir, Novaes dit : « Si l'Église n'eut pas à se plaindre du pontife Innocent X, digne vraiment d'une haute mémoire à cause de ses excellentes qualités, elle

eut lieu de se plaindre de dona Olimpia, qui, dans sa faveur, chercha à obscurcir les vertus de ce pape ¹. »

On avait craint la mort du pontife, mais il recouvra une apparence de santé. Son grand âge, ses infirmités anciennes, des infirmités nouvelles presque intolérables, les querelles qui divisaient ses parents, le déterminèrent à laisser le soin de son gouvernement à ses ministres, et celui de sa personne à sa belle-sœur, qu'il avait éloignée de lui, et qu'il rappela, malgré les instances de quelques cardinaux. Elle eut bientôt repris son ancien ascendant, et parvint à consolider la réconciliation de sa maison avec celle des Barbérini, en mariant une petite-nièce du pape avec don Maffei Barbérini, alors abbé, et depuis prince de Palestrine. Tous les soins d'Olimpia furent dès lors employés à surveiller la santé du vieillard, âgé de plus de quatre-vingts ans : soit qu'elle craignît pour lui quelque tentative coupable, soit qu'elle crût nécessaire de l'assujettir à un régime rigoureux, elle assistait à tous ses repas, et ne laissait entrer personne dans les offices, qu'elle ne fût présente. A la fin de décembre 1654, le pape se sentit plus faible qu'à l'ordinaire, et les médecins désespérèrent de sa vie. Olimpia n'osait pas l'avertir du danger; les cardinaux Chigi et Azzolini surmontèrent les obstacles, et firent apporter les sacrements. Innocent reçut cette nouvelle avec

¹ Novaes, tom. X, p. 53.

fermé. « Vous voyez, dit-il au cardinal Sforza, « où vont aboutir les grandeurs du souverain pontife. » Il fit appeler ses neveux et ses nièces, et leur donna sa bénédiction ; il rendit ses bonnes grâces à ceux qu'il avait traités avec sévérité.

Le 7 janvier 1655, assisté du père Jean-Paul Oliva, général de la compagnie de Jésus, son prédicateur et son confesseur, il rendit son âme à Dieu à l'âge de quatre-vingt-un ans commencés, après avoir gouverné l'Église quatre ans trois mois et vingt-trois jours ; il avait créé quarante cardinaux, et il ne laissa qu'un seul chapeau vacant.

Feller dit de ce pape : « Il avait beaucoup d'élévation d'esprit, de feu et de vivacité, de sagesse et de discernement : ferme dans les rencontres les plus épineuses, il était inébranlable dans ses résolutions ; mais il ne les prenait qu'après y avoir bien pensé. Il était sobre, vivant de peu, haïssant le luxe, aussi précautionné contre les dépenses superflues que magnifique dans celles qui étaient nécessaires ; ce qui lui donna moyen de laisser sept cent mille écus, qui n'étaient pas soumis à la bulle de Sixte-Quint, épargne dont il y a peu d'exemples. Il aimait tendrement ses sujets, et faisait rendre une exacte justice ; enfin, on n'aurait peut-être pas de défauts à lui reprocher, s'il avait été un peu plus indifférent sur les intérêts de sa famille ¹. »

Il faut remarquer ici qu'on ne peut pas accuser

¹ Feller, tom. III, p. 607.

violemment Innocent du sentiment de népotisme , puisque ce pape laissa encore plus de 600,000 écus à son successeur, pour la destruction d'un impôt onéreux au peuple de Rome , et qui rendait toujours la farine plus chère sur les marchés de la ville.

Nous avons dit qu'alors il n'y avait qu'un chapeau vacant. Il existait donc , au moment de sa mort, soixante-neuf cardinaux.

Innocent était d'une complexion robuste, d'une taille élevée; ses traits n'avaient rien de beau, quoiqu'ils fussent imposants; il était sobre, économe dans les choses ordinaires, splendide pour la représentation pontificale; il portait, dit-on, très-dignement son âge de quatre-vingt-un ans , et marchait avec dignité dans les cérémonies.

Hyacinthe Gigli, dans son *Diario*, rapporte une particularité extraordinaire : « Le corps d'Innocent était exposé à Saint-Pierre depuis trois jours, et personne au monde ne prenait soin de le faire enterrer. On envoya chez dona Olimpia, sa belle-sœur, pour qu'elle fit commander une bière et le drap mortuaire. Elle répondit : *Je suis une pauvre veuve*. Les autres parents et les neveux ne firent pas un seul mouvement en cette circonstance. Enfin, ce corps abandonné fut porté dans une chambre où les maçons déposaient leurs instruments ¹.

¹ Le même fait est rapporté dans l'*Histoire de Mazarin* par Priorato, qui a été traduite en français. Tome II, page 458, on lit : « On devoit enterrer le pape; mais les caisses de plomb et

Un d'eux, par compassion, y porta une chandelle de suif allumée, et la plaça à la tête du corps. Comme on disait que dans cette chambre il y avait beaucoup de souris ¹, un autre maçon paya de son argent un homme qui passa la nuit près du corps. Le lendemain, un majordome majeur, qui avait été renvoyé, fit faire une caisse, et paya pour qu'on enterrât son ancien maître. »

Le père Pallavicini, alors présent, et depuis cardinal, répète les mêmes faits en tête d'une vie manuscrite d'Alexandre VII², et il ajoute: « Grand enseignement pour les pontifes! il apprend quelle correspondance d'affection ils peuvent attendre des parents, pour lesquels ils ont cependant promis leur conscience et leur honneur. »

Il était mal alors que de tels soins ne dussent pas être confiés au gouvernement, et que les cardinaux chefs d'ordre n'eussent pas à intervenir nécessairement dans de pareilles circonstances.

Du reste, cet acte d'ingratitude peut être en quelque sorte excusé, si les parents ne pouvaient paraître en public sans courir quelque danger : mais

de cyprès où il devoit être enfermé ne se trouvèrent pas achevées, et on le mit en dépôt dans cette chambre que l'on nommoit autrefois de l'*intéret*, dont l'on se sert à mettre les outils des ouvriers. » Cette chambre de l'*intéret* étoit apparemment un lieu où l'on tenoit une sorte de comptabilité pour des affaires relatives à l'administration du Vatican.

¹ Novaes, tom. X, p. 56.

² Novaes, *ibid.*

alors il fallait envoyer des hommes sûrs, qui prissent les mesures convenables pour que les derniers devoirs fussent rendus à un souverain qui la veille encore avait tout le pouvoir dans Rome. Puisque des maçons purent être impunément charitables, des serviteurs, des amis de la famille pouvaient au moins se joindre à ces artisans généreux, pour éviter le scandale qui fut donné à la capitale du monde chrétien.

Innocent X ne méritait pas ce sort indigne. Le fait doit être vrai, puisque Pallavicini, l'un des plus honorables cardinaux de ce temps, vient l'assurer. Il faut chercher à l'expliquer. Chacun aura compté sur un autre : la famille sur le gouvernement, le gouvernement sur la famille. Quoi qu'il en soit, nous avons dû rapporter le fait; il est déplorable. Enfin, aucune sédition ne prouve qu'il n'en pouvait être autrement. Ce manquement a été réparé par le neveu Camille Pamphili, qui a fait commencer un très-beau tombeau pour son oncle, tombeau achevé magnifiquement par un petit-neveu Jean-Baptiste Pamphili, et qui est aujourd'hui placé dans l'église de Sainte-Agnès, à la place Navone.

La collection numismatique d'Innocent X est très-riche.

Je commencerai par décrire les médailles que je possède :

1^o INNOCEN. X. PONT. MAX. ANN. VII. « *Innocent X, souverain pontife, an sept.* » Il a la tiare en tête.

Revers. FIAT PAX IN VIRTUTE TVA. « *Que la paix se*

fusse dans ton courage! » Nous avons déjà vu cette légende sous le règne d'Urbain VIII, pag. 441.)

Le Père éternel (la figure est très-âgée) sur un nuage, coiffé du triangle équilatère, symbole de la trinité, bénit de la main droite, et tient de la main gauche le globe, surmonté d'une croix.

2° TV DOMINVS ET MAGISTER. « *Tu es mon seigneur et mon maître.* » Nous connaissons cette légende. (Voyez le règne de Paul V, pag. 270.) Saint Pierre, assis, montre de la surprise et de la reconnaissance : sa main élevée indique ces deux mouvements. Notre-Seigneur, auréolé, lave les pieds de l'apôtre. On lit dans l'exergue : EXEMP. DEDI VOBIS. « *Je vous ai donné l'exemple.* » Dans les médailles de Paul V, on distingue cinq apôtres.

3° AGONALIVM CRVORE ABLVTO AQVA VIRGINE. « *Le sang versé dans le cirque Agonal est purifié par l'eau Vierge.* Ce cirque, appelé *Agonal*, du mot grec ἀγων, qui signifie combat, avait été bâti par Alexandre Sévère, et il occupait un vaste emplacement, dont il conserve encore la forme. On le nommait *Agonalis circus*, à cause des fêtes *Agonales* qu'on y célébrait en l'honneur de Janus. Consacré d'abord aux courses des chars, on y donna ensuite les combats des athlètes, des coureurs, c'est-à-dire des pugiles et des lutteurs ; puis on y introduisit les gladiateurs, qui y étaient égorgés aux grands applaudissements du peuple.

Le champ représente la place telle qu'elle est aujourd'hui. Au milieu se voit le célèbre obélisque

élevé par Innocent X. Ce fut aussi ce pape qui y fit ériger la belle fontaine du milieu, sur le dessin du chevalier Bernin. Elle est composée d'un grand bassin de forme circulaire. A une égale distance des bords est un grand rocher percé des quatre côtés, où l'on voit, dans des eaux abondantes, un cheval marin d'un côté, et un lion de l'autre. Du sommet de ce rocher s'élève l'obélisque de granit rouge, orné d'hiéroglyphes, de la hauteur de cinquante et un pieds, que l'empereur Caracalla avait fait transporter d'Égypte à Rome, et placer dans ses thermes. Aux angles du rocher, on voit quatre statues colossales, faites sur les dessins du Bernin. Elles représentent quatre principaux fleuves du monde : le Gange, exprimé par la rame en main, fut sculpté par Claude, Français ; le Nil, par Antoine Fancelli ; la Plata, par François Baralta ; et le Danube, qui est le mieux sculpté, par André, dit le Lombard. Nous avons donné une partie de ces détails page 510.

Derrière, sur la place, en venant du Cours, on voit l'église de Sainte-Agnès, où le pape Innocent X a son tombeau, comme nous avons dit ; il est placé sur la principale porte de l'église. Tout ce que je viens d'expliquer se retrouve très-fidèlement dans cette médaille, une des plus belles qui aient été frappées à cette époque. On reconnaît distinctement le dôme de Sainte-Agnès et le palais Pamphili.

Nous allons passer à la description des autres médailles qui nous ont été laissées par Du Molinet.

1^o INNOCENTIVS X PONT. MAX. « *Innocent X, souve-*

rain pontife. » La tête du pape, couverte d'une grande calotte blanche.

Revers. — Dans le champ, REPLEVIT ORBEM TERRARVM. « *Il a rempli l'univers.* » Dans une couronne d'olivier, le Saint-Esprit, les ailes déployées. On dit que cette médaille fut frappée à l'occasion de la condamnation des cinq propositions de Jansénius. (V. plus haut, pag. 514.)

2° FRUCTVM SVVM DEDIT IN TEMPORE. « *Dans le temps, il donna son fruit.* » La croix plantée au milieu du champ à droite, et, à gauche, des anges *orants* (prient) sur des nuages. Le jour de la fête de l'Exaltation de la croix, Innocent avait été élu, et il donnait les *fruits* de prudence et de justice qu'on attendait de lui.

3° VNDE VENIT AVXILIVM MIHI. « *C'est d'elle qu'il me vient du secours.* » La sainte Vierge debout sur un nuage; à droite et à gauche, deux anges priant. Innocent disait souvent qu'il devait son élection à la sainte Vierge. Nous avons parlé de cette médaille, frappée lors de la prise de possession. (Voir pag. 473.)

4° IVSTITIA ET CLEMENTIA COMPLEXÆ SVNT SE. « *La Justice et la Clémence se sont embrassées.* » C'est un type connu : comme il fallait distribuer des médailles au moment de l'avènement, on n'avait que la moitié de l'ouvrage à faire, en gravant la face au revers d'une médaille dont le coin existait. La Justice et la Clémence s'embrassent. (Voyez plus haut, page 282.)

5° DECOR DOMVS DOMINI. Dans l'exergue : MDCXLVII.
 « *Ornements ajoutés à la maison du Seigneur. 1647.* »
 Médaille frappée à l'occasion des réparations et des
 embellissements faits à la basilique de Saint-Jean
 de Latran, dans la partie qui regarde les murailles
 de Rome, la partie intérieure de l'église où se
 sont faites les réparations, qui furent achevées en
 trois ans.

6° AGNETI VIRGINI ET MARTYRI SACRVM. « *Consacré
 à Agnès, vierge et martyre.* » Ces paroles sont
 écrites dans une couronne de fleurs, au milieu du
 champ. L'église de Sainte-Agnès, placée auprès du
 palais Pamphili, était presque détruite; Innocent X
 la fit reconstruire à neuf.

7° VT THESAVROS ANNI SANCTIORIS TECVM APERIAM.
 « *Pour que j'ouvre avec toi les trésors de l'année
 la plus sainte.* »

Saint Pierre, sur un nuage, tient de la main
 droite les clefs, et de la gauche un livre. Cette mé-
 daille fut frappée lors de l'ouverture de la porte
 sainte, à la fin de 1649.

8° Sans légende; dans une couronne d'olivier,
 la porte sainte ouverte; dans le champ, deux fleurs
 de lis, à droite et à gauche de la porte; dans
 l'exergue, la troisième fleur de lis de France. Ces
 armoiries avaient été accordées à la famille par
 des cardinaux protecteurs de la France, qui sou-
 vent sollicitaient cette faveur pour des personnes
 que l'on savait affectionnées à nous. Les Pam-
 phili portaient en général ces armoiries dans la

partie supérieure du champ ; quelquefois , comme on les voit sur le blason de France, posées deux et une , mais parfois aussi d'azur à trois fleurs de lis sur la même ligne. L'illustre famille Doria , qui a hérité des biens et des titres de la famille Pamphili, doit posséder dans ses archives les titres qui constatent l'époque de la concession des armoiries de nos rois.

9° Dans l'exergue : OSTIVM COELI APERTVM IN TERRIS. « *La porte du ciel ouverte sur la terre.* » Le pape ouvre la porte sainte, et il est entouré d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques. La moitié de la porte est démolie. Aujourd'hui la cérémonie dure moins longtemps, comme on sait, et la porte, sciée d'avance, tombe aux premiers coups que frappe le pontife.

10° LAVDENT IN PORTIS OPERA EIVS. « *Qu'ils louent ses œuvres dans les portes saintes!* » Le pape ferme, en 1650, la porte du jubilé, qu'il a ouverte à la fin de l'année 1649.

11° Dans l'exergue : ÆDIFICAT ET CVSTODIT. « *Il édifie et il garde.* » Réparations faites au palais Pamphili, à la place Navone. Dans le haut du champ, le blason de la famille, les trois fleurs de lis posées *de suite*; dans la partie inférieure de l'écu, la colombe apportant la branche d'olivier.

12° La même légende. Il y a des différences dans la forme du bâtiment.

13° VATICANIS SACELLIS INSIGNITIS. « *Les sanctuaires du Vatican ornés.* » Vue intérieure du Va-

tican. Le temple est de nouveau magnifiquement orné de marbres et de dorures qui s'étendent jusqu'aux voûtes.

Bonanni donne encore des médailles que n'a pas connues du Molinet :

1° S. PETRUS APOST. « *Saint Pierre, apôtre.* » La tête du saint, auréolée.

2° Autre médaille représentant saint Pierre regardant à gauche. La tête est moins chauve que l'autre.

3° INNOCENTIVS X PONT. MAX. « *Innocent X, souverain pontife.* » Le port de Cività-Vecchia, où l'on voit trois trirèmes.

4° JESVS ET MARIA SINT NOBIS IN VIA. « *Que Jésus et Marie soient sur notre voie.* » Les têtes de Jésus et de Marie, vues de profil. La tête du Christ est nue; celle de la Vierge est ornée d'un voile, sur lequel on distingue une étoile.

Venuti donne les médailles suivantes, qui n'ont pas été connues de du Molinet et de Bonanni :

1° OMNIA AD VNVM. OMNIA AB VNO. « *Tout va à un seul, tout vient d'un seul.* » Dans le champ, le triangle équilatère, symbole de la Trinité, dont la providence dirige tout dans le monde.

2° S. PAVLVS APOST. La figure de saint Paul.

Les explications que donnent en général du Molinet, Bonanni et Venuti, varient quelquefois, mais rarement dans des points importants.

Le saint-siège demeura vacant trois mois.

TABLE.

	Pages.
232. Urbain VII.....	1
233. Grégoire XIV.....	20
234. Innocent IX.....	35
235. Clément VIII.....	39
236. Léon XI.....	198
237. Paul V.....	208
238. Grégoire XV.....	285
239. Urbain VIII.....	328
240. Innocent X.....	453

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.



